

# Association LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Registres de Me Jean ALLO, notaire d'Aumont anciennement cotés 3E14 à 3E21, actuellement sur microfilms cotés 2MI15 R3 à R5, AD Lozère

## Numérisation des microfilms de Michel Poudevigne, relevé de Roger Duranté

registres couvrant la période du 24/03/1595 au 23/04/1632

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E16 Me Jean Allo/370	1602/11/25	Quittance	Ste-Colombe-de-P. (Couffinet), Javols (Aubugeirèttès)	<b>AIGON Guillaume, BOULET Isabel</b>	[Haut de page endommagé] Isabel BOULET, veuve d'Antoine BOULET, d'Aubugeirèttès (Javols), a reçu de Guillaume AIGON, de Couffinet (Ste-Colombe-de-Peyre), 24 livres contenues au contrat de transaction passé entre les parties
3E17 Me Jean Allo/418	1613/03/03	Achat	Malbouzon, Fau-de-P. (les Salhens)	<b>ALDEBERT Etienne, FAVY Guillaume</b>	Guillaume FAVY vieux, laboureur, des Salhens (Fau-de-Peyre), vend à Etienne ALDEBERT, de Malbouzon, le quart de métairie à lui advenu par le décès de feu Pierre FAVY dit ROUSSEL [et aussi "ROUSSELLOU"]. C'est situé à Faveyrolles (Fontanes), et indivis avec ledit ALDEBERT au nom de sa femme, Astruge GRAS, et avec Catherine PITIOT, co-héritiers, avec ledit feu FAVY.
3E17 Me Jean Allo/520	1613/10/18	Legs (quittance)	Malbouzon, Fau-de-Peyre (les Salhens), Chauchailles (le Cheylaret)	<b>ALDEBERT Etienne, SAVOYE Guillaume, FAVY Guillaume, GRAS Antoine, GIRBAL Jean</b>	Jean GIRBAL, maître, du Cheylaret (Chauchailles), reçoit de Etienne ALDEBERT, Guillaume SAVOYE, de Malbouzon, Guillaume FAVY et Antoine GRAS, des Salhens (Fau-de-Peyre), comme co-héritiers de feu Pierre FAVY dit ROUSSELLON, de Faveyrols [Fontanes], 7 livres 2 sols en déduction du legs à lui fait par ledit feu FAVY.
3E17 Me Jean Allo/585	1614/05/01	Quittance	Malbouzon, Fau-de-Peyre (les Salhens), Chauchailles (le Cheylaret)	<b>ALDEBERT Etienne, SAVOYE Guillaume, FAVY Guillaume, GRAS Antoine, GIRBAL Jean</b>	Jean GIRBAL, maître, du Cheylaret (Chauchailles), reçoit de Etienne ALDEBERT, Guillaume SAVOYE, de Malbouzon, Guillaume FAVY et Antoine GRAS, des Salhens (Fau-de-Peyre), comme co-héritiers de feu Pierre FAVY dit ROUSSILLON, de Faveyrols [Fontanes], 15 livres en déduction du legs à lui fait par ledit feu FAVY.
3E16 Me Jean Allo/325	1602/09/20	Quittance	Fau-de-P. (Beauregard)	<b>ALIXANDRE Isabel, ASTRUC Pierre</b>	Pierre ASTRUC dit CROZAT, de Beauregard (Fau-de-Peyre), a reçu d'Isabel ALIXANDRE, veuve de Durand BOUT, dudit lieu, 12 écus au soleil valant 36 livres tournois, en vertu d'un accord passé entre parties. [référence non visible, page endommagée]
3E15 Me Jean Allo/583	1599/07/12	CM	Monestier, Fau-de-P. (Beauregard)	<b>ALLEGRE Pierre, BOUT Jeanne</b>	Pierre ALLEGRE [écrit "ALEGRE"], fils de feu Pierre ALLEGRE, du Monestier, diocèse de Mende, avec Jeanne BOUT [écrit "BOUDE"], fille de feu Jean BOUT et de Isabel ALEXANDRE [écrit "ALIXANDRE"], de Beauregard (Fau-de-Peyre). La fiancée est assistée de sa mère. Jacques MARQUÈS, demi-frère de la fiancée, fils [d'un 1er lit] de ladite ALEXANDRE, constitue la dot : 40 écus d'or, 2 robes, 1 couverture, 2 draps, des brebis. Parmi les témoins, un autre Pierre ALLEGRE, religieux du Monestier.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E14 Me Jean Allo/003	1597/09/26	Livre de raison (naissance)	Aumont	ALLO	Le vendredi 26/09/1597, avant le lever du soleil, l'épouse du présent notaire, Claude MORÉ, a donné naissance à une fille. Parrain, Jean ALLO, grand-père paternel ; marraine, <b>[lacune - page déchirée - c'est Jeanne]</b> ROUVIERE. Baptême le 08/10/1597. <i>Précisions de Madeleine Delplanque. La petite Jeanne épousera Pierre ROUX, notaire de St-Sauveur-de-P. Claude MORÉ, fille de Jean MORÉ vieux et de Jeanne ROUVIERE est protestante. Testament de Jeanne ROUVIERE le 04/12/1617 (3E14822) : "Lègue à Jeanne de Moré, sa fille, veuve de Sire Gabriel Bertrand de la Brugeirette du Chaylar Dance (St Paul le Froid), 100 livres, outre sa constitution dotale ; lègue à Jeanne ALLO, sa nièce, fille de feu Claude de Moré et de Jean Allo, notaire royal d'Aumont, à présent mariée à Me Roux, de St Sauveur."</i>
3E14 Me Jean Allo/003	0000/00/00	Livre de raison (décès)	Aumont	ALLO	<b>[Page déchirée.]</b> Décès d'un membre de la famille du notaire, de sexe féminin.
3E16 Me Jean Allo/304	1602/07/18	Testament	Aumont (le Crouzet)	ALLO Delphine	<b>[Haut de page endommagé]</b> Delphine ALLO [écrit "ALLANE"], femme de Jean COURNUT, du Crouzet (Aumont), malade, dicte son testament avec la permission de son mari. A Marguerite et Isabel COURNUT, ses filles, 40 écus au soleil à payer quand elles se marieront. A Jean et Etienne COURNUT, ses fils, 50 livres, ainsi qu'à Jacmé ROUX, fils de son 1er mariage, à payer quand ils se marieront. Héritier universel, ledit Jean COURNUT, son mari, en fidei-commis à remettre à celui des enfants qu'il désignera.
3E20 (1) Me Jean Allo/121	1629/12/07	Droits (quittance)		ALLO Jacques et Guyot	Guyot ALLO, de St-Juery, en Gévaudan, a reçu de Jacques ALLO, hôte, d'Aumont, son frère, 200 livres qui viennent s'ajouter à un précédent paiement de 200 livres, le tout pour ses droits de légitime accordés par ledit Jacques lors du mariage dudit Guyot avec Christine SAINT-JUERY (CM passé devant Me BOUCHARENC).
3E21 Me Jean Allo/357	1609/03/22	Quittance	Aumont (Chancelades)	ALLO Jacques, JACMÉ Claude (H), ASTRUC Philippe (F)	Claude JACMÉ et Philippe ASTRUC, mariés, de Chancelades (Aumont), reconnaissent avoir été payés par Jacques ALLO dudit lieu, de tout ce qu'il leur devait pour l'arrentement de leur métairie.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1913	1622/09/27	CM	Aumont, St-Chély	<b>ALLO Jacques, CHASTANG Jeanne</b>	Me Jacques ALLO, praticien, fils de Jean ALLO, hôte, d'Aumont, avec Jeanne CHASTANG, fille de feu François CHASTANG et de damoiselle Marguerite du MAZEL, de Chambareilles près de St-Chély. La fiancée est assistée de Jean CHASTANG, son frère, marchand de St-Chély, et de ses oncles maternels, nobles Guy du MAZEL, seigneur de Ste-Colombe-de-Peyre, Guillaume du MAZEL, prieur dudit Ste-Colombe, Antoine du MAZEL, seigneur de Costeregord [Esclanèdes]. Le frère de la fiancée promet en dot les droits de légitime paternels de sa soeur, augmentés de ses droits sur la succession de feu Catherine CHASTANG, leur soeur, décédée ab intestat, 1.100 livres, 1 robe et 1 cotillon nuptiaux avec les habits menus, 2 couvertures. Le père du fiancé fait donation à son fils de la moitié de ses biens, sous les conditions habituelles.
3E21 Me Jean Allo/354	1602/11/20	Quittance	Aumont (Chancelades)	<b>ALLO Jacques, MARQUÈS Jeanne, JOUVE Balthazar, GOUT François</b>	François GOUT, cuisinier de monseigneur de Peyre, a reçu, au nom de ce dernier, 6 francs 12 sols tournois, qui font 44 sols tournois, de Jacques [ALLO], de Chancelades [Aumont], Jeanne MARQUÈS et Balthazar JOUVE, tous dudit lieu.
3E16 Me Jean Allo/321	1602/09/15	Achat	Aumont (Chancelades)	<b>ALLO Jacques, N.N. Jean et Guillaume dits BOUCHARD</b>	Jean et Guillaume [patronyme dans la pliure et page endommagée] dits BOUCHARD [lecture incertaine], frères, de Chancelades (Aumont), ont vendu un petit jardin (confronts) à Jacques ALLO, dudit lieu.
3E16 Me Jean Allo/349	1602/10/28	Acquisition	Aumont (Chancelades), St-Léger-de-P.	<b>ALLO Jacques, PASCAL</b>	Les vendeurs s'appellent PASCAL, de St-Léger-de-Peyre. [prénoms non visibles à cause de l'endommagement des hauts de page] vendent à Jacques ALLO, de Chancelades (Aumont), un champ et un pré.
3E21 Me Jean Allo/363	1615/08/00	Lodz	Aumont (Chancelades)	<b>ALLO Jacques, RAYNAL N.N.</b>	Un certain RAYNAL soussigné atteste avoir reçu de Jacques ALLO, de Chancelades (Aumont), paiement du droits de lodz pour 2 champs acquis par ce dernier.
3E16 Me Jean Allo/229	1602/01/00	Achat	Aumont (Chancelades, le bourg)	<b>ALLO Jacques, TROUCEL Antoine</b>	[Feuilles très endommagées] Un certain TROUCEL [vraisemblablement Antoine, déjà nommé dans ce registre comme habitant des Utes à Aumont], bachelier, habitant Aumont, vend à Jacques ALLO, de Chancelades (Aumont), un pastoral (confronts) sis aux Utes (ibidem).
3E21 Me Jean Allo/359	1615/07/09	Lodz	Aumont (Nozières)	<b>ALLO Jean</b>	Attestation du paiement par Jean ALLO du droit de lodz pour l'acquisition qu'il a faite de 2 champs appartenant à Antoine RAMADIER, d'Aumont. Attestation faite par les consuls de la ville de Mende, sequestres établis en la baronnie de Peyre.
3E20 (1) Me Jean Allo/016	1629/08/31	Droits (quittance)	Aumont	<b>ALLO Jean et Antoine</b>	Antoine ALLO, cordonnier, d'Aumont, a reçu de Jean ALLO, son frère, 50 livres sur ses droits de légitime.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E20 (1) Me Jean Allo/070	1629/12/01	Droits (quittance)	La Fage-St-Julien, Javols (l'Escurette)	<b>ALLO Jean, BASTIDE Louis, BASTIDE François</b>	François BASTIDE, fils de feu Louis, du Bouschet (Aumont), a reçu de Jean ALLO, de la Fage-St-Julien, et Louis BASTIDE, de l'Escurette [Javols], tuteurs des enfants de feu Jean BASTIDE, leur frère, du Bouschet, 30 livres, en une paire de taureaux et 4 vaches, sur ses droits de légitime tels qu'arrêtés au contrat d'accord passé entre eux devant le présent notaire. Rédigé chez Jacques ALLO, hôte.
3E20 (1) Me Jean Allo/072	1629/12/01	Legs (quittance)	La Fage-St-Julien, Aumont (le Bouschet)	<b>ALLO Jean, BASTIDE Louis, MEISSONNIER Jean</b>	Jean MEISSONNIER, fils de Pierre, du Bouschet (Aumont), a reçu de Jean ALLO, de la Fage-St-Julien, et de Louis BASTIDE, de l'Escurette (Javols), tuteurs de la fille de feu Jean BASTIDE, leur frère, du Bouschet, paiement d'un legs fait par ce dernier lors de son testament (acte reçu par Me CHASTANG), ainsi que 10 livres pour les services rendus au défunt pendant sa maladie et les services rendus à leur pupille.
3E20 (1) Me Jean Allo/160	1630/05/09	Quittance	Aumont (Chancelades, le bourg)	<b>ALLO Jean, BRUNET Etienne</b>	Etienne BRUNET, laboureur, d'Aumont, a reçu de Jean ALLO, son neveu, de Chancelades (ibidem), 80 livres en déduction du contenu de l'accord passé entre eux devant le présent notaire et Me CHASTANG, notaire.
3E14 Me Jean Allo/079	1596/03/31	Acquisition	Aumont (le bourg, Chancelades), Fau-de-P. (Vazeilles)	<b>ALLO Jean, CROZAT Philippe (F), JOUVE Jean</b>	Jean JOUVE, de Vazeilles (Fau-de-Peyre), comme tuteur de la personne et des biens de Jean JOUVE, son neveu, fils de feu Durand JOUVE, de Chancelades (Aumont), son frère, et, Philippe CROZAT, veuve dudit Durand, et administratrice de la personne et des biens de son fils, ledit Jean JOUVE, vendent à Jean ALLO, hôte, d'Aumont, un petit pré (confronts).
3E16 Me Jean Allo/675	1600/09/06	Livre de Raison (naissance)	Aumont	<b>ALLO Jean, DALMAS Louise</b>	"Le jeudi veille de la Nativité de Notre-Dame, à l'heure des Vêpres, Louise DALMAS, ma femme, s'est accouchée d'un fils qui a été baptisé après le dimanche 17 du mois. Son parrain a été Me Antoine DALMAS, mon beau-frère, et sa marraine, Catherine PEZON, ma marâtre. Et il a été appelé en baptême Antoine."
3E16 Me Jean Allo/675	1603/02/28	Livre de Raison (naissance)	Aumont	<b>ALLO Jean, DALMAS Louise</b>	"Le vendredi dernier jour du mois de février vers les 2 h de la nuit, ma femme a été accouchée d'un fils qui a été baptisé le 4 mars. Son parrain a été François DALMAS, mon beau-frère, et sa marraine, Astruge POUDEROUX, ma belle-sœur. Et il a été appelé en baptême François."
3E18 Me Jean Allo/1139	1617/02/09	Acquisition	Aumont, la Chaze	<b>ALLO Jean, DAUDÉ Jacques</b>	Jacques DAUDÉ, fils de feu Jean, de la Chaze, a vendu un champ (confronts) à Jean ALLO, hôte d'Aumont.
3E14 Me Jean Allo/277	1597/05/12	Achat	Aumont (le bourg, les Utes)	<b>ALLO Jean, DEVEZE Jean</b>	Jean DEVEZE, laboureur, des Utes (Aumont), vend à Jean ALLO, hôte, d'Aumont, 2 terres (confronts).
3E15 Me Jean Allo/645	1599/11/11	Subrogation et quittance)	St-Léger-de-P. (Faibesses), St-Chély	<b>ALLO Jean, HERMET Jean</b>	Pour 9 écus d'or et demi, Jean HERMET, fils de feu Jean, marchand de St-Chély, a subrogé en son lieu, droit et place, Jean ALLO, de Faibesses (St-Léger-de-Peyre), pour l'arrentement fait par lesdits HERMET de madame de [perdu dans la pliure]. Ceci renvoie à un acte rédigé par Me BOISSONNADE, notaire de Chirac.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E20 (1) Me Jean Allo/193	1630/07/23	Accord	Aumont (Nozières)	<b>ALLO Jean, MARQUES Jean</b>	Jean MARQUES et Jean ALLO, beaux-frères, de Nozières (Aumont), se sont affrontés en justice, d'abord devant les Officiers de Peyre, puis, en appel, devant le Sénéchal de Nîmes. Le différend porte sur les droits sur les biens de feu Pierre MARQUES, leur beau-père, d'Aumont, qui avait testé devant le présent notaire.
3E20 (1) Me Jean Allo/267	1631/04/11	Partage	Aumont (Nozières), Les Bessons (le Cros, Lisle)	<b>ALLO Jean, MARQUES Jean, POUDEROUX Jean, SALGUES Antoine</b>	Jean POUDEROUX, du Cros (les Bessons), et Antoine SALGUES, de Lisle (ibidem), ont été commis comme prud'hommes par les parties pour procéder à un partage entre Jean ALLO et Jean MARQUES, beaux-frères, de Nozières (Aumont). Il s'agit de partager les biens ayant appartenu à feu Pierre MARQUES, leur beau-père, de Nozières, conformément au contrat d'accord passé entre eux devant le présent notaire le 23/07 dernier. Voir le détail du partage et des confronts de la maison, du jardin et des terres. <b>[Il manque une partie de l'acte ; pages perdues]</b>
3E20 (1) Me Jean Allo/208	1630/10/25	Acquisition	Ste-Colombe-de-Peyre, Aumont (Chancelades)	<b>ALLO Jean, MAZEL (du) Guillaume</b>	Jean ALLO, de Chancelades (Aumont), assisté de Jean JOUVE, dudit lieu, a acquis, ces jours passés, de noble Guillaume du MAZEL du PIVOL, un champ pour le prix de 150 livres (acte passé devant Me Guillaume RAMPAN, notaire royal de la Chaze). Droit de lodz à appliquer à l'acheteur. [le Pivol est un hameau de Gabrias]
3E18 Me Jean Allo/1327	1618/10/10	Lodz	Aumont, Aubrac	<b>ALLO Jean, MAZIER Jean</b>	Messire Jean MAZIER, prêtre et religieux d'Aubrac, chapelain de la chapelle appelée de la Brugeyre ou de la Chaze, habitant d'Aubrac, applique le droit de lodz à l'acquisition faite par Jean ALLO, hôte, d'Aumont, d'un champ sis à la Brugeyre et acquis de Jacques DAUDÉ, de la Chaze (acte chez le présent notaire).
3E17 Me Jean Allo/767	1615/06/20	Achat	Aumont (Nozières)	<b>ALLO Jean, RAMADIER Antoine</b>	Me Antoine RAMADIER, praticien, du Cheylaret (Javols), vend à Jean ALLO, habitant de Nozières (Aumont), 2 terres (confronts) pour 12 livres.
3E15 Me Jean Allo/601	1599/09/10	Acquisition	Aumont, Serverette	<b>ALLO Jean, RAMADIER Jean</b>	Me Jean RAMADIER, praticien, habitant Serverette, vend à sire Jean ALLO, hôte, d'Aumont, un champ sis au terroir dudit lieu. En post-scriptum, l'acheteur accorde au vendeur un pacte de rachat.
3E15 Me Jean Allo/652	1599/11/16	Vente de fruits	Aumont, Serverette	<b>ALLO Jean, RAMADIER Jean</b>	Me Jean RAMADIER, praticien, de Serverette, vend à Jean ALLO, hôte d'Aumont, la prochaine récolte d'un pré (confronts).
3E15 Me Jean Allo/653	1599/11/16	Obligation	Aumont, Serverette	<b>ALLO Jean, RAMADIER Jean</b>	Me Jean RAMADIER, praticien, de Serverette, reconnaît avoir emprunté à Jean ALLO, hôte d'Aumont, 50 écus d'or. Modalités de remboursement. Hypothèque d'un pré (confronts).
3E16 Me Jean Allo/008	1600/11/16	Acquisition	Aumont, Serverette	<b>ALLO Jean, RAMADIER Jean</b>	Me Jean RAMADIER, praticien, de Serverette, a vendu à Jean ALLO, hôte, d'Aumont, un champ sis à Aumont (confronts). Parmi les témoins, un Antoine RAMADIER, grangier.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1660	1620/10/26	Dot (reconnaissance)	La Fage-St-Julien, Aumont (le Bouschet)	<b>ALLO Pierre, BASTIDE Louis et Jean</b>	Louis et Jean BASTIDE, père et fils, du Bouschet (Aumont), le fils comme donataire de la moitié des biens de son père et comme mari de Isabel ALLO, ont reçu de Pierre ALLO, laboureur, de la Fage-St-Julien, 180 livres, bétail, literie, vêtements, sur ce que ce dernier promet à sa fille lors du CM passé devant le présent notaire.
3E14 Me Jean Allo/297	1597/07/13	Droits (quittance)	Fau-de-P., la Fage-St-Julien (le Puech-del-Mont)	<b>AMBERT Antoine et Pierre</b>	Pierre AMBERT, laboureur, du Puech-del-Mont (la Fage-St-Julien), cède pour 40 écus d'or à Antoine AMBERT, de Fau-de-Peyre, son frère, tous ses droits sur les biens de leurs défunts père et mère.
3E19 Me Jean Allo/1896	1622/04/23	CM	La Chaze, Aumont	<b>AMBERT Antoine, DELMAS Catherine</b>	Antoine AMBERT, fils de Jean AMBERT, de la Chaze, avec Catherine DELMAS, fille de feu Jean DELMAS, d'Aumont. Le fiancé est assisté de son père ; la fiancée, de ses beaux-frères, Etienne VICTOR et Jean PUGET. La fiancée se constitue en tous ses biens. Ledit PUGET, au nom de sa femme, a remis à sa belle-soeur ses droits de légitime paternels, à savoir sa part sur la maison de son défunt père. Le père du fiancé, tant pour récompenser son fils de ses services que pour lui payer le legs que lui fit feu Catherine AMBERT, 1ère femme dudit Jean, en son testament reçu par feu Me RAMPAN, lui donne 100 livres. Présent aussi, noble Guillaume du MAZEL, prieur de Ste-Colombe-de-Peyre, donne aux fiancés 3 setiers de seigle pour payer les services qu'il a reçus d'eux. Parmi les témoins, Pierre AMBERT, fils de feu Pierre, de la Chaze.
3E18 Me Jean Allo/984	1616/04/20	Acquisition	Fau-de-P. (Rimeizenc)	<b>AMBERT Antoine, GUY Blaise, ASTRUC Louis</b>	Louis ASTRUC, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), a vendu pour 6 livres à Antoine AMBERT et Blaise GUY, dudit lieu, le "défaut, lésion et plus-value" qu'il pourrait y avoir présentement ou à l'avenir sur sa portion des patus [= pâtis = pacages] (confronts) qu'il leur avait vendue au prix de 5 livres 10 sols (vente reçue par Me FAURE).
3E14 Me Jean Allo/240	1597/03/26	Testament	La Chaze	<b>AMBERT Bertrand</b>	Il est minuit. Malade, Bertrand AMBERT désigne pour sa sépulture la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Lègue à Isabelle ALDEZE [ALDÉ? ALDE? AUDE?], sa femme, 1 maison couverte en tuiles (confronts) et un petit jardin, une vache pleine et une velle, ainsi qu'une pension annuelle. Legs à ses fils, Pierre et Jean AMBERT. Legs à Louis AMBERT, son neveu. Héritiers universels à parts égales, lesdits Pierre et Jean AMBERT.
3E19 Me Jean Allo/1893	1622/09/19	Accord	Fau-de-Peyre (Beauregard, Rimeizenc)	<b>AMBERT Isabel, FOURNIER Sybille, CHALQUET Jean, GRAS Guillaume</b>	Isabel AMBERT, veuve de Jean FOURNIER dit NEGRON, et Sybille FOURNIER, sa fille, héritières dudit Jean [testament le 05/06 dernier, même registre], de Beauregard (Fau-de-Peyre), ont assigné Jean CHALQUET et Guillaume GRAS, son beau-fils, de Rimeizenc, tenanciers d'un pré acquis dudit FOURNIER, les accusant de l'avoir acheté à vil prix. Arguments contradictoires et accord final.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1939	1623/10/28	Vente de fruits	Aumont, la Chaze	<b>AMBERT Jacques, DAUDE Jacques</b>	Jacques DAUDE, de la Chaze, a vendu pour la présente année le foin d'un pré à Jacques AMBERT, d'Aumont.
3E17 Me Jean Allo/650	1614/09/16	Achat	Aumont	<b>AMBERT Jacques, RAMADIER Antoine</b>	Me Antoine RAMADIER, praticien, d'Aumont, vend à Jacques AMBERT, dudit lieu, une partie de champ (confronts).
3E17 Me Jean Allo/698	1615/01/14	Acquisition	Aumont, Javols (le Cheylaret)	<b>AMBERT Jacques, RAMADIER Antoine</b>	Me Antoine RAMADIER, praticien, habitant à présent le Cheylaret (Javols), vend à Jacques AMBERT dit BARRE, d'Aumont, une partie d'un champ (confronts).
3E18 Me Jean Allo/1040	1616/10/21	Acquisition	Aumont, Javols (le Cheilaret)	<b>AMBERT Jacques, RAMADIER Antoine</b>	Me Antoine RAMADIER, praticien, habitant à présent le Cheilaret (Javols), a vendu à Jacques AMBERT, d'Aumont, "tout défaut, lésion ou plus-value" qui pourrait se découvrir sur la vente d'un champ (acte reçu par le présent notaire). La vente en reste donc au prix de 12 livres payées comptant en une velle de 2 ans et du seigle.
3E19 Me Jean Allo/1799	1621/01/08	Acquisition	Aumont, Serverette	<b>AMBERT Jacques, RAMADIER Claude</b>	Claude RAMADIER, marchand, de Serverette, a vendu pour 15 livres à Jacques AMBERT, laboureur, d'Aumont, tous ses droits (en particulier, celui de rachat) sur un champ acquis par ledit AMBERT d'Antoine RAMADIER. Ce dernier l'avait acquis, avec pacte de rachat, de feu Me Jean RAMADIER, praticien, de Serverette, père dudit Claude (acte reçu par feu Me Jean VALENTIN, notaire royal de Rimeize).
3E17 Me Jean Allo/621	1614/08/05	Dot (reconnaissance)	Ste-Colombe-de-P. (la Brugeyrette), Aumont	<b>AMBERT Jacques, RESSOUCHES Jean et Jeanne, SALGUES Jeanne</b>	Jean RESSOUCHES et Jeanne SALGUES, mariés, et Jeanne RESSOUCHES, leur fille, d'Aumont, ont reçu de Jacques AMBERT, de la Brugeyrette (Ste-Colombe-de-Peyre), futur mari de ladite Jeanne, 309 livres en une cavale et son poulain mâle (= 80 livres), 2 vaches (= 40 livres), 13 setiers de blé-seigle, 6 moutons, 8 brebis et autres choses que, lors de son CM, il avait promises d'apporter à sa future belle-famille.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E17 Me Jean Allo/601	1614/06/00	CM	Ste-Colombe-de-P. (la Brugeyrette), Aumont	<b>AMBERT Jacques, RESSOUCHES Jeanne</b>	Jacques AMBERT, fils de feu Germe AMBERT, de la Brugeyrette (Ste-Colombe-de-Peyre), avec Jeanne RESSOUCHES, fille de feu Jean RESSOUCHES et de Jeanne SALGUES, d'Aumont. Les parents de la fiancée lui font donation de la moitié de leurs biens. Outre ce, un pré qui leur appartiendra au décès de Me Mathieu ASTRUC, procureur, de Fau-de-Peyre, à qui il a été légué par feu Astruge BOULET, sa femme, mère de ladite SALGUES, en son testament reçu par feu Me Pierre CHALVET, notaire royal du Rouchat (Rimeize). En contrepartie, le fiancée devra injecter 300 livres dans les biens de ses beaux-parents. Ledit ASTRUC fait aussi une donation à sa petite-fille [appelée "nièce"]. Parmi les témoins, Antoine BOULET, de la Brugeyrette, et François BOULET, couturier, d'Aumont. <b>[Page détériorée, quantième du mois non lu]</b> [Mathieu ASTRUC est le second mari d'Astruge BOULET, il n'est pas le père de Jeanne SALGUES mais son parâtre]
3E17 Me Jean Allo/787	1615/09/20	Lodz	Aumont, Château de Peyre	<b>AMBERT Jacques, RUFFIER Pierre</b>	Pierre RUFFIER dit le GASCON, capitaine commandant au château de Peyre, en sa qualité de rentier des consuls de Mende sequestres des rentes et revenus de ladite baronnie, applique le droit de lodz à Jacques AMBERT, habitant d'Aumont, pour l'acquisition faite par celui-ci d'Antoine RAMADIER.
3E20 (1) Me Jean Allo/151	1630/04/27	Obligation	La Chaze-de-Peyre	<b>AMBERT Jean, MONTEIL Durand</b>	Durand MONTEIL, fils de Pierre, de la Chaze-de-Peyre, a emprunté 17 livres à Jean AMBERT, dudit lieu. Modalités de remboursement. Il hypothèque un chazal de maison selon le principe de la vente casuelle.
3E17 Me Jean Allo/498	1613/10/03	CM	La Chaze, Aumont (le Bouschet)	<b>AMBERT Louis, MARTIN Anne</b>	2 notaires sont présents, le présent notaire, Me Jean ALLO, et Me Bertrand CHASTANG, aussi notaire royal d'Aumont. Contrat de mariage entre Louis AMBERT, fils de feu Antoine AMBERT et de Catherine COUDERC, de la Chaze, avec Anne MARTIN, fille de feu Jean MARTIN et de Catherine GALABERT, du Bouschet (Aumont). La fiancée est assistée de sa mère et de Jean GERMO, son beau-frère ; le fiancé, de sa mère, femme à présent de [page détériorée] CHALVET, du Buisson, et de Jean AMBERT, son oncle. Ledit Jean GERMO apporte en dot les droits de légitime de la fiancée, onze-vingt-dix livres, y compris le legs fait par son père en son testament reçu par l'un desdits notaires. Il y ajoute 3 robes, 2 flassades et 2 draps. La mère de la fiancée apporte 70 livres sur ses biens. La mère du fiancé promet 70 livres reconnues à son fils sur les biens sis à la Chaze, et 1/4 des biens sis au Vimenet, quitte de la légitime des autres enfants, nés, eux, du second lit (à faire ratifier par sondit second mari). Parmi les témoins, Jean MARTIN, de l'Escurette, et Jean AMBERT, de la Chaze.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E20 (2) Me Jean Allo/2138	1629/05/18	Bail en paiement	La Chaze-de-Peyre	<b>AMBERT Louis, VEYRES Antoine</b>	Antoine VEYRES jeune, de la Chaze-de-Peyre, a reçu de Louis AMBERT, son beau-frère, dudit lieu, un champ (confronts) en paiement d'une dette de 60 livres, après estimation de la valeur de cette terre par Pierre DURAND, de Villerousset et Pierre AMBERT, frère dudit Louis, de la Chaze. C'est en déduction de la dot promise par ledit Louis à Jeanne AMBERT, sa soeur, au CM passé entre elle et ledit VEYRES devant Me CHASTANG, notaire d'Aumont.
3E21 Me Jean Allo/376	1622/03/06	Renoncement	La Chaze	<b>AMBERT Louis, VEYRES Jean</b>	Louis AMBERT, fils de Pierre, de la Chaze, renonce à sa plainte contre Jean VEYRES, d'Aumont.
3E19 Me Jean Allo/1449	1619/07/02	Testament	La Chaze	<b>AMBERT Pierre</b>	Pierre AMBERT, hôte, de la Chaze, malade, dicte son testament. Sépulture au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. Legs à Jeanne, Agnès et Isabel AMBERT, ses filles, et à Pierre AMBERT, son fils, 5 livres en plus de ce qu'ils eurent en dot. A Louis AMBERT, son jeune fils, 45 livres. A Agnès, Anne, Jeanne et autre Agnès AMBERT, ses filles, 100 livres dont elles recevront la moitié le jour de leur mariage. Héritière universelle, Antoinette MONTEIL, sa femme bien-aimée, en fidei-commis à restituer à celui des enfants qu'elle désignera.
3E18 Me Jean Allo/1196	1617/11/12	CM	La Chaze, Ste-Colombe-de-P.	<b>AMBERT Pierre, BESSIERE Catherine</b>	Pierre AMBERT, charpentier, fils de Pierre AMBERT, hôte, et d'Antonie MONTEIL, de la Chaze, avec Catherine BESSIERE, fille de feu Pierre BESSIERE et d'Isabelle VIDAL, de Ste-Colombe-de-Peyre. Le fiancé est assisté de ses père et mère ; la fiancée, de sa mère et de Jean GOTTY, son beau-frère. La fiancée constitue sa dot avec tous ses droits de légitime. Le père du fiancé promet à son fils pour ses droits de légitime 240 livres.
3E21 Me Jean Allo/380	1624/01/15	Quittance	La Chaze, Ste-Colombe-de-P. (Villerousset)	<b>AMBERT Pierre, DURAND Antoine</b>	Antoine DURAND dit BARRE, laboureur, de Villerousset (Ste-Colombe-de-Peyre), a reçu de Pierre AMBERT, charpentier, de la Chaze, remboursement de toutes charges, taille et censive sur un champ vendu par ses prédécesseurs à Pierre HERMET, de Soulages [Prinsuéjols], et par ledit HERMET à Jean MAUREL, sans qu'aucun des propriétaires successifs, pendant 29 ans, aient payé les impôts. Et ledit DURAND était sur le point de les assigner en justice. C'est ledit AMBERT qui se chargera de rentrer dans son argent.
3E16 Me Jean Allo/891	1600/11/05	Echanges	La Chaze	<b>AMBERT Pierre, GRAS Antoine</b>	Pierre AMBERT et Antoine GRAS, fils de feu Pierre GRAS, laboureurs, de la Chaze, procèdent à un échange de terres (confronts). Parmi les témoins, Jean AMBERT, hôte, dudit lieu.
3E16 Me Jean Allo/118	1601/05/16	Acquisition	La Chaze	<b>AMBERT Pierre, MASBO Jean</b>	Jean MASBO, tisserand, d'Aumont, ayant procuration de Jacques COURNUT et Anne MAUREL qui habitent à présent Vigan, a vendu à Pierre AMBERT, de la Chaze, un petit pré (confronts, parmi lesquels le bien d'un Jean MAUREL).

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E18 Me Jean Allo/1059	1617/01/27	Obligation	La Chaze, Ste-Colombe-de-P.	<b>AMBERT Pierre, MONTANIER Guillaume</b>	Guillaume MONTANIER, de Ste-Colombe-de-Peyre, reconnaît devoir à Pierre AMBERT, fils de Pierre, de la Chaze, 44 livres 10 sols pour compte final de toutes affaires qu'ils ont eues ensemble. Il y eut, en particulier, une obligation en faveur dudit AMBERT comme rémissionnaire de Jean AMBERT, son oncle (acte passé devant le présent notaire). Hypothèque d'une terre (confronts) en cas de non-paiement.
3E19 Me Jean Allo/1401	1619/02/05	Achat	La Chaze, Ste-Colombe-de-Peyre	<b>AMBERT Pierre, MONTANIER Guillaume</b>	Guillaume MONTANIER, laboureur, de Ste-Colombe-de-Peyre, a vendu pour 100 livres à Pierre AMBERT, fils de Pierre, de la Chaze, une devèze et un champ (confronts) en contrepartie de l'effacement de 2 ventes casuelles que le vendeur avait consenties au profit de l'acheteur devant le présent notaire. Parmi les témoins, un Pierre AMBERT, hôte de la Chaze.
3E18 Me Jean Allo/1245	1618/02/12	Acquisition	La Chaze	<b>AMBERT Pierre, SEGUIN Marguerite</b>	Marguerite SEGUIN, veuve de Pierre DAUDÉ, de la Chaze, un peu malade, âgée, pour s'assurer le nécessaire, vend un champ (confronts) à Pierre AMBERT, hôte dudit lieu. Parmi les témoins, Jean SEGUIN, fils de Raymond.
3E15 Me Jean Allo/458	1598/10/20	Dot (reconnaissance)	La Chaze (les Fons)	<b>AMOUROUX Antoine et Marguerite, BOULET Jean</b>	Jean BOULET dit NEGRE, des Fons (la Chaze), a reçu d'Antoine AMOUROUX, son beau-frère, dudit lieu, 10 écus sur la dot promise à Marguerite AMOUROUX, sa femme, sœur dudit Antoine. Pas de référence notariale.
3E19 Me Jean Allo/1476	1619/10/01	CM	La Chaze (les Fons), Fau-de-Peyre (les Gouttes)	<b>AMOUROUX Antoine, CHARDAYRE Françoise</b>	Antoine AMOUROUX, fils de feu Antoine AMOUROUX et d'Antonie MONTANIER, des Fons (la Chaze), avec Françoise CHARDAYRE, fille d'Antoine CHARDAYRE et de feu Antoinette SAINT-CHELY, des Gouttes (Fau-de-Peyre). Le fiancé est assistée de sa mère et d'Antoine MONTANIER, son oncle ; la fiancée, de son père, et de André CHARDAYRE, son frère. La dot, 480 livres, une paire de taureaux de 3 ans, 1 vache avec son veau, 8 brebis, 2 couvertures en laine, 2 draps, 3 robes, dont une de couleur. La mère du fiancé lui fait donation de la moitié des biens dont le père du fiancé, son défunt mari, lui avait laissé l'administration et usufruit par testament chez Me DAUDE. Si elle ne pouvait demeurer avec le jeune couple, elle recevrait une pension annuelle en nature pour sa subsistance et son entretien.
3E14 Me Jean Allo/308	1597/09/17	Testament	Fau-de-P. (le Chambon)	<b>AMOUROUX Isabelle</b>	Isabelle AMOUROUX, veuve de Guillaume PROUZET, du Chambon (Fau-de-Peyre), malade, dicte son testament. Sépulture au tombeau de ses prédécesseurs, au cimetière paroissial. Legs à ses filles, Guillemette PROUZET, femme de Guillaume CORDESSE, et Isabelle PROUZET, femme de Jean BOISSONNADE. Legs à Pierre et Vidal PROUZET, ses fils. Héritière universelle, Philippe PROUZET, sa fille. [hauts de page déchirés]

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1727	1621/09/01	Testament	Fau-de-Peyre (Rimeyzenc)	<b>AMOUREUX Luquette</b>	Luquette AMOUREUX, femme de Jacques BONNET, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), malade, sans amis ni même son mari, dont elle n'a aucune aide car elle ne l'a pas vu depuis 11 ans, dicte son testament. Sépulture, la tombe de ses parents au cimetière paroissial. Héritière universelle, Louise BONNET, sa fille. Quand cette dernière se mariera, elle pourra récupérer la moitié des 120 livres que Béraud BROS, cousin et filleul de la testatrice, de Rimeizenc, lui doit. Si son héritière meurt avant d'être mariée ou sans avoir d'enfant, elle lui substitue ledit cousin pour les 3/4 et Pierre BROS, son oncle, de Beauregard, pour 1/4. Parmi les témoins, Etienne et autre Etienne CROUZET, père et fils, Antoine et Louis PROUZET, père et fils, Raymond et Jean BONNET, tous de Rimeizenc.
3E18 Me Jean Allo/986	1616/08/14	CM	St-Urcize-15, Fau- de-P. (le Chambon)	<b>ANDRIEU Jean, SEGUIN Marguerite</b>	Jean ANDRIEU, fils de feu autre Jean ANDRIEU, de St-Urcize-15, en Auvergne, avec Marguerite SEGUIN, fille de feus Laurent SEGUIN et Claude DEVEZE, du Chambon (Fau-de-Peyre). La fiancée est assistée de Jean et Jeanne DEVEUZE, ses oncle et tante maternels, Antoine CROS et Guillaume CONSTAND, ses cousins. La fiancée se constitue en tous ses biens. Le fiancé devra injecter dans les biens de sa fiancée 120 livres. [écrit "SEGUY" au masculin, "SEGUINE" au féminin]
3E20 (1) Me Jean Allo/061	1629/11/08	Obligation	St-Alban, Aumont	<b>ANGELVIN Jean, AMBERT Jacques</b>	Jacques AMBERT, d'Aumont, reconnaît devoir à Me Jean ENJALVIN, notaire royal de St-Alban, 144 livres pour les restes à payer de l'arrentement de la métairie dudit ENJALVIN et s'engage à payer avant mars prochain.
3E20 (1) Me Jean Allo/063	1629/11/08	Déchargement de séquestration	St-Alban, Aumont	<b>ANGELVIN Jean, AMBERT Jacques</b>	Jean ENJALVIN, notaire royal de St-Alban, et Jacques AMBERT, d'Aumont, ont fait rendre par Jean MAUREL et Jean CROUZET, d'Aumont, séquestres, toutes les récoltes de foin et de blé de la métairie dudit ENJALVIN, saisies à la requête de ce dernier dans le cadre de l'arrentement fait par ledit AMBERT.
3E19 Me Jean Allo/1673	1620/11/05	Dot (reconnaissance)		<b>ANTHONY Catherine, ROUX Blaise, PLANCHON Jeanne, COURNUT Jean</b>	Jean COURNUT, fils de feu Jean, du Crouzet (Aumont), comme futur mari de Jeanne PLANCHON [CM ce jour devant le présent notaire, même registre], a reçu de Catherine ANTHONY, femme de Blaise ROUX, tante de ladite Jeanne, 50 livres sur les 100 livres promises.
3E19 Me Jean Allo/1671	1620/11/05	Dot (reconnaissance)	Aumont (le Crouzet), St- Léger-de-Peyre (Recoules)	<b>ANTHONY Marguerite, PLANCHON Guillaume et Jeanne, COURNUT Jean</b>	Jean COURNUT, fils de feu Jean, du Crouzet (Aumont), comme futur mari de Jeanne PLANCHON [CM ce jour devant le présent notaire, même registre], a reçu de Marguerite ANTHONY et Guillaume PLANCHON, ses belle-mère et beau-frère, de Recoules (St-Léger-de-Peyre), 1er paiement sur la dot faite à Jeanne. Fait à la Randesche (St-Sauveur-de-Peyre) chez lesdits oncle et tante.
3E16 Me Jean Allo/311	1602/08/04	Achat	Aumont, Lunel- 34	<b>ANTONY Pierre, CROS Pierre</b>	[Haut de page endommagé] Pierre CROS, natif d'Aumont, habitant à présent Lunel-34, en Languedoc, vend à Pierre ANTONY, maréchal, habitant d'Aumont, une petite maison (confronts).

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E16 Me Jean Allo/188	1601/08/13	Achat	Aumont, Rimeize (le Vivier)	<b>AOUSTET Jeanne, RAMADIER Antoine</b>	Me Antoine RAMADIER, praticien, grangier du Vivier (Rimeize), vend 2 champs (confronts) à Jeanne AOUSTET [écrit "HAOUSTET"], veuve de Jean CHALQUET, d'Aumont.
3E14 Me Jean Allo/111	1596/06/16	Accord	Aumont	<b>APCHER (d') Antoine, PETIT Guillaume</b>	Il y avait débat devant la justice de l'évêque de Mende entre noble Antoine d'APCHER, prieur de St-Etienne d'Aumont, et Guillaume PETIT, prêtre et curé dudit prieuré. Motif du conflit : les droits revendiqués par ledit prêtre. Finalement, accord solennel ce jour. Ledit prieur devra remettre audit prêtre 20 setiers de blé-seigle par an à la saint Michel. En retour, le prêtre sera tenu de bien et dument servir ladite cure.
3E17 Me Jean Allo/628	1614/05/16	Achat	St-Chély, Clamouze	<b>APCHER (d') Louis, TOUR (de la) Louise, FLORIT (de) Guillaume</b>	Damoiselle Louise de la TOUR, veuve de noble Jacques de FLORIT, en son vivant seigneur du Baccon, Clamouzes et le Cheyla, et noble Guillaume de FLORIT, seigneur desdits lieux, mère et fils, résidant en leur château de Clamouze, vendent pour 8.000 livres à noble Louis d'APCHER de la [non lu], habitant St-Chély, la seigneurie et mandement du Baccon-Vieux. Remarque à propos du droit <b>velleien</b> . Tous les détails sur la façon dont la somme est réunie.
3E14 Me Jean Allo/130	1596/08/05	Quittance	Aumont (Chancelades, le bourg)	<b>ASTIER Antoine, ANTONY Pierre</b>	Pierre ANTONY, maréchal, habitant d'Aumont, tant en son nom qu'en celui de Catherine JOUVE, sa femme, reçoit d'Antoine ASTIER, de Chancelades (Aumont), 23 écus au soleil 2/3 qu'il leur doit en vertu d'une obligation consentie devant Me Louis BOUCHARENC, notaire royal de Buffeirettes, à l'occasion de la vente d'une maison par ledit ANTONY audit ASTIER.
3E16 Me Jean Allo/106	1601/05/11	Acquisition	Aumont (Chancelades)	<b>ASTIER Antoine, BROHE Jean</b>	Jean BROHE, marchand, de Valiergues (Mentières-15), diocèse de St-Flour, fils de Guillaume BROHE, a vendu pour 26 écus au soleil 2/3 à Antoine ASTIER, son cousin, de Chancelades (Aumont), tout ce à quoi il peut prétendre sur les biens de feus Louis BASTIDE et Pierre BASTIDE jeuné, de Granviala (la Chaze), en sa qualité d'héritier de feu Jean BASTIDE, dudit lieu, son cousin, fils de feu Pierre. Référence à un testament reçu par Me <b>POURRAIN/POURCAIN [lecture non sûre]</b> . Paiement en 1 vache rouge avec son veau, en blé, et en espèces (26 écus 2/3). [le titre de l'acte laisse penser que Antoine ASTIER est marié à Anne BASTIDE]
3E14 Me Jean Allo/145	1596/09/05	Ratification	Aumont (Chancelades, le bourg)	<b>ASTIER Antoine, JOUVE Catherine, ANTONY Pierre</b>	Catherine JOUVE, femme de Pierre ANTONY, maréchal, habitant Aumont, ratifie la vente faite par son mari à Antoine ASTIER, de Chancelades (Aumont), comme promis par ledit ANTONY lors de cette vente [même registre, le 05/08 dernier].
3E18 Me Jean Allo/1201	1617/11/16	Permutation	Aumont (Chancelades).	<b>ASTIER Antoine, POUDEROUX Astruge</b>	Antoine ASTIER, laboureur, et Astruge POUDEROUX, veuve de Jacques ALLO, de Chancelades (Aumont), procèdent à un échange de terres (confronts). Ledit ASTIER ayant donné un bien de plus grande valeur, ladite POUDEROUX lui versera 44 livres mais il y aura une estimation par des prudhommes. Parmi les témoins, Antoine et Blaise BOULET, frères, couturiers.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E20 (1) Me Jean Allo/080	1629/12/10	Dot (quittance)	Aumont (le bourg, Chancelades), Ste-Colombe-de-Peyre (le Cher)	<b>ASTIER Marguerite, CHASTANG Bernard, PARRICHON Marie, PELISSE Jean</b>	Marie PARRICHON, veuve d'Antoine ASTIER, de Chancelades (Aumont), et Jean PELISSE, son fils et donataire de la moitié de ses biens, habitant du Cher (Ste-Colombe-de-Peyre), ont reçu de Marguerite ASTIER, huit-vingt-trois livres pour la répétition de la dot reconnue à ladite Marie par ledit feu ASTIER en leur CM passé devant Me Barthélemy VALENTIN le 24/02/1617 [mauvais état de la page, lecture de la date non sûre]. Paiement reçu des mains et argent propre de Me Bertrand CHASTANG, notaire d'Aumont.
3E21 Me Jean Allo/375	1622/03/06	Quittance	Aumont (Chancelades)	<b>ASTIER Marguerite, PELISSE Jean</b>	Jean PELISSE, habitant de Chancelades (Aumont), a reçu de Marguerite ASTIER, fille d'Antoine, dudit lieu, 6 livres 11 sols en paiement des dépens contenus dans la sentence rendue par monsieur l'Official de Mende le 29/01 dernier.
3E16 Me Jean Allo/812	1600/08/13	Subrogation	Fau-de-Peyre (Rimeizenc)	<b>ASTRUC Antoine, CHASTANG Jeanne</b>	Jeanne CHASTANG, fille de feus Antoine CHASTANG et Antoinette CROS, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), ayant succédé à ses défunts père et mère, dut ester en justice pour recouvrer 65 livres et 2 velles qui furent reconnues à sa mère par le mari de celle-ci (reconnaissance de dot reçue par feu Me Jean DALMAS, notaire d'Aumont). Finalement, ladite CHASTANG subroge en son droit Antoine ASTRUC, fils de Jacques, son neveu, de Rimeizenc, et en reçoit les 65 livres et les 2 velles.
3E19 Me Jean Allo/1796	1621/04/24	Acquisition	Fau-de-Peyre (le bourg, les Gouttes)	<b>ASTRUC Antoine, CROUZET Jean</b>	Jean CROUZET, des Gouttes (Fau-de-Peyre), a vendu à messire Antoine ASTRUC, prêtre et curé de ladite paroisse, toutes les pièces de terre (confronts) qu'il possède audit lieu.
3E19 Me Jean Allo/1703	1620/12/31	Echange	Fau-de-Peyre (le bourg, Beauregard)	<b>ASTRUC Antoine, FOURNIER Jean</b>	Messire Antoine ASTRUC, prêtre et curé de Fau-de-Peyre, et Jean FOURNIER dit NEGRON, de Beauregard (ibidem), ont échangé des terres (confronts).
3E18 Me Jean Allo/918	1616/04/09	Acquisition	Fau-de-P. (le bourg, Beauregard)	<b>ASTRUC Antoine, HERMET Antoine</b>	Antoine HERMET, laboureur, de Beauregard (Fau-de-Peyre), vend pour 12 livres tournois à messire Antoine ASTRUC, prêtre et curé de ladite paroisse, un chazal avec courtilage devant et petit jardin à l'arrière (confronts) acquis par feu Pierre ASTRUC, beau-père dudit HERMET, de Jean FOURNIER dit NEGRON.
3E19 Me Jean Allo/1786	1622/01/13	Testament	Fau-de-Peyre (Beauregard)	<b>ASTRUC Béatrice</b>	Béatrice ASTRUC, veuve d'Antoine PELISSE, de Beauregard (Fau-de-Peyre), malade, dicte son testament. Sépulture, le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs à Astruge, Jeanne et Isabel PELISSE, ses filles, 60 livres et 1 robe à commencer à payer le jour de leur mariage. Legs de 45 livres à Pierre et Antoine PELISSE, ses fils, à commencer à payer quand son héritière se mariera. Eux-mêmes ne sont pas encore mariés. Héritière universelle, Catherine PELISSE, sa fille. Outre cela, la somme de six-vingts livres que ladite Catherine lui a prêtées en diverses fois sur ses gages et salaires dans ses emplois hors de la maison. Brève déclaration sur ses dettes.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E18 Me Jean Allo/1321	1618/09/22	Achat	Fau-de-P. (Beauregard)	<b>ASTRUC Durand, POUDEROUX Pierre</b>	Pierre POUDEROUX, de Beauregard (Fau-de-Peyre), a vendu pour 9 livres et 10 sols à Durand ASTRUC, dudit lieu, un petit champ (confronts).
3E16 Me Jean Allo/709	1600/01/06	Rémission (quittance)	Fau-de-P. (Rimeizenc), la Chaze (Grandviala)	<b>ASTRUC Etienne, RAMADIER Jean</b>	Jean RAMADIER, fils de feu Philippe, de Grandviala (la Chaze), donne quittance à Etienne ASTRUC dit CROZAT, de Rimeizenc (Fau-de-P.), du paiement de la rémission que ledit RAMADIER lui a faite des droits qu'il pouvait avoir sur ce que ledit ASTRUC a acquis de feus Pierre et Jean CHASTANG, père et fils, y compris ce qui provient de la restitution de la dot faite par ledit feu Philippe à Gounette RAMADIER, sa fille, lors de son CM avec ledit feu Jean CHASTANG (CM reçu par feu Me Jean DALMAS, notaire d'Aumont).
3E18 Me Jean Allo/1092	1617/01/21	Achat	Fau-de-P. (Beauregard)	<b>ASTRUC Isabelle, POUDEROUX Raymond</b>	Raymond POUDEROUX, de Beauregard (Fau-de-Peyre), vend à Isabelle ASTRUC, fille de Jean ASTRUC dit SABATIER, dudit lieu, et veuve de Jacques FOURNIER, un jardin (confronts).
3E18 Me Jean Allo/1029	1616/10/10	Testament	La Chaze (las Bros)	<b>ASTRUC Jacques</b>	Jacques ASTRUC, fils de feu Jean, de las Bros (la Chaze), dicte son testament pour disposer des biens de son défunt père, décédé il y a peu et dont il est héritier. Sépulture dans la tombe de son père. Lègue à Marguerite, Antoinette, autre Marguerite et Pierre ASTRUC, ses frère et soeurs, à chacun d'eux, le legs de 5 sols que leur a fait leur défunt père. Héritière universelle, Jeanne OSTALIER, sa mère, en fidei-commis à restituer à celui desdits frère et soeurs qu'elle désignera. Parmi les témoins, un Pierre OSTALIER, de las Bros.
3E18 Me Jean Allo/1125	1617/06/06	Testament	Fau-de-P. (Beauregard)	<b>ASTRUC Jean</b>	Jean ASTRUC dit SABATIER, de Beauregard (Fau-de-Peyre), se voyant âgé et un peu malade, dicte son testament. Sépulture, le tombeau de ses prédécesseurs, au cimetière paroissial. Legs à Durand et Jean ASTRUC, ses fils, outre la constitution qu'il leur fit pour leur mariage, 3 livres. A Brengonne ASTRUC, sa fille, 150 livres, 1 vache pleine, 2 robes, une gazène, 2 draps + 9 bêtes à laines grosses et 4 agneaux qu'elle a gagnés de ses moissons, le tout à commencer à payer quand elle se mariera. Dispositions en faveur de Jeanne ASTRUC, sa femme. Héritière universelle, Isabeau ASTRUC, sa fille, veuve de Jacques FOURNIER. Acte suivi de l'habituelle déclaration sur les dettes et créances. Personnes citées, ledit Durand ASTRUC, fils du testateur, à propos de la constitution qui lui fut faite quand il entra pour gendre à la maison de Pierre BROS, dudit lieu, et ledit Jean ASTRUC, autre fils du testateur, lorsqu'il épousa la fille de Raymond POUDEROUX, dudit lieu.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E16 Me Jean Allo/822	1600/08/15	Transaction	La Chaze (la Pignède)	<b>ASTRUC Jean et autre Jean</b>	Jean ASTRUC, fils de feus Barthélemy ASTRUC et Jeanne CHASTANG, reproche devant la justice à Jean ASTRUC dit MEILLET [ <b>lecture non sûre du surnom</b> ], son oncle, tous de la Pignède (la Chaze), de posséder sans aucun titre valable la métairie de ses parents, sise au Vimenet. Arguments de son oncle : après son mariage avec Catherine HERMABESSIERE, pour jouir des biens qui pouvaient lui appartenir et ne pas laisser ces terres incultes, il s'était installé dans cette métairie qui avait appartenu audit Barthélemy ASTRUC. Finalement, accord amiable.
3E18 Me Jean Allo/1121	1617/06/08	Division	Fau-de-P. (Beauregard)	<b>ASTRUC Jean et Catherine, PELISSE Pierre</b>	Jean ASTRUC dit CHARREYRE, de Beauregard (Fau-de-Peyre), a donné en dot à Catherine ASTRUC, sa fille, lors de son CM avec Pierre PELISSE (acte reçu par le présent notaire), la moitié de sa maison et le tiers du jardin. Il s'agit donc de procéder à ce partage avec l'aide de 2 prudhommes.
3E18 Me Jean Allo/1124	1617/06/06	Dot (reconnaissance)	Fau-de-P. (Beauregard)	<b>ASTRUC Jean et Catherine, PELISSE Pierre</b>	Pierre PELISSE, [fils de feu Antoine PELISSE et de Béatrice ASTRUC], de Beauregard (Fau-de-Peyre), comme mari de Catherine ASTRUC, [fille de Jean ASTRUC dit CHARREYRE, et de Jeanne THOMAS], a reçu de son beau-père, dudit lieu, le bétail à laine et les terres promis au CM passé devant le présent notaire. Parmi les témoins, Jean ASTRUC dit SABATIER, dudit lieu.
3E17 Me Jean Allo/459	1613/06/11	Quittance	Fau-de-Peyre (Beauregard), Sauve-30	<b>ASTRUC Jean, Pierre et Antoine</b>	Me Pierre ASTRUC, praticien, de Sauve-30, diocèse de Nîmes, représentant Antoine ASTRUC, son frère, du moulin du Galat, près de Sauve, (procuration reçue par Me Jacques JEAN, notaire royal de Sauve, le 13/10/1612), reçoit de Jean ASTRUC dit SABATIER, de Beauregard (Fau-de-Peyre), 7 livres 10 sols pour entier paiement de sa quotité d'une obligation consentie en faveur d'Antoine ASTRUC, son père (acte reçu par feu Me CHABANON, notaire du Rouchat à Rimeize, le 15/11/1572).
3E18 Me Jean Allo/988	1616/08/14	CM	Fau-de-P. (Beauregard)	<b>ASTRUC Jean, POUDEROUX Françoise</b>	Jean ASTRUC, fils de Jean ASTRUC dit SABATIER et de Jeanne ASTRUC, de Beauregard (Fau-de-Peyre), avec Françoise POUDEROUX, fille de Raymond POUDEROUX et d'Hélène CHARDAIRE, dudit lieu. Les parents de la fiancée lui font donation de la moitié de leurs biens. Le fiancé apportera 150 livres. Voir détail de cette somme et des terres (confonts) données ce jour par le père du fiancé à celui-ci pour ses droits paternels. [voir aussi, photos 998 à 1004 incluse, un texte de ce CM terminé par une note du fils du présent notaire qui dit avoir rédigé cet extrait à la demande dudit Jean ASTRUC en s'aidant des notes laissées par Me Jean ALLO, son défunt père]
3E17 Me Jean Allo/413	1613/01/28	Achat	Fau-de-P. (Beauregard), St- Chély	<b>ASTRUC Jean, PRIEUR Jean</b>	Jean PRIEUR, marchand, de St-Chély, vend une terre (confronts) à Jean ASTRUC dit SABATIER, de Beauregard (Fau-de-Peyre).

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1420	1619/04/09	Quittance	Fau-de-Peyre (Rimeizenc, Beaugard)	<b>ASTRUC Louis et Antonie, POUDEIROUX Jean</b>	Antonie ASTRUC, veuve de Durand POUDEIROUX, de Beaugard (Fau-de-Peyre), et Jean POUDEIROUX, son fils, ont reçu de Louis ASTRUC, de Rimeizenc (ibidem), 24 livres et une brebis contenues au contrat d'accord passé entre parties devant Me MICHEL, notaire de St-Chély. [il devait y avoir une précision sur la parenté avec Louis ASTRUC mais la page est déchirée]
3E17 Me Jean Allo/789	1615/10/02	Transaction	Aumont, Fau-de-P.	<b>ASTRUC Mathieu, RESSOUCHES Jean, SALGUES Jeanne, AMBERT Jacques, RESSOUCHES Jeanne</b>	Les parties : Jean RESSOUCHES, au nom de Jeanne SALGUES, sa femme, Jacques AMBERT, au nom de Jeanne RESSOUCHES, sa femme, fille et donataire desdits RESSOUCHES et SALGUES, demandeurs, d'Aumont, d'une part ; Me Mathieu ASTRUC, praticien et procureur juridictionnel du Fau, défendeur, d'autre part. Les premiers réclament en justice au second les comptes de l'administration faite par lui des biens de feu Jean SALGUES, praticien, habitant Aumont, père de ladite Jeanne SALGUES, ainsi que les comptes de feu Astruge BOULET, la veuve dudit SALGUES, ainsi que les notes et obligations de feu Me François BOULET, notaire royal d'Aumont et père de ladite feu Astruge. Le tout représentant 4.000 livres. Voir détail des arguments et accord amiable.
3E21 Me Jean Allo/374	1622/07/17	Quittance	Fau-de-Peyre (le bourg, Salelles, Beaugard)	<b>ASTRUC Mathieu+ et Aldebert, FOURNIER Jean dit RICHARD, FOURNIER Germo</b>	Germo FOURNIER, hôte, de Beaugard (Fau-de-Peyre), atteste avoir été entièrement payé par feu Mathieu ASTRUC, en son vivant hôte et procureur de Fau, de l'équivalent arrenté par ledit FOURNIER, ces 3 dernières années, sur la maison et le cabaret dudit ASTRUC. Présent, Aldebert ASTRUC, fils dudit Mathieu, qui accepte la clôture de l'arrentement qui fut passé devant le présent notaire. Il y a aussi dans le même cadre une quittance faite par le Germo à Jean FOURNIER dit RICHARD, de Salelles [ibidem]. [l'équivalent est le nom donné aux aides dues au roi et spécifiques au Languedoc. Il porte sur la vente du poisson, de la viande et du vin. Source Wikipédia]
3E17 Me Jean Allo/736	1615/04/30	Testament	Fau-de-P. (Beaugard)	<b>ASTRUC Pierre</b>	Pierre ASTRUC dit CROZAT [écrit "CROSAT"], laboureur, de Beaugard (Fau-de-Peyre), malade, dicte son testament. Sépulture, la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. A Jeanne ASTRUC, sa fille, 200 livres et 2 robes. A sa femme, Jeanne BOURCIER, sous forme de pension, un peu de seigle chaque année, jusqu'à la fin de ses jours. Héritière universelle, Béatrice ASTRUC, son autre fille, femme d'Antoine HERMET.
3E20 (1) Me Jean Allo/032	1629/10/09	Bail en paiement	Aumont	<b>ASTRUC Pierre, BRUNET Guigon</b>	Pour rembourser une dette, Guiguet BRUNET, fils de feu Philippe, d'Aumont, cède à Pierre ASTRUC, tisserand, dudit lieu, un jardin situé au terroir d'Aumont. Parmi les témoins, Pierre ATTRAZIC, meunier, du Rouchat [Rimeize].

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E16 Me Jean Allo/836	1600/09/11	Dot (reconnaissance)	St-Léger-de-P. (Combechave), Aumont (le Monteil)	<b>ASTRUC Pierre, CHALVET François</b>	François CHALVET dit PARRELOU, du Monteil (Aumont), a reçu de Pierre ASTRUC, natif de Combechave (St-Léger-de-Peyre), son beau-fils, 100 écus au soleil, dont une partie en une obligation consentie par Pierre DELMAS, de Chapginieys (ibidem) au profit dudit ASTRUC devant Me BROS. Entre autres choses, le décompte inclut la somme que ledit ASTRUC a promis d'apporter à sa belle-famille lors de son CM passé devant le présent notaire avec Isabel CHALVET, fille dudit François.
3E15 Me Jean Allo/616	1599/10/04	CM	St-Léger-de-P. (Combechave), Aumont (le Monteil)	<b>ASTRUC Pierre, CHALVET Isabeau</b>	Pierre ASTRUC, fils de feu autre Pierre ASTRUC, de Combechave (St-Léger-de-Peyre), avec Isabeau CHALVET, fille de François CHALVET dit PARELOU et Gaillarde GACHON, de Monteil (Aumont). Le père de la fiancée lui fait donation de la moitié de ses biens. Le fiancé s'engage à apporter à son futur beau-père 100 écus d'or et 2 vaches avec leur veau, à commencer à payer le jour de la célébration du mariage.
3E19 Me Jean Allo/1922	1623/07/23	CM	La Chaze (Lasbros), Aumont	<b>ASTRUC Pierre, CONSTANS Jeanne</b>	Pierre ASTRUC, fils de feu Jean ASTRUC et de Jeanne HOSTALIER, de Lasbros (la Chaze), avec Jeanne CONSTAND, fille de Guilhen CONSTAND et Isabel GRASSET, habitants d'Aumont. La dot : un étage de leur maison (confronts) avec le châlit, le coffre en bois de pin et les armoires qui s'y trouvent, 2 petits jardins (confronts), 2 draps, 2 couvertures, et 60 livres. ["châlit" = l'armature qui fournit l'appui au lit].
3E18 Me Jean Allo/1206	1617/11/17	Accord	Ribennes (le bourg, le Bouschet)	<b>ATGER Antoine, DONNAREL Privat</b>	Antoine ATGER, fils de feu Guy, du Bouschet [Ribennes], a assigné Privat DONNAREL, de Ribennes, devant la Cour du sénéchal de Beaucaire et Nîmes. Il exige un supplément d'argent pour le juste prix de plusieurs terres vendues à vil prix, selon lui, par son défunt père à divers acheteurs, et en particulier, audit DONNAREL (pour ce dernier, par acte passé devant Me ALARY, notaire de Serverette). Ledit DONNAREL se défend de tout préjudice (lésion) ou dol [ruse]. Finalement, accord amiable entre eux. [le titre exact de l'acte est "quittance de défaut et renoncement de procès"]
3E14 Me Jean Allo/037	1595/11/19	Acquisition	Rimeize (le Rouchat), Aumont (les Utes)	<b>ATTRAZIC Jean, BRUNET François, BLANQUET Isabelle</b>	François BRUNET et Isabelle BLANQUET, mariés, des Utes (Aumont), ont vendu à Jean ATTRAZIC, meunier ["moulinier"], du Rouchat (Rimeize), les privilèges qu'ils ont au Rouchat, tant ceux dont jouissaient les prédécesseurs de ladite BLANQUET que ceux à elle advenus de Chaput et Jeanne CROUZET. Ils lui vendent aussi un petit champ (confronts).
3E18 Me Jean Allo/1108	1617/05/27	Donation	Laurie-15	<b>AUDIN Isabeau, COUSSERAND Antonie</b>	Pauvre femme vieille, Isabeau AUDIN, veuve de Barthélemy COUSSERAND, de Laurie-15, en Auvergne, fait donation d'un pré sis audit lieu (confronts) à Antonie COUSSERAND, sa fille, absente, représentée par le notaire. Elle veut la récompenser des services qu'elle en a reçus.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E14 Me Jean Allo/280	1597/05/15	Ratification	Aumont	<b>AUGIER (d') Suzanne, CAYLAR (du) Julien, CHALVET Jean</b>	Suzanne d'AUGIER, veuve de Barthélemy BOISSY, à présent femme de Julien du CAYLAR, habitant à présent Aumont, ratifie la vente faite par ledit du CAYLAR devant le présent notaire (même registre) à Jean CHALVET dit PARELLOU, d'Aumont.
3E15 Me Jean Allo/379	1598/05/12	Permutation	St-Sauveur-de-P., Aumont	<b>AVIGNON Jean, BOULET François</b>	Jean AVIGNON dit LA PLUME, de St-Sauveur-de-P., et François BOULET, Me tailleur d'Aumont, procèdent à un échange de terres (confronts).
3E17 Me Jean Allo/430	1613/03/16	Achat	Fau-de-P. (Beauregard), St- Chély	<b>BAFFIE Raymond, PRIEUR Jean</b>	Jean PRIEUR, bourgeois, de St-Chély, vend à Raymond BAFFIE, de Beauregard (Fau-de-Peyre), un champ (confronts).
3E16 Me Jean Allo/223	1602/01/00	Dot (reconnaissance)	La Fage- Montivernoux (Grandviala-le- Vieux), Fau-de-P. (Salelles)	<b>BARDON Pierre et Anne, BRESCHET Jean</b>	<b>[Feuille très endommagée]</b> Jean BRESCHET, de Salelles (Fau-de-Peyre), comme mari de Anne BARDON, a reçu de Pierre BARDON, de Grandviala-le-Vieux (La Fage-Montivernoux), 8 écus au soleil sur ce qui fut promis en leur CM passé devant le présent notaire.
3E16 Me Jean Allo/754	1600/05/01	Dot (reconnaissance)	La Fage- Montivernoux (Granviala-le- Vieux), Fau-de-P. (Salelles)	<b>BARDON Pierre, BRESCHET Jean</b>	Jean BRESCHET, fils de feu André BRESCHET, de Salelles (Fau-de-Peyre), comme mari de Anne BARDON, a reçu de Pierre BARDON, son beau-frère, de Granviala-le-Vieux (la Fage-Montivernoux), 10 écus au soleil sur la dot promise au CM reçu par le présent notaire (même registre).
3E14 Me Jean Allo/329	1597/12/23	Acquisition	La Fage- Montivernoux (Grandvial-le- Vieux, Grandviala)	<b>BARDON Pierre, DELPRAT Jean, FOURNIER Guillaumette, HERMET Jean+</b>	Jean DELPRAT et Guillaumette FOURNIER, sa belle-mère, veuve de Jean HERMET, de Grandviala (la Fage-Montivernoux), ont vendu à Pierre BARDON, fils de [feu Antoine BARDON et de Jeanne HERMET], de Grandviala-le-Vieux (ibidem), une devèze. Parmi les confronts, un pré appartenant à Jeanne HERMET, mère de l'acheteur. <b>[La page est abîmée mais on connaît par d'autres actes chez le présent notaire le nom des parents dudit BARDON]</b>
3E16 Me Jean Allo/733	1600/04/21	Acquisition	la Fage- Montivernoux (Grandviala-le- Vieux)	<b>BARDON Pierre, HERMET Jeanne</b>	Jeanne HERMET, veuve d'Antoine BARDON, de Granviala-le-Vieux (la Fage-Montivernoux), vend un petit pré (confronts) à Pierre BARDON, son fils, dudit lieu. Cette opération est en lien avec la somme promise par ladite HERMET à Anne BARDON, sa fille, lors du CM de celle-ci avec Jean BRESCHET, reçu ce jour par le présent notaire.
3E21 Me Jean Allo/340	1604/05/02	Accord	Javols (Longuesagne, la Besseyre)	<b>BARRANDON François, BRUNEL Jacques</b>	François BARRANDON, de Longuesagne (Javols), et Jacques BRUNEL, de la Besseyre (ibidem), s'accordent sur le compte final de leur charge de collecteurs pour l'année 1603.
3E21 Me Jean Allo/410	1612/08/01	Lodz	Baronnie de Peyre	<b>BARRANDON François, VALS (de) Jean, THOLET (de) N.N.</b>	Jean de VALS, rentier des droits de lodz en la baronnie de Peyre pour monseigneur de THOLET, atteste avoir été payé par François BARRANDON pour son acquisition d'un pré. Lacune sur le vendeur. Acte d'achat reçu par Me DAUDÉ.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E16 Me Jean Allo/854	1600/09/28	Testament	St-Flour-15 (le Fayet), Ste-Colombe-de-P.	<b>BARTHOMEUF Durand</b>	Messire Durand BARTHOMEUF, prêtre, du Fayet (St-Flour-15), demeurant à présent à Ste-Colombe-de-P., malade, dicte son testament. Sépulture en l'église de Ste-Colombe. Legs à ses 3 sœurs germaines. Legs à Marguerite CHARBONNIER, sa "serviciale". Héritière universelle, Agnès GRANIER, sa mère ici présente, en fidei-commis à remettre à Durand BARTHOMEUF, frère et filleul du testateur. Parmi les témoins, un Etienne CHARBONNIER, du Cher [Ste-Colombe].
3E21 Me Jean Allo/412	1629/09/26	Quittance	Aumont, St-Sauveur-de-P. (Fontanes)	<b>BASCLE Catherine, GOUNY Antoine+, Antoinette et Jean, CHASSARIC Jean</b>	Jean CHASSARIC, consul de Peyre, habitant Fontanes [St-Sauveur-de-Peyre], a reçu de Catherine BASCLE, veuve d'Antoine GOUNY, maréchal, d'Aumont, 5 livres pour ses journées de travail à procéder au partage des biens dudit feu GOUNY avec Antoinette ANTONY, sa belle-mère, et Jean GOUNY, son beau-frère, pour Antoinette GOUNY, sa fille. Elle reçoit aussi 11 livres qui furent dépensées au logis de Jacques ALLO.
3E18 Me Jean Allo/1282	1618/05/20	Transaction	St-Léger-de-P. (Lascols, Espère)	<b>BASTIDE Antoine, MOULIN Antoine</b>	Sont sur le point de s'opposer en justice, Antoine BASTIDE dit PEBRET, fils de Jacques, de Lascols [St-Léger-de-Peyre), demandeur, d'une part, et Antoine MOULIN jeune dit COURRIERE [écrit "COURREYRE"], d'Espères (ibidem), défendeur, d'autre. Le demandeur, neveu de feus Guillaume BASTIDE et Jeanne POUGNET [écrit "POUNIETTE"] s'appuie sur le testament de celle-ci, reçu par Me Philippe BRUGERON le 06/02/1580, par lequel elle désignait son mari comme héritier universel. Celui-ci mourut ab intestat et sans enfants et ledit Antoine BASTIDE estimait devoir en être le seul héritier comme son parent le plus proche. Parmi ces biens, une métairie dont ledit MOULIN détenait plusieurs terres et ledit BASTIDE exigeait qu'il y renonce. Mais ce dernier exhibait un titre d'acquisition en bonne et due forme du 17/08/1703, date à laquelle il acheta ces terres à Etienne PLANCHON, d'Espères. En outre, les époux, lors de leur CM, s'étaient fait une donation au dernier vivant et comme ladite POUGNET était décédée après ledit Guillaume BASTIDE, le testament de ce dernier était caduc. Et comme ledit MOULIN se dit le plus proche parent de ladite POUGNET... Bref, finalement, accord amiable. BASTIDE reçoit 30 livres. Parmi les témoins, Jean PLANCHON, sergent royal de St-Léger.
3E20 (1) Me Jean Allo/018	1629/08/07	Testament	Aumont (le Bouschet)	<b>BASTIDE Jean</b>	Jean BASTIDE plus jeune, fils de feus Louis BASTIDE et Charlotte RAMADIER, du Bouschet (Aumont). Héritier universel, François BASTIDE, son frère.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E20 (1) Me Jean Allo/115	1629/11/22	Arrentement	Aumont (le Bouschet, le bourg), la Fage-St-Julien, Javols (l'Escurette)	<b>BASTIDE Jean et Louis, ALLO Jean, CHEVALIER Jean</b>	Messire Jean CHEVALIER, curé d'Aumont, au nom de Jean ALLO, de la Fage-St-Julien, et Louis BASTIDE, de l'Escurette (Javols), tuteurs de la fille et des biens de feu Jean BASTIDE, du Bouschet (Aumont), ont fait procéder ce jour à l'inventaire du cabal et des meubles dudit feu BASTIDE, par Me VIDAL, juge en la baronnie de Peyre, et Me Pierre DELAPORTE, son greffier, ont (lesdits CHEVALIER et BASTIDE) arrenté la métairie dudit feu BASTIDE sise au Bouschet, à Jean BASTIDE plus jeune, frère dudit feu Jean BASTIDE. Cet acte est suivi d'une quittance datée du 15/03/1630 dont la lecture est rendue difficile par l'état de la photo mais elle indique que le fermier a honoré ses obligations liées à cet arrentement.
3E19 Me Jean Allo/1637	1620/10/01	CM	Aumont (le Bouschet), ALLO Isabelle	<b>BASTIDE Jean, ALLO Isabelle</b>	Jean BASTIDE, fils de Louis BASTIDE et de feu Charlotte RAMADIER, du Bouschet (Aumont), avec Isabelle ALLO, fille de Pierre ALLO et de Jeanne BEDOS, de la Fage-St-Julien. La dot : 400 livres, 4 robes et les habits menus, 2 couvertures, 2 draps, 1 vache avec son veau, 4 brebis, 2 agneaux, 1 paire de taureaux de 2 ans. Le père du fiancé fait donation à son fils de la moitié de ses biens et lui remet l'entier héritage laissé par sa défunte femme en son testament reçu par le présent notaire.
3E19 Me Jean Allo/1841	1622/04/30	Dot (reconnaissance)	Aumont (le Bouschet), Javols (Civeyrac)	<b>BASTIDE Jean, MONTEIL Raymond, MARTIN Claude (F)</b>	Raymond MONTEIL et Claude MARTIN, sa mère, de Civeyrac (Javols), ont reçu de Jean BASTIDE, du Bouschet (Aumont), beau-frère dudit MONTEIL, 10 livres pour entier paiement des 20 livres que ledit BASTIDE avait promises en augment de dot à Marguerite BASTIDE, sa sœur, lors de son CM passé avec ledit Raymond devant le présent notaire [même registre]
3E19 Me Jean Allo/1829	1622/01/17	Dot (reconnaissance)	Aumont (le Bouschet), Javols (Civeyrac)	<b>BASTIDE Louis et Jean</b>	Claude MARTIN [femme de Philippe MONTEIL], et Raymond MONTEIL, son fils et donataire, de Civeyrac (Javols), ont reçu de Louis et Jean BASTIDE, père et fils, du Bouschet (Aumont), 30 livres sur ce qui fut promis par eux à Marguerite BASTIDE, leur fille et sœur, en son CM passé avec ledit Raymond devant le présent notaire.
3E20 (1) Me Jean Allo/119	1629/11/22	Accord	La Fage-St-Julien, Javols (l'Escurette), Aumont (le Bouschet)	<b>BASTIDE Louis et Jean, ALLO Jean,</b>	Jean ALLO, de la Fage-St-Julien, et Louis BASTIDE, de l'Escurette (Javols), tuteurs de Jeanne BASTIDE, fille unique de feu Jean BASTIDE, du Bouschet (Aumont), s'accordent avec Jean BASTIDE plus jeune, dudit lieu, rentier de la métairie dudit feu BASTIDE, sur le paiement de ses droits de légitime, à lui fixés par ledit feu Jean en son testament reçu par Me CHASTANG. Cet acte est suivi de la quittance du premier paiement de ces droits.
3E19 Me Jean Allo/1978	1623/04/20	Dot (reconnaissance)	Aumont (le Bouschet), Rimeize (le Crouzet)	<b>BASTIDE Louis et Jean, BOULET Pierre</b>	Pierre BOULET, laboureur, du Crouzet (Rimeize), comme mari de Jeanne BASTIDE, a reçu de Louis et Jean BASTIDE, père et fils, ses beau-père et beau-frère, du Bouschet (Aumont), 20 livres sur la dot promise par ledit Louis au CM passé devant Me VALENTIN.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1809	1621/02/07	Achat	Aumont (le Bouschet), Serverette	<b>BASTIDE Louis et Jean, RAMADIER Claude</b>	Claude RAMADIER, marchand, de Serverette, comme fils et héritier de feu Me Jean RAMADIER, praticien, de Serverette, a demandé en justice le désistement des tenanciers et occupants de la métairie que son défunt père possédait à Aumont, métairie qu'ils ont acquise d'Antoine RAMADIER qui, lui-même l'avait acquise dudit feu Jean RAMADIER, son père, sous pacte de rachat (acte reçu par feu Me Jean VALENTIN, notaire de Rimeize). Un des tenanciers, Louis BASTIDE, du Bouschet (Aumont), qui avait acquis dudit Antoine RAMADIER en bonne et due forme un champ (confronté à l'acte d'achat reçu par le présent notaire), s'apprêtait à organiser sa défense. Finalement, ledit Claude RAMADIER et Jean BASTIDE, fils et donataire dudit Louis, agissant pour lui et au nom de son père absent, renoncent à tout procès et s'accordent à l'amiable. Pour 14 livres, ledit RAMADIER renonce à exercer son droit de rachat.
3E17 Me Jean Allo/522	1613/10/27	Dot (reconnaissance)	Aumont (le Bouschet)	<b>BASTIDE Louis et Jeanne, NEGRE Jean</b>	Jean NEGRE, du Vestit (Rimeize), reçoit de Louis BASTIDE, son beau-père, du Bouschet (Aumont), 10 livres sur la dot promise audit NEGRE et à Jeanne BASTIDE, sa femme, lors du CM passé entre eux devant le présent notaire.
3E17 Me Jean Allo/662	1614/10/24	Dot (reconnaissance)	Aumont (le Bouschet), Rimeize (le Vestit)	<b>BASTIDE Louis et Jeanne, NEGRE Jean</b>	Jean NEGRE, du Vestit (Rimeize), reçoit de Louis BASTIDE, son beau-père, du Bouschet (Aumont), 10 livres et une robe blanche sur la dot promise audit NEGRE et à Jeanne BASTIDE, sa femme, fille dudit Louis, lors du CM passé entre eux devant le présent notaire.
3E17 Me Jean Allo/804	1615/11/29	Dot (reconnaissance)	Aumont (le Bouschet), Rimeize (le Vestit)	<b>BASTIDE Louis et Jeanne, NEGRE Jean</b>	Jean NEGRE, du Vestit (Rimeize), comme mari de Jeanne BASTIDE, a reçu de Louis BASTIDE, son beau-père, du Bouschet (Aumont), 10 livres sur la dot promise au CM passé devant le présent notaire.
3E19 Me Jean Allo/1481	1619/10/04	Dot (reconnaissance)	Aumont (le Bouschet), Rimeize (le Vestit)	<b>BASTIDE Louis et Jeanne, NEGRE Jean</b>	Jean NEGRE, laboureur, du Vestit (Rimeize), a reçu de Louis BASTIDE, son beau-père, du Bouschet (Aumont), 10 livres sur la dot faite à Jeanne BASTIDE, sa fille, femme dudit NEGRE, lors du CM passé devant le présent notaire.
3E19 Me Jean Allo/1664	1620/10/26	Dot (reconnaissance)	Aumont (le Bouschet), Rimeize (le Vestit)	<b>BASTIDE Louis, Jean et Jeanne, NEGRE Jean</b>	Jean NEGRE, [laboureur], et Jeanne BASTIDE, mariés, du Vestit (Rimeize), ont reçu de Louis et Jean BASTIDE, père et fils, du Bouschet (Aumont), 10 livres pour fin et entier paiement de la dot faite à Jeanne BASTIDE par ledit Louis, son père, lors de leur CM passé devant le présent notaire.
3E19 Me Jean Allo/1662	1620/10/26	Dot (reconnaissance)	Aumont (le Bouschet), Javols (Civeyrac)	<b>BASTIDE Louis, Jean et Marguerite, MARTIN Claude (F), MONTEIL Raymond</b>	Claude MARTIN, femme de Philippe MONTEIL, Raymond MONTEIL, son fils et donataire, de Civeyrac (Javols), ont reçu de Louis et Jean BASTIDE, père et fils, 140 livres ainsi que vêtements et literie, sur ce qui fut promis par ledit Louis BASTIDE à Marguerite BASTIDE lors du CM passé entre celle-ci et ledit Raymond MONTEIL devant le présent notaire.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E20 (1) Me Jean Allo/043	1629/10/17	Achat	La Chaze-de-Peyre (Grandviala, Vimenet), Ste-Colombe-de-Peyre (le Ventoux)	<b>BASTIDE Louis, MEISSONNIER Blaise</b>	Blaise MEISSONNIER, de Vimenet (la Chaze-de-Peyre), habitant à présent le Ventoux (Ste-Colombe-de-Peyre), a vendu un petit pré (confronts) à Louis BASTIDE, de Grandviala (la Chaze-de-Peyre). Paiement par effacement d'obligations consenties par ledit MEISSONNIER audit BASTIDE (références d'actes reçus par Me Guy MEISSONNIER, notaire de St-Sauveur-de-Peyre).
3E21 Me Jean Allo/338	1607/03/16	Quittance	Aumont le Bouschet, la Teule, Nozières), Mende	<b>BASTIDE Louis, MEISSONNIER Pierre, RAMADIER Jean, MARTIN Jean, ASTRUC Jean, CHALVET Jean, GOULABRUN Antoine</b>	Antoine GOULABRUN, marchand de Mende, suivant la sentence sur la délivrance à son profit des grains du prieuré d'Aumont, comme sur-disant à la dernière enchère pour payer la dîme à Me MALINGRE, receveur de cet impôt, a reçu de Louis BASTIDE, Pierre MEISSONNIER, Jean RAMADIER et Jean MARTIN, du Bouschet (Aumont), Jean ASTRUC, de la Teule (ibidem), Jean CHALVET, cordonnier, habitant de Nozières (ibidem), sequestres dudit prieuré, 38 setiers et 5 cartons de blé-seigle provenant des Aides. Voir détail d'une liste de contributeurs.
3E15 Me Jean Allo/529	1599/04/22	Accord	Aumont (le Bouschet)	<b>BASTIDE Louis, RAMADIER Claude</b>	Louis BASTIDE et Jean RAMADIER, du Bouschet (Aumont), ont un problème à propos de l'eau qui coule d'un pré appartenant au premier et entre dans le pré du second en causant des dommages. Ils demandent à Guyot YVERNAT et Jean COURNUT, du Crouzet [ibidem], de les aider à mettre un terme à leur différend.
3E16 Me Jean Allo/168	1601/07/09	Acquisition	Aumont (le Bouschet)	<b>BASTIDE Louis, RAMADIER N.N.</b>	N.N. RAMADIER [page abîmée ; prénom non lisible] a vendu un champ (confronts) à Louis BASTIDE, du Bouschet (Aumont). [dans la déchirure on devine "Vivier" : il s'agit vraisemblablement d'Antoine RAMADIER, grangier, du Vivier (Rimeize) qui a déjà procédé à une vente dans le même registre]
3E18 Me Jean Allo/1142	1617/02/15	Testament	La Chaze (Grandviala)	<b>BASTIDE Pierre</b>	Pierre BASTIDE, de Grandviala (la Chaze), malade, dicte son testament. Sépulture, le tombeau de ses prédécesseurs, au cimetière paroissial. A Louis et Pierre BASTIDE, ses second et troisième fils, 150 livres à chacun, à commencer à payer quand ils se marieront. Dispositions en faveur de Delphine FAVOLLE, sa femme. Héritier universel, Jean BASTIDE, son fils aîné. Substitutions si ce dernier meurt ab intestat ou sans enfants.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E18 Me Jean Allo/1150	1617/03/26	Testament	Fau-de-Peyre (Vareilles)	<b>BASTIDE Pierre</b>	Pierre BASTIDE, fils de feu autre Pierre, de Vareilles (Fau-de-Peyre), malade (pleurésie), dicte son testament. Sépulture, le tombeau de ses prédécesseurs, au cimetière paroissial. A Marguerite et Hélix BASTIDE, ses filles, 140 livres, 1 vache pleine, 2 robes, 2 couvertures en laine cardée, 2 draps, à commencer à payer le jour où elles se marieront. A Antoine BASTIDE, son fils, 45 livres à commencer à payer le jour où il se mariera. Dispositions en faveur de Jeanne BRESCHET, sa femme. Héritier universel, Pierre BASTIDE, son 1er fils. Donne les substitutions à effectuer si ce dernier mourait en bas-âge ou ab intestat ou sans enfants. Le testateur désigne comme tuteurs de son héritier Antoine BRESCHET, son beau-père, de Granigoules (ibidem), et Jean BASTIDE, son cousin, de Granviala.
3E17 Me Jean Allo/666	1614/11/03	Legs (quittance)	La Chaze (Grandviala), Fau-de-P. (Vazeilles)	<b>BASTIDE Pierre et autre Pierre</b>	Pierre BASTIDE, fils de feu autre Pierre, de Vazeilles (Fau-de-Peyre), reçoit de Pierre BASTIDE, son oncle, de Granviala (la Chaze), dernier paiement du legs que lui fit feu Louis BASTIDE, père dudit Pierre, en son testament reçu par feu Me <b>CHABANONIS [lecture incertaine, patronyme inconnu]</b> , notaire du Rouchat [Rimeize].
3E17 Me Jean Allo/668	1614/11/03	Legs (quittance)	La Chaze (Grandviala), Fau-de-P. (Vazeilles)	<b>BASTIDE Pierre et autre Pierre</b>	Pierre BASTIDE, fils de feu autre Pierre, de Vazeilles (Fau-de-Peyre), reçoit de Pierre BASTIDE, son oncle, de Granviala (la Chaze), dernier paiement du prix de la vente d'un pré (acte reçu par feus Me ENJALVIN [le notaire de St-Alban ?] et BOULET [le notaire de Ste-Colombe-de-Peyre ?]. Parmi les témoins, Jean LACAN (écrit "LACAM"), pédagogue, habitant d'Aumont.
3E16 Me Jean Allo/884	1600/10/28	Dot (reconnaissance)	La Chaze (Grandviala, le bourg)	<b>BASTIDE Pierre et Jeanne, GRAS Antoine</b>	Antoine GRAS, [fils de feu Blaise GRAS], de la Chaze, comme mari de Jeanne BASTIDE, reçoit de sa femme, par les mains de Pierre BASTIDE, son oncle, de Grandviala (ibidem), un des tuteurs testamentaires de feu Jean BASTIDE, frère dudit tuteur et père de Jeanne, une paire de taureaux valant 15 écus au soleil, en déduction de la constitution de dot et du legs faits à ladite Jeanne par son père.
3E17 Me Jean Allo/670	1614/11/03	Dot (reconnaissance)	Fau-de-P. (Vazeilles, Rimeizenc)	<b>BASTIDE Pierre et Marguerite, BONNET Raymond et Pierre</b>	Raymond BONNET, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), reçoit de Pierre BASTIDE, fils de feu Pierre, de Vazeilles (ibidem), paiement d'une échéance de la dot promise par ledit Pierre BASTIDE à Pierre BONNET, fils dudit Raymond, et Marguerite BASTIDE en leur CM passé devant le présent notaire [13/10/1613 même registre].
3E16 Me Jean Allo/803	1600/07/18	Dot (reconnaissance)	La Chaze (Grandviala, le bourg), Aumont (le Bouschet)	<b>BASTIDE Pierre, Louis, Jean+ et Jeanne, GRAS Antoine</b>	Antoine GRAS, fils de feu Blaise GRAS, de la Chaze, comme mari de Jeanne BASTIDE, reçoit de Pierre BASTIDE, de Grandviala (ibidem), et de Louis BASTIDE, du Bouschet (Aumont), comme tuteurs testamentaires de feu Jean BASTIDE, frère desdits tuteurs et père de ladite Jeanne, 20 écus au soleil en déduction de la dot faite à ladite Jeanne en son CM reçu par Me Jean VALENTIN.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E17 Me Jean Allo/484	1613/07/21	Achat	La Fage-Montivernoux (Grandviala), Malbouzon, Fau-de-Peyre (les Salhens)	<b>BEAUFILS Durand et Antoine, ALDEBERT Etienne, SAVOYE Guillaume, FAVY Guillaume, GRAS Antoine</b>	Etienne ALDEBERT, Guillaume SAVOYE, de Malbouzon, Guillaume FAVY et Antoine GRAS, des Salhens (Fau-de-Peyre), comme héritiers de feu Pierre FAVY dit ROUSSELLOU, de Faveyrols [Fontanes], ont vendu un pré et 3 champs (confronts) à Durand et Antoine BEAUFILS [écrit "BOFFILZ"], père et fils, de Granviala (la Fage-Montivernoux).
3E17 Me Jean Allo/518	1613/10/18	Quittance	La Fage-Montivernoux (Grandviala), Malbouzon, Fau-de-Peyre (les Salhens)	<b>BEAUFILS Durand et Antoine, ALDEBERT Etienne, SAVOYE Guillaume, FAVY Guillaume, GRAS Antoine</b>	Etienne ALDEBERT, Guillaume SAVOYE, de Malbouzon, Guillaume FAVY et Antoine GRAS, des Salhens (Fau-de-Peyre), comme co-héritiers de feu Pierre FAVY dit ROUSSELLOU, de Faveyrols [Fontanes], ont reçu de Durand et Antoine BEAUFILS, père et fils, de Grandviala (la Fage-Montivernoux), 62 livres sur le prix de vente d'un pré (acte d'achat devant le présent notaire, même registre).
3E17 Me Jean Allo/583	1614/05/01	Quittance	La Fage-Montivernoux (Grandviala), Malbouzon, Fau-de-Peyre (les Salhens)	<b>BEAUFILS Durand et Antoine, ALDEBERT Etienne, SAVOYE Guillaume, FAVY Guillaume, GRAS Antoine</b>	Etienne ALDEBERT et Guillaume SAVOYE, de Malbouzon, Guillaume FAVY et Antoine GRAS, des Salhens (Fau-de-Peyre), comme co-héritiers de feu Pierre FAVY dit ROUSSILLON, de Faveyrols [Fontanes], reçoivent de Durand et Antoine BEAUFILS, père et fils, de Grandviala (la Fage-Montivernoux), 38 livres pour reste et entier paiement du prix de vente d'un pré (acte d'achat devant le présent notaire, même registre).
3E19 Me Jean Allo/1422	1619/04/10	Testament	Prinsuéjols (Trémouloux)	<b>BENEZECH Jeanne</b>	Jeanne BENEZECH, femme de Jean THEROND, laboureur, de Tremouloux (Prinsuéjols), malade et âgée, dicte son testament. Sépulture au tombeau de ses prédécesseurs dans le cimetière paroissial. Legs à Blaise THEROND, son fils [parenté supposée car la page est déchirée], 60 livres, ainsi qu'à son mari. Héritier universel, Jean THEROND, son fils aîné.
3E14 Me Jean Allo/033	1595/10/18	Achat	Rimeize, St-Chély	<b>BERTHOUY Jeanne, SINZELLES (de) Charlotte</b>	Damoiselle Charlotte de SINZELLES, damoiselle de la Baume et de Billières, a vendu à Jeanne BERTHOUY, fille de Vidal, de Rimeize, un jardin qui appartenait à feu Laurent SARRAZIN, oncle de ladite BERTHOUY, et récupéré par ladite SINZELLES en paiement des droits seigneuriaux dus par ce dernier (obligation reçue par feu Me GALLIN).
3E18 Me Jean Allo/1066	1617/02/04	CM	Faverolles-15 (Pissarelle), Aumont (la Croix)	<b>BERTRAND Pierre, RAMADIER Jeanne</b>	Pierre BERTRAND, fils de Durand BERTRAND et Guérine CHANSON, de Pissarelle (Faverolles-15), diocèse de St-Flour, avec Jeanne RAMADIER, fille de Etienne RAMADIER et Isabelle VALENTIN, de la Croix (Aumont). La dot correspond aux droits de légitime de la fiancée : 210 livres, 1 vache pleine, 3 brebis avec leur agneau ou pleines, 3 robes dont une en couleur, la garniture du lit. Le père du fiancé lui fait donation de la moitié de ses biens ; la mère du fiancé, du tiers de ses biens. Ceci à condition que le jeune couple et les donateurs vivent ensemble, ne faisant qu'un seul foyer. Parmi les témoins, messire Guillaume CHANSON, prêtre des Salles.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E16 Me Jean Allo/341	1602/10/00	Lodz	Lachamp (Montchiroux), château de la Baume	<b>BESSIERE Jean, PEYRE (de) Geoffroy</b>	Haut et puissant seigneur Geoffroy, Astorg, Aldebert de PEYRE, seigneur de diverses places (voir détail), chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de son ordonnance, applique à Jean BESSIERE, de Montchiroux (Lachamp), le droit de lodz pour l'acquisition d'un pré appartenant à Guillaume VALENTIN, dudit lieu. <b>[Haut de page endommagé ; date de l'acte non visible ]</b>
3E16 Me Jean Allo/176	1601/07/08	Droits (quittance)	Prinsuéjols (Fréjoutes), Ste- Colombe-de-P., Fontans (Billières)	<b>BESSIERE Pierre, COMBETTES Antoine, PLANCHON Jeanne</b>	Antoine COMBETTES, laboureur, de Ste-Colombe, demeurant à présent comme grangier à Billières [Fontans], comme mari de Jeanne PLANCHON, absente mais qui devra ratifier cet acte, donne quittance pour 115 livres à Pierre BESSIERE, de Fréjoutes [écrit "Fregejouttes"], paroisse de Prinsuéjols, de tous les droits que ladite PLANCHON pouvait revendiquer au lieu de Soulages (Prinsuéjols), tant paternels que maternels, à l'exception de la succession de feu Pierre PLANCHON, son frère.
3E17 Me Jean Allo/580	1614/05/01	Dot (reconnaissance)	Aumont (la Croix), Ribennes (Valès), St-Léger- de-Peyre (Chapginieys)	<b>BICHON Catherine et François, VALÈS Pierre et Jean</b>	Pierre et Jean VALÈS, père et fils, de VALÈS (Ribennes), demeurant à présent à Chapginieys (St-Léger-de-Peyre), le fils comme donataire du père et comme mari de Catherine BICHON, ont reçu de celle-ci, absente, représentée par François BICHON, son père, de la Croix (Aumont), 60 livres en lesquelles Catherine s'était constituée lors de son CM passé devant le présent notaire le 13/04 dernier [même registre]. [le lieu-dit de Ribennes est "le moulin de VALÈS" - portail géo]
3E17 Me Jean Allo/766	1615/06/20	Ratification de rémission de droits	Aumont (la Croix), St-Léger- de-P. (Chapginieys)	<b>BICHON François et Catherine</b>	Catherine BICHON, veuve et héritière de Jean RAMADIER, de Chapginieys (St-Léger-de-Peyre), ratifie la rémission de ses droits qu'elle fit, s'estimant bien dotée, en faveur de François BICHON, son frère, de la Croix [Aumont].
3E14 Me Jean Allo/173	1596/10/21	Dot (reconnaissance)	Aumont (la Croix), St-Léger- de-P. (Chapginieys)	<b>BICHON François et Catherine, RAMADIER Jean</b>	Jean RAMADIER, de Chapginieys [St-Léger-de-Peyre], et Catherine BICHON, mariés, attestent avoir reçu de François BICHON, de la Croix (Aumont), frère de ladite Catherine, entier paiement de ce qui fut promis en leur CM passé devant Me VALENTIN.
3E16 Me Jean Allo/853	1600/09/23	Quittance	Aumont (la Croix), St-Léger- de-P. (Chapginieys)	<b>BICHON François et Catherine, RAMADIER Jean</b>	Jean RAMADIER, laboureur, de Chapginieys (St-Léger-de-P.), a reçu de Catherine BICHON, sa femme, absente, représentée par François BICHON, son frère, de la Croix [Aumont], 11 écus au soleil provenant de la vente faite ce jour [même registre] au nom de sa femme par ledit RAMADIER.
3E17 Me Jean Allo/781	1615/08/06	Dot (reconnaissance)	St-Léger-de- Peyre (Recoules, Chapginieys)	<b>BICHON François et Catherine, VALÈS Pierre et Jean</b>	Pierre et Jean VALÈS, père et fils, de Valès (St-Léger-de-Peyre), demeurant à présent à Chapginieys (ibidem), le fils comme donataire du père et comme mari de Catherine BICHON, ont reçu de François BICHON, de la Croix (Aumont), père de Catherine, 120 livres sur la dot promise au CM passé devant le présent notaire. <b>[Dans l'acte précédent et dans le suivant, ces VALÈS sont dits de Recoules (St-Léger-de-Peyre)]</b>

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E16 Me Jean Allo/035	1601/01/13	Dot (reconnaissance)	Aumont (la Croix), Chanac	<b>BICHON François et Jeanne, VIEILLEDENT Pierre</b>	Pierre VIEILLEDENT [écrit "VELHEDEN"], de Chanac, a reçu de François BICHON, son beau-frère, de la Croix (Aumont), 9 écus au soleil sur la somme convenue au contrat d'accord passé entre Jeanne BICHON, sa femme et ledit François, frère de celle-ci, devant Me Jean VALENTIN, notaire de Rimeize. [En général, ces contrats d'accord sont faits pour déterminer les droits de légitime, droits qui, lors du CM, constituent l'essentiel de la dot des filles qui ne sont pas héritières]
3E20 (1) Me Jean Allo/024	1629/10/02	Dot (reconnaissance)	Aumont (la Croix), Arcomie-le Bacon (Trémouloux)	<b>BICHON François et Jeanne, CHASTANG Pierre, TEISSEDRE Vidal</b>	Vidal TEISSEDRE, de Trémouloux (Arcomie - le Bacon), a reçu de François BICHON, son beau-père, et Pierre CHASTANG, son beau-frère, de la Croix (Aumont), 20 livres sur la dot promise à Jeanne BICHON en son CM reçu par le présent notaire.
3E17 Me Jean Allo/446	1613/05/00	Achat	Aumont (la Croix), la Chaze	<b>BICHON François, AMBERT Pierre</b>	Pierre AMBERT, de la Chaze, vend à François BICHON, de la Croix (Aumont), un esconson de champ ou "hermas" (confronts).
3E19 Me Jean Allo/1941	1623/10/27	Dot (reconnaissance)	Aumont (la Croix), Arcomie (le Trémouloux)	<b>BICHON François, CHASTANG Pierre</b>	Jean et Vidal TEISSEDRE, père et fils, le fils comme donataire de son père et mari de Jeanne BICHON, du Trémouloux (Arcomie), ont reçu de François BICHON et Pierre CHASTANG, beau-père et beau-fils, de la Croix (Aumont), 60 livres sur la dot faite à Jeanne lors du CM passé devant le présent notaire [même registre].
3E19 Me Jean Allo/1918	1622/10/25	Dot (reconnaissance)	Aumont (la Croix), Arcomie (le Trémouloux)	<b>BICHON François, CHASTANG Pierre, TEISSEDRE Jean et Vidal</b>	Jean et Vidal TEISSEDRE, père et fils, le fils comme donataire de son père et mari de Jeanne BICHON, du Trémouloux (Arcomie), ont reçu de François BICHON et Pierre CHASTANG, beau-père et beau-fils, de la Croix (Aumont), six-vingts livres, 3 brebis et un agneau, et autres choses sur la dot faite à ladite Jeanne en son CM passé devant le présent notaire [même registre]. Parmi les témoins, Guilhen GRAS, charpentier d'Aumont.
3E17 Me Jean Allo/559	1614/03/08	Lodz	Aumont (la Croix), Boussac-12	<b>BICHON François, CHASTANG Pierre, MORLHON (de) Claude</b>	Noble Claude de MORLHON, seigneur de Boussac-12, en Rouergue, agissant en la baronnie de Peyre pour monseigneur de THOLET, père et légitime administrateur des damoiselles de THOLET, ses filles, héritières contractuelles de ladite baronnie [acte reçu par Me Guy MEISSONNIER, notaire royal de St-Sauveur-de-Peyre, le 06/01 dernier], applique le droit de lodz à l'acquisition faite par François BICHON et Pierre CHASTANG devant le présent notaire. Achat fait pour 510 livres à Simon PEPIN, de Serverette.
3E17 Me Jean Allo/553	1614/03/07	Achat	Aumont (la Croix), Serverette	<b>BICHON François, CHASTANG Pierre, PEPIN Simon</b>	Simon PEPIN, marchand, de Serverette, vend à François BICHON et Pierre CHASTANG, beau-père et gendre, de la Croix (Aumont), un pré (confronts) pour 510 livres.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E18 Me Jean Allo/1299	1618/07/01	Dot (reconnaissance)	Aumont (la Croix), Ste-Colombe-de-P. (Couffignet)	<b>BICHON François, CHASTANG Pierre, ROME Jean et autre Jean</b>	Jean ROME et autre Jean ROME, son petit-fils, fils de feu Jacques, ont reçu de François BICHON et de Pierre CHASTANG, son gendre, de la Croix (Aumont), 140 livres et autres choses (voir détail) sur la dot promise à Jeanne BICHON en son CM reçu le 18/06 dernier par le présent notaire.
3E18 Me Jean Allo/1325	1618/10/04	Dot (reconnaissance)	Aumont (la Croix), Ste-Colombe-de-P. (Couffignet)	<b>BICHON François, CHASTANG Pierre, ROME Jean et autre Jean</b>	Jean ROME vieux et autre Jean ROME, son petit-fils, fils de feu Jacques, de Couffinet (Ste-Colombe-de-Peyre), ont reçu de François BICHON et de Pierre CHASTANG, son gendre, de la Croix (Aumont), six-vingt-neuf livres et autres choses (voir détail) sur la dot promise à Jeanne BICHON en son CM avec ledit ROME, petit-fils, [le 18/06 dernier - même registre]. Parmi les témoins, Blaise ROME, de Couffinet, et Jean ROME, son frère, du Cruzet.
3E19 Me Jean Allo/1436	1619/05/25	Dot (reconnaissance)	Aumont (la Croix), Ste-Colombe-de-Peyre (Couffignet)	<b>BICHON François, CHASTANG Pierre, ROME Jean et autre Jean</b>	Jean ROME et autre Jean ROME, son petit-fils, de [Couffinet] (Ste-Colombe-de-Peyre), ont reçu de François BICHON et de Pierre CHASTANG, beau-père et beau-fils, de la Croix (Aumont), 30 livres sur la dot faite à Jeanne BICHON, fille dudit François, en son CM avec ledit ROME petit-fils, passé devant le présent notaire. Parmi les témoins, un Blaise ROME, de Couffinet [Ste-Colombe-de-Peyre]. [le clerc emploie les mots "neveu" et "aïeul" pour les deux Jean ROME]
3E19 Me Jean Allo/1488	1619/11/18	Dot (reconnaissance)	Aumont (la Croix), Ste-Colombe-de-Peyre	<b>BICHON François, CHASTANG Pierre, ROME Jean et autre Jean</b>	Jean ROME et autre Jean ROME, son petit-fils, de Ste-Colombe-de-Peyre, ont reçu de François BICHON et de Pierre CHASTANG, beau-père et beau-fils, de la Croix (Aumont), 30 livres sur la dot faite à Jeanne BICHON, fille dudit François, en son CM avec ledit Jean ROME jeune.
3E19 Me Jean Allo/1675	1620/11/15	Dot (reconnaissance)	Aumont (la Croix), Ste-Colombe-de-Peyre (Couffignet)	<b>BICHON François, CHASTANG Pierre, ROME Jean et autre Jean</b>	Jean et autre Jean ROME, aïeul et petit-fils, de Couffinet (Ste-Colombe-de-Peyre), ont reçu de François BICHON et Pierre CHASTANG, beau-père et beau-fils, comme beau-père et beau-frère dudit ROME jeune, de la Croix (Aumont), 30 livres et 1 robe pour dernier et entier paiement sur la dot promise à Jeanne BICHON, fille dudit François, lors de son CM passé avec ledit ROME jeune devant le présent notaire. Voir le rappel du détail de la dot.
3E19 Me Jean Allo/1430	1619/05/01	Dot (reconnaissance)	Aumont (la Croix), St-Léger-de-Peyre (Recoules)	<b>BICHON François, CHASTANG Pierre, VALLES Pierre et Jean</b>	Pierre et Jean VALLES, père et fils, de Recoules (Saint-Léger-de-Peyre), ont reçu de François BICHON et Pierre CHASTANG, beau-père et beau-fils, de la Croix (Aumont), 20 livres sur la dot qu'ils promirent à Catherine BICHON, fille dudit François lors du CM passé entre Catherine et ledit VALLES devant le présent notaire.
3E19 Me Jean Allo/1574	1620/04/29	Dot (reconnaissance)	Aumont (la Croix), St-Léger-de-Peyre (Recoules)	<b>BICHON François, CHASTANG Pierre, VALLES Pierre et Jean</b>	Pierre et Jean VALLES, père et fils, de Recoules (Saint-Léger-de-Peyre), ont reçu de François BICHON et Pierre CHASTANG, beau-père et beau-fils, de la Croix (Aumont), 20 livres sur la dot qu'ils promirent à Catherine BICHON, fille dudit François, lors du CM reçu par le présent notaire.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1739	1621/05/01	Dot (reconnaissance)	Aumont (la Croix), St-Léger-de-Peyre (Recoules, Chapginiéys)	<b>BICHON François, CHASTANG Pierre, VALLES Pierre et Jean</b>	Pierre VALLES, et Jean VALLES, son fils et mari de Catherine BICHON, de Recoules [St-Léger-de-Peyre), habitant à présent Chapginiéys (ibidem), ont reçu de François BICHON et Pierre CHASTANG, beau-père et beau-fils, de la Croix (Aumont), 22 livres pour reste et entier paiement de la dot promise au CM de ladite BICHON avec ledit VALLES passé devant le présent notaire. [Il y a sur le site "Geoportail" un "Chapchiniès" qui fait partie de la commune de St-Sauveur-de-Peyre]
3E15 Me Jean Allo/440	1598/08/30	Droits (quittance)	Aumont (la Croix), Fau-de-P. (Beauregard)	<b>BICHON François, GABRIAC Jean, MARTIN Jeanne+</b>	Jean GABRIAC, fils de feus Jean GABRIAC et Jeanne MARTIN, de Beauregard (Fau-de-Peyre), demeurant à présent au bas pays de Languedoc, fait, pour 10 écus d'or, rémission à François BICHON, laboureur, de la Croix (Aumont), de tous les droits qu'il pourrait avoir sur les biens de sa défunte mère.
3E18 Me Jean Allo/1111	1617/04/29	Quittance	Aumont (la Croix), Serverette	<b>BICHON François, PEPIN Simon</b>	Simon PEPIN, marchand, de Serverette, a reçu de François BICHON, de la Croix (Aumont), 60 livres sur le montant d'une obligation consentie devant le présent notaire.
3E15 Me Jean Allo/610	1599/10/05	Permission de bâtir	Aumont (la Croix, le Bouschet)	<b>BICHON François, RAMADIER Jean et Etienne</b>	Jean RAMADIER, fils de Claude, du Bouschet (Aumont), et Etienne RAMADIER, son frère, de la Croix (ibidem), chacun en ce qui le concerne, autorisent François BICHON, de la Croix, à bâtir une extension de 20 pans de sa maison.
3E14 Me Jean Allo/109	1596/06/16	Droits (quittance)	Aumont (la Croix), la Chaze (Grandviala)	<b>BICHON François, RAMADIER Jean et Privat</b>	Jean RAMADIER, laboureur, de Grandviala (la Chaze), tant en son nom qu'en celui de Privat RAMADIER, son frère, qui est en bas pays de Languedoc, donne quittance à François BICHON, qui habite à présent la Croix (Aumont), comme héritier de Jacques BOURRELLY, de Rimeize, de tout ce à quoi il pourrait prétendre sur les biens de Catherine MICHEL, leur mère.
3E17 Me Jean Allo/448	1613/05/00	Lodz	Aumont (la Croix), château de Peyre	<b>BICHON François, RANDONEL (de) Yzaac</b>	Noble Ysaac de RANDONEL, sieur de la Rouveyrolle, commandant au château de Peyre, rentier du droit de lodz et des amendes en la baronnie de Peyre, applique le droit de lodz à François BICHON, de la Croix (Aumont), pour l'acquisition qu'il vient de faire d'un champ appartenant à Pierre AMBERT, de la Chaze [même registre].
3E14 Me Jean Allo/066	1596/03/26	Accord	St-Chély, Aumont (Monteil)	<b>BILLIERES (de) Jean, ATTRAZIC Etienne</b>	Noble Jean de BILLIERES, de St-Chély, demandeur, d'une part, Etienne ATTRAZIC, grangier dudit BILLIERES, à Monteil (Aumont), défendeur, d'autre part. Contentieux au sujet du bétail fourni par le demandeur au moment où il donna en location une métairie audit ATTRAZIC. Accord entre eux par l'entremise de 2 prudhommes, Jean CONSTAND, de St-Chély, pour ledit BILLIERES, et Jean CHASTANG, consul en la terre de Peyre, habitant le Pêcher (Aumont), pour l'autre partie.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E14 Me Jean Allo/320	1597/11/07	Quittance	St-Chély, Aumont	<b>BILLIERES (de) Jean, MEISSONNIER Antoine+, BOULET Jean et François+</b>	Jean BOULET, couturier, d'Aumont, comme héritier de feu messire François BOULET, prêtre et curé d'Aumont, atteste avoir été payé par les mains de noble Jean de <b>BILLIERES</b> , de St-Chély, de tout ce que feu Antoine MEISSONNIER, de Nozières (Aumont), devait audit feu BOULET, ledit noble agissant comme tenancier des biens dudit feu MEISSONNIER.
3E19 Me Jean Allo/1464	1619/06/28	CM	La Fage- Montivernoux (Grandviala), Fau-de-Peyre (Granigoules)	<b>BIRON Jean, BRESCHET Guillaumette</b>	Jean BIRON, fils de Jean BIRON et d'Astruge VEYRES, de Grandviala (la Fage-Montivernoux), avec Guillaumette BRESCHET, fille d'Antoine BRESCHET et de Marguerite MOULIN, de Granigoules (Fau-de-Peyre). La dot : 450 livres (= les droits paternels et maternels), dont 150 promis par Antoine BRESCHET, frère aîné de la fiancée ; plus du bétail, 1 vache, 1 paire de taureaux, des bêtes à laine, 3 robes, dont une de la couleur que la fiancée voudra et une autre blanche, 2 couvertures en laine, 2 draps, du seigle ; plus, 1 velle et 1 robe promises par messire Jean BRESCHET, prêtre, autre frère de la fiancée. Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens avec les conditions habituelles (garantie de la légitime des autres enfants, usufruit jusqu'à leur décès, former un seul foyer avec les nouveaux mariés). Parmi les témoins, un Mathieu BRESCHET, fils de feu Martin, de Granigoules.
3E16 Me Jean Allo/808	1600/08/01	CM	Fontans (Montchamp), Javols (Civeyrac)	<b>BLANQUET Guillaume, MARTIN Antoinette</b>	Guillaume BLANQUET, maçon, de Montchamp (Fontans), avec Antoinette MARTIN, fille de Laurent MARTIN, de Civeyrac (Javols). Le père de la fiancée constitue en dot 23 écus au soleil 1/3 et une robe. La fiancée y ajoute elle-même le montant de ses salaires. Moyennant cette dot correspondant à ses droits, la fiancée en donne quittance à Philippe MONTEIL et Claude MARTIN, mariés, ses beau-frère et soeur, et renonce à tout autre droit.
3E14 Me Jean Allo/294	1597/07/02	Quittance	Aumont	<b>BLANQUET Jean, CARNAC Jeanne, YVERNAT Guyot</b>	Guyot YVERNAT, sergent d'Aumont, quitte Jean BLANQUET, dudit lieu, de tout les droits qu'il pourrait avoir sur la maison d'habitation dudit BLANQUET. En retour, ledit BLANQUET quitte ledit YVERNAT de tout ce que ce dernier pourrait devoir à Jeanne CARNAC, sa femme.
3E18 Me Jean Allo/1367	1619/12/26	Acquisition	Serverette, Rimeize (Hauteville)	<b>BLANQUET Jean, CONSTAND Jeanne</b>	Jeanne CONSTAND, veuve en dernières nocces de Durand PEZON, de Hauteville (Rimeize), a vendu à Jean BLANQUET, marchand de Serverette, un petit pré situé à Malavieillettes (confronts) et que son défunt mari avait acquis d'Antoine BLANQUET, dudit lieu.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E18 Me Jean Allo/954	1616/03/10	Accord	Fontans (Malavilhettes), Serverette	<b>BLANQUET Jean, prêtres et consul de Serverette</b>	Par sentence du 20/06/1614 Jean BLANQUET, Me maçon de Malavilhettes (Fontans), avait été condamné avec dépens par les Ordinaires de Serverette à rebâtir et remettre le faite ["coumo"] de l'église Saint Vincent en ladite ville. Il envisageait de faire appel mais, ce jour, accord amiable entre messire Jean PONTET, prêtre et prieur de Serverette, Antoine MONTJOZIEU, consul, d'une part, et ledit BLANQUET, d'autre. Parmi les témoins, Pierre CHALMETON, docteur en droit de St-Alban.
3E15 Me Jean Allo/492	1599/02/14	CM	Aumont (Nozières), la-Fage-Montivernoux (les Alatieux)	<b>BOIGEON François, BOUTON Agnès</b>	Le mariage religieux vient d'être célébré entre François BOIGEON [écrit "BOIGON"], laboureur, de Nozières (Aumont), et Agnès BOUTON [écrit "BOUTHON"], fille de feu Jean BOUTON, dudit lieu, demeurant à présent aux Alatieux (la Fage-Montivernoux), avec ses frères, Antoine et Jacmé BOUTON, ici présents. Ces derniers constituent en dot plusieurs terres (confronts), plus l'étage inférieur d'une maison avec loge à pourceaux et courtil, le tout sis à Nozières. Ils donnent aussi 33 écus 1/3, 3 robes, 2 couvertures, 4 brebis avec leur agneau et 2 velles de 2 ans. Le tout correspond aux droits de leur soeur sur les biens de leurs défunts père et mère, aux Alatieux.
3E17 Me Jean Allo/455	1613/06/06	Répétition de dot (quittance)	Aumont (Nozières)	<b>BOIGON François, CONSTANT Catherine+, MARQUÈS Pierre, Jeanne et Isabel</b>	Pierre MARQUÈS et Jean ALLO, son beau-fils, de Nozières (Aumont), le premier, au nom de Jeanne MARQUÈS, sa fille, le second, comme mari de Isabel MARQUÈS, ont reçu de François BOIGON, dudit lieu, 15 livres sur les 30 livres que ce dernier avait reçues de feu Catherine CONSTANT, sa femme, décédée ab intestat et sans enfants. Référence à un notaire de St-Chély [lecture de son nom incertaine mais rien qui ressemble au nom d'un notaire conservé aux AD].
3E19 Me Jean Allo/1753	1621/05/20	Quittance	Ste-Colombe-de-Peyre (le Contrandès), Longuesagne (Javols)	<b>BOISSONNADE Jean, RAMADIER Jean, BACHALA Marguerite</b>	Jean RAMADIER, habitant de Longuesagne (Javols), comme mari de Marguerite BACHALA, a reçu de Jean BOISSONNADE, maréchal, du Contrandès (Ste-Colombe-de-Peyre), 5 livres pour reste et entier paiement des 45 livres contenues au contrat de rémission des droits de légitime passé entre ledit BOISSONNADE et feu Jean BACHALA devant feu Me Hilaire BRUGERON, notaire du Buisson. Autre personne citée, Agnès BACHALA, soeur de Marguerite.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E15 Me Jean Allo/447	1598/09/08	CM	Graissac-12 (la Borie), Javols (Bessils)	<b>BONNIOL Pierre, BONNAL Catherine</b>	Pierre BONNIOL, natif de la Borie (Graissac-12), diocèse de Rodez, avec Catherine BONNAL [écrit "BONNALDE"], veuve de Jean CROS, de Bessils (Javols). La fiancée, tant pour son futur époux que pour les enfants qui pourraient être procréés, se constitue en tous ses biens. Le fiancé promet 34 écus d'or. En note marginale, ratification en septembre 1599 par les époux des donations qu'ils se sont faites le jour de leur CM. [Ce sont les 3èmes noces pour Catherine BONNAL. Elle avait testé le 09/04/1596 chez le présent notaire dans 3E14. Voici mon relevé : "testament de Catherine BONNAL, veuve en 1ères noces d'Etienne MOULIN, de Bessils (Javols), et, en secondes noces, de Jean CROS, dudit lieu.". Il y a aussi une quittance la concernant dans 3E17, même notaire, le 06/11/1613.
3E19 Me Jean Allo/1680	1620/11/17	Accord	Aumont (Nozières), St-Amans	<b>BONNAL Blaise, MARQUÈS Agnès, JULLIEN Jacques</b>	Blaise BONNAL, laboureur, de St-Amans, au nom de sa femme, Agnès MARQUES, d'une part, Jacques JULLIEN, son beau-frère, de Nozières (Aumont), d'autre, étaient en procès en Cour royale à propos de la dot reçue par feu Jacques MARQUES, leur beau-père, de feu Agnès BARTHON [écrit "BRATHON"], sa 1ère femme, mère de la susdite MARQUES. Le couple MARQUES X BARTHON n'eut pas d'autre enfant. Jacques JULLIEN est le mari de Jeanne MARQUES, de Nozières, fille et héritière [du 2nd lit] dudit feu MARQUES. Ledit BONNAL réclame donc 75 livres et 1 vache, plus autres choses et des terres que ledit feu MARQUES avait reçues de sa femme. Finalement, ledit JULLIEN cède et paie. Parmi les témoins, un Jean MARQUES, couturier, de Nozières.
3E14 Me Jean Allo/074	1596/04/09	Testament	Javols (Bessils)	<b>BONNAL Catherine</b>	[acte non continué. Seul élément exploitable, le titre, avec des lacunes - page déchirée] Il s'agit du testament de Catherine BONNAL [écrit "BONNALDE"], veuve en 1ères noces d'Etienne MOULIN, de Bessils (Javols), et, en secondes noces, de Jean CROS, dudit lieu. [voir quittance la concernant dans 3E17, même notaire, le 06/11/1613].
3E18 Me Jean Allo/1207	1617/11/17	Accord	Ribennes (le bourg, le Bouschet)	<b>BONNAL Jean, ATGER Antoine</b>	Antoine ATGER, fils de feu Guy, du Bouschet [Ribennes], a assigné Jean BONNAL, de Ribennes, devant la Cour du sénéchal de Beaucaire et Nîmes. Il exige un supplément d'argent pour le juste prix de plusieurs terres vendues à vil prix, selon lui, par son défunt père à divers acheteurs, et en particulier, audit BONNAL. Finalement, accord amiable entre eux. [le titre exact de l'acte est "quittance de défaut et renoncement de procès"]
3E20 (1) Me Jean Allo/098	1629/12/18	Achat	Les Bessons (la Pinède), St-Chély	<b>BONNEFON Jean, GARNIER Etienne</b>	Etienne GARNIER, Me tailleur, de St-Chély, a vendu un pré (confronts) à Jean BONNEFON, marchand, de la Pinède (les Bessons). Montage financier (annulation d'obligations, références notariales). [texte pénible à lire car la page est abîmée]

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E20 (1) Me Jean Allo/239	1631/05/01	CM	St-Sauveur-de-Peyre (le Batifolier), Prinsuéjols (Ferluc)	<b>BONNEFOY Etienne, RABEYROLLES Marie</b>	Etienne BONNEFOY [écrit "BONAFFE"], fils de feu Guillaume BONNEFOY et de Astruge DELAPORTE, du Batifolier (St-Sauveur-de-Peyre), avec Marie RABEYROLLES, fille de Jean RABEYROLLES et de Catherine GIBELIN, de Ferluc (Prinsuéjols). Le mariage religieux a été célébré au mois de février dernier. La dot : 800 livres, 1 paire de taureaux de 3 ans, 1 vache pleine, 6 brebis de port, 4 robes, dont 2 en couleur. La mère du fiancé fait à son fils donation de la moitié de ses biens. Elle se réserve la maison et fougagne, excepté la grange et l'étable. Le CM des parents du fiancé avait été reçu par Me Hilaire BRUGEYRON.
3E17 Me Jean Allo/772	1615/07/09	Dot (reconnaissance)	Ste-Colombe-de-P. (la Brugeyrette), la Chaze	<b>BONNET Guillaume et Jean+, DAUDÉ Jean, COURNUT Marguerite</b>	Jean DAUDÉ et Marguerite COURNUT, mariés, de la Chaze, ont reçu de Guillaume BONNET, de la Brugeyrette (Ste-Colombe-de-Peyre), 15 livres sur ce que ledit BONNET devait à feu Jean BONNET, son défunt frère, pour les causes contenues au contrat de mariage dudit feu BONNET avec ladite COURNUT (CM passé devant le présent notaire).
3E17 Me Jean Allo/609	1614/07/06	Achat	Fau-de-P. (Rimeizenc), la Chaze	<b>BONNET Jean, DAUDÉ Jean et Jacques</b>	Jean et Jacques DAUDÉ, père et fils, de la Chaze, vendent pour 21 livres à Jean BONNET, fils de feu Pierre, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), leur droit à faire valoir "tout défaut, lésion et plus-value" à quoi ils pourraient prétendre sur 2 champs et une devèze qu'ils lui ont vendus devant Me RAMPAN, ainsi qu'à tout droit de succession sur les biens de feu Jeanne SARRUT [d'après d'autres actes, il pourrait s'agir de Jeanne SARRUT, aïeule de Jean DAUDÉ].
3E18 Me Jean Allo/894	1616/02/06	CM	Fau-de-Peyre (Rimeizenc), La Chaze (Londe)	<b>BONNET Jean, FANGUIN Jacmée</b>	Jean BONNET, fille de feu Pierre BONNET, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), avec Jacmée FANGUIN, fille de feu François FANGUIN et de Jeanne CHASTANG, de Londe (la Chaze). Le fiancé est assisté de Jean CHALQUET, son oncle [maternel], [de Rimeizenc] ; la fiancée, de sa mère et de Jeanne JULIAN, son aïeule maternelle, mère de ladite CHASTANG, et de Jean FANGUIN, son frère, de Londe. La dot est constituée par le frère de la fiancée : 200 livres, 2 robes, 2 gazènes, 2 draps. C'est exactement la même constitution de dot que celle faite par ledit Jean BONNET à Delphine BONNET au CM de celle-ci avec ledit Jean FANGUIN reçu ce jour, peu avant, par le présent notaire [acte précédent dans le registre]. Il est convenu que si ladite Delphine vient à mourir avant ladite Jacmée et sans enfant légitime, ledit FANGUIN devra payer la dot auxdits fiancés BONNET et FANGUIN.
3E17 Me Jean Allo/414	1613/01/28	Achat	Fau-de-P. (Rimeizenc), St-Chély	<b>BONNET Jean, PRIEUR Jean</b>	Jean PRIEUR, bourgeois, de St-Chély, vend à Jean BONNET, fils de Pierre, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), 2 prés (confronts).
3E19 Me Jean Allo/1585	1620/05/19	Acquisition	Fau-de-Peyre (Beauregard)	<b>BONNET Michel</b>	Durand BOUT, laboureur, de Beauregard (Fau-de-Peyre), a vendu une devèze (confronts) à Michel BONNET, laboureur, dudit lieu.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E21 Me Jean Allo/411	1620/05/31	Lodz	Fau-de-P. (Beauregard), Château de la Baume	<b>BONNET Michel, BARRAUT N.N.</b>	Attestation rédigée au château de la Baume par un certain BARRAUT qui reçoit de Michel BONNET, de Beauregard (Fau-de-Peyre) paiement du droit de lodz que ce dernier doit au seigneur de Peyre pour l'acquisition faite de Durand BOUT, dudit lieu.
3E17 Me Jean Allo/505	1613/10/13	CM	Fau-de-P. (Rimeizenc, Vazeilles)	<b>BONNET Pierre, BASTIDE Marguerite</b>	Pierre BONNET, fils de Raymond BONNET, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), avec Marguerite BASTIDE, fille de feu Pierre BASTIDE et de Marguerite ROUVIERE, de Vazeilles (ibidem). Le fiancé est assisté de son père ; la fiancée, de sa mère et de Pierre BASTIDE, son frère. La fiancée se constitue en tous ses biens. Sa mère lui donne en dot ses droits de légitime maternels : 80 livres, 3 robes, à se faire payer, pour l'essentiel, par Etienne PELLEGRIN, du moulin de Beauregard, qui a une dette envers ladite ROUVIERE (obligation reçue par le présent notaire). Le frère de la fiancée lui promet 2 gazènes et 2 draps. Jean BASTIDE, demi-frère ("frérâtre") de la fiancée, promet 12 livres. Le père du fiancé fait donation à son fils de la moitié de ses biens aux conditions habituelles.
3E16 Me Jean Allo/705	1600/01/06	Rémission (quittance)	Fau-de-P. (Rimeizenc), la Chaze (Grandviala)	<b>BONNET Pierre, RAMADIER Jean</b>	Jean RAMADIER, de Grandviala (la Chaze), cède pour 6 écus au soleil à Pierre BONNET, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), toute prétention sur les biens que ledit BONNET possède et qui ont appartenu à feu[s] Pierre et Jean CHASTANG, dudit lieu. Cette rémission concerne aussi la restitution du douaire fait par Philippe RAMADIER, père dudit Jean, audit Jean CHASTANG, fils dudit Pierre, lors de son CM avec Gounette RAMADIER, soeur dudit Jean (CM reçu par feu Me DALMAS, notaire d'Aumont).
3E17 Me Jean Allo/587	1614/05/01	Echange	Fau-de-P. (Rimeizenc)	<b>BONNET Raymond, Pierre et Jean</b>	Raymond et Pierre BONNET, père et fils, le fils comme donataire de son père, ont procédé à un échange de biens (confronts) avec Jean BONNET, fils dudit Pierre, tous de Rimeizenc (Fau-de-Peyre).
3E16 Me Jean Allo/097	1601/05/08	Acquisition	Grandvals (Bonnechare), Aumont	<b>BOSSUGE Guillaume, DELMAS Jean</b>	Jean DELMAS, tisserand, d'Aumont, a vendu un petit pré (confronts) à Guillaume BOSSUGE, fils de feu Guillaume, de Bonnechare (Grandvals). Parmi les témoins, Jean VALY, charpentier, d'Aumont.
3E16 Me Jean Allo/206	1601/11/10	Quittance	Rimeize, St-Chély	<b>BOUCHARD Barthélemy, GRAS Pierre, BES Benoît</b>	L'acte concerne Pierre GRAS, charpentier, et Benoît BES jeune, tanneur, de St-Chély, qui reçoivent 20 écus au soleil de Barthélemy BOUCHARD, de Rimeize. Cette somme était due par feu Jacques BOURCIER, beau-père dudit BOUCHARD, à feu Raymond TEULON, de St-Chély, beau-père desdits BES et GRAS, en vertu d'un contrat de transaction passé devant feu Me BOURCIER, notaire d'Aumont.
3E20 (1) Me Jean Allo/128	1630/01/09	Quittance	St-Chély-d'Apcher (les Bessons, Veyres), Aumont	<b>BOUCHARENC Antoine, PLANES Jean</b>	Jean PLANES, tisserand, d'Aumont, a reçu d'Antoine BOUCHARENC, de Veyres, paroisse des Bessons (Saint-Chély-d'Apcher), 30 livres pour entier paiement de 90 livres, conformément au contrat d'accord passé entre eux devant Me RAOUL, notaire de St-Chély. Il fera ratifier cette quittance par Jean PLANES, son fils et donataire. C'est d'ailleurs, le contenu de l'acte du 24/02/1630 même registre.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E20 (1) Me Jean Allo/130	1630/02/24	Ratification	St-Chély-d'Apcher (les Bessons, Veyres), Aumont	<b>BOUCHARENC Antoine, PLANES Jean</b>	Jean PLANES, fils aîné et donataire d'autre Jean PLANES, d'Aumont, ratifie la quittance faite à Antoine BOUCHARENC, de Veyres, paroisse des Bessons (Saint-Chély-d'Apcher), par son père, le 09/01 dernier, même registre.
3E18 Me Jean Allo/877	1616/02/02	Testament	Aumont	<b>BOUCHARENC Claude (F)</b>	Claude (F) BOUCHARENC dite MURET, veuve de Jean TROUCELIER dit MURET, d'Aumont, malade, dicte son testament. Sépulture, au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. Lègue à Pierre BOUCHARENC, fils de Jacques, d'Aumont, 1 jardin et 1 setier de blé. Legs à Agnès RAMADIER, sa belle-soeur, femme de Henri DURAND, d'Aumont, 3 setiers de seigle et lui donne la disposition à vie de l'entière maison où la testatrice habite. Après le décès de ladite RAMADIER, cette maison ira pour toujours à Isabelle GRASSET, femme de Guillaume CONSTAND, d'Aumont, puis à ses héritiers. Lègue à ladite GRASSET tout ce que ledit CONSTAND lui doit, ainsi qu'une brebis et 12 cartons de blé que Antoine DALMAS dit GACHON, d'Aumont, lui doit. Legs d'1 setier à la fille aînée de Guyot GRASSET et d'Antoinette POUDEROUX.
3E18 Me Jean Allo/877	1616/02/02	Testament	Aumont	<b>BOUCHARENC Claude (F)</b>	<b>suite du testament de Claude Boucharenc.</b> Lègue à Jean BRUNET, fils de Jean, et au fils aîné d'Etienne BRUNET, du Pêcher (Aumont), un agneau à chacun d'eux. Divers petits legs à Isabelle BICHON, à Anne N.N., femme de François MASBO, à la fille N.N. de feu Jean DALMAS et à la mère N.N. de celle-ci, veuve dudit DALMAS, à Jean et Guiguet BRUNET, fils de Philippe, à Marguerite CHRETIEN [écrit "CHRISTIANE"], belle-mère d'Antoine GOUNY, d'Aumont, à Catherine VEDRINES, fille de feu Gervais, d'Aumont. Il y a aussi d'autres personnes citées. Héritier universel, ledit Philippe BRUNET, d'Aumont. Une note marginale du 02/11/1623 indique que ledit Guillaume CONSTAND a reçu d'Antoine DALMAS dit GACHON, devant le présent notaire, les 12 cartons de blé que ce dernier devait à feu Claude BOUCHARENC et qui sont contenus dans ce testament.
3E20 (1) Me Jean Allo/157	1630/05/09	Obligation	Javols (Bessils)	<b>BOUCHARENC Jacques, MONTANIER Jean</b>	Jean MONTANIER, de Bessils (Javols), habitant Couffinet (Ste-Colombe-de-Peyre), reconnaît devoir à Jacques BOUCHARENC, fils d'autre Jacques, de Bessils, habitant à présent Granges de Villeneuve, six-vingts livres. Modalités de remboursement dont vente casuelle d'un pré.
3E19 Me Jean Allo/1997	1623/06/23	Achat	Aumont	<b>BOUCHARENC Pierre, NEGRE Guiguet</b>	Guiguet NEGRE, tisserand, d'Aumont, a vendu un champ (confronts) à Pierre BOUCHARENC, dudit lieu.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E20 (1) Me Jean Allo/143	1630/03/26	Achat	Aumont, Prinsuéjols	<b>BOUCHARENC Pierre, PORTE Jean, NEGRE Antoinette</b>	Jean PORTE, fils de Durand, de Marvejols, comme mari d'Antoinette NEGRE, fille de feu André, tisserand, d'Aumont, a vendu pour 55 sols tournois à Pierre BOUCHARENC, Me tailleur, d'Aumont, le 9ème d'un champ (confronts) sis à Aumont, qui appartenait audit feu NEGRE et fut adjugé à ladite Antoinette pour ses droits de légitime. Parmi les confronts, autre neuvième appartenant à Jeanne NEGRE, soeur de ladite Antoinette. [PORTE est appelé "Jean" dans cet acte et "Pierre" dans le suivant du même jour, même registre]
3E17 Me Jean Allo/654	1614/10/07	Dot (reconnaissance)	Le Bacon (le Bacon-vieux)	<b>BOUDON Jean et Marguerite, CHAPUS Jean</b>	Jean CHAPUS, fils de feu Jean, de Prunières, comme mari de Marguerite BOUDON, reçoit de Jean BOUDON, son beau-père, du Bacon-Vieux, paroisse du Bacon, 95 livres en déduction de ce qu'il promet à sa fille lors de son CM passé devant Me BUFIERE, notaire royal du Malzieu. Cet argent provient de la vente faite par ledit BOUDON au nom de sa femme avec Antoine CHASSARIC, de Fontanes, et Pierre VALÈS, de Chappingyais, d'un esconson de métairie, sis à la Chazotte, qu'ils possédaient en indivis. Vente faite à Me Guillaume ROUX, praticien, de St-Sauveur-de-Peyre, et reçue par Me Bertrand ROUX, notaire royal de St-Alban.
3E21 Me Jean Allo/360	1618/04/24	Quittance	La Chaze (les Fons, le bourg)	<b>BOULET Antoine, AMBERT Jean</b>	Jean AMBERT, de la Chaze, atteste avoir été payé par les héritiers de feu Jean BOULET, des Fons (ibidem), et ce, par les mains d'Antoine BOULET, couturier, des Fons, fils aîné du défunt.
3E15 Me Jean Allo/663	1599/12/01	Quittance	Javols (Aubugeirettes), St-Léger-de-P. ou Fau-de-P.	<b>BOULET Antoine, LAGET Jacques</b>	Jacques LAGET, de St-Léger-de-Peyre ou Fau-de-Peyre [page abîmée], reconnaît avoir été entièrement payé par Antoine BOULET, d'Aubugeirettes (Javols), de l'arrentement de sa métairie
3E19 Me Jean Allo/1954	1623/11/25	Achat	St-Chély (le bourg, Brassac)	<b>BOULET Antoine, VEDRINES Jean</b>	Jean VEDRINES [écrit "VIDRINES"], de Brassac (St-Chély), a vendu à Antoine BOULET, fils de feu Guillaume, marchand, de St-Chély, un pré (confronts). Le prix est de 540 livres, partiellement couvert par l'effacement de dettes du vendeur envers l'acheteur. Référence des obligations (nom du notaire et dates).
3E19 Me Jean Allo/1397	1619/02/28	Accord	Aumont, la Chaze	<b>BOULET François et Jean, DAUDE Jacques et Antoine, GRAS Pierre et Antoine, MONTEIL Durand</b>	Il y eut procès entre Jean BOULET, fils de François, d'Aumont, et Antoine DAUDE, fils de feu Jean, de la Chaze, comme chapelains de la chapelle St-Jacques et St-Ferréol, en l'église de la Chaze, pour se faire payer 4 livres 10 sols dus à la chapellenie par Pierre et Antoine GRAS et Durand MONTEIL, fils de Pierre, de la Chaze. Ces derniers furent condamnés. Finalement, accord amiable, ce jour, entre lesdits François BOULET, couturier, d'Aumont, et Jacques DAUDE, de la Chaze, ce dernier agissant pour Antoine DAUDE, chapelain, son frère, d'une part, lesdits Pierre GRAS et Durand MONTEIL, d'autre.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E16 Me Jean Allo/166	1601/07/05	Quittance	Aumont	<b>BOULET François, CAYLAR Jeanne</b>	Jeanne CAYLAR, femme de Me François CHASTANG, notaire royal d'Aumont, a reçu 21 écus au soleil de François BOULET, couturier, d'Aumont, que ce dernier et feu Jean BOULET, son père, devaient en vertu d'un contrat de vente casuelle passé devant le présent notaire. [écrit "CAYLAR" mais "CHAYLAR" ailleurs dans le registre. <b>Même patronyme que "CHAYLA/CAYLA"?</b> ]
3E15 Me Jean Allo/555	1599/06/01	Acquisition	Aumont, St-Léger-de-P.	<b>BOULET François, LAGET Josué, FAIBESSES Jeanne</b>	Josué LAGET, fils de feu Jacques, de St-Léger-de-Peyre, ayant procuration de Jeanne FAIBESSES, sa mère, veuve et héritière dudit feu Jacques (procuration rédigée le 13/08/1593 chez Me Guillaume BELICOURT - écrit "BELLICOURT", notaire dudit lieu), vend un jardin (confronts) à François BOULET, couturier, d'Aumont.
3E14 Me Jean Allo/053	1596/01/07	CM	Aumont, la Chaze (Grandviala)	<b>BOULET François, MAUREL Jeanne</b>	François BOULET, fils de Jean BOULET, tailleur, d'Aumont, avec Jeanne MAUREL, veuve de Daniel PYJALON, de Peyre, fille de André MAUREL, de Grandviala (la Chaze). La fiancée est assistée de Jean et Jacques MAUREL, ses frères. Elle se constitue en la dot qui lui fut faite par son père lors de son CM avec son 1er mari, passé devant Me Antoine TROUCEL. Ledit Jean MAUREL, en raison des services qu'il a reçus de sa soeur, lui augmente sa dot 1 obligation à lui consentie par Jean MEISSONNIER dit Gounet, de Chancelades [Aumont], ainsi qu'un setier de seigle. Le père du fiancé fait à son fils donation de 1/4 de tous ses biens, à la condition expresse que ledit François BOULET donne 10 écus au soleil à Marguerite BOULET, sa soeur, lorsqu'elle se mariera.
3E16 Me Jean Allo/850	1600/09/23	Acquisition	Aumont, St-Léger-de-P. (Chapginieys)	<b>BOULET François, RAMADIER Jean Jean, BICHON Catherine</b>	Jean RAMADIER, laboureur, de Chapginieys (St-Léger-de-P.), comme mari de Catherine BICHON, qui devra ratifier le présent contrat, vend à François BOULET, tailleur, d'Aumont, l'étage bas d'une maison sise à Aumont (confronts, dont l'étage appartenant aux héritiers de feu Jean BOULET, couturier, père de l'acheteur).
3E15 Me Jean Allo/506	1599/03/04	Surdite et subrogation	Javols (Longuesagne), Aumont (Chancelades)	<b>BOULET Guillaume, ASTIER Antoine</b>	Antoine ASTIER, de Chancelades (Aumont), comme héritier de feu Catherine ASTIER, sa tante paternelle, femme de Durand GIBELIN, d'Orbaniac [Javols], avait obtenu en justice l'attribution de 2 terres (confronts) sises à Orbaniac et ayant appartenu audit feu GIBELIN en paiement d'une somme, plus les dépens, contenue en un contrat d'accord entre ladite feu Catherine et feu Pierre GIBELIN, son beau-fils (acte reçu par feu Me François DALMAS, notaire d'Aumont). Il avait donc pris possession des terres mais n'avait pas encore été "lauzé ni investi". C'est pourquoi, ce jour, Guillaume BOULET dit MARQUÈS, de Longuesagne (Javols), veuf de Jeanne GIBELIN, fille dudit feu Pierre, surenchérit sur la susdite somme. Moyennant ce paiement, ledit GIBELIN accepte de remettre les 2 terres audit BOULET. Parmi les témoins, François BOULET, couturier, d'Aumont.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E16 Me Jean Allo/279	1602/06/00	Achat	Javols (Longuesagne)	<b>BOULET Guillaume, GRIMALD/GRIMAUD Marguerite et Jeanne</b>	[Feuilles très endommagées] Marguerite et Jeanne GRIMALD, sœurs, filles de feu Guillaume GRIMALD, de Longuesagne (Javols), renoncent en faveur de Guillaume BOULET dit MARQUÈS, dudit lieu, à toute possibilité de réclamation ["défiance et lésion"] en juste prix sur 1 champ, 1 pré et 1 pastoral joignants. Elles reçoivent de l'argent pour cette renonciation.
3E16 Me Jean Allo/795	1600/06/19	Lodz	Javols (Longuesagne), château de la Baume	<b>BOULET Guillaume, PEYRE (de) Geoffroy</b>	Haut et puissant seigneur Geoffroy, Astorg, Aldebert de PEYRE, seigneur et baron de diverses places (voir détail), chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de son ordonnance, applique à Guillaume BOULET dit MARQUÈS, de Longuesagne [[Javols], le droit de lodz pour son achat à Antoine ASTIER, de Chancelades [Aumont], d'un pré et d'un champ sis à Orbaniac [[Javols]. Acte reçu par Me ALLO.
3E15 Me Jean Allo/357	1598/03/29	Testament	Aumont	<b>BOULET Jean</b>	Jean BOULET, cordonnier, habitant Aumont, malade, dicte son testament. Sépulture au cimetière paroissial. Il n'y a pas la mention habituelle "dans la tombe de ses prédécesseurs". Legs à André BADOSSY, de Marvejols, son cousin, et à Antonia MARQUÈS, de Vimenet [la Chaze]. Héritière universelle, Louise DALMAS, sa femme. Parmi les témoins, François et Jean BOULET, frères.
3E18 Me Jean Allo/1309	1618/08/12	Droits (quittance)	Javols (Aubugeyrettes)	<b>BOULET Jean et autre Jean</b>	Jean BOULET jeune, fils d'Antoine, tous deux natifs d'Aubugeyrettes (Javols), résidant à présent au bas pays de Languedoc, donne quittance à Jean BOULET, son frère aîné, habitant d'Aubugeyrettes, de ses droits de légitime maternels. Rémission faite contre la somme de 60 livres déjà reçue en espèces et en drap pour faire un habit entier. [ <b>Leur mère est décédée et il y a une lacune sur son nom</b> ]
3E14 Me Jean Allo/275	1597/05/11	Quittance	Aumont, St-Geniès-d'Olt-12	<b>BOULET Jean, DALMAS Louise et François+, FABRY Jean</b>	Jean FABRY, Me chapelier de la ville de St-Geniès-d'Olt-12 [ <b>écrit "St-Ginieys en Rive-d'Olt</b> ], a reçu de Jean BOULET, cordonnier, d'Aumont, 22 écus au soleil soit 1/3 de la somme principale et des dépens contenus dans 2 sentences des Officiers de Peyre contre Guigou BRUNET, d'Aumont, pour 2/3 de la nourriture et des vêtements fournis par ledit FABRY à Louise DALMAS, femme dudit BOULET, pendant 3 ans et 7 mois, lesdits BOULET et DALMAS étant condamnés pour 1/3 en tant qu'héritiers et tenanciers d'un tiers des biens de feu François DALMAS, père de ladite Louise.
3E14 Me Jean Allo/279	1597/05/12	Reçu	La Chaze (les Fons), Rimeize (le Vestit)	<b>BOULET Jean, ENGELVIN Antoinette</b>	Antoinette ENGELVIN, veuve de [lacune] NEGRE, du Vestit (Rimeize), habitant à présent Aumont, a reçu de Jean BOULET dit NEGRE, des Fons (la Chaze), paiement d'une échéance sur le prix d'un achat (acte de vente reçu par Me Jean GIBELIN, notaire de Javols).
3E14 Me Jean Allo/211	1597/01/02	Achat	Aumont	<b>BOULET Jean, MERLE Vidal</b>	Me Vidal MERLE, praticien, habitant d'Aumont, a vendu à Jean BOULET, cordonnier, habitant dudit lieu, un pré (confronts) qu'il a acquis par décret des Officiers ordinaires de Peyre contre Bernard ANTONY, maréchal.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E16 Me Jean Allo/269	1602/00/00	Achat	Javols (le Cheylaret, Tiracols)	<b>BOULET Jean, TROUCELIER Durand</b>	<b>[Feuilles très endommagées]</b> Durand TROUCELIER, de Tiracols (Javols), demeurant à présent au Cheylaret (ibidem), vend pour 26 écus au soleil à Jean BOULET, de Tiracols, plusieurs terres sises à Tiracols, acquises il y a peu, en particulier, de Marguerite BOULET, fille de feu Vidal, dudit lieu. Paiement en marchandises et en espèces.
3E15 Me Jean Allo/449	1598/09/08	Legs (quittance)	Javols (Civeirac, le bourg), Aumont (le Bouschet)	<b>BOULET Luque, Claude et Pierre+, MEISSONNIER Etienne, TROUCELIER Jean, DELAPORTE Jeanne</b>	Jean TROUCELIER, fils de feu autre Jean, de Javols, ayant procuration de Jeanne DELAPORTE, sa mère, a reçu de Luque et Claude BOULET, sœurs, de Civeirac (ibidem), absentes, représentées par Etienne MEISSONNIER, du Bouschet [Aumont], 15 écus d'or dus par lesdites soeurs comme héritières de feu Pierre BOULET, leur frère, qui fit ce legs en son testament reçu par Me Timothée BERTRANDY, notaire royal de Mauguio-34 .
3E20 (1) Me Jean Allo/137	1630/03/06	Droits (rémission)	Rimeize (le Crouzet), Aumont (le Bouschet)	<b>BOULET Pierre, BASTIDE François et Jean plus jeune</b>	François BASTIDE et Jean BASTIDE plus jeune, fils de feus Louis BASTIDE et Charlotte RAMADIER, du Bouschet (Aumont), font rémission à Pierre BOULET, leur beau-frère, du Crouzet (Rimeize), habitant à présent les Utes (Aumont), de leurs droits sur la succession de feu Jeanne BASTIDE, femme de feu Jean NEGRE, du Vestit (Rimeize), décédée ainsi que son mari et leurs enfants ab intestat, à cause d'une maladie contagieuse. <b>[le mauvais état de la page rend illisible le prénom "Charlotte" mais le testament du 07/08/1629, même registre, permet de le rétablir]</b>
3E20 (1) Me Jean Allo/146	1630/04/21	Droits (rémission)	Rimeize (le Crouzet), Aumont (le Bouschet)	<b>BOULET Pierre, BASTIDE Louis et Jean</b>	Louis BASTIDE, laboureur, de l'Escurette (Javols) et Jean BASTIDE, son frère, du Bouschet (Aumont), ont fait rémission à Pierre BOULET, leur beau-frère, du Vestit (Rimeize), de leurs droits sur les biens de feu Jeanne BASTIDE, femme de feu Jean NEGRE, du Vestit (Rimeize). <b>[à rapprocher de l'acte du 06/03 dernier même registre]</b>
3E20 (1) Me Jean Allo/169	1630/10/12	Quittance	Rimeize (le Crouzet)	<b>BOULET Pierre, MAZEL (du) Guillaume</b>	<b>[Fin d'un acte. Il manque la (les) page(s) précédente(s). L'acte complet se retrouve plus loin photos 174 et 175 et permet de rétablir la date et les noms]</b> Concerne un paiement en argent, bétail et setiers de blé fait par un certain BOULET à noble du MAZEL N.N., sieur du Pivol, et grâce auquel ce dernier accepte d'annuler un arrentement et deux années d'un précaire de bétail.
3E20 (1) Me Jean Allo/174	1630/10/12	Quittance	Rimeize (le Crouzet), Ste-Colombe-de-Peyre)	<b>BOULET Pierre, MAZEL (du) Guillaume</b>	Noble Guillaume du MAZEL, sieur du Pivol et de Ressouches, bailli de Gévaudan, a reçu de Pierre BOULET, du Crouzet (Rimeize), son granger des Utes (Aumont), une paire de bœufs qu'il lui avait confiée en même temps que l'arrentement d'une métairie. [Granger, latin "horrearius", gardien d'un grenier]
3E20 (2) Me Jean Allo/2057	1629/02/16	Dot (reconnaissance)	Javols (Orbaniac)	<b>BOUQUET Jean, MONTEIL Isabelle, GIBELIN Etienne</b>	Etienne GIBELIN, fils de feu Durand, d'Orbaniac (Javols), a reçu d'Isabelle MONTEIL, sa femme, par les mains et argent propre de Jean BOUQUET, dudit lieu, 24 livres en déduction de la dot de sa femme ou répétition de celle-ci. Parmi les témoins, un Pierre BOUQUET, dudit lieu.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1770	1621/10/29	Accord	Javols (la Besseyre)	<b>BOUQUET Pierre, COMBETTES Jean</b>	Pierre BOUQUET et Jean COMBETTES, de la Besseyre (Javols), étaient au bord du procès. Ledit COMBETTES, selon le demandeur, occupait indûment une partie de ses terres après avoir franchi les bornes. Le défendeur répondait qu'il en était ainsi depuis longtemps mais qu'il était prêt à une expertise par 2 prudhommes, Jean CHASSARIC, de Fontanes, et Etienne BRUNEL, de la Besseyre. Voir leur rapport. Ledit COMBETTES, sur leur recommandation, donne 17 livres audit BOUQUET.
3E19 Me Jean Allo/1766	1621/10/29	Acquisition	Javols (la Besseyre)	<b>BOUQUET Pierre, GIBELIN Jean</b>	Me Jean GIBELIN, praticien, de la Besseyre (Javols), a vendu 2 terres à Pierre BOUQUET, dudit lieu, pour 55 livres, selon l'estimation faite auparavant par 2 prudhommes.
3E19 Me Jean Allo/1968	1623/03/29	Lodz	Javols (la Besseyre), Ste-Colombe-de-Peyre	<b>BOUQUET Pierre, MAZEL (du) Guillaume</b>	Noble Guillaume du MAZEL, prieur de Ste-Colombe-de-Peyre, au nom de noble Guy du MAZEL, sieur du Pivoul et de Rimeize, rentier des droits seigneuriaux de la baronnie pour 1621 et 1622, applique à Pierre BOUQUET, de la Besseyre (Javols), le droit de lodz pour l'achat d'un champ à Jean GIBELIN, dudit lieu, ainsi que d'une autre terre à Jean COMBETTES [ <b>hameau d'origine non lu</b> ]. Actes reçus par le présent notaire.
3E19 Me Jean Allo/1890	1622/07/15	Testament	Javols (Bessils)	<b>BOURCIER Jeanne</b>	Jeanne BOURCIER, veuve de Raymond DELMAS, de Bessils (Javols), malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de son défunt mari au cimetière paroissial. Lègue 1 brebis à Gasparde BOUCHARENC, sa petite-fille, fille de Catherine DELMAS, sa fille, et de Jacques BOUCHARENC. Lègue 15 livres à Jean DELMAS, son fils. Lègue 1 brebis à Isabelle DANIEL, sa nièce, et à Jeanne DELMAS, sa nièce et filleule. Héritière universelle, ladite Catherine DELMAS, qui habite Villeneuve. [ <b>il est dit que Jacques BOUCHARENC habite Villeneuve mais l'acte est rédigé à Bessils (Javols), dans la maison du même BOUCHARENC</b> ]
3E18 Me Jean Allo/1259	1618/04/14	Paiement droits de légitime (division-partage)	Javols (Bessils)	<b>BOURCIER Jeanne,</b>	Catherine DELMAS, fille de feu Raymond Delmas et de Jeanne BOURCIER, de Bessils (Javols), a demandé à la Cour ordinaire de Peyre de contraindre sa mère ainsi que Antoine DANIEL, son neveu [= sans doute, petit-fils], et autres enfants de feu Jeanne DELMAS, sa soeur, héritière de leur père, à lui payer en fonds ses droits de légitime paternels, réclamant pour elle-même les mêmes droits que ceux accordés à son frère, Jean DELMAS, par la même Cour. Faute de moyens en espèces, ladite Jeanne BOURCIER et ledit DANIEL donnent des terres (voir détails et confronts).
3E20 (1) Me Jean Allo/161	1630/05/20	Quittance	Aumont, Ste-Colombe-de-Peyre	<b>BOUSCHET Jean MAZEL (du) Guillaume</b>	Noble Guillaume du MAZEL, sieur du Pivol et de Ressouches, baillif de Gévaudan, a reçu de Jean BOUSCHET, d'Aumont, 327 livres en déduction du prix de vente d'une maison avec jardin (acte reçu par Me Bertrand CHASTANG, notaire d'Aumont).

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E14 Me Jean Allo/159	1596/09/26	CM	Prinsuéjols (le Bouschet), Fau-de-P. (Beauregard)	<b>BOUSSUGE Antoine, FOURNIER Jeanne</b>	Antoine BOUSSUGE, du Bouschet (Prinsuéjols), avec Jeanne FOURNIER, fille de Jean FOURNIER dit NEGRON, de Beauregard (Fau-de-Peyre). La dot : 160 livres tournois, 3 robes nuptiales avec les habits menus, 3 brebis.
3E17 Me Jean Allo/425	1613/03/16	Achat	Fau-de-P. (Beauregard)	<b>BOUT Durand, POWDEROUX Pierre</b>	Pierre POWDEROUX, de Beauregard (Fau-de-Peyre), vend à Durand BOUT, dudit lieu, un esconson de pré (confronts).
3E17 Me Jean Allo/400	1613/01/27	Acquisition	Fau-de-P. (Beauregard), St-Chély	<b>BOUT Durand, PRIEUR Jean</b>	Jean PRIEUR, bourgeois, de St-Chély, vend 2 champs (confronts) à Durand BOUT, de Beauregard (Fau-de-Peyre).
3E16 Me Jean Allo/735	1600/04/26	Echanges	Ste-Colombe-de-P. (las Fons)	<b>BOUT Durand, RAMPAN Durand</b>	Durand BOUT et Durand RAMPAN, laboureur, de las Fons (Ste-Colombe-de-Peyre), procèdent à un échange de terres (confronts).
3E21 Me Jean Allo/387	0000/11/19	Accord	La Chaze	<b>BOUT Pierre, DAUDÉ Jacques</b>	[lacune sur l'année] Pierre BOUT et Jacques DAUDÉ, de la Chaze, étaient en procès, d'abord devant la Cour ordinaire de Peyre, puis en appel devant le sénéchal de Nîmes. Ils finissent par renoncer au procès et accepter un accord amiable. Tout ça pour 3 livres.
3E19 Me Jean Allo/1616	1620/07/26	Quittance	La Chaze, St-Chély	<b>BOUT Pierre, VIGAN Jean</b>	Jean VIGAN, marchand, de St-Chély, a reçu de Pierre BOUT, de la Chaze, 24 livres que celui-ci lui devait, à lui ou à Pierre VIGAN, son père.
3E14 Me Jean Allo/203	1596/12/26	Quittance	Aumont (Nozières), St-Chély	<b>BOUTON Antoine, GIRBAL Pierre</b>	Pierre GIRBAL dit PROVENCAL, de St-Chély, a reçu d'Antoine BOUTON, de Nozières (Aumont), un quintal de laine qui lui était dû par obligation consentie devant Me ALBET, notaire de St-Chély.
3E16 Me Jean Allo/743	1600/04/29	CM	La Fage-Montivernoux (les Alatieux, Bécus)	<b>BOUTON Jacmé, TOUZERY Jeanne</b>	Jacmé BOUTON [écrit "BOUTHON"], habitant des Alatieux (la Fage-Montivernoux), avec Jeanne TOUZERY [écrit aussi "THOUZERY"], de Bécus (ibidem), fille de feu Jean. La fiancée est assistée de Jeanne TOUZERY plus vieille, sa sœur, et de André RIEUTORT, son cousin germain, de la Fage-Montivernoux. La fiancée se constitue en tous ses biens. Sa soeur lui promet une vache et une velle d'un an que Jeanne SAINT-CHELY, veuve de Pierre BONNET, de Bécus, tient à titre de précaire (acte reçu par Me François DAUNYS, notaire de St-Chély) et quelques setiers de seigle. [mariage religieux célébré ce jour, après le CM comme l'indique la reconnaissance qui suit] [Le hameau de Bécus est rattaché ici à la paroisse de Fournels alors que tout-à-l'heure, lors du CM, il l'était à la Fage-Montivernoux ; rattaché à Noalhac dans 3E 17 Me Jean ALLO le 14/10/1613]

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E14 Me Jean Allo/254	1597/04/12	Quittance	Aumont (Nozières, le bourg)	<b>BOUTION Jean et Jacques, BRISSY Barthélemy+, CAYLAR (du) Julien, AUGIER (d') Suzanne</b>	Julien du CAYLAR et Suzanne d'AUGIER, mariés, habitant à présent Aumont, ont reçu de Jean BOUTON [écrit "BOUTHON"], laboureur, de Nozières (Aumont), absent, représenté par Jacques BOUTON, son fils, paiement en nature et en argent d'un arrentement de métairie fait audit Jean BOUTON par feu Barthélemy BOISSY (acte reçu par feu Me Jean BARREAU, notaire de Marvejols, le 11/11/1583) dont ladite Suzanne fut la femme en 1ères noces et dont elle est héritière.
3E16 Me Jean Allo/757	1600/05/10	Dot (reconnaissance)	Aumont (la Chazotte), St- Léger-de-P. (Chapginieys)	<b>BOYER Etienne, CHASTANG Isabel, GRAS Pierre</b>	Pierre GRAS, laboureur, de Chapginieys [St-Léger-de-Peyre], comme mari d'Isabel CHASTANG, a reçu de Etienne BOYER, de la Chazotte (Aumont), 7 livres et 1 robe neuve en déduction de la dot faite par feu Etienne ROUCAT, dudit lieu, aïeul dudit BOYER, à Jeanne ROUCAT en son CM avec Jean CHASTANG, tous deux père et mère de ladite Isabel (CM reçu par feu Me Jean DELMAS). <b>[il y a sur le site "Geoportail" un "Chapchinès" qui fait partie de la commune de St-Sauveur-de-Peyre]</b>
3E15 Me Jean Allo/345	1598/03/02	Quittance	Aumont (la Chazotte)	<b>BOYER Etienne, MERLE Vidal</b>	<b>[haut de page déchiré]</b> Me Vidal [MERLE], praticien, habitant du Malzieu, atteste avoir été entièrement payé par [Etienne] BOYER, de la Chazotte (Aumont), jadis son grangier audit lieu, du prix de l'arrentement de sa métairie (acte reçu par Me BOUCHARENC).
3E19 Me Jean Allo/1870	1622/05/12	Quittance	Javols (le bourg, Longuesagne)	<b>BOYER Guillaume, TICHIT François, CAYREL Laurent, BOYER Jean</b>	Jean BOYER, fils aîné d'Aldebert BOYER, de Longuesagne (Javols), consent à l'annulation du sous-arrentement fait, pour la levée de la dîme, à François TICHIT, Laurent CAYREL et Guillaume BOYER, son frère, de Javols, et leur donne quittance de ce qu'ils lui doivent. Le contrat avait été reçu par Me DAUDE, notaire royal de Javols.
3E16 Me Jean Allo/289	1602/06/07	Achat	Javols (Longuesagne)	<b>BOYER Jean, GRIMALD Marguerite et Jeanne</b>	[Feuilles très endommagées] Marguerite et Jeanne GRIMALD, sœurs, filles de feu Guillaume GRIMALD, de Longuesagne (Javols), ratifient en faveur de Jean BOUQUET, dudit lieu, l'achat fait à leur défunt père par Jeanne BOUQUET, sœur dudit Jean (acte reçu par feu Me JOURDAN, notaire de Serverette). Il leur paiera une plus-value estimée par des prudhommes, Jean CHASTANG, consul, du Pêcher (Aumont), et Guillaume DAUDÉ, hôte, de Javols.
3E19 Me Jean Allo/1871	1622/05/12	Quittance	Javols (Longuesagne, le bourg)	<b>BOYER Jean, GRIZOLS (de) Raymond</b>	Dans le cadre d'un arrentement de la dîme, noble Raymond de GRIZOLS, prieur de Javols, donne quittance à Jean BOYER, fils d'Aldebert, de Longuesagne (Javols).
3E18 Me Jean Allo/1199	1617/11/12	CM	Bonnac-15 (Grèzes), Aumont	<b>BOYER Pierre, VACHER Béatrice</b>	Pierre BOYER [écrit "BOUYER"], fils de Durand BOYER, de Grèzes (Bonnac-15), avec Béatrice VACHER, fille de Pierre VACHER, d'Aumont, habitants du Gévaudan. Le père de la fiancée lui apporte en dot la moitié de sa maison, l'étage inférieur (confronts).

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E17 Me Jean Allo/649	1614/09/11	Quittance	Aumont	<b>BRASSAC Etienne, BRUNET Jeanne, CHAUVET Antoine</b>	Antoine CHAUVET, fils de feu Grégoire, huissier des finances en la généralité de Montpellier, reçoit d'Etienne BRASSAC, des Utes (Aumont), ce dernier comme mari de Jeanne BRUNET, 50 livres et 3 setiers de seigle (valant 24 livres) contenus en une obligation consentie par feu François BRUNET, beau-père dudit BRASSAC, au profit dudit feu Grégoire devant Me Louis BOUCHARENC le 11/05/1606. [Antoine CHAUVET signe "CHAUVET"]
3E19 Me Jean Allo/1438	1619/06/03	CM	Chaliers-15 (la Besseyre-de-Lair), St-Sauveur-de-Peyre	<b>BRASSAC Jean, CONSTANS Marguerite</b>	Jean BRASSAC, fils de Marsal, de la Besseyre-de-Lair (Chaliers-15), diocèse de St-Flour, avec Marguerite CONSTANS, fille de Pierre, de St-Sauveur-de-Peyre. La fiancée est assistée de son père et de autre Pierre CONSTANS, son frère. La dot : 600 livres, 1 vache pleine ou avec son veau, 1 robe, 1 couverture, 2 draps, une paillasse pour le lit nuptial et plusieurs terres (confronts). Présents aussi, les autres frères de la fiancée, Philippe, Jean, Jacques et Pierre CONSTANS.
3E18 Me Jean Allo/1061	1617/01/24	Testament	Fau-de-P. (Granigoules)	<b>BRESCHET Antoine</b>	Antoine BRESCHET, laboureur, de Granigoules (Fau-de-Peyre), malade, dicte son testament. Sépulture au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. A chacune de ses filles, Guillaumette et Jeanne BRESCHET, 240 livres et autres choses, à commencer à payer quand elles se marieront. A ses autres filles, Jeanne BRESCHET, femme de Pierre BASTIDE, de Vareilles, et Hélix BRESCHET, femme de Guillaume RIEUTORT, du Védrinel [la Fage-Montivernoux], 6 livres en plus de leur dot. A Jeanne CHALVET, sa nièce [= sans doute, petite-fille] et filleule, de Granigoules, 3 livres. A Jeanne BRESCHET, sa soeur, veuve d'Antoine AMBERT, de Fau. Dispositions du testateur en faveur de sa femme, Marguerite MOULIN. Héritier universel, Antoine BRESCHET, son fils aîné.
3E18 Me Jean Allo/1268	1618/05/10	Achat	Fau-de-P. (Beauregard)	<b>BRESCHET Blaise, BOUT Durand</b>	Durand BOUT, de Beauregard (Fau-de-Peyre), a vendu à Blaise BRESCHET, dudit lieu, un champ (confronts).
3E19 Me Jean Allo/1818	1621/03/13	Accord	Fau-de-Peyre (Beauregard)	<b>BRESCHET Blaise, FOURNIER Germo</b>	Germo FOURNIER, tisserand et hôte, de Beauregard (Fau-de-Peyre), comme mari d'Antoinette GIRARD, a cédé à Blaise BRESCHET, son beau-frère, comme mari de Jeanne GIRARD, soeur d'Antoinette, tous les droits de légitime de ladite Antoinette sur les biens de ses défunts père et mère, ainsi que sa part de de la succession de feu Pierre GIRARD, frère d'Antoinette, qui était marié et vivait à Aigues-Mortes-30, et est décédé ab intestat. Il encaissera 105 livres, y compris la dot qui fut constituée à sa femme. Dispositions financières particulières pour le cas où ledit FOURNIER marierait Sybille FOURNIER, sa fille : il recevra 4 échéances à la fois. [Me Jean ALLO écrit "GIRARD" tandis que Me CHASTANG écrit "GIRAL"]

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E16 Me Jean Allo/728	1600/04/21	CM	Fau-de-Peyre (Salelles), la Fage- Montivernoux (Grandviala-le- Vieux)	<b>BRESCHET Jean, BARDON Anne</b>	Jean BRESCHET, fils de feu André BRESCHET, de Salelles (Fau-de-Peyre), avec Anne BARDON, fille de feu Antoine BARDON, de Granviala-le-Vieux (la Fage-Montivernoux), et de Jeanne HERMET. La fiancée est assistée de sa mère et de Pierre et Jean BARDON, ses frères. La mère de la fiancée restitue à sa fille 22 écus au soleil que celle-ci a gagnés comme salaires. La dot est constituée par la mère de la fiancée et ledit Pierre BARDON, son frère : 30 écus, 2 robes neuves (l'une de pays, l'autre, blanche), le lit garni d'une couverture et 2 draps. [L'acte contenant quittance et reconnaissance, on peut penser que le mariage religieux aura lieu aussitôt après à la Fage-Montivernoux, lieu de rédaction]
3E18 Me Jean Allo/937	1616/05/13	Acquisition	St-Sauveur-de-P. (Villeneuve), Javols (Bessils),	<b>BRESSOLLES (de) Jacques, BOURCIER Jeanne, DELMAS Jeanne</b>	Sont présentes, Jeanne BOURCIER, veuve de Raymond DELMAS, et leur fille, Jeanne DELMAS, héritière de son défunt père et veuve de Pierre DANIEL, de Bessils (Javols), vendent 2 terres pour 468 livres à noble Jacques de BRESSOLLES, seigneur de Villeneuve et co-seigneur de Recoules et Ribenne. En fait, il ne s'agit pour les vendeuses que d'effacer leurs dettes envers ledit seigneur (voir références d'obligations).
3E17 Me Jean Allo/690	1614/12/13	Transaction	La Chaze (las Bros)	<b>BROS Antoine et Jean</b>	Jean BROS dit TROUCEL, de las Bros (la Chaze), a assigné en justice Antoine BROS dit ROUQUAT, dudit lieu, qui lui avait acheté un pré et devèze contigus (acte passé devant Me RAMPAN). Voir détail du différend et de l'accord.
3E19 Me Jean Allo/1609	1620/06/19	Achat	La Chaze-de- Peyre (Lasbros), Ste-Colombe-de- Peyre (Villerosset)	<b>BROS Antoine, DURAND Pierre et Antoine</b>	Pierre DURAND, de Villerosset (Ste-Colombe-de-Peyre), a vendu pour 63 livres un pré (confronts) à Antoine BROS dit ROUQUAT, de Lasbros (la Chaze-de-Peyre). Paiement de 35 livres au nom du vendeur à Antoine DURAND dit BARRE, de Villerosset, à qui le vendeur les devait par acte reçu par le présent notaire le 14/12/1614.
3E19 Me Jean Allo/1756	1621/11/21	Acquisition	La Chaze-de- Peyre (Lasbros)	<b>BROS Antoine, PELLEGRIN Pierre</b>	Pierre PELLEGRIN, laboureur, de Lasbros (la Chaze-de-Peyre), a vendu à Antoine BROS dit ROUQUAT, dudit lieu, sa part de terre (confronts) résultant d'un partage fait entre les habitants devant Me CHASTANG.
3E18 Me Jean Allo/920	1616/04/22	Achat	La Chaze (las Bros), St-Chély	<b>BROS Antoine, PRIEUR Jean</b>	Sire Jean PRIEUR, bourgeois de St-Chély, vend à Antoine BROS dit ROUQUAT, de las Bros (la Chaze), un champ et une devèze contigus (confronts).
3E19 Me Jean Allo/1758	1621/11/21	Acquisition	La Chaze (Lasbros)	<b>BROS Antoine, RAMADIER Guilhen</b>	Guilhen RAMADIER, laboureur, de Lasbros (la Chaze), a vendu à Antoine BROS dit ROUQUAT, dudit lieu, sa part de terre (confronts) résultant d'un partage fait entre les habitants devant Me CHASTANG.
3E19 Me Jean Allo/1760	1621/11/21	Achat	La Chaze (Lasbros)	<b>BROS Antoine, SEGUIN Jacques</b>	Jacques SEGUIN, laboureur, de Lasbros (la Chaze), a vendu à Antoine BROS dit ROUQUAT, dudit lieu, sa part de terre (confronts) résultant d'un partage fait entre les habitants devant Me CHASTANG.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E16 Me Jean Allo/755	1600/05/08	Quittance	Aumont (Crozes, le bourg)	<b>BROS Astruge, MOURGUE Pierre</b>	Guyot GRASSET, laboureur, d'Aumont, donne quittance à Astruge BROS, de Crozes (ibidem), à présent femme de Pierre MOURGUE, de Buffeyrettes (ibidem), qui la représente ici, de tout ce qu'elle pouvait lui devoir, à lui ou à son défunt père, Jean GRASSET. Il lui donne aussi quittance de tout ce que lui devait feu Etienne RABEYROLLES, beau-frère de ladite BROS, et qui habitait à Crozes lorsqu'il vivait.
3E17 Me Jean Allo/757	1615/05/23	Testament	Fau-de-P. (les Salhens)	<b>BROS Barthélemy</b>	Barthélemy BROS, laboureur, des Salhens (Fau-de-Peyre), malade, dicte son testament. Sépulture, la tombe de ses devanciers au cimetière paroissial. Des céréales à Jean BROS, son frère, dudit lieu. 6 livres à Marguerite BROS, sa sœur, femme de Jean TALON, de Recoules [St-Léger-de-Peyre ?]. A Barthélemy BROS, son filleul, fils dudit Jean, 2 brebis. A Barthélemy TALON, son autre filleul, fils de ladite Marguerite, 24 livres. Héritière universelle, Louise VELAIC, sa femme.
3E19 Me Jean Allo/1775	1621/11/22	Codicille	Fau-de-Peyre (les Salhens)	<b>BROS Barthélemy</b>	Barthélemy BROS, des Salhens (Fau-de-Peyre), avait testé chez le présent notaire le 23/05/1615. Un peu malade, il fait un codicille. Il augmente de 30 livres le legs qu'il fit à Jean BROS, son frère, dudit lieu, et de 7 livres celui fait à Marguerite BROS, sa sœur, de Recoules. Il confirme sa femme comme son héritière universelle. [Il meurt dans les heures ou les jours qui viennent car sa femme, lors de son testament du 02/12, est dite "veuve"]
3E14 Me Jean Allo/174	1596/10/21	Bail en paiement	Fau-de-P. (Beauregard, Rimeizette)	<b>BROS Barthélemy, MARTIN Etienne, ASTRUC Pierre</b>	Feue Jeanne GIRARD, veuve d'Antoine BROS, de Rimeizette (Fau-de-Peyre), avait reçu de Pierre ASTRUC dit CROZAT, de Beauregard (ibidem), son beau-fils, 8 écus au soleil pour la plus-value de divers biens contenus dans le CM portant donation et partage passé entre ledit ASTRUC et Louise BROS, alors mariés, et ladite GIRARD, belle-mère dudit ASTRUC, le 11/10/1582 devant Me RAMPAN. Ledit Pierre ASTRUC veut se faire payer ces 8 écus puisqu'on est dans le cas de restitution après décès. Ne disposant pas de cette somme, Barthélemy BROS, tant en son nom qu'au nom de ses frères, et Etienne MARTIN, comme oncle et plus proche parent ["lignage"] de Gillibert RIEUTORT, donnent en paiement 2 terres.
3E16 Me Jean Allo/202	1601/10/00	Dot (reconnaissance)	La Chaze (Lasbros), Javols (Civeirac)	<b>BROS Claude et Astruge, MEISSONNIER X.</b>	X. MEISSONNIER, laboureur, de Civeirac (Javols), comme mari d'Astruge BROS, a reçu de Claude BROS, son beau-frère, de Lasbros (la Chaze), six-vingt-dix livres sur la dot promise en leur CM passé devant le présent notaire. [page endommagée ; prénom du mari non visible]

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E16 Me Jean Allo/842	1600/09/17	CM	La Chaze (las Bros)	<b>BROS Claude, SEGUIN Agnès</b>	Le mariage religieux vient d'être célébré dans la matinée. Claude BROS, fils de feu Jean BROS, de Las Bros (la Chaze), avec Agnès SEGUIN, fille de feu Pierre SEGUIN et de Hélix TARDIEU, dudit lieu. L'épouse est assistée de sa mère et de Jean et Antoine SEGUIN, ses frères. C'est Jean SEGUIN qui constitue la dot : 93 écus au soleil 1/3, 2 brebis, 4 robes, 1 flassade, une gazène, 2 draps. Parmi les témoins, Antoine BROS dit ROUCAT chez qui l'acte est rédigé à las Bros, et Jean BROS dit TROUCEL, aussi dudit lieu.
3E17 Me Jean Allo/833	1616/01/06	Testament	Fau-de-P. (les Salhens)	<b>BROS Jean</b>	Jean BROS dit <b>BROUTY</b> , laboureur, des Salhens (Fau-de-Peyre), malade, dicte son testament. Sépulture, la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. A ses 2 filles, Marguerite et [feuille déchirée, prénom non visible] BROS, il fixe leur dot à commencer à payer le jour de leur mariage : 200 livres, 1 velle, 3 brebis, 3 robes, 2 couvertures, 2 draps. A Jean, Jacques, Pierre, Guillaume, Barthélemy plus jeune BROS, ses fils, 20 livres à chacun à leur payer le jour de leur mariage. Legs de 5 sols à Barthélemy et Marguerite BROS, ses frère et soeur. Pension annuelle à vie à Jeanne TALON, sa femme. Héritier universel, Barthélemy BROS, son second fils. [voir le testament du frère du testateur le 23/05/1615, même registre] Déclaration sur des dettes, dont une envers Jacmé BROS, de Charmals (Fau-de-Peyre), et une à Jeanne VELAIC, sa belle-soeur.
3E17 Me Jean Allo/832	1615/12/27	Quittance	La Chaze (las Bros)	<b>BROS Jean et Philippe</b>	Philippe BROS, de las Bros (la Chaze), a reçu de Jean BROS dit TROUCEL, son frère, dudit lieu, 100 livres sur le contenu du contrat de transaction passé entre eux devant Me Antoine RAMPAN.
3E18 Me Jean Allo/970	1616/05/09	Droits (quittance)	La Chaze (las Bros)	<b>BROS Jean, Antoine et Philippe</b>	Philippe BROS, laboureur, de las Bros (la Chaze), reçoit de Jean BROS, son frère, et Antoine BROS, son neveu, fils dudit Jean, 92 livres sous la forme d'une petite maison "faite à neuf", construite par ledit Jean, et un jardin. A quoi il faut ajouter autre quittance antérieure de 100 livres sur le contenu du contrat d'accord passé entre parties le 10/02/1612 devant feu Me RAMPAN, notaire de Villerousset, concernant les droits de légitime dudit Philippe.
3E16 Me Jean Allo/184	1601/08/05	Quittance	Fau-de-P. (les Salhens, le Puech)	<b>BROS Jean, GACHON Guyot</b>	Guyot GACHON, laboureur, du Puech (Fau-de-P.), atteste avoir été entièrement payé par Jean BROS dit <b>BRO...</b> [non lu], des Salhens (ibidem), de tout ce que ce dernier, ou son défunt père, lui devait en diverses obligations [page déchirée, lacune sur le prénom du père]
3E17 Me Jean Allo/532	1613/11/16	Echange	La Chaze (las Bros)	<b>BROS Jean, VANEL Jean</b>	Jean BROS dit TROUCEL et Jean VANEL, de las Bros (la Chaze), ont échangé jardin contre champ (confronts).

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E17 Me Jean Allo/616	1614/07/29	Acquisition	Fau-de-P. (Rimeizenc), la Chaze	<b>BROS Jeanne, DAUDÉ Jean et Jacques</b>	Jean et Jacques DAUDÉ, père et fils, de la Chaze, vendent pour 13 livres à Jeanne BROS, veuve de Mathieu BRESCHET, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), leur droit à faire valoir "tout défaut, lésion et plus-value" à quoi ils pourraient prétendre sur plusieurs terres (confronts) que ledit DAUDÉ, père, avait vendues audit feu BRESCHET (acte devant Me RAMPAN, en particulier).
3E16 Me Jean Allo/886	1600/10/30	Testament	Fau-de-P. (les Salhens)	<b>BROS Vidal</b>	Vidal BROS, laboureur, des Salhens (Fau-de-Peyre), malade, dicte son testament. Sépulture, cimetière paroissial, tombe de ses prédécesseurs. Lègue 10 écus au soleil à Jeanne BROS, sa nièce, fille de Guillaume BROS, son frère ; à payer quand elle se mariera. Audit Guillaume, il lègue 3 livres. Legs à Catherine BRESCHET, sa filleule, de Rimeizenc. Héritière universelle, Jeanne ARNAL/ARNAUD [écrit "ARNALDE"], sa belle-soeur, veuve de Jean BROS, son frère. Celle-ci devra remettre cet héritage à la fin de sa vie à Antoine BROS, son fils, neveu du testateur.
3E14 Me Jean Allo/049	1596/01/03	Permutation	Le Buisson, St-Sauveur-de-P.	<b>BRUGERON Hilaire, DELAPORTE Jacques</b>	Me Hilaire BRUGERON, notaire royal, lieutenant de juge en la Cour ordinaire de Peyre, demeurant au Buisson, d'une part, et Jacques DELAPORTE, couturier, de St-Sauveur-de-Peyre, ont procédé à un échange de terres. Le second donne une devèze (confronts) qui lui a été adjudgée par décret de la Cour du Sénéchal, et qui appartenait à feu Germain LAURENS, du Buisson. Le 1er donne plusieurs terres en échange (confronts).
3E19 Me Jean Allo/1522	1620/01/22	Quittance	Aumont, Ste-Colombe-de-Peyre	<b>BRUN Antoine et autre Antoine, MAZEL (du) Guillaume</b>	Noble Guillaume du MAZEL, sieur du Pivol et Ressouches, baillif du Gévaudan, atteste avoir été entièrement payé par Antoine et autre Antoine BRUN, père et fils, d'Aumont, de toutes affaires qu'ils ont eues ensemble jusqu'à ce jour (arrentements, précaires, obligations, impôts).
3E19 Me Jean Allo/1524	1620/01/22	Prix fait	Aumont, Ste-Colombe-de-Peyre	<b>BRUN Antoine, MAZEL (du) Guillaume</b>	Antoine BRUN, charpentier, des Huttes [Aumont], est chargé à prix fait par noble Guillaume du MAZEL, écuyer, sieur du Pivol et Ressouches, baillif du Gévaudan, de travaux sur la maison que celui-ci possède à Aumont : remettre à neuf le toit avec pin de bonne qualité et tuiles, refaire les portes d'entrée de la maison, de la cave et de l'étable, ainsi que les fenêtres. Conditions : 150 livres ; fin des travaux avant la prochaine fête de St Jean-Baptiste.
3E15 Me Jean Allo/636	1599/11/20	Cession de créance	St-Chély, Ste-Colombe-de-P. (las Fons), Cougoussac	<b>BRUN Guillaume, MAUREL Pierre, SALTEL Guillaume</b>	Pierre MAUREL, de las Fons (Ste-Colombe-de-Peyre), a cédé à Guillaume BRUN, marchand, de St-Chély, une créance de 10 écus sur Guillaume SALTEL dit CHARPAL, muletier, de Cougoussac [lieu-dit de plusieurs paroisses]. Ce dernier doit cet argent sur la dot faite lors du CM entre autre Pierre MAUREL, fils dudit Pierre, et la fille dudit SALTEL.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E17 Me Jean Allo/434	1613/03/00	Dot (reconnaissance)	Aumont (Planes), Fontans (Chabannes)	<b>BRUNET Antoine et Isabel+, ROUX (de) Simon</b>	Simon de ROUX, de Chabanes-Planes (Fontans), comme mari de feu Isabel BRUNET, a reçu d'Antoine BRUNET, de Planes (Aumont), son beau-frère, 15 livres sur la dot faite à sa défunte femme par feu Philippe BRUNET, son père, au CM passé devant feu Me VIGOUROUX, notaire royal de St-Alban.
3E17 Me Jean Allo/742	1615/05/02	Dot (reconnaissance)	Aumont (Planes), Fontans (Chabanes)	<b>BRUNET Antoine et Isabel+, ROUX (de) Simon et Antoine</b>	Simon et Antoine ROUX, père et fils, de Chabanes-Planes (Fontans), le fils, donataire du père, attestent avoir reçu d'Antoine BRUNET, de Planes (Aumont), beau-frère dudit Simon et oncle et parrain dudit Antoine, la totalité de la dot promise par feu Philippe BRUNET, père dudit Antoine, à feu Isabelle BRUNET, sa fille, en son CM passé avec ledit Simon ROUX devant feu Me VIGOUROUX, notaire royal de St-Alban. Renvoie à d'autres reconnaissances de dot reçues par ce dernier notaire ou par Me Jean ALLO.
3E14 Me Jean Allo/333	1597/12/26	Dot (reconnaissance)	Aumont (Planes), Fontans (Chabanes-Planes)	<b>BRUNET Antoine, Isabellele et Philippe+, ROUX Simon</b>	Ce qu'on peut lire : Simon ROUX, comme mari de [page abîmée] BRUNET, a reçu d'Antoine BRUNET, de Planes (Aumont), son beau-frère, 20 écus en déduction de la dot faite par feu Philippe BRUNET lors du CM passé devant Me VIGOUROUX, notaire de St-Alban. [Pages très abîmées. A rapprocher d'une semblable reconnaissance faite le 02/05/1615 chez le présent notaire : "Simon et Antoine ROUX, père et fils, de Chabanes-Planes (Fontans), le fils, donataire du père, attestent avoir reçu d'Antoine BRUNET, de Planes (Aumont), beau-frère dudit Simon et oncle et parrain dudit Antoine, la totalité de la dot promise par feu Philippe BRUNET, père dudit Antoine, à feu Isabellele BRUNET, sa fille, en son CM passé avec ledit Simon ROUX devant feu Me VIGOUROUX, notaire royal de St-Alban. Renvoie à d'autres reconnaissances de dot reçues par ce dernier notaire ou par Me Jean ALLO. A noter qu'en 1615 Isabellele BRUNET et le notaire VIGOUROUX sont décédés.]
3E15 Me Jean Allo/508	1599/03/05	Bail en paiement	Aumont (les Utes)	<b>BRUNET François, TROUCEL Antoine</b>	Me Antoine TROUCEL, bachelier en droit, des Utes (Aumont), doit 7 livres 10 sols tournois pour reste de taille à payer. Il donne une terre (confronts) en paiement à François BRUNET, collecteur en partie avec Jean DEVEZE, dudit lieu.
3E15 Me Jean Allo/410	1598/06/21	Acquisition	Aumont	<b>BRUNET Guiguet, SARRAZIN Jean</b>	Jean SARRAZIN, tisserand, d'Aumont, vend un champ à Guiguet BRUNET, maçon, d'Aumont. Parmi les confronts, un champ que le présent notaire possède au nom de sa défunte femme. [ceci permet de supposer que, dans le Livre de Raison du présent notaire qui ouvre 3E14, la personne de sexe féminin dont il relate le décès, vraisemblablement en 1597, peut être sa femme]
3E21 Me Jean Allo/422	1621/06/10	Quittance	Prinsuéjols (Souleyrols), Aumont	<b>BRUNET Guiguet, APCHER (d) Antoine</b>	Antoine d'APCHER, prieur d'Aumont, atteste avoir été entièrement payé par Guiguet BRUNET, à présent marié à Souleyrols [Prinsuéjols], de ce qu'il pouvait lui devoir pour un arrentement.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E16 Me Jean Allo/798	1600/06/27	Lodz	Prinsuéjols (Souleyrols), château de la Baume	<b>BRUNET Guiguet, PEYRE (de) Geoffroy</b>	Haut et puissant seigneur Geoffroy, Astorg, Aldebert de PEYRE, seigneur et baron de diverses places (voir détail), chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de son ordonnance, applique à Guiguet BRUNET, d'Aumont, le droit de lodz pour l'achat d'un champ acquis de Jean SARRAZIN, tisserand, d'Aumont. Acte reçu par Me ALLO.
3E16 Me Jean Allo/749	1600/04/30	CM	Aumont, Prinsuéjols (Souleyrols)	<b>BRUNET Guiguet, POUDEROUX Jeanne</b>	Guiguet BRUNET, fils de feu Jean BRUNET, d'Aumont, avec Jeanne POUDEROUX, fille de feu Antoine POUDEROUX, qui, en son vivant, habitait Souleyrols (Prinsuéjols). Agée de 11 ans, la fiancée est assistée de Jeanne MARQUÈS, sa mère, et d'Etienne BRUNET et Jacques ALLO, ses tuteurs testamentaires, ainsi que de Jean POUDEROUX, son aïeul paternel. Les tuteurs constituent la fiancée en tous ses biens. Le fiancé apportera à sa femme six-vingts écus au soleil. L'aïeul de la fiancée confirme la donation qu'il fit à son fils, ledit feu Antoine POUDEROUX, et ratifie le contenu du testament fait par son défunt fils en faveur de sa fille, ladite Jeanne, et de ses autres enfants. Rédigé à Aumont dans la maison de Philippe BRUNET, frère de Guiguet.
3E17 Me Jean Allo/624	1614/08/17	Acquisition	St-Léger-de-P., Marvejols, château de la Baume	<b>CAUPERT Gabrielle et Guillaume, QUELENNEC (du) Marie</b>	Guillaume CAUPERT, habitant de Marvejols, vend à Gabrielle CAUPERT, sa sœur, veuve de Jacques GRANIER, de St-Léger-de-Peyre, l'étage supérieur d'une maison (confronts). Une note du 30/08/1614 suit l'acte : elle concerne le paiement du droit de lodz dû à dame Marie du QUELENNEC, dame et douairière de Peyre, pour cette acquisition.
3E20 (1) Me Jean Allo/217	1630/11/06	Droits (rémission)	Aumont	<b>CAUSSE Jean, VEYRES Guillaume</b>	Guillaume VEYRES, d'Aumont, a cédé pour 12 livres à Jean CAUSSE, son beau-frère, dudit lieu, tous ses droits paternels et maternels, une maison et un jardin ayant appartenu à feue Antoinette BERTHOUY, mère dudit Guillaume.
3E18 Me Jean Allo/1221	1617/12/22	CM	Centrès-12 (Taurines), Aumont	<b>CAUSSE Jean, VYE Marguerite</b>	Jean CAUSSE, fils de Jean, de Taurines (Centrès-12), diocèse de Rodez, avec Marguerite VYE, fille de feus Jean VYE dit LA PIERRE et Antoinette BERTHOUY, d'Aumont. La fiancée est assistée de Philippe BERTHOUY, son oncle maternel, qui constitue la dot : 120 livres, un poulain, l'habitation dans la maison de l'oncle tant qu'il vivra. Le frère de la fiancée, Philippe VYE, promet 1 setier de blé et 1 brebis de port. Le fiancé apportera 100 livres.
3E19 Me Jean Allo/1963	1623/03/15	Dot (reconnaissance)	Aumont	<b>CAUSSE Jean, VYE Marguerite, BERTHOUY Philippe</b>	Philippe BERTHOUY, traginier, d'Aumont, doit six-vingts livres et un poulain à Jean CAUSSE et à Marguerite VYE, sa nièce, pour la dot qu'il promet en leur contrat de mariage reçu par le présent notaire. Ne disposant pas d'espèces, il donne en paiement la moitié de sa maison et du jardin situé devant celle-ci (confronts). [Le traginier était un muletier, voiturier (du latin populaire "Tragere, Traginare", du latin classique "Trahere" = Tirer, Traîner)]

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E15 Me Jean Allo/549	1599/05/13	Accord	Marvejols, Aumont (Crozes)	<b>CAYLAR (du) Julien, AUGIER (d') Suzanne, SAINT-LEGER Guyot</b>	Julien du CAYLAR, mari de Suzanne d'AUGIER, veuve en 1ères nocés et héritière de feu Barthélemy BOISSY, habitant à présent Marvejols, ont cité Guyot SAINT-LEGER, de Crozes (Aumont), devant le Présidial de Nîmes en lésion et plus-value d'un champ et d'un esconson de pré sis aux Crozes, vente faite par ledit Julien audit Guyot devant Me Jean VALENTIN, notaire de Rimeize. Ledit Julien entendait faire casser la vente. Finalement, accord amiable, ce jour sur un paiement supplémentaire de 8 écus d'or.
3E16 Me Jean Allo/314	1602/08/20	Achat	Javols	<b>CAYREL Pierre, GIRARD Philippe</b>	[Haut de page endommagé] Philippe GIRARD, fils de feus Guillaume et Agnès BARDON, de Javols, vend à Pierre CAYREL, hôte dudit lieu, la moitié d'une maison qu'il possède en indivis avec Antoinette GIZARD, sa sœur, dudit lieu.
3E16 Me Jean Allo/045	1601/03/02	Testament	Fau-de-P. (Rimeizenc)	<b>CHABANETTES Catherine</b>	Catherine CHABANETTES, veuve de Pierre CHALQUET, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), dicte son testament. Sépulture au cimetière paroissial dans la tombe de ses prédécesseurs. Legs à Marguerite CHALQUET, sa fille, femme de Jacques GABRIAC, de Beauregard (ibidem) ; à Astruge CHALQUET, son autre fille, femme de François CHALSAT, de Chirac. Héritier universel, Jean CHALQUET, son fils.
3E16 Me Jean Allo/348	1602/10/20	Lodz	St-Sauveur-de-P. (Fontanes), château de la Baume	<b>CHABANON Etienne, PEYRE (de) Geoffroy</b>	Haut et puissant seigneur Geoffroy, Astorg, Aldebert de PEYRE, seigneur de diverses places (voir détail), chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de son ordonnance, applique à Etienne CHABANON, de Fontanes [St-Sauveur-de-Peyre], le droit de lodz pour l'achat qu'il fit d'un pré et d'un champ à Guillaume MONTANIER, de Bessils [Javols].
3E18 Me Jean Allo/1112	1617/05/02	Dot (reconnaissance)	Prinsuéjols (le Py, Prativiala)	<b>CHABANON Jeanne, GIBELIN Guillaume+ et Catherine, CHALVET Antoine</b>	Antoine CHALVET, laboureur, de Prativiala (Prinsuéjols), comme mari de Catherine GIBELIN, a reçu de Jeanne CHABANON, sa belle-mère, veuve de Guillaume GIBELIN, du Py (ibidem), 100 livres sur la dot promise par ladite CHABANON en leur CM reçu par feu Me RAMPAN.
3E21 Me Jean Allo/326	0000/00/00	Testament	Aumont (la Chazotte)	<b>CHABANON Philippe</b>	Le titre est "testament" mais ce ne n'est pas le texte du testament lui-même. C'est la déclaration sur les créances et les dettes qui suit généralement un testament.
3E14 Me Jean Allo/047	1595/12/17	Dot (reconnaissance)	Fau-de-P. (Vazeilles, le Chambon)	<b>CHABANON Pierre, MOULIN Isabelle, PROUZET Pierre</b>	Pierre PROUZET, du Chambon (Fau-de-Peyre), comme mari d'Isabelle MOULIN, a reçu de Pierre CHABANON, son beau-frère, de Vazeilles (ibidem), 10 écus au soleil sur la dot qui leur fut faite au CM passé devant Me MICHEL, notaire de St-Chély.
3E14 Me Jean Allo/194	1596/11/02	Dot (reconnaissance)	Fau-de-P. (Vazeilles, le Chambon)	<b>CHABANON Pierre, MOULIN Isabelle, PROUZET Pierre</b>	Pierre PROUZET, du Chambon (Fau-de-Peyre), comme mari d'Isabelle MOULIN, a reçu de Pierre CHABANON, son beau-frère, de Vazeilles (ibidem), 10 écus au soleil sur la dot qui leur fut faite au CM passé devant Me MICHEL, notaire de St-Chély. [le notaire date de novembre mais il s'agit peut-être de décembre]

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E14 Me Jean Allo/303	1597/09/09	Dot (reconnaissance)	Aumont	<b>CHALQUET Barthélemy, Antoine et Jeanne, NEGRE André</b>	André NEGRE, tisserand, d'Aumont, comme mari de Jeanne CHALQUET, a reçu de Barthélemy et Antoine CHALQUET, d'Aumont, ses beaux-frères, 10 écus en or promis pour le jour des noces par ces derniers à ladite Jeanne, leur sœur, en son CM avec ledit NEGRE passé devant Me François CHASTANG.
3E19 Me Jean Allo/1471	1619/09/29	Dot (reconnaissance)	Fau-de-Peyre (Rimeizenc), Chirac	<b>CHALQUET Jean et Astruge, BROS Guillaume</b>	Astruge CHALQUET, veuve de François CHALSAT, de Chirac, en Gévaudan, a reçu de Jean CHALQUET, son frère, et de Guillaume BROS, beau-fils de celui-ci, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), 20 livres sur la dot qu'il lui fit lors de son CM passé avec ledit CHALSAT devant feu Me Pierre BOISSONNADE, notaire de Chirac.
3E19 Me Jean Allo/1447	1619/07/03	Lodz	Fau-de-Peyre (Rimeizenc)	<b>CHALQUET Jean, BROS Guillaume, BOISSONNADE (de la ) Jean</b>	Noble Jean de la BOISSONNADE applique le droit de lodz à l'acquisition faite par Jean CHALQUET et Guillaume BROS, beau-père et beau-fils, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre). Il s'agit d'un pré acheté à Anthonie ASTRUC et Jean POUDEROUX, mère et fils, par contrat passé devant le présent notaire. Par procuration reçue par Me BOUCHARENC, ledit noble agit au nom de monseigneur de THOLET comme père et administrateur des damoiselles, ses filles, baronesses de Peyre.
3E18 Me Jean Allo/1360	1618/12/18	Acquisition	La Chaze (Rimeizenc), Fau- de-Peyre (Beauregard)	<b>CHALQUET Jean, BROS Guillaume, FOURNIER Jean</b>	Jean FOURNIER dit NEGRON, laboureur, de Beauregard (Fau-de-Peyre), vend à Jean CHALQUET et Guillaume BROS, beau-père et gendre, de Rimeizenc (la Chaze), un esconson de pré (confronts).
3E19 Me Jean Allo/1444	1619/07/02	Achat	Fau-de-Peyre (Rimeizenc, Beauregard)	<b>CHALQUET Jean, BROS Guillaume, MURET Jacques</b>	Jacques MURET, de Beauregard (Fau-de-Peyre), a vendu pour 92 livres à Jean CHALQUET et Guillaume BROS, beau-père et beau-fils, de Rimeizenc (ibidem), un pré naguère acquis par ledit MURET d'Antonie ASTRUC et Jean POUDEROUX, mère et fils, de Beauregard. Ces derniers, aussi présents, renoncent à toute plus-value ou à tout autre droit sur ledit pré et reçoivent des acheteurs, en contrepartie, 16 livres. Parmi les témoins, Raymond POUDEROUX et Jean ASTRUC, son beau-fils.
3E14 Me Jean Allo/299	1597/07/13	Acquisition	Fau-de-P. (Rimeizenc), la Chaze	<b>CHALQUET Jean, DAUDÉ Jean</b>	Jean DAUDÉ, de la Chaze, a vendu à Jean CHALQUET, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), 3 terres (confronts).
3E17 Me Jean Allo/611	1614/07/13	Achat	Fau-de-P. (Rimeizenc), la Chaze	<b>CHALQUET Jean, DAUDÉ Jean et Jacques</b>	Jean et Jacques DAUDÉ, père et fils, de la Chaze, vendent pour 21 livres à Jean CHALQUET, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), leur droit à faire valoir "tout défaut, lésion et plus-value" à quoi ils pourraient prétendre sur des terres qu'ils lui ont vendues.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E20 (2) Me Jean Allo/2103	1629/05/07	Achat	La Fage-Montivernoux (Luxal)	<b>CHALQUET Jean, VIDAL Paulet</b>	Paulet VIDAL, fils et donataire d'André VIDAL et de damoiselle Suzanne de la BOISSONNADE, de Luxal (la Fage-Montivernoux), a vendu à Jean CHALQUET, son beau-frère, dudit lieu, une devèze et un esconson de pré (confronts) pour six-vingt-douze livres. Le prix de vente éponge une dette de 24 livres du vendeur envers l'acheteur. Montage financier pour le paiement, avec une paire de boeufs en particulier.
3E16 Me Jean Allo/197	1601/10/03	Acquisition	Aumont (les Utes)	<b>CHALQUET, TROUCEL Antoine</b>	[page abîmée] Vente de terre par Antoine TROUCEL, des Utes (Aumont), à un CHALQUET.
3E16 Me Jean Allo/033	1601/01/06	Quittance	Fau-de-P. (le bourg, Vazeilles)	<b>CHALVET Anne, BASTIDE Pierre</b>	Pierre BASTIDE, laboureur, de Vazeilles (Fau-de-Peyre), atteste avoir été entièrement payé par Anne CHALVET, veuve et héritière de Jean AMBERT, de Fau-de-Peyre.
3E21 Me Jean Allo/362	1618/04/17	Quittance	Fau-de-P. (le Puech, Beauregard)	<b>CHALVET Bertrand, ASTRUC Béatrice</b>	Béatrice ASTRUC, veuve d'Antoine PELISSE, de Beauregard (Fau-de-Peyre), déclare être pleinement satisfaite des travaux effectués par Bertrand CHALVET, maçon, du Puech (ibidem), sur sa maison. L'acte de commande des travaux est chez Me Barthélemy VALENTIN, notaire royal de Rimeize.
3E19 Me Jean Allo/1960	1623/09/24	Dot (reconnaissance)	Fau-de-Peyre (le Puech), Aumont	<b>CHALVET Bertrand, Etienne, Jean+ et Anne, DALMAS François, GACHON Antoinette+</b>	Me François DALMAS, praticien, d'Aumont, comme mari de Anne CHALVET, fille et héritière de feus Jean CHALVET et Antoinette GACHON, d'Aumont, a reçu de Bertrand CHALVET, du Puech (Fau-de-Peyre), son oncle maternel, absent, représenté par Etienne CHALVET, son fils aîné, 2 robes neuves sur ce qui fut promis en dot par feu Antoine GACHON, du Puech, à ladite feue GACHON, sa fille. Ceci en vertu du contrat d'accord passé entre ledit DALMAS et ledit Bertrand CHALVET reçu par Me Bertrand CHASTANG et par le présent notaire
3E17 Me Jean Allo/713	1615/02/16	Dot (reconnaissance)	Fau-de-P. (le Puech)	<b>CHALVET Bertrand, GACHON Antoine</b>	Antoine GACHON, du Puech (Fau-de-Peyre), reçoit de Bertrand CHALVET, son beau-fils, dudit lieu, 255 livres que ledit CHALVET avait promis d'injecter dans les biens dudit GACHON
3E16 Me Jean Allo/257	1602/04/00	Partage	Javols	<b>CHALVET Blaise, TROUCELIER Philippe, ASTRUC Raymond, PRUNIERES François, PAGES Philippe et Antoine, FORESTIER</b>	[Non seulement les feuilles sont très endommagées mais il y a, du fait du notaire, des lacunes sur certains noms] Il s'agit de procéder au partage d'une métairie située à Javols et possédée en indivis par plusieurs personnes, partage confié à 2 prudhommes, Antoine CHASSARIC, de Fontanes, et Antoine DAUDÉ, marchand, de Javols. Le partage semble être fait entre Blaise CHALVET, Philippe TROUCELIER, Raymond ASTRUC, François PRUNIERES (ces 2 derniers au nom de leur femme), Philippe et Antoine PAGES, beaux-frères dudit CHALVET. Blaise CHALVET y participe comme mari de Catherine FORESTIER, fille de feus Pierre FORESTIER et d'Hélix N.N., héritière de ces derniers comme Marguerite et Sibille FORESTIER, ses soeurs (Marguerite pour la moitié, les 2 autres pour 1/4 chacune). Suit le détail du partage, biens par biens.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E21 Me Jean Allo/318	1603/01/20	Obligation	Aumont (le Monteil, le bourg)	<b>CHALVET François, BOULET François</b>	François BOULET, couturier, d'Aumont, reconnaît avoir emprunté 4 livres à François CHALVET dit PARELLOU, du Monteil (ibidem). Modalités de remboursement.
3E21 Me Jean Allo/342	1605/01/20	Quittance	Aumont	<b>CHALVET François, DALMAS Jean</b>	Jean DALMAS vieux, d'Aumont, après avoir fait son testament reçu par le présent notaire, a déclaré consentir à l'annulation d'un précataire consenti à son profit, devant Me BOURCIER, par Guyot GACHON, fils de feu François, de Chabanols [Aumont]. Dans ce cadre, donne quittance à Jean CHALVET, cordonnier, d'Aumont, héritier dudit feu Guyot.
3E19 Me Jean Allo/1516	1620/01/19	CM	Aumont	<b>CHALVET François, SAINT- LEGER Catherine</b>	François CHALVET, fils de feu Jean CHALVET dit PARRELLE et de Béatrice CHALQUET, avec Catherine SAINT-LEGER, fille de Guillaume SAINT-LEGER et Jeanne VANEL, tous habitants d'Aumont. La dot : 320 livres, 2 robes, 1 couverture, 2 draps, 1 vache pleine. Moyennant cette dot, la fiancée abandonne tous ses droits de légitime à Jean SAINT-LEGER, son frère. La mère du fiancé fait donation à son fils de la moitié de ses biens et lui remet l'héritage de son défunt mari qui avait testé devant le présent notaire. ["PARRELLE" est-il à mettre en relation avec le mot pairòla [peiròla](=) (f.) chaudron\pairolièr [peirolièr] (=) (m.): chaudronnier, fabricant de chaudrons?]
3E14 Me Jean Allo/072	1596/03/30	Quittance	Aumont (Monteil), Marvejols	<b>CHALVET François, SEGUIN (de) Etienne</b>	Noble Etienne de SEGUIN, habitant de Marvejols, atteste avoir été payé par François CHALVET dit PARELLOU, de Monteil (Aumont), des obligations ou précataires consentis en faveur tant de feus monsieur Jean du BUISSON et damoiselle Catherine de <b>BRUN [lecture incertaine]</b> que dudit SEGUIN.
3E19 Me Jean Allo/1930	1623/10/24	Acquisition	Aumont, Javols (le Cheylaret)	<b>CHALVET François, VALY Jean</b>	Jean VALY, fils de feu Guillaume, du Cheylaret (Javols), a vendu un champ (confronts) à François CHALVET, fils de feu Jean, d'Aumont.
3E16 Me Jean Allo/153	1601/06/24	Testament	Aumont	<b>CHALVET Jean</b>	Jean CHALVET dit PARELLOU, laboureur, d'Aumont, malade, dicte son testament. Sépulture, la tombe de ses prédécesseurs, au cimetière paroissial. A Jean CHALVET, son 1er fils, 5 livres. A Marguerite CHALVET, sa 1ère fille, 20 livres et une robe neuve. A Catherine, autre Catherine et Jeanne CHALVET, ses autres filles, 40 livres et 1 robe à commencer à payer quand elles se marieront. Legs au posthume du ventre de Béatrice CHALQUET, sa femme. Il fait celle-ci usufruitière de tous ses biens. Héritier universel, François CHALVET, autre fils.
3E15 Me Jean Allo/413	1598/07/06	Achat	Aumont	<b>CHALVET Jean, BOULET Jean</b>	Jean BOULET, couturier, d'Aumont, vend un champ (confronts) à Jean CHALVET dit PARELLOU, dudit lieu.
3E14 Me Jean Allo/228	1597/02/04	Acquisition	Aumont	<b>CHALVET Jean, BOURCIER Bertrand</b>	Bertrand BOURCIER, d'Aumont, a vendu à Jean CHALVET dit PARELLOU, dudit lieu, un petit pré (confronts) qui lui fut adjugé il y a peu par sentence des Officiers de Peyre en exécution d'une vente casuelle.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E14 Me Jean Allo/283	1597/05/21	Acquisition	Aumont	<b>CHALVET Jean, BRUNET François</b>	François BRUNET, laboureur, des Utes (Aumont), a vendu à Jean CHALVET dit PARELLOU, hôte d'Aumont, un petit pré (confronts).
3E14 Me Jean Allo/268	1597/04/28	Achat	Aumont	<b>CHALVET Jean, CAYLAR (du) Julien, AUGIER (d') Suzanne, BOULET Jean et François+</b>	Julien du CAYLAR, comme mari de Suzanne d'AUGIER, veuve et héritière de Barthélemy BOISSY, d'une part, Jean BOULET, couturier, comme héritier de feu messire François BOULET, prêtre, d'autre part, tous habitants d'Aumont, ont vendu, ledit BOULET pour 1/3, ledit du CAYLAR pour 2/3, à Jean CHALVET dit PARELLE, hôte d'Aumont, un pastoral (confronts) donné audit BOISSY par feu Jean JOUVE, de Chancelades. Parmi les témoins, un Jean CHALVET, tisserand,
3E14 Me Jean Allo/027	1595/10/12	Rémission (quittance)	Aumont	<b>CHALVET Jean, CHALQUET Jean</b>	Jean CHALQUET dit du FOUR, d'Aumont, a reçu de Jean CHALVET dit PARELLE, dudit lieu, son beau-frère, 4 écus au soleil en déduction du contenu du contrat de rémission passé devant Me CHASTANG, notaire d'Aumont.
3E15 Me Jean Allo/366	1598/04/13	Achat	Aumont (le bourg, les Utes)	<b>CHALVET Jean, DEVEZE Jean</b>	[page abîmée] Jean [DEVEZE], laboureur, des Utes (Aumont), comme mari de Claude BESSE, par qui il s'engage à faire ratifier cette vente, vend à Jean CHALVET dit PARELLOU, d'Aumont, un esconson de pré (confronts).
3E18 Me Jean Allo/886	1616/02/05	Obligation	Javols (les Brunels, Civeirac)	<b>CHALVET Jean, GRAS François</b>	François GRAS, fils de feu Pierre, de Civeirac (Javols), reconnaît devoir à Jean CHALVET, des Brunels (Javols), 80 livres restant à payer sur la rémission faite de 2 terres par acte de ce jour devant le présent notaire. Modalités de remboursement.
3E15 Me Jean Allo/459	1598/11/08	Acquisition	Aumont, le Malzieu	<b>CHALVET Jean, MERLE Vidal</b>	Me Vidal MERLE, praticien, du Malzieu, a vendu à Jean CHALVET dit PARELLOU, travailleur, d'Aumont, un champ (confronts).
3E15 Me Jean Allo/559	1599/05/26	Lodz	Aumont, château de la Baume	<b>CHALVET Jean, QUELENNEC (du) Marie</b>	Haute et puissante dame Marie du QUELENNEC, dame de Peyre, chargée de légaliser les acquisitions et de faire payer le droit de lodz en l'absence de Mgr de PEYRE, applique ce droit à Jean CHALVET dit PARELLOU, d'Aumont.
3E18 Me Jean Allo/1019	1616/09/30	Acquisition	Aumont, Javols (le Cheilaret)	<b>CHALVET Jean, RAMADIER Antoine</b>	Me Antoine RAMADIER, praticien, habitant le Cheilaret (Javols), a vendu à Jean CHALVET, travailleur, d'Aumont, un champ (confronts)
3E14 Me Jean Allo/230	1597/02/08	Acquisition	Aumont (le bourg, les Utes)	<b>CHALVET Jean, TROUCEL Antoine</b>	Me Antoine TROUCEL, notaire royal, des Utes (Aumont), habitant à présent au bourg, a vendu à Jean CHALVET dit PARELLOU, hôte d'Aumont, un petit pré clos de murs (confronts).
3E15 Me Jean Allo/404	1598/06/10	Achat	Aumont (le bourg, les Utes)	<b>CHALVET Jean, TROUCEL Antoine</b>	Me Antoine TROUCEL, notaire royal des Utes (Aumont), vend à Jean CHALVET dit PARELLOU, d'Aumont, un petit "parrot"[il doit s'agir d'un "paro", cf. Mistral : " en Languedoc, gradin d'un terrain en pente, estanque" ]. Voir confronts.
3E15 Me Jean Allo/504	1599/02/18	Achat	Aumont (les Utes)	<b>CHALVET Jean, TROUCEL Antoine</b>	Antoine TROUCEL, des Utes (Aumont), vend à Jean CHALVET dit PARELLOU, dudit lieu, le pacte de rachat d'un petit pré que ledit TROUCEL avait vendu audit CHALVET (acte reçu par le présent notaire).

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E16 Me Jean Allo/710	1600/01/06	Rémission (quittance)	Fau-de-P. (Rimeizenc), la Chaze (Grandviala)	<b>CHALVET Jeanne, BONNET Jean, RAMADIER Jean</b>	Jean RAMADIER, fils de feu Philippe, de Grandviala (la Chaze), donne quittance à Jeanne CHALVET, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), absente, représentée par Jean BONNET, son fils, pour le paiement de la rémission que ledit RAMADIER lui a faite des droits qu'il pouvait avoir sur les biens de ladite CHALVET ayant appartenu à feus Pierre et Jean CHASTANG, de Rimeizenc, en raison de la restitution du douaire fait par ledit feu RAMADIER à Gounette RAMADIER, sa fille, en son CM avec ledit feu Jean CHASTANG passé devant feu Me Jean DALMAS, notaire d'Aumont.
3E18 Me Jean Allo/1155	1617/04/06	Testament	Fau-de-Peyre (Vareilles)	<b>CHALVET Pierre</b>	Pierre CHALVET, de Vareilles (Fau-de-Peyre), malade, gisant dans son lit, dicte son testament. Sépulture, le tombeau de ses prédécesseurs, au cimetière paroissial. A Anne CHALVET, sa fille, 150 livres, 1 vache pleine ou avec son veau, à commencer à payer lors de son mariage. A autre Anne CHALVET, son autre fille, femme de Pierre ROTGIER, de Nozières, 5 livres. Héritier universel, Pierre CHALVET, son fils.
3E18 Me Jean Allo/1041	1616/10/30	Quittance	La Chaze (Grandviala), St- Chély	<b>CHARBONNIER Jean, RAMADIER Catherine et Jean+, BRUN Pierre</b>	Pierre BRUN, marchand de St-Chély, a reçu de Jean CHARBONNIER comme mari de Catherine RAMADIER, de Grandviala (la Chaze), 30 livres (somme principale et dépens - <b>un mot non lu</b> ) dues par ces derniers pour défaut de paiement de 11 livres et 5 cartons de seigle contenus en une obligation consentie en faveur dudit BRUN le 12/11/1597, devant le présent notaire, par feu Jean RAMADIER, beau-père dudit CHARBONNIER.
3E17 Me Jean Allo/774	1615/07/19	Ratification	Fau-de-P. (Rimeizenc, Beauregard)	<b>CHARDAIRE Pierre, FOURNIER Isabelle, MURET Jean+</b>	Isabel FOURNIER, veuve de Jean MURET dit PONCHAT, de Beauregard (Fau-de-Peyre), ratifie les contrats des ventes faites par son défunt mari à Pierre CHARDAIRE, de Rimeizenc (ibidem) devant Me RAMPAN et le présent notaire. Ratification faite pour 30 livres. Parmi les témoins, Germe FOURNIER et Jacques MURET, dudit lieu.
3E17 Me Jean Allo/410	1613/01/27	Achat	Fau-de-P. (las Gouttes, Beauregard)	<b>CHARDAIRE Vidal et Antoine, CROUZET Blaise</b>	Blaise [CROUZET], de Beauregard (Fau-de-Peyre), vend pour 19 livres à Vidal et Antoine CHARDAIRE, de las Gouttes (ibidem), 2 devèzes (confronts).
3E19 Me Jean Allo/1793	1621/04/24	Achat	Fau-de-Peyre (les Gouttes, Beauregard)	<b>CHARDAYRE André, CROUZET Blaise</b>	Blaise CROUZET, de Beauregard (Fau-de-Peyre), a vendu à André CHARDAYRE, des Gouttes (ibidem), un champ et un bois (confronts) pour 22 livres 10 sols. Paiement comptant avant la rédaction de l'acte.
3E19 Me Jean Allo/1717	1621/10/11	Dot (reconnaissance)	Fau-de-Peyre (les Gouttes), St- Laurent-de- Muret (Mas de Muret)	<b>CHARDAYRE Antoine, André et Françoise, ROUFFIAC Antoine et autre Antoine</b>	Antoine ROUFFIAC, du Mas de Muret (St-Laurent-de-Muret), a reçu d'Antoine et André CHARDAYRE, père et fils, des Gouttes (Fau-de-Peyre), six-vingt-quinze livres sur la dot promise à Françoise CHARDAYRE, leur fille et sœur, en son CM passé avec Antoine ROUFFIAC, fils dudit Antoine, devant Me BRUGERON, notaire du Buisson.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1375	1619/01/03	Testament	Fau-de-Peyre (Beauregard)	<b>CHARDAYRE Hélène</b>	Hélène CHARDAYRE, femme de Raymond POUDEROUX, de Beauregard (Fau-de-Peyre), dicte son testament. Sépulture, la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs à Françoise POUDEROUX, sa fille, 1ère femme de Jean ASTRUC, en plus de la dot qui lui fut constituée ; à Marie POUDEROUX, son autre fille, en vue de son mariage, 150 livres, une velle et une robe. Héritier universel, son mari.
3E18 Me Jean Allo/1131	1617/06/08	Acquisition	Fau-de-P. (Rimeizenc), Marvejols	<b>CHARDAYRE Pierre, BOYER Jean et autre Jean+, GERBAL Guirinion+</b>	Me Jean BOYER, praticien, fils d'Antoine, marchand de Marvejols, agissant au nom de son père comme fils et héritier de feu Jean BOYER dit MITARD, et au nom des héritiers de feu Guirinion GERBAL, sieur de la ROCHE, dudit lieu, vend à Pierre CHARDAYRE, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), un champ en friche (confronts) qui appartient à feu Jean BONNET jeune, de Beauregard (ibidem) et fut attribué audit feu GERBAL par jugement du présidial de Nîmes (voir référence). ["présidial" = tribunal qui, en certains cas et pour certaines sommes, jugeait en dernier ressort ; hors ces cas, il y avait appel au parlement. En matière civile, les présidiaux pouvaient juger en dernier ressort jusqu'à la somme de deux cent cinquante livres, et jusqu'à dix livres de rentes - recherche sur le web]
3E18 Me Jean Allo/1160	1617/07/17	Ratification	Fau-de-P. (Rimeizenc), château de la Baume	<b>CHARDAYRE Pierre, DOUX Pierre</b>	Pierre DOUX [écrit "DOULX"], fils de feu Pierre et de Jeanne REVEL, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), demeurant à présent comme soldat au château de la Baume, confirme pour 42 livres le contrat d'aliénation fait par sa mère de la maison d'habitation de sondit défunt père, sise à Rimeizenc (Fau-de-Peyre), possédée à présent par Pierre CHARDAYRE, dudit lieu, au nom de Catherine TARDIEU, sa femme. Ledit Pierre CHARDAYRE reçoit ladite somme sous la forme d'une cavale grise. Autres personnes ayant part à ce contrat : Pierre PELISSE, son neveu, de Beauregard, Antoine ROQUE et Jeanne DOUX, mariés, habitants de St-Chély-de-Rouergue, Jean ASTRUC dit CHARRAYRE et autre Jeanne DOUX, mariés, de Beauregard, beaux-frères et soeurs dudit Pierre DOUX.
3E19 Me Jean Allo/1547	1620/02/17	Testament	La Chaze (Lasbros)	<b>CHARREYRE Jeanne</b>	Jeanne CHARREYRE, veuve en dernières nocces de Pierre SEGUIN, de Lasbros (la Chaze), malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses ancêtres au cimetière paroissial. Legs à Marguerite TEISSEDRE, sa fille du 1er lit, outre la dot qui lui fut faite par ledit SEGUIN en son CM passé avec Jean SEGUIN, dudit lieu, devant Me RAMPAN, notaire de Villerousset. Legs à Agnès et Marguerite SEGUIN, ses filles du 2nd lit : 15 livres dont la moitié sera payée le jour de leur mariage. Héritier universel, Jacques SEGUIN, enfant du 2nd lit. Déclaration sur une créance de Jean SEGUIN, son beau-fils, et une dette de Jean BROS.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E15 Me Jean Allo/465	1598/11/16	Testament	Ste-Colombe-de-P. (le Coutrandès)	<b>CHARREYRE Marguerite</b>	Marguerite CHARREYRE, fille de feu Jean, du Coutrandès (Ste-Colombe-de-Peyre), malade, dicte son testament. Sépulture, la tombe de ses prédécesseurs, au cimetière paroissial. Legs à Catherine FOURNIER, sa fille, 2 velles qui lui seront données dans les 12 prochaines années par Jeanne CHARREYRE, soeur de la testatrice, femme de Pierre SEGUIN, de las Bros [la Chaze]. A Jacques SEGUIN, son filleul, et Marguerite CHARREYRE, sa filleule, 2 brebis à chacun. Legs à André CHARREYRE, son frère, du Coutrandès. Héritiers universels, lesdits André et Jeanne CHARREYRE, ses frère et soeur.
3E14 Me Jean Allo/251	1597/04/08	Acquisition	St-Sauveur-de-P. (Fontanes), Javols (Bessils)	<b>CHASSARIC Antoine, MONTANIER Guillaume</b>	Guillaume MONTANIER, de Bessils (Javols), a vendu à Antoine CHASSARIC, consul en la baronnie de Peyre, habitant de Fontanes (St-Sauveur-de-Peyre), un pastoral sis à Bessils (confronts).
3E20 (2) Me Jean Allo/2047	1629/02/08	Obligation	Javols (Longuesagne), St-Sauveur-de- Peyre (Fontanes)	<b>CHASSARIC Isabeau et Jean</b>	Jean CHASSARIC, consul en la terre et baronnie de Peyre, reconnaît devoir payer à Isabeau CHASSARIC, de Longuesagne (Javols), sa nièce, 330 livres, 1 velle de 3 ans, 3 brebis avec leurs agneaux, en contrepartie de la quittance qu'elle lui a faite de ses droits paternels.
3E20 (2) Me Jean Allo/2136	1629/05/17	Dot (reconnaissance)	St-Sauveur de- Peyre (Fontanes), Javols (Aubugeyrettes)	<b>CHASSARIC Isabeau et Jean, BOULET Jean</b>	Jean BOULET, d'Aubugeyrettes (Javols), reconnaît avoir reçu d'Isabeau CHASSARIC, sa femme, absente mais représentée par Jean CHASSARIC, son oncle, de Fontanes [St-Sauveur-de-Peyre], consul en la baronnie de Peyre, 60 livres et du bétail promis lors du CM passé devant le présent notaire.
3E17 Me Jean Allo/694	1614/12/01	Quittance	Aumont (la Chazotte, le bourg)	<b>CHASSARIC Jacques, CROUZET Jean+, CHABANON Philippe+, ALLO Jean</b>	Jean ALLO, hôte, d'Aumont, atteste avoir été entièrement payé par feus Jean CROUZET, Philippe CHABANON et leurs devanciers, de la Chazotte (ibidem), représentés par Jacques CHASSARIC, dudit lieu. Il s'agissait d'obligations, de précaires ou de prêts.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E20 (2) Me Jean Allo/2043	1629/02/08	Droits (quittance)	St-Sauveur-de-Peyre (Fontanes), Javols (Longuesagne)	<b>CHASSARIC Jean, Antoine+, Guillaume+, Isabeau et Hélix, TROUCELIER Marguerite</b>	Le 09/02/1602 feu Antoine CHASSARIC, de Fontanes (St-Sauveur-de-Peyre), consul en la terre et baronnie de Peyre, avait pris 80 écus, soit douze-vingts livres, de Marguerite TROUCELIER, veuve de Guillaume CHASSARIC, fils dudit Antoine, de Longuesagne (Javols), somme que ladite TROUCELIER avait reconnue à son défunt mari. Celle-ci, s'étant remariée, en 2des noces, avec Jean VIDAL, fit reconnaître cette somme par son 2nd mari au profit des filles nées de son 1er lit, Hélix et Isabeau CHASSARIC. Depuis, Jean CHASSARIC, fils et héritier dudit feu Antoine, aussi consul, a donné à ladite Hélix, mariée à Etienne SAVY, sa part (six-vingts livres) correspondant à ses droits sur les biens de son défunt père, ledit Guillaume, et sur ceux dudit Antoine CHASSARIC, son ayeul, et de Isabeau BOULET, son aïeule. Ce jour, Isabeau CHASSARIC fait rémission audit Jean CHASSARIC, son oncle, des autres six-vingts livres correspondant à sa part et de tous ses autres droits sur les biens desdits défunts grands-parents, soit, au total, 330 livres.
3E14 Me Jean Allo/020	1595/10/08	CM	St-Sauveur-de-P. (Fontanes), Rimeize	<b>CHASSARIC Jean, VALENTIN Marie</b>	Jean CHASSARIC, fils d'Antoine CHASSARIC, consul en la baronnie de Peyre, de Fontanes (St-Sauveur-de-Peyre), avec Marie VALENTIN, fille de Jean VALENTIN, notaire royal et greffier en ladite baronnie, habitant Rimeize. Le père de la fiancée lui fait une dot de 100 écus au soleil (valant 60 sols pièce ou 1 livre et demie), plus 1 vache avec son veau, 10 bêtes à laine, une pouline, 2 couvertures, 2 draps, 5 robes. Le père du fiancé lui fait donation de la moitié de ses biens à certaines conditions acceptées par son fils, en particulier, celle de faire un seul foyer. Dispositions à propos de la dot de 2 filles CHASSARIC, encore à marier.
3E15 Me Jean Allo/347	1598/03/00	Testament	Aumont (Nozières, le Monteil)	<b>CHASTANG Bertrand</b>	Bertrand CHASTANG, de Nozières (Aumont), demeurant à présent pour grangier au Monteil (ibidem), malade, dicte son testament. Sépulture au cimetière paroissial d'Aumont, dans la tombe de ses prédécesseurs. Lègue 6 écus d'or 2/3 et un champ à Jeanne CHASTANG, sa fille d'un premier mariage. Elle les recevra quand elle se mariera. Legs de la même somme à Claude CHASTANG, sa fille du second lit. Legs de la même somme à André CHASTANG, son fils, à commencer à lui payer lorsqu'il sera en âge de se gouverner. Il devra en outre être nourri, vêtu et chaussé jusqu'à ce qu'il soit en âge de gagner sa vie. Legs à sa femme dont le nom a disparu dans la pliure de la page. Son prénom est Jeanne. Elle est désignée comme usufruitière de tous ses biens pendant les 5 ans à venir à condition d'être veuve. Héritier universel, François CHASTANG, son 1er fils.
3E18 Me Jean Allo/1278	1618/05/13	Dot (reconnaissance)	Aumont	<b>CHASTANG Bertrand et Antoinette, MEISSONNIER François et Gounet</b>	François MEISSONNIER et Gounet MEISSONNIER, son fils et donataire, d'Aumont, reçoivent de Me Bertrand CHASTANG, notaire royal dudit lieu, beau-père dudit Gounet, 180 livres, 1 couverture et 2 draps promis en dot au CM de Gounet passé devant le présent notaire le 29/01/1618 [même registre] avec Antoinette CHASTANG, fille dudit Bertrand.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E18 Me Jean Allo/1346	1618/11/11	Dot (reconnaissance)	Aumont	<b>CHASTANG Bertrand et Antoinette, MEISSONNIER François et Gounet</b>	François et Gounet MEISSONNIER, père et fils, d'Aumont, le fils donataire du père, ont reçu de Me Bertrand CHASTANG, notaire royal d'Aumont, 60 livres + 27 livres pour le prix d'une paire de taureaux de 10 ans + 3 brebis sur la dot promise par ledit CHASTANG à Antoinette CHASTANG, sa fille, lors de son CM passé avec ledit Gounet devant le présent notaire.
3E18 Me Jean Allo/1348	1618/11/11	Droits (quittance)	Aumont	<b>CHASTANG Bertrand et Jean</b>	Jean CHASTANG, tisserand, fils de feu Jean CHASTANG, d'Aumont, cède à Me Bertrand CHASTANG, notaire royal d'Aumont, son frère et héritier de leur défunt père, tous les droits qu'il peut avoir sur les biens de ce dernier. Rémission faite pour pour 200 livres et un petit jardin
3E14 Me Jean Allo/289	1597/05/22	Dot (reconnaissance)	Aumont, Javols (Civeirac)	<b>CHASTANG Bertrand, Anne et Jean, TROUCELIER Jean</b>	Jean TROUCELIER, de Civeirac (Javols), comme mari de Anne CHASTANG, a reçu de me Bertrand CHASTANG, praticien, d'Aumont, son beau-frère, 3 écus au soleil et 1 robe sur la dot faite à ladite Anne par Jean CHASTANG, leur beau-père et père. <b>[Lacune sur le nom du notaire qui a reçu le CM]</b>
3E20 (1) Me Jean Allo/163	1630/09/09	Quittance	Aumont	<b>CHASTANG Bertrand, GACHON François</b>	François GACHON, brassier, fils de feu Grégoire, d'Aumont, a reçu de Me Bertrand CHASTANG, notaire royal, d'Aumont, six-vingts livres à décomposer comme suit : 100 livres que ledit CHASTANG s'était engagé à payer audit GACHON à la place de Guiguet BRUNET, dudit lieu, beau-frère dudit GACHON, lorsque ledit notaire acheta une partie de pré à ce dernier ; et les 20 autres livres, pour reste et entier paiement de la dot de six-vingts livres faite par feu Philippe BRUNET, père dudit Guiguet, à Marguerite BRUNET, sa fille, femme dudit GACHON (CM passé devant ledit Me CHASTANG). <b>[le clerc écrit par erreur "Marguerite BRUNET, femme dudit Guiguet" au lieu de "GACHON"]</b>
3E19 Me Jean Allo/1488	1619/11/18	Dot (reconnaissance)	Aumont	<b>CHASTANG Bertrand, MEISSONNIER François et Gounet</b>	François MEISSONNIER et Gounet MEISSONNIER, son fils et donataire, d'Aumont, ont reçu de Me Bertrand CHASTANG, notaire royal d'Aumont, beau-père dudit Gounet, 60 livres et une robe de couleur promises au CM de sa fille, Antoinette CHASTANG, avec ledit Gounet.
3E19 Me Jean Allo/1990	1623/05/02	Dot (reconnaissance)		<b>CHASTANG Bertrand, MEISSONNIER François et Gounet</b>	François et Gounet MEISSONNIER, père et fils, le fils comme donataire du père et comme mari d'Antoinette CHASTANG, ont reçu de Bertrand CHASTANG, notaire d'Aumont, 100 livres que ce dernier s'était chargé de récupérer auprès des héritiers de feu Jean POUDEROUX, d'Aumont, pour reste à payer de la dot faite à feu Marguerite POUDEROUX, femme dudit CHASTANG et mère de ladite Antoinette CHASTANG (CM passé devant le présent notaire).
3E14 Me Jean Allo/249	1597/04/07	Acquisition	Aumont (le bourg, le Crouzet)	<b>CHASTANG Bertrand, RAMADIER Jean, DAVID Jeanne</b>	Jean RAMADIER, du Crouzet (Aumont), comme mari de Jeanne DAVID, vend à Me Bertrand CHASTANG, praticien, d'Aumont, un esconson de jardin (confronts).

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E20 (2) Me Jean Allo/2085	1629/04/07	Acquisition	Aumont	<b>CHASTANG Bertrand, RAMADIER Jean, VEDRINES Jean</b>	Jean RAMADIER et Jean VEDRINES, fils de feu Gervais VEDRINES, habitants d'Aumont, ont vendu solidairement un jardin appartenant à eux deux (confronts) à Me Bertrand CHASTANG, notaire d'Aumont.
3E16 Me Jean Allo/147	1601/06/22	Achat	Aumont, Rimeize (le Vivier)	<b>CHASTANG Claude, RAMADIER Antoine</b>	Me Antoine RAMADIER, praticien, grangier du Vivier (Rimeize), a vendu à Claude CHASTANG, son cousin, d'Aumont, un champ (confronts) acquis il y a peu de Jean RAMADIER, de Serverette. Parmi les confronts, un champ des héritiers de feu François DALMAS dit GACHON.
3E16 Me Jean Allo/150	1601/06/22	Achat	Aumont, Rimeize (le Vivier)	<b>CHASTANG Claude, RAMADIER Antoine</b>	Me Antoine RAMADIER, praticien, grangier du Vivier (Rimeize), a vendu à Claude CHASTANG, son cousin, d'Aumont, un chazal et jardin contigus (confronts).
3E16 Me Jean Allo/302	1602/07/06	Quittance	Aumont (Nozières, le bourg)	<b>CHASTANG François, ALLO Jean</b>	Jean ALLO, hôte, d'Aumont, a reçu de François CHASTANG, fils de feu Bertrand, de Nozières (ibidem), 11 écus au soleil pour reste et entier paiement du prix de la vente d'un pré faite par ledit feu Bertrand (acte reçu par Me Bertrand ROUX).
3E15 Me Jean Allo/367	1598/04/20	Obligation	Aumont	<b>CHASTANG François, BOULET Jean et François</b>	Jean et François BOULET, père et fils, maîtres-tailleurs d'Aumont, reconnaissent devoir à Me François CHASTANG, notaire royal dudit lieu, 21 écus (emprunt + 2 obligations du 31/03/1593 chez Me TROUCEL et du 23/03 de la présente année devant le présent notaire). Modalités de remboursement.
3E14 Me Jean Allo/149	1596/09/12	Rémission	Aumont (le bourg, le Crouzet)	<b>CHASTANG François, RAMADIER Jean et Etienne</b>	Jean et Etienne RAMADIER, frères, du Crouzet (Aumont), ont cédé pour 5 écus au soleil 2/3 à Me François CHASTANG, notaire royal d'Aumont, tous les droits auxquels ils pourraient prétendre sur les biens de feu Guiguet MASBO, de Ste-Colombe-de-Peyre.
3E14 Me Jean Allo/085	1596/04/05	Acquisition	Aumont (Nozières, le bourg)	<b>CHASTANG François, SAINT-LEGER Guillaume</b>	Guillaume SAINT-LEGER, d'Aumont, a vendu à André CHASTANG, fils de François, de Nozières (ibidem), un petit champ (confronts).
3E15 Me Jean Allo/629	1599/10/14	Bail en paiement	Aumont (Nozières, le bourg)	<b>CHASTANG François, VEDRINES Jean+ et Gervais</b>	François CHASTANG, laboureur, de Nozières (Aumont), devait à feu Jean VEDRINES, d'Aumont, 3 livres 13 sols tournois et 6 cartons de seigle (obligations reçues par feu Me Jean DALMAS, notaire d'Aumont les 21/09/1578, 04/11/1579 et 22/03/1580). Gervais VEDRINES, fils et héritier dudit feu Jean, n'avait de cesse de réclamer le remboursement. Pour éviter un procès, accord amiable, ce jour. Le débiteur donne en paiement une terre (confronts).
3E20 (1) Me Jean Allo/225	1630/12/02	Dot (reconnaissance)	St-Chély (Chambareilles), Aumont	<b>CHASTANG Jacques et Jeanne, ALLO Jacques</b>	Jacques ALLO, d'Aumont, comme mari de Jeanne CHASTANG, a reçu de Jacques CHASTANG, son beau-frère, de Chambareilles [écrit "Chamareilhes"], lès-St-Chély, 684 livres, une robe avec son cotillon, sur la dot faite à Jeanne. Un des modes de paiement consiste pour ledit CHASTANG à s'engager à payer à la place dudit ALLO une obligation que ce dernier a consentie à Mademoiselle Marie d'APCHER, veuve de noble Jacques de LASTIC, sieur de la Bastide.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E20 (1) Me Jean Allo/040	1629/10/11	Quittance	St-Chely (Chambareilles, le bourg)	<b>CHASTANG Jean et Guillaume</b>	Guillaume CHASTANG, cleric, de St-Chély d'Apcher, en Gévaudan, reconnaît avoir été entièrement payé par Jean CHASTANG, marchand, de Chambareilles, lès-St-Chély, son frère, absent, représenté par messire Jean CHEVALIER, prêtre d'Aumont, d'un legs fait par feu François CHASTANG, leur père, en son testament reçu par main publique. Le legs concernait ses droits de légitime ainsi que sa part dans la succession de feu Catherine CHASTANG, femme de Mathieu BONNIOL [lecture douteuse], leur soeur, décédée ab intestat. Leur mère est feu Marguerite du MAZEL.
3E17 Me Jean Allo/511	1613/10/14	Droits (quittance)	Aumont (le Pêcher, la Croix)	<b>CHASTANG Jean et Pierre</b>	Pierre CHASTANG, charpentier, de la Croix (Aumont), reçoit de Jean CHASTANG, son frère, du Pêcher (Aumont), 100 livres sur ses droits de légitime tels qu'arrêtés par contrat d'accord entre eux passé devant le présent notaire.
3E18 Me Jean Allo/982	1616/04/20	Rémission	Aumont, Fau-de-Peyre (Granigoules)	<b>CHASTANG Jean, CHALVET Antoine, ROUSSET Jeanne+</b>	Antoine CHALVET dit ROUSSET, charpentier, de Granigoules (Fau-de-Peyre), en tant qu'héritier de Jeanne ROUSSET, son aïeule, possède dans Aumont un chazal de maison en ruines qui vaut moins que les impôts (taille et censive), sans compter les arriérés impayés depuis 30 ans. Il en fait rémission à Jean CHASTANG, son cousin, tisserand, d'Aumont, qui, en compensation, se chargera des dettes à sa place.
3E18 Me Jean Allo/1181	1617/09/17	CM	Aumont	<b>CHASTANG Jean, MEISSONNIER Isabelle</b>	Jean CHASTANG, tisserand, fils de feu Jean CHASTANG, d'Aumont, avec Isabelle MEISSONNIER, fille de François MEISSONNIER et Isabelle PRIEUR, d'Aumont. Le fiancé est assisté de Me Bertrand CHASTANG, notaire royal d'Aumont, son frère. La dot : 200 livres, 1 robe, 1 couverture, 2 draps, 1 brebis avec son agneau. (= les droits de légitime paternels et maternels de la fiancée). Antoinette CHASTANG, soeur du fiancé, veuve de feu Guigou BRUNET, d'Aumont, lui donne un petit pré (confronts, parmi lesquels une terre appartenant à Louise DALMAS, femme du présent notaire). Durand MEISSONNIER, de Chancelades (Aumont), cousin de la fiancée, lui donne 2 setiers de blé et une brebis avec son agneau.
3E21 Me Jean Allo/348	1606/06/30	Rapport	Aumont	<b>CHASTANG Jean, TARDIEU Jean</b>	Sages hommes Jean CHASTANG, consul, habitant du Pêcher (Aumont), et Jean TARDIEU, des Fons, ont été commis par la Cour de Peyre pour inspecter la métairie de Catherine FOURNIER, veuve en dernières noces de Philippe CHABANON, de la Chazotte (Aumont). Ils rédigent leur rapport.
3E16 Me Jean Allo/816	1600/08/13	Obligation	Fau-de-Peyre (Rimeizenc)	<b>CHASTANG Jeanne, ASTRUC Antoine</b>	Antoine ASTRUC, fils de Jacques, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), reconnaît devoir 17 écus au soleil à Jeanne CHASTANG, dudit lieu, en vertu de la subrogation qu'elle vient de faire à son profit, ce jour, devant le présent notaire.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E17 Me Jean Allo/473	1613/06/27	Transaction	Aumont (le Pêcher)	<b>CHASTANG Pierre et Jean</b>	Risque de procès entre Pierre CHASTANG, fils de feu Jean CHASTANG, en son vivant consul du Pêcher (Aumont), et Jean CHASTANG, son frère, dudit lieu. Leur père était décédé ab intestat environ 3 ans plus tôt, ne laissant qu'eux. Ils héritaient donc, par moitié, de tous ses biens (une belle métairie - voir détail). Et ledit Pierre, demandeur, réclamait qu'on en fit le partage. Ledit Jean, défendeur, disait avoir été donataire de la moitié de tous les biens de leur père en préciput et avantage sur les autres enfants vivants à l'époque de la donation, de sorte que seul 1/4 des biens revenait audit Pierre au titre de sa légitime ; en outre, c'était lui qui avait assuré la dépense des honneurs funèbres et nourri, tant qu'elle vécut, leur mère, qui ne pouvait subvenir à ses besoins à cause de la vieillesse ; enfin, cette métairie n'était pas de si grande valeur que disait le demandeur. Finalement, accord amiable.
3E20 (1) Me Jean Allo/270	1631/04/25	Obligation	Aumont (la Croix, le Crouzet)	<b>CHASTANG Pierre, BESSON Jean, PETIT Pierre</b>	Pierre PETIT, laboureur, du Crouzet (Aumont), reconnaît devoir à Pierre CHASTANG et Jean BESSON, beaux-frères, de la Croix (ibidem), 49 livres 10 sols pour compte final fait entre eux. Hypothèque d'un champ.
3E17 Me Jean Allo/512	1613/10/14	Dot (reconnaissance)	Aumont (le Pêcher, la Croix)	<b>CHASTANG Pierre, BICHON François</b>	François BICHON, de la Croix (Aumont), a reçu de Pierre CHASTANG, son beau-fils, natif du Pêcher (ibidem), 100 livres en espèces, 4 paires de bœufs, 5 vaches, 12 bêtes à laine et un bourrel, en tout 500 livres, sur ce que ledit Pierre lui promet lors de son CM passé devant le présent notaire le 27/06/1613 et Me Bertrand CHASTANG, aussi notaire d'Aumont. [même registre].
3E18 Me Jean Allo/1323	1618/10/03	Dot (reconnaissance)	Aumont (la Croix)	<b>CHASTANG Pierre, BICHON François</b>	François BICHON, laboureur, de la Croix (Aumont), a reçu de Pierre CHASTANG, son gendre, dudit lieu, 200 livres tournois dont 80 livres que ledit CHASTANG s'est chargé de payer à la place dudit BICHON à Jean TEULON, des Utes (ibidem), le tout pour reste et entier paiement de ce que ledit CHASTANG a promis d'apporter dans la maison dudit BICHON lors de son CM passé devant le présent notaire [voir mon relevé de 3E17 le 27/06/1613].
3E18 Me Jean Allo/1225	1618/01/17	Dot (reconnaissance)	Aumont (la Croix), St-Léger-de-P. (Valès)	<b>CHASTANG Pierre, BICHON François et Catherine, VALÈS Jean,</b>	Jean VALÈS, fils de Pierre, de Valès (St-Léger-de-Peyre), comme mari de Catherine BICHON, a reçu de François BICHON, son beau-père, et de Pierre CHASTANG, son beau-frère, de la Croix (Aumont), 18 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire [voir présent notaire, mon relevé de 3E17 le 13/04/1614]

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E17 Me Jean Allo/462	1613/06/27	CM	Aumont (le Pêcher, la Croix)	<b>CHASTANG Pierre, BICHON Jeanne</b>	Pierre CHASTANG, charpentier, fils de feu Jean CHASTANG, en son vivant consul du Pêcher (Aumont), avec Jeanne BICHON, fille de François BICHON et d'Agnès MICHEL, de la Croix (ibidem). Les parents de la fiancée lui font donation de la moitié de leurs biens aux conditions habituelles : usufruit de tout, ne faire qu'un seul pot. Le fiancé apportera 700 livres, dont 500 le jour des noces. Autre pacte : ledit BICHON ne pourra léguer à ses autres enfants plus de douze-vingts livres à prendre tant sur la moitié donnée que réservée. Rédigé à Aumont, chez Antoine DALMAS, hôte, en présence de messire Jean CHEVALIER, prêtre et curé d'Aumont. [C'est une copie, sans signatures, suivie, photos 468 à 472, de l'original avec les signatures] Un second notaire, Me Bertrand CHASTANG, notaire d'Aumont, est présent.
3E19 Me Jean Allo/1926	1623/08/20	Obligation	Aumont (le Pêcher, le bourg)	<b>CHASTANG Pierre, NEGRE Guiguet</b>	Guiguet NEGRE, tisserand, d'Aumont, se trouve devoir à Pierre CHASTANG, laboureur du village du Pêcher (ibidem), 30 livres pour du bétail à laine et pour un prêt. Il met à disposition de son créancier un pré et un champ selon le principe de la vente casuelle.
3E20 (1) Me Jean Allo/074	1629/12/08	Vente casuelle	Aumont (la Croix, le Crouzet)	<b>CHASTANG Pierre, SARRUT Jean</b>	Jean SARRUT, laboureur, du Crouzet (Aumont), a emprunté à Pierre CHASTANG, charpentier, de la Croix (ibidem), 66 livres sur un an. Pour le cas où il ne pourrait rembourser, il hypothèque 1 pré et 1 champ [texte bien écrit et très lisible ; on retrouve apparemment le même acte après celui-ci mais mal écrit et page en mauvais état]
3E19 Me Jean Allo/1762	1621/11/21	Dot (reconnaissance)	La Chaze-de-Peyre (le Villaret), St-Léger-de-Peyre	<b>CHAUDESAIGUES Jean, HUGONNET Guillaume, VANEL Jeanne</b>	Guillaume HUGONNET, de St-Chalus [hameau non connu] (St-Léger-de-Peyre), comme mari de Jeanne VANEL, a reçu de Jean CHAUDESAIGUES, son beau-frère, du Villaret (la Chaze-de-Peyre), 10 livres sur la dot promise par Isabelle HERMET, sa mère, lors de leur CM passé devant Me HUGONNET, notaire de St-Léger.
3E19 Me Jean Allo/2010	1623/10/16	Droits (quittance)	La Chaze (le Villaret)	<b>CHAUDESAIGUES Jean, VANEL Jean</b>	Pierre VANEL, du Villaret (la Chaze), a reçu de Jean CHAUDESAIGUES, son beau-frère, dudit lieu, 24 livres à lui léguées par feu Jean VANEL, son père, pour ses droits de légitime (testament reçu par feu Me RAMPAN). Parmi les témoins, Jean CLAVEL, tanneur, de Marvejols.
3E16 Me Jean Allo/016	1600/11/26	Acquisition	Fau-de-P. (le Chambon), Aumont (Nozières)	<b>CHAULIAC Pierre, CROS Isabelle</b>	Isabel CROS [écrit "CROZE"], veuve de Pierre CONSTAND, de Nozières (Aumont), a vendu à Pierre CHAULIAC [écrit "CHAULHAC"], du Chambon (Fau-de-Peyre), une ginstas [terre plantée de genêts] sise au Chambon (confronts).

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E14 Me Jean Allo/196	1596/11/08	Quittance	Fau-de-P. (le Chambon), Marvejols	<b>CHAULIAC Pierre, RUAT Antoine</b>	Antoine RUAT, Me maçon, habitant Marvejols, a reçu de Pierre CHAULIAC [écrit "CHAULHAC"], du Chambon (Fau-de-Peyre), 24 écus au soleil en plusieurs paies, faisant l'entier paiement de la somme portée au contrat de transaction passé devant feu Me Pierre CHALVET entre Antoine et Isabelle DUCROS, frère et soeur, d'une part, et ledit Antoine RUAT ainsi que ses frère et soeur, Etienne et Isabelle RUAT. [le notaire date de novembre mais il s'agit peut-être de décembre]
3E17 Me Jean Allo/613	1614/07/27	Acquisition	Prinsuéjols (Pratviala)	<b>CHAUVET Antoine, REVERSAT Etienne</b>	Etienne REVERSAT dit [surnom non lu], de Pratviala (Prinsuéjols), vend à Antoine CHALVET, habitant dudit lieu, un champ (confronts).
3E17 Me Jean Allo/441	1613/05/09	Prise de possession	La Fage-St-Julien (Recoules), Aumont	<b>CHEVALIER Jean</b>	Devant la porte de l'église paroissiale d'Aumont, ce jour, à 7h du matin, messire Jean CHEVALIER, prêtre, de Recoules (la Fage-St-Julien), déclare avoir été pourvu par notre Saint Père, le Pape, de la cure de l'église St Etienne dont furent chargés par le passé messire Guillaume VASSAL et messire Guillaume PETIT, son oncle, avec les dividendes, profits, revenus, émoluments, droits et charges liés à cette cure. <b>[Suit la prise de possession mais la page est très détériorée]</b>
3E19 Me Jean Allo/1945	1623/10/16	CM	Marvejols, la Chaze (le Villeret)	<b>CLAVEL Jean, VANEL Jeanne</b>	Jean CLAVEL, blancher [= (Litré) tanneur de petit cuir], de Marvejols, avec Jeanne VANEL, fille de feu Jean VANEL et d'Isabel HERMET, du Villaret (la Chaze). Présent, Jean CHAUDESAIGUES, beau-frère de la fiancée, mari de Marguerite VANEL, soeur de la fiancée et héritière de leur défunt père, qui constitue en dot les droits de légitime de la fiancée, douze-vingts livres. Parmi les témoins, Jean FABRE, charpentier, de Marvejols. Acte rédigé au Villeret.
3E21 Me Jean Allo/321	1608/04/16	Quittance	Prinsuéjols (le Py), Ste-Colombe-de-P. (Villerosset)	<b>CLAVEL Pierre, CHAMPREDONDE Arnal, VANEL Jeanne, DURAND Catherine+</b>	Arnal CHAMPREDONDE <b>[lecture non sûre]</b> , comme mari de Jeanne VANEL, de Villerosset [Ste-Colombe-de-Peyre), héritière de Catherine DURAND, sa mère, a reçu 20 livres de Pierre CLAVEL, du Py [Prinsuéjols].
3E21 Me Jean Allo/322	1598/07/12	Achat	Prinsuéjols (le Py), Ste-Colombe-de-P. (Villerosset)	<b>CLAVEL Pierre, DURAND Catherine+, VANEL Jean+</b>	Concerné le contenu de l'acte [instrument] d'achat du 12/07/1598, par lequel Catherine DURAND, veuve de Jean VANEL, de Villerosset (Ste-Colombe-de-Peyre), a fait une vente à Pierre CLAVEL, fils de feu Antoine, du Py (Prinsuéjols). Ce document n'est pas signé par Me ALLO mais par un autre notaire <b>[non lu]</b> .
3E16 Me Jean Allo/266	1602/00/00	Ratification	Javols	<b>Collectif habitants de Javols</b>	<b>[Feuilles très endommagées]</b> Référence à un contrat de transaction reçu par Me Antoine BOMPAR, notaire royal de Mende à propos de la taille. Des habitants de Javols ratifient cet accord en leur nom (voir liste) et au nom des autres habitants.
3E16 Me Jean Allo/227	1602/01/00	Ratification	St-Sauveur-de-P.	<b>Collectif habitants de St-Sauveur</b>	<b>[Feuille très endommagée]</b> Référence à un contrat de transaction reçu par Me Antoine BOMPAR, notaire royal de Mende. Des habitants de St-Sauveur-de-Peyre ratifient cet accord en leur nom (voir liste) et au nom des autres habitants. [fin de cet acte 2 feuillets plus loin, photo 233]

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E16 Me Jean Allo/778	1600/07/07	Dot (reconnaissance)	Ste-Colombe-de-Peyre, les Bessons (Veyres), Prinsuéjols (Souleyrols)	<b>COMBETTES Antoine et Guillaume, SIRVENT Jeanne, HOSTALIER Guillaume</b>	Jeanne SIRVENT et Guillaume HOSTALIER, mère et fils, de Souleyrols (Prinsuéjols), le fils comme mari d'Isabel COMBETTES, ont reçu d'Antoine et Guillaume COMBETTES, frères d'Isabel, de Ste-Colombe-de-Peyre mais demeurant à présent pour grangiers à Veyres, premier paiement sur ce qui fut promis en dot à Isabel lors de son CM [acte passé hier devant le présent notaire, même registre]
3E18 Me Jean Allo/1226	1618/01/20	CM	Le Buisson (moulin de Combettes), Aumont	<b>COMBETTES Antoine, CHALVET Jeanne</b>	Antoine COMBETTES jeune, fils de feus Etienne COMBETTES et Astruge BRINGUIER [écrit "BRENGIEYRE"], du moulin de Combettes (le Buisson), avec Jeanne CHALVET, fille de feu Jean CHALVET, cordonnier de son vivant, et Agnès CROUZET, d'Aumont. Le fiancé est assisté de Pierre COMBETTES, du lieu de Raymond [non connu?], son parâtre, et d'Antoine COMBETTES, son frère, du moulin de Combettes ; la fiancée, de sa mère. Ladite Agnès CROUZET, comme héritière de son défunt mari, fait donation à sa fille de la moitié de ses biens et la désignera comme héritière du reste à la fin de ses jours. Le futur mari devra apporter 80 livres.
3E19 Me Jean Allo/1492	1619/12/11	Dot (reconnaissance)	Aumont	<b>COMBETTES Antoine, CROUZET Agnès, CHALMETON Jeanne,</b>	Agnès CROUZET, veuve de Jean CHALMETON, et Jeanne CHALMETON, sa fille, d'Aumont, ont reçu d'Antoine COMBETTES, mari de ladite Jeanne, habitant audit lieu, 120 livres en brebis, blé et 1 vache ainsi qu'en espèces, que ledit COMBETTES, lors de son CM reçu par le présent notaire, avait promis de leur apporter. Parmi les témoins, un Antoine COMBETTES, du moulin de Combettes.
3E14 Me Jean Allo/132	1596/09/03	Convention	Lachamp (Larbussel), St-Laurent-de-Muret (Toupinet)	<b>COMBETTES Antoine, MOULIN Jean, SINZELLIER Pierre, Guizonne et Jacques</b>	Pierre et Guizonne SINZELLIER, de Toupinet (St-Laurent-de-Muret), veulent manifester leur reconnaissance envers Antoine COMBETTES dit SARTIER [écrit "SARTIÉ"], de Combettes (le Buisson), et Jean MOULIN, de Larbussel (Lachamp). Eux et Jacques SINZELLIER, leur frère, ont reçu des biens de Isabelle MARQUÈS, veuve de Durand COMBETTES, de Batifoul (St-Sauveur-de-Peyre), ceux possédés jusqu'à son décès par Béatrice BOUSSUGE, mère d'Isabelle, ainsi que les biens dudit feu Durand. L'acte contient d'abord le texte d'une procuration donnée par ledit Jacques SINZELLIER, natif de Toupinet (St-Laurent-de-Muret), habitant St-Paul-le-Froid, rédigée chez Me Guillaume ARSAS, notaire de St-Denis, le 24/08 dernier. Tous sont laboureurs.
3E16 Me Jean Allo/172	1601/07/00	Quittance	Ste-Colombe-de-P. (le bourg, le Ventoux)	<b>COMBETTES Antoine, REMISE Jean</b>	Jean REMISE [écrit "REMISI"], du Moulin du Ventoux (Ste-Colombe-de-Peyre), a reçu d'Antoine COMBETTES, de Ste-Colombe, demeurant à présent comme grangier à Billières [Fontans], 20 écus au soleil sur le contenu d'une obligation consentie devant Me Antoine RAMPAN, notaire de Villeroussel.
3E18 Me Jean Allo/1249	1618/03/12	Obligation	Ste-Colombe-de-P.	<b>COMBETTES Guilhen, POUDEROUX Pierre</b>	Pierre POUDEROUX, laboureur, de Ste-Colombe-de-Peyre, emprunte 105 livres à Guillaume COMBETTES, dudit lieu.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E18 Me Jean Allo/1250	1618/03/12	Arrentement	Ste-Colombe-de-P.	<b>COMBETTES Guilhen, POUDEROUX Pierre</b>	Pierre POUDEROUX, laboureur, de Ste-Colombe-de-Peyre, donne en location à Guillaume COMBETTES, dudit lieu, une maison de 3 étages avec étable et 2 jardins + 2 champs pour 12 livres par an pendant 3 années. Les 3 années sont payées immédiatement.
3E19 Me Jean Allo/1795	1621/04/13	Droits (quittance et rémission)	Javols (le Cros)	<b>COMBETTES Jacques, CHALVET Jeanne</b>	Jeanne CHALVET, fille de feu Blaise, du Cros (Javols), a vendu à Jacques COMBETTES et à Jeanne CHALVET, sa sœur, mariés, dudit lieu, tous ses droits de légitime pour 280 livres payables à la prochaine St Michel.
3E20 (1) Me Jean Allo/087	1629/12/01	Testament	St-Léger-de-Peyre	<b>CONNORT Jean</b>	Jean CONNORT, laboureur, de Soulages (Prinsuéjols), malade, dicte son testament. Sépulture au cimetière paroissial dans la tombe de ses prédécesseurs. Legs à Guillaume et Antoine CONNORT, ses fils et de Jeanne FOURNIER, sa femme, 60 livres à chacun. Legs à Jeanne CONNORT, sa fille, à lui payer, la moitié quand elle se mariera, l'autre moitié après un an. Lègue à Marguerite CHANTAL, sa belle-mère, une velle d'un an. Héritier universel, Jean CONNORT, son fils aîné. Le testament est suivi d'une déclaration du testateur.
3E20 (1) Me Jean Allo/095	1629/12/04	Rémission	Prinsuéjols (Soulages)	<b>CONNORT Jean et autre Jean, FOURNIER Raymonde +</b>	Jean CONNORT, laboureur, de Soulages (Prinsuéjols), cède pour 30 livres à autre Jean CONNORT, son frère, tous ses droits sur les biens de feu Raymonde FOURNIER, sa mère. Le paiement devra intervenir avant 3 ans. Si le rémissionnaire vient à décéder d'ici là de la maladie dont il est atteint, le paiement devra aller à Jean CONNORT, son fils et héritier.
3E15 Me Jean Allo/547	1599/05/12	CM	Fau-de-P. (le Chambon), Aumont	<b>CONSTAND Guillaume, GRASSET Isabelle</b>	Guillaume CONSTAND, fils de feu Vidal CONSTAND, du Chambon (Fau-de-Peyre), avec Isabelle GRASSET, filles de feus Jean GRASSET et Catherine BOISSONNADE, d'Aumont. La finacée se constitue en tous ses biens, 3 parties de maison à Aumont, 10 setiers de seigle, 7 bêtes à laine et 6 écus.
3E18 Me Jean Allo/1242	1618/01/31	Accord	Aumont	<b>CONSTAND Guillaume, GRASSET Isabelle, GACHON Jean, SARRAZIN Catherine</b>	Il y a procès en la Cour de Peyre entre Guillaume CONSTAND et Isabelle GRASSET, mariés, demandeurs en désistat, d'une part, et le couple Jean GACHON et Catherine SARRAZIN, fille de feu Jean et de Jeanne BOULET, d'autre, tous d'Aumont. Le différend porte sur l'étage inférieur d'une maison avec jardin et courtilage ayant appartenu à feu Marguerite SARRAZIN. Or, aux dires des demandeurs, celle-ci, en son testament reçu par feu Me DALMAS, notaire d'Aumont, avait légué ce bien à ladite GRASSET. Arguments du défendeur au nom de sa femme. Finalement, accord amiable : ils gardent le bien en indivis jusqu'à ce qu'un partage donne une moitié à chaque couple.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E16 Me Jean Allo/141	1601/06/13	Droits (transaction)	Les Bessons (Treides), Aumont (le Bouschet)	<b>CONSTAND Vidal, RAMADIER Claude et Jean</b>	Il y avait procès en instance entre Vidal CONSTAND, comme mari de Jeanne RAMADIER, de Treides (les Bessons), demandeur, d'une part, et Claude et Jean RAMADIER, père et fils, du Bouschet (Aumont), défendeurs, d'autre. Le premier réclamait huit-vingts livres, 1 vache pleine, 3 brebis, 1 robe blanche, 1 setier de seigle, promis par feu Raymond RAMADIER et Jean RAMADIER, père et fils, et Claude RAMADIER, frère et donataire dudit Jean, à feu Raymond RAMADIER, père de ladite Jeanne, leur frère, pour ses droits de légitime (acte reçu par feu Me Guillaume RUAT, notaire royal de St-Chély). Arguments de la partie adverse puis accord amiable, ce jour.
3E15 Me Jean Allo/513	1599/03/13	Acquisition	Fau-de-P. (Beauregard), St- Léger-de-P.	<b>CORDESSE Durand, MURET Pierre</b>	Pierre MURET, bourgeois, de St-Léger-de-Peyre, vend un pré (confronts) à Durand CORDESSE, laboureur, de Beauregard (Fau-de-Peyre). Rédigé à la Chaze, dans la maison de pierre AMBERT, hôte.
3E15 Me Jean Allo/497	1599/02/16	Acquisition	La Fage- Montivernoux (Grandviala-le- Vieux)	<b>CORDESSE Guillaume, BARDON Jeanne</b>	Jeanne BARDON, fille de feu Guillaume, de Grandviala-le-Vieux (la Fage-Montivernoux), vend 2 champs (confronts) à Guillaume CORDESSE dit BUREL, fils de feu Jean, dudit lieu,
3E18 Me Jean Allo/1016	1616/09/26	Obligation	St-Laurent d'Aigouze-30, Fau-de-P. (Rimeizette, Beauregard)	<b>CORDESSE Jean, PAGÈS Pierre</b>	Pierre PAGÈS dit FAURE, de Rimeizette (Fau-de-Peyre), reconnaît devoir à Jean CORDESSE [dit BUREL], fils de feu Durand, natif de Beauregard (Fau-de-Peyre), résidant à présent à St-Laurent-d'Aigouze-30, diocèse de Nîmes, 50 livres pour un prêt ou comme reste à payer sur l'achat de sa métairie. En notes marginales, 2 quittances de 1617 et 1618 dans le cadre du paiement de cet achat.
3E17 Me Jean Allo/635	1614/09/02	Transaction	Fau-de-P. (Beauregard), Aigues-Mortes- 30 (St-Laurent- d'Aigouze), la Fage-St-Julien (Puech-del- Mont)	<b>CORDESSE Jean, PROUZET Vidal, GABRIAC Jacques</b>	Jean CORDESSE, fils de feu Durand CORDESSE, de Beauregard (Fau-de-Peyre), demandeur, d'une part, Jacques GABRIAC, son oncle, défendeur, d'autre part, sont en instance de procès. Arguments du demandeur. Son défunt père était marié avec feu Anne GABRIAC, sa mère. Lors de leur CM, Jean GABRIAC, aïeul de ladite Anne, avait fait donation de la moitié de ses biens par préciput et avantage, et ledit feu CORDESSES avait injecté 400 livres sur les biens dudit feu GABRIAC. Jacques GABRIAC est tenancier des biens dudit feu GABRIAC. Ledit Jean CORDESSE, comme héritier de ses père et mère, veut recouvrer la moitié de la partie non donnée lors du CM ainsi que la moitié de la moitié pour la succession de feus Jacques et Pierre GABRIAC, frères de ladite Anne, décédés ab intestat. Arguments contraires. Feu Jean GABRIAC fit un dernier testament au Bas-Languedoc où il désigna ledit Jacques, défendeur, comme son héritier universel. Finalement, accord amiable. <b>Voir suite ci-après.</b>

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E17 Me Jean Allo/635	1614/09/02	Transaction	Fau-de-P. (Beauregard), Aigues-Mortes-30 (St-Laurent-d'Aigouze), la Fage-St-Julien (Puech-del-Mont)	<b>CORDESSE Jean, PROUZET Vidal, GABRIAC Jacques</b>	<b>Suite et fin de l'acte.</b> Un texte daté du 27/09/1623, intercalé entre les pages de l'acte de transaction, est la copie d'une procuration : Jean CORDESSE, natif de Beauregard, habitant à présent St-Laurent-d'Aigouze (Aigues-Mortes-30), devant Me Laurent MONARD, notaire royal dudit St-Laurent, donne procuration à Vidal PROUZET, du Puech-del-Mont (la Fage St-Julien), pour récupérer en son nom les sommes promises dans ladite transaction. L'acte de transaction est suivi d'une quittance datée du 13/10/1623. En vertu de la procuration sus-dite, ledit PROUZET reçoit de Jacques GABRIAC 36 livres sur le contenu de la transaction.
3E14 Me Jean Allo/042	1595/12/14	Arrentement	Marvejols, Larbussel	<b>CORDESSES Jean, COMBETTES Jean</b>	Jean COMBETTES dit PALHENS, comme mari de Jeanne ROCAGEL [écrit "ROCQUAGELLE"], habitant à présent le hameau de Larbussel, donne en location à Jean CORDESSES, de Marvejols, 2 champs que lui et sa femme ont au terroir de Marvejols (confronts).
3E20 (1) Me Jean Allo/181	1630/06/09	Droits (rémission)	La Chaze-de-Peyre (les Fons), Aumont (le Crouzet)	<b>CORNUT Etienne et Jean</b>	Etienne CORNUT, laboureur, des Fons (la Chaze-de-Peyre), cède pour neuf-vingts livres à Jean CORNUT, son frère, du Crouzet (Aumont), tous ses droits sur les biens de Jean CORNUT, leur père. <b>[Voir photo 191 ce qui est peut-être un brouillon du même acte mais daté du 21/05/1630 et entièrement biffé par le notaire]</b>
3E20 (1) Me Jean Allo/279	1631/06/27	Vente casuelle	La Chaze (les Fons, le bourg)	<b>CORNUT Etienne, BOUT Pierre et autre Pierre</b>	Pierre BOUT et autre Pierre BOUT, son fils et donataire, de la Chaze, reconnaissent avoir emprunté 90 livres à Etienne CORNUT, des Fons (ibidem) sous la forme d'une jument blanche, d'une vache avec son veau et de céréales. Modalités de remboursement. Hypothèque d'un pré (confronts) selon le principe de la vente casuelle.
3E20 (1) Me Jean Allo/228	1630/12/02	Droits (quittance)	Aumont (le Crouzet), la Chaze (les Fons)	<b>CORNUT Jean et Etienne</b>	Etienne CORNUT, des Fons (la Chaze), a reçu de Jean CORNUT, son frère, du Crouzet (Aumont), 20 livres sur ses droits de légitime tels qu'arrêtés au contrat d'accord passé entre eux devant le présent notaire.
3E20 (1) Me Jean Allo/305	1631/11/04	Codicille	St-Sauveur-de-Peyre (Fontanes)	<b>COUDERC Catherine</b>	Catherine COUDERC, veuve de Bernard TREMOLIERE, de Fontanes (St-Sauveur-de-Peyre), avait dicté son testament et fait, quelques jours après, un codicille, le tout reçu par Me CHASTANG. Elle avait désigné comme son héritier universel, Jean VALENTIN, son cousin <b>[page déchirée, domicile de l'héritier perdu]</b> . Elle modifie le legs fait à Marguerite COUDERC, sa soeur, de Montpellier, et aux enfants de celle-ci dont elle ne se rappelle pas le nom. Modifie les legs faits à ses filleules, Catherine CROUZET, de Lestival, et Catherine ROUX, de Fontanes. Cette dernière ne recevra son legs que lorsqu'elle en aura l'âge ou se mariera.
3E16 Me Jean Allo/726	1600/04/06	Acquisition	Aumont (Crozes, le bourg)	<b>COUDERC Jean, CHALVET Jean</b>	Jean CHALVET, cordonnier, d'Aumont, vend un esconson de pré (confronts) à Jean COUDERC, laboureur, de Crozes (ibidem).

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1623	1620/09/20	CM	Aumont (le Crouzet), la Chaze (les Fons)	<b>COURNUT Etienne, AMOUROUX Jeanne</b>	Etienne COURNUT, fils de feu Jean COURNUT, du Crouzet (Aumont), avec "sage femme" [= a déjà été mariée] Jeanne AMOUROUX, fille de feu Jean AMOUROUX, veuve de Jean JULIEN, des Fons (la Chaze). Le fiancé est assisté de Jean COURNUT, son frère aîné ; la fiancée, de Vidal JULIEN, son beau-frère, et d'Antoine VALENTIN, de Rouchadel, son autre beau-frère. La fiancée se constitue en tous ses biens et promet de faire son héritier (e) universel(le) un des enfants à naître de ce mariage ; le fiancé promet d'apporter 320 livres. Le fiancé s'engage à remettre 2 setiers de seigle entre les mains d'André JULIEN à destination de Marguerite, Jeanne, Agnès et Antoine JULIEN, enfants du 1er lit, pour leurs droits paternels. Précision de Madeleine Delplanque : Antoine VALENTIN est marié à Jeanne JULIEN. Il teste le 25/02/1624 chez MEISSONNIER 3 E 2176]
3E19 Me Jean Allo/1627	1620/09/28	Dot (reconnaissance)	Aumont (le Crouzet), la Chaze (les Fons)	<b>COURNUT Etienne, AMOUROUX Jeanne</b>	Jeanne AMOUROUX, fille de feu Jean AMOUROUX, des Fons (la Chaze), a reçu d'Etienne COURNUT, son futur, du Crouzet (Aumont), 330 livres dont 60 livres données par Jean COURNUT, frère du futur, pour les droits de légitime de celui-ci, légués par feu Jean COURNUT, son défunt père, en son testament [voir codicille du 25/01/1619 même registre où la date du testament est indiquée].
3E21 Me Jean Allo/409	1621/02/11	Lodz	La Chaze (les Fons), Château de Peyre	<b>COURNUT Etienne, PRADINES Bernard, ROSSIGNOL Pierre</b>	Bernard PRADINES dit BOSSON, habitant au château de Peyre, par procuration de Pierre ROSSIGNOL dit capitaine gascon, rentier du lodz de la baronnie de Peyre pendant les années 1614 et 1615, applique le droit de lodz à Etienne COURNUT, des Fons [la Chaze], pour l'acquisition faite par feu Jean JULIEN d'un pastoral (acte d'achat devant Me CHASTANG). [pour COURNUT/JULIEN, à rapprocher du CM du 20/09/1620 de Etienne COURNUT avec Jeanne AMOUROUX, veuve de Jean JULIEN, des Fons, dans mon relevé de 3E19]
3E19 Me Jean Allo/1764	1621/11/21	Quittance	La Chaze (les Fons), les Bessons	<b>COURNUT Etienne, REVERSAT Jean</b>	Jean REVERSAT, laboureur, habitant des Bessons, comme mari de Agnès EBLÉ, veuve en 1ères noces de Barthélemy AMOUROUX, des Fons (la Chaze), a reçu d'Etienne COURNUT, dudit lieu, 61 livres que feu Jean AMOUROUX, beau-père dudit Etienne, devait audit Barthélemy AMOUROUX, son frère, par contrat de quittance et rémission de droits passé devant feu Me RAMPAN le 27/09/1599. Paiement avec une paire de boeufs.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E15 Me Jean Allo/638	1599/10/30	Testament	Aumont (le Crouzet)	<b>COURNUT Jean</b>	<b>[page tachée]</b> Jean COURNUT, du Crouzet (Aumont), malade, dicte son testament. Legs à Marguerite COURNUT, sa fille, à commencer à payer le jour où elle se mariera. Même legs à Isabelle COURNUT, son autre fille. Legs à Jean et Etienne COURNUT, ses fils. Legs à autre Marguerite COURNUT, sa fille d'un 1er lit, femme d'Etienne JOULIÉ, des Fons (la Chaze). Héritier universel, Pierre COURNUT, son fils du 1er lit. En cas de décès de celui-ci, il lui substitue ledit Jean COURNUT, son autre fils. [Voir aussi testament de Delphine ALLO le 18/07/1602 dans mon relevé de 3 E 16 même notaire et, dans mon relevé de 3 E 14 le 07/11/1597 une reconnaissance de dot concernant Marguerite COURNUT, femme d'Etienne JOULIÉ]
3E19 Me Jean Allo/1392	1619/01/25	Codicille	Aumont (le Crouzet)	<b>COURNUT Jean</b>	Jean COURNUT, laboureur, du Crouzet (Aumont), avait testé devant le présent notaire le 09/01/1607. Il avait légué à sa fille, Isabelle COURNUT, pour la marier, 100 livres et une robe. Par ce codicille, il porte la dot à 200 livres et 2 robes, dont 1 de couleur. Il augmente aussi les legs faits à ses fils, Pierre et Etienne COURNUT, et celui fait à son autre fille, Marguerite COURNUT, veuve en dernières noces de Jean DAUDE, de la Chaze. Parmi les témoins, Jean RAMADIER, fils de feu Jean, du Crouzet, Jean POUDEIROUX, fils de Jean, de la Chaze, Jean TARDIEU, fils de Jean, des Fons.
3E19 Me Jean Allo/1887	1622/07/12	Legs (reconnaissance)	Aumont (le Crouzet), la Chaze (les Fons)	<b>COURNUT Jean et autre Jean, COURNUT Marguerite</b>	Marguerite COURNUT, femme, à présent, de Jean ROCHE, habitant aux Fons (la Chaze), a reçu de Jean COURNUT, son frère, du Crouzet [Aumont], par les mains de Jean COURNUT jeune, son fils aîné, 18 livres que feu Jean COURNUT, père de ladite Marguerite, lui avait léguées en son testament reçu par le présent notaire. Parmi les témoins, un Etienne COURNUT, des Fons.
3E14 Me Jean Allo/081	1596/03/31	Transaction	Aumont (Chancelades, le Crouzet), Fau-de- P. (Vareilles)	<b>COURNUT Jean, ALLO Delphine, JOUVE Jean, CROZAT Philippe (F)</b>	Les parties : Jean COURNUT et Delphine ALLO [écrit "ALANE"], mariés, du Crouzet (Aumont), d'une part, Jean JOUVE, de Vareilles (Fau-de-Peyre), comme tuteur de la personne et des biens de Jean JOUVE, son neveu, fils de feu Durand JOUVE, de Chancelades (Aumont), son frère, et Philippe CROZAT, veuve dudit Durand, aussi administratrice de la personne et des biens de son fils, ledit Jean JOUVE, de Chancelades (Aumont), d'autre part. Contentieux au sujet de l'exécution du CM passé devant feu Me Jean DALMAS entre feu Louise ALLO, fille de feu Jacques ALLO, du Crouzet (Aumont), et soeur de Delphine, et ledit feu Durand JOUVE. Ladite Louise est décédée sans enfants. Il y eut pour 100 livres 2 reconnaissances de dot consenties par feu Etienne JOUVE, père dudit feu Durand. C'est cette somme et autres choses dont les demandeurs réclament paiement. Finalement, accord amiable.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E15 Me Jean Allo/598	1599/09/01	Achat	Aumont	<b>COURNUT Jean, BROS Pascal</b>	[daté du 1er août mais il doit s'agir du 1er septembre] Pascal BROS, fils de feu Durand, du Crouzet (Aumont), résidant à présent au bas pays de Languedoc, a vendu pour 13 écus 1/3 déjà reçus à Jean COURNUT, laboureur, dudit lieu, tous les biens qu'il possède au Crouzet (voir détail des terres et confronts), y compris les terres qui avaient fait l'objet d'un partage entre Etienne et Durand BROS, père et fils.
3E18 Me Jean Allo/1168	1617/08/15	Achat	Aumont (le Crouzet)	<b>COURNUT Jean, BROS Pascal</b>	Pascal BROS, natif du Crouzet (Aumont), résidant à présent à Junas-30, diocèse de Nîmes, a vendu pour 12 livres à Jean COURNUT, du Crouzet, le défaut, lésion ou plus-value qu'il pourrait y avoir sur un pré et 2 champs (confronts) qu'il avait vendus audit COURNUT le 01/08/1599 (acte reçu par le présent notaire).
3E15 Me Jean Allo/376	1598/04/24	Bail en paiement	Aumont (le Crouzet)	<b>COURNUT Jean, DAVID Jeanne, RAMADIER Etienne et Jean+</b>	Jean RAMADIER vieux, du Crouzet (Aumont), devait à Jean COURNUT vieux, dudit lieu, 45 francs en une obligation reçue par feu Me Pierre ENGELVIN le 29/10/1572. Il devait, à la décharge dudit COURNUT, régler cette somme à Jacques BADOSSY, apothicaire de Marvejols, mais n'en avait rien fait. De sorte que Jean COURNUT jeune, fils de Benoît, héritier dudit COURNUT vieux, dut payer la dette audit BADOSSY. Pour cette raison, ce jour, Jeanne DAVID, veuve de Jean RAMADIER, fils dudit Jean, assistée de son beau-frère, Etienne RAMADIER, dudit lieu, donne en paiement audit COURNUT jeune un esconson de pré (confronts).
3E18 Me Jean Allo/915	1616/03/25	Echange	Aumont (le crouzet)	<b>COURNUT Jean, GALISSARD Etienne</b>	Jean COURNUT et Etienne GALISSARD, du Crouzet (Aumont), échangent des terres (confronts). Estimation faite par des prudhommes, Jean POUDEROUX et Jacques CHASSARIC, de la Chazotte (ibidem).
3E18 Me Jean Allo/1328	1618/10/10	Lodz	La Chaze, Aubrac	<b>COURNUT Jean, MAZIER Jean</b>	Messire Jean MAZIER, prêtre et religieux d'Aubrac, chapelain de la chapelle appelée de la Brugeyre ou de la Chaze, habitant d'Aubrac, applique le droit de lodz à l'acquisition faite par Jean COURNUT, du Crouzet, d'un champ sis à la Brugeyre et acquis de Jacques DAUDÉ, de la Chaze (acte chez Me CHASTANG).
3E19 Me Jean Allo/1666	1620/11/05	CM	Aumont (le Crouzet), St-Léger-de-Peyre (Recoules)	<b>COURNUT Jean, PLANCHON Jeanne</b>	Jean COURNUT, fils [et héritier] de feu Jean, du Crouzet (Aumont), avec Jeanne PLANCHON, fille de feu Vidal PLANCHON et de Marguerite ANTHONY, de Recoules (St-Léger-de-Peyre). La fiancée est assistée de sa mère, de Guillaume PLANCHON, son frère (qui est aussi son parrain), de Blaise ROUX et Catherine ANTHONY, ses oncle et tante, de la Randesche [St-Sauveur-de-Peyre] . La dot est constituée par la mère et le frère de la mariée : 264 livres, 3 robes, 1 vache pleine, 1 couverture, 2 draps ; plus, à titre personnel, 36 livres promises par le frère de la fiancée ; plus, de la part de la tante, pour bons services reçus, 100 livres. En raison de cette promesse de sa tante la fiancée donne quittance à celle-ci du legs que lui fit Marie GRAS et de tout autre droit qu'elle pourrait avoir sur les biens de sa tante. Fait à la Randesche chez lesdits oncle et tante.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E15 Me Jean Allo/560	1599/06/02	Division et partage	Aumont (le Crouzet)	<b>COURNUT Jean, SARRUT Jean</b>	Jean COURNUT et Jean SARRUT, du Crouzet (Aumont), avaient acquis en commun une petite métairie appartenant à Jean AVIGNON dit LA PLUME, au nom de sa femme, habitant de St-Sauveur-de-Peyre (acte d'achat chez Me Guy MEISSONNIER, notaire de St-Sauveur. Ils ont demandé à Jean TARDIEU, des Fons (la Chaze) et à Jean DAUDÉ, de la Chaze, de procéder pour eux à la division du bien. Acte très long, voir détails et confronts.
3E16 Me Jean Allo/179	1601/07/09	Achat	Aumont (le Crouzet)	<b>COURNUT Jean, YVERNAT N.N.</b>	N.N. [page déchirée] YVERNAT, habitant du Crouzet (Aumont), vend à Jean COURNUT, dudit lieu, un petit jardin (confronts).
3E17 Me Jean Allo/538	1614/01/07	Legs (rémission)	La Chaze (les Fons, le bourg)	<b>COURNUT Marguerite, JULLIEN Marguerite</b>	Marguerite COURNUT, veuve en dernières noces de Jean BONNET, des Fons (la Chaze), fut désignée comme héritière universelle par Etienne JULLIEN [écrit "JOU LIAN"], son 1er mari, qui testa devant le présent notaire. à la condition, à la fin de ses jours, de restituer le fidei-commis à celui des enfants qu'elle voudra. Sur le point de se remarier en 3èmes noces avec Jean DAUDÉ, elle désigne, ce jour, Marie JULLIEN, sa fille du 1er lit. Dispositions en faveur de Jean et autre Jean JULLIEN, ses fils du 1er lit.
3E19 Me Jean Allo/2014	1623/11/14	Dot (reconnaissance)	La Chaze (les fons, la Pignède)	<b>COURNUT Marguerite, TOURNEMIRE Antoine, JULLIEN Marguerite</b>	Antoine TOURNEMIRE, [fils de Jacques TOURNEMIRE et Jeanne MARTIN], de la Pignède (la Chaze), comme mari de Marguerite JULLIEN [écrit "JULHAN"], [fille de feu Etienne JULLIEN et de Marguerite COURNUT], a reçu de ladite COURNUT, sa belle-mère, habitant les Fons (la Chaze), femme à présent, de Jean ALANCHE, 25 livres, 1 vache et 1 brebis, sur la dot promise au CM passé devant le présent notaire [le 01/05/1622 même registre].
3E21 Me Jean Allo/417	1617/08/07	Accord	La Chaze	<b>COURNUT Marguerite, VEYRES Antoine</b>	Marguerite COURNUT, veuve de Jean DAUDÉ, de la Chaze, d'une part, et Antoine VEYRES, fils et héritier de feu Guillaume VEYRES, dudit lieu, d'autre part, renoncent au procès qui doit les opposer au tribunal de Nîmes, devant lequel ledit VEYRES faisait appel de la sentence en "desistat" prise en faveur de ladite COURNUT par la Cour ordinaire des Officiers de Peyre. Il s'agit pour la demanderesse de récupérer un pré que le dit feu DAUDÉ avait vendu audit feu VEYRES. Finalement, accord amiable.
3E15 Me Jean Allo/633	1599/11/12	Acquisition	Aumont (Monteil), Marvejols	<b>CROS Antoine, SEGUIN (de) Etienne, FABRY (de) Anne</b>	Noble Etienne de SEGUIN, seigneur de Pierrefiche, habitant Marvejols, comme mari de demoiselle Anne de FABRY, par qui il s'engage à faire ratifier ce contrat, vend un pré (confronts) à Antoine CROS, de Monteil (Aumont).

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E16 Me Jean Allo/093	1601/05/03	Testament	Aumont (Nozières)	<b>CROS Isabel</b>	Isabel CROS [écrit "CROZE"], veuve de Pierre CONSTAND, de Nozières (Aumont), malade, dicte son testament. Sépulture, la tombe de ses ancêtres au cimetière paroissial. A Durand et Antoine MARQUÈS, ses petits-fils, 20 sols [appelés "neveux ; voir ci-après]. Héritières universelles, Isabel et Jeanne MARQUÈS, ses petites-filles, soeurs de Durand et Antoine, filles de Pierre MARQUÈS, son beau-fils, et de feu Gilberte CONSTAND, sa fille [appelées "ses nièces"]. Déclaration à propos de la dot promise à Catherine CONSTAND, sa fille, lors de son CM avec Jean PITOT.
3E14 Me Jean Allo/031	1595/10/16	Pension (modération)	Aumont (Nozières)	<b>CROS Isabelle, MARQUÈS Pierre, CONSTAND Gilberte</b>	Présents, Pierre MARQUÈS, de Nozières (Aumont), et Isabelle CROS, veuve de Pierre CONSTAND, dudit lieu, sa belle-mère. Considérant que son gendre a beaucoup d'enfants à nourrir, elle accepte de modérer la pension annuelle qui lui fut faite lorsque celui-ci épousa Gilberte CONSTAND, sa fille, au CM reçu par feu Me Pierre CHALVET.
3E17 Me Jean Allo/408	1613/01/27	Achat	Fau-de-P. (Beauregard), St- Chély	<b>CROUZET Blaise, PRIEUR Jean</b>	Jean PRIEUR, bourgeois, de St-Chély, vend pour 200 livres à Blaise CROUZET, de Beauregard (Fau-de-P.), une devèze clôturée de murs (confronts).
3E21 Me Jean Allo/329	1595/03/24	Quittance	Rimeize (le Rouchat), Aumont	<b>CROUZET Jean, CHALVET Jean</b>	Jean CHALVET, cordonnier, d'Aumont, a reçu de Jean CROUZET, du Rouchat (Rimeize), 3 écus 1/3 en paiement de l'arrentement de sa métairie. L'acte avait été reçu par Me VENEL [lecture non sûre], notaire de St-Chély.
3E18 Me Jean Allo/969	1616/05/25	Quittance	Rimeize (le Rouchat), Aumont	<b>CROUZET Jean, MARTIN Etienne, DALMAS François</b>	Me François DALMAS, au nom de Anne CHALVET, sa femme, d'Aumont, a bien reçu de Jean CROUZET et Etienne MARTIN, du Rouchat [Rimeize], 5 setiers de blé qu'ils lui devaient.
3E18 Me Jean Allo/969	1616/05/03	Quittance	Rimeize (le Rouchat), Aumont	<b>CROUZET Jean, MARTIN Etienne, DALMAS François, CHALVET Anne</b>	Me François DALMAS, au nom de Anne CHALVET, sa femme, d'Aumont, a bien reçu 16 livres 10 sols, d'une part, 50 sols, d'autre part, de Jean CROUZET et Etienne MARTIN, du Rouchat [Rimeize], pour des frais engagés par lui.
3E18 Me Jean Allo/967	1616/04/04	Quittance	Rimeize (le Rouchat), Aumont	<b>CROUZET Jean, MARTIN Etienne, DALMAS François, CHALVET Anne et Jean+</b>	Me François DALMAS, au nom de Anne CHALVET, sa femme, d'Aumont, donne quittance à Jean CROUZET et Etienne MARTIN, rentiers de sa métairie du Rouchat [Rimeize], de tous paiements dus jusqu'à ce jour pour leur arrentement passé devant Me VALENTIN entre ces derniers et feu Jean CHALVET, beau-père dudit DALMAS. [Etienne MARTIN est le gendre de Jean CROUZET]
3E19 Me Jean Allo/1861	1622/03/06	Testament	Aumont	<b>DALLO Guillaume</b>	Messire Guillaume DALLO, prêtre, d'Aumont, malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de sa sœur [N.N.] au cimetière paroissial. Donne les noms de 8 prêtres, curés ou vicaires de paroisses voisines, qui devront participer à ses funérailles (Serverette, Javols, Rimeize, Fau, les Bessons, la Chaze, St-Sauveur-de-Peyre, Aumont). Héritière universelle, Catherine PEZON, sa mère.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E20 (2) Me Jean Allo/2122	1629/05/15	Rémission	Aumont, Ste-Colombe-de-Peyre	<b>DALMAS Antoine, MAZEL (du) Guillaume</b>	Noble Guillaume du MAZEL, sieur du Pivol et de Ressouches, bailli de Gévaudan, fait rémission à Antoine DALMAS, hôte, d'Aumont, de diverses sommes et quantités de blé contenues dans des obligations et précaires (voir liste sur plusieurs pages des débiteurs avec les références notariales et les dates). Au total, 1.571 livres.
3E18 Me Jean Allo/1329	1618/10/10	Lodz	Aumont, Aubrac	<b>DALMAS Antoine, MAZIER Jean</b>	Messire Jean MAZIER, prêtre et religieux d'Aubrac, chapelain de la chapelle appelée de la Brugeyre ou de la Chaze, habitant d'Aubrac, applique le droit de lodz à l'acquisition faite par Antoine DALMAS, hôte, d'Aumont, de 2 champs appartenant à Jacques DAUDÉ, de la Chaze (acte chez Me CHASTANG, notaire d'Aumont).
3E17 Me Jean Allo/597	1614/06/16	Achat	Aumont	<b>DALMAS Antoine, RAMADIER Antoine</b>	Me Antoine RAMADIER, praticien, d'Aumont, vend à Antoine DALMAS dit GACHON, hôte dudit lieu, un champ (confronts).
3E19 Me Jean Allo/1852	1622/05/03	Achat	Aumont, Javols (le Cheylaret)	<b>DALMAS Antoine, RAMADIER Antoine</b>	Antoine RAMADIER, du Cheylaret (Javols), a vendu pour 20 livres à Antoine DALMAS, hôte, d'Aumont, un champ qu'il vient d'acheter à Guillaume VALY, du Cheylaret [même registre, ce jour, il a payé ce champ 15 livres...].
3E17 Me Jean Allo/607	1614/06/30	Legs (quittance)	Aumont	<b>DALMAS François et autre François</b>	François DALMAS, d'Aumont, reçoit de François DALMAS jeune, son frère, 12 livres sur le legs fait par feu Jeanne [non lu ; page détériorée].
3E17 Me Jean Allo/710	1615/02/03	Achat	Aumont (la Brugeyrette), la Chaze	<b>DALMAS François, AMBERT Pierre</b>	Pierre AMBERT, de la Chaze, vend à Me François DALMAS, praticien, habitant de la Brugeyrette (Ste-Colombe-de-Peyre), un champ (confronts).
3E15 Me Jean Allo/483	1599/01/23	Accord	Aumont	<b>DALMAS François, GRAS Pierre</b>	François DALMAS, hôte, d'Aumont, et Pierre GRAS, son granger, dudit lieu, règlent à l'amiable leur différend à propos de l'exécution du contrat d'arrentement de la métairie dudit DALMAS. Parmi les engagements pris par ledit GRAS, celui de faire avec ses boeufs pour ledit DALMAS un voyage en Rouergue non rémunéré.
3E16 Me Jean Allo/116	1601/05/15	Acquisition	Aumont, Prinsuéjols (Souleyrols)	<b>DALMAS François, HERMABESSIERE Jean</b>	Jean HERMABESSIERE dit de SEGUIN, de Souleyrols (Prinsuéjols), s'adresse à François DALMAS dit GACHON, d'Aumont, et lui dit avoir été averti de l'acquisition d'un champ faite par ledit DALMAS de Me François CHASTANG, notaire (acte reçu par Me Antoine TROUCEL, jadis notaire). Il lui applique le droit de lodz.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E18 Me Jean Allo/1209	1617/11/18	Rémission	Aumont, Ste-Colombe-de-P. (las Fons), Prinsuéjols (Soulages)	<b>DALMAS François, LAURENS Marguerite, PORTE Jean+, CHANTAL Guillaume</b>	Marguerite LAURENS, veuve de Jean PORTE dit BESSIERE, de las Fons (Ste-Colombe-de-Peyre), cède à Me François DALMAS jeune, praticien, son beau-fils, d'Aumont, ses droits sur une petite métairie qu'elle, ou Guillaume CHANTAL, son beau-fils, de Soulages [Prinsuéjols], a vendue à Pierre SAVOYE, de Finieyrols (ibidem). Ladite LAURENS cède en outre audit DALMAS ses droits sur un pré que sondit défunt mari a vendu à Durand CHALVET, de Fréjoutes [écrit "Frejejoutes"], paroisse de [Prinsuéjols]. [Cette rémission signifie que ledit DALMAS a tout pouvoir pour contraindre lesdits acheteurs à lui payer ces terres et qu'il en gardera le prix pour lui-même] [cet acte est suivi d'un double écrit de façon plus relâchée]
3E16 Me Jean Allo/020	1600/12/18	Quittance	Aumont, Marvejols	<b>DALMAS François, MARQUÈS Raymond</b>	Raymond MARQUÈS, chauleur, de Marvejols, a reçu de François DALMAS dit GACHON, hôte, d'Aumont, une somme que ce dernier s'est chargé de payer au nom de [lacune] FABY, de St-Gyneys [ <b>lieu non connu</b> ], par contrat passé entre les parties devant le présent notaire. [= chafournier = celui qui surveille le four à chaux ou qui exploite un four à chaux]
3E18 Me Jean Allo/1286	1618/05/24	Legs (quittance)	Aumont, Prinsuéjols (Fréjoutes)	<b>DALMAS François, MONTEIL Jeanne+, BESSIERE Catherine et Pierre</b>	Catherine BESSIERE, fille de Pierre, de Fréjoutes (Prinsuéjols), assistée de son père, a reçu de François DALMAS jeune, habitant d'Aumont, 50 livres que feue Jeanne MONTEIL, veuve d'Antoine DALMAS, de la Brugeyrette (Ste-Colombe-de-Peyre), légua à ladite Catherine, chargeant son héritier, ledit DALMAS, de payer ce legs. Parmi les témoins, François DALMAS vieux, d'Aumont.
3E14 Me Jean Allo/100	1596/05/02	Quittance	Aumont, Marvejols	<b>DALMAS François, MOULIN Antoine</b>	Antoine MOULIN, marchand, de Marvejols, a reçu de François DALMAS, hôte, d'Aumont, 25 livres tournois en déduction de plus grande somme. [ <b>Acte très court : on n'en saura pas plus</b> ]
3E16 Me Jean Allo/342	1602/10/10	Achat	Aumont, Prévencières, Clermont-l'Hérault-34	<b>DALMAS François, PORTEFAIX Jean</b>	Jean PORTEFAIX, fils de feu André PORTEFAIX dit GRANGEYROU, de Prévencières, habitant à présent en Languedoc, au Pouget, près de Clermont de Lodève [aujourd'hui, Clermont-l'Hérault-34], vend à Me François DALMAS vieux, fils de feu Me François DALMAS, praticien, d'Aumont, tous les biens qui lui sont advenus par le décès dudit André PORTEFAIX, son père, et d'Antoine PORTEFAIX, son aïeul, qu'ils "souloient" [avaient coutume de] posséder et exploiter à Prévencières.
3E18 Me Jean Allo/1302	1618/06/25	Quittance	Aumont, Marvejols, la Chaze	<b>DALMAS François, POUGET Jean, MONTEIL Pierre</b>	Sieur Jean POUGET, marchand, de Marvejols, comme rémissionnaire de Pierre MONTEIL, de la Chaze, et suivant le jugement donné par la Cour de Nîmes, a reçu de François DALMAS jeune, d'Aumont, comme héritier de feue Jeanne MONTEIL, de la Brugeyrette, 50 livres de principal plus intérêts et dépens.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E15 Me Jean Allo/446	1598/11/08	Dot (reconnaissance)	Aumont, Javols (Civeirac)	<b>DALMAS Jean et Delphine, GRAS Pierre</b>	Pierre GRAS, laboureur, de Civeirac (Javols), comme mari de Delphine DALMAS, donne quittance à Me Jean DALMAS, praticien, d'Aumont, son beau-frère, de 48 écus d'or 1/3 : 6 écus reçus réellement, le reste payé par ledit DALMAS au nom dudit GRAS à Jean HERMET, marchand de St-Chély, à qui celui-ci les devait. Tout ceci correspond au règlement partiel de la dot faite à ladite DALMAS en son CM passé avec ledit GRAS devant Me Antoine TROUCEL. Parmi les témoins, Me Antoine DALMAS dit GACHON
3E15 Me Jean Allo/667	1599/12/13	Dot (reconnaissance)	Aumont, Javols (Civeirac)	<b>DALMAS Jean et Delphine, GRAS Pierre</b>	Pierre GRAS, laboureur, de Civeirac (Javols), comme mari de Delphine DALMAS, sa défunte femme, a reçu de Jean DALMAS, son beau-frère, d'Aumont, 12 écus 1/3. Ceci correspond à semblable somme payée par ledit DALMAS pour ledit GRAS à Etienne HERMET, fils de feu Jean, de St-Chély
3E14 Me Jean Allo/247	1597/04/01	Dot (reconnaissance)	Aumont, Javols (Civeyrac)	<b>DALMAS Jean et Delphine+, GRAS Pierre</b>	Pierre GRAS, laboureur, de Civeyrac (Javols), comme mari de feu Delphine DALMAS, a reçu de Me Jean DALMAS, praticien, d'Aumont, receveur de Mgr de PEYRE, 80 écus 2/3, 1 robe, 2 couvertures pour le lit dotal, 1 vache pleine ou avec son veau en déduction de la dot faite au CM passé devant Me Antoine TROUCEL. Parmi les témoins, François MEISSONNIER et Bernard LOMBARD, cordonnier, d'Aumont.
3E14 Me Jean Allo/244	1597/04/01	Quittance	Aumont, Javols (Civeirac), St- Chély	<b>DALMAS Jean, GRAS Pierre, HERMET Etienne</b>	Etienne HERMET, fils de Jean, [marchand] de St-Chély, représentant son père, a reçu de Jean DALMAS, d'Aumont, et de Pierre GRAS, de Civeyrac (Javols), 40 écus au soleil (+ 10 pour les intérêts) en déduction d'une obligation consentie par eux au profit dudit HERMET père (acte devant Me Vidal VENEL, notaire de St-Chély).
3E16 Me Jean Allo/181	1601/07/00	Achat	Aumont, Rimeize (le Vivier)	<b>DALMAS Jean, RAMADIER Antoine</b>	Me Antoine RAMADIER, praticien, [grangier] de la métairie du Vivier (Rimeize), vend à Jean DALMAS plus vieux, d'Aumont, un pastoral et un champ (confronts) sis au terroir d'Aumont.
3E20 (2) Me Jean Allo/2142	1629/05/22	Rémission de droits (quittance)	Javols (Bessils, le Cros)	<b>DANIEL Antoine, Jean et Isaac</b>	Isaac DANIEL, laboureur, du Cros (Javols), a reçu d'Antoine et Jean DANIEL, ses frères, de Bessils (ibidem), l'un 19 livres, l'autre 70 livres conformément au contrat d'accord contenant rémission de droits de légitime passé entre les parties devant le présent notaire (même registre).
3E20 (2) Me Jean Allo/2082	1629/04/01	Quittance (rémission de droits)	Javols (Bessils, le Cros)	<b>DANIEL Jean et Isaac</b>	Isaac DANIEL, du Cros de Javols, a reçu de Jean DANIEL, de Bessils (ibidem), son frère, 7 livres 16 sols pour la rémission qu'il fit de ses droits devant le présent notaire. Parmi les témoins, Antoine DANIEL, leur frère.
3E20 (2) Me Jean Allo/2101	1629/05/06	Quittance (rémission de droits)	Javols (Bessils, le Cros)	<b>DANIEL Jean et Isaac</b>	Isaac DANIEL, du Cros de Javols, a reçu de Jean DANIEL, de Bessils (ibidem), son frère, 43 livres sur la rémission qu'il fit de ses droits devant le présent notaire.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E20 (2) Me Jean Allo/2146	1629/06/04	Rémission de droits (quittance)	Javols (Bessils, le Cros)	<b>DANIEL Jean et Isaac</b>	Isaac DANIEL, du Cros (Javols), reconnaît avoir reçu de Jean DANIEL, son frère, de Bessils (ibidem), la somme convenue au contrat d'accord contenant rémission de droits de légitime passé entre les parties devant le présent notaire (même registre).
3E17 Me Jean Allo/491	1613/07/18	Testament	Javols	<b>DAUDÉ Antoine</b>	Antoine DAUDÉ, marchand, de Javols, malade, dicte son testament. Sépulture, au cimetière de Javols, la tombe de ses prédécesseurs. 600 livres à Pierre DAUDÉ, son fils. 360 livres à Isabelle DAUDÉ, sa fille, femme de Jacques MALIGE, des Pigeyres [Ribennes?]. Héritier universel, Me Philippe DAUDÉ, notaire royal, son fils aîné.
3E18 Me Jean Allo/1315	1618/09/07	Quittance	La Chaze	<b>DAUDÉ Jacques, COURNUT Marguerite</b>	Marguerite COURNUT, veuve en dernières noces de Jean DAUDÉ, de la Chaze, donne quittance et fait rémission à Jacques DAUDÉ, dudit lieu, son beau-fils, de la pension annuelle que lui fit son défunt mari lors de leur CM passé devant feu Me RAMPAN et qu'il confirma en son testament reçu par [le présent notaire le 11/01/1616 - même registre]. Rémission faite moyennant la jouissance, pendant les 7 années à venir, d'une maison sise aux Fons (ibidem) et appartenant audit DAUDÉ par le biais de sa femme, Marie JULLIEN, fille de ladite COURNUT.
3E17 Me Jean Allo/542	1614/02/10	CM	La Chaze (les Fons, le bourg)	<b>DAUDÉ Jacques, JULLIEN Marguerite</b>	Jacques DAUDÉ, fils de Jean DAUDÉ, de la Chaze, avec Marguerite JULLIEN, fille de feu Etienne JULLIEN et de Marguerite COURNUT, des Fons (ibidem). La fiancée se constitue en tous ses biens, une petite métairie (voir composition) et tous meubles ou objets utilitaires qui lui appartiennent depuis la rémission que sa mère a faite en sa faveur du fidei-commis des biens de son défunt mari [même registre le 07/01/1614]. Le père du fiancé lui fait donation de la moitié de ses biens aux conditions habituelles. Parmi les témoins, Jean et autre Jean COURNUT, père et fils.
3E20 (1) Me Jean Allo/066	1629/11/29	Achat	La Chaze-de-Peyre, Ste-Colombe-de-Peyre (Couffinet, Villeroussset)	<b>DAUDE Jacques, MAUREL Antoine</b>	Antoine MAUREL, laboureur, de Villeroussset (Ste-Colombe-de-Peyre), a vendu un champ (confronts) à Jacques DAUDE, de la Chaze, habitant à présent Couffinet (Ste-Colombe). Parmi les confronts, champ de Bertrand MAUREL.
3E19 Me Jean Allo/1486	1619/11/16	Obligation	La Chaze, Ste-Colombe-de-Peyre	<b>DAUDE Jacques, MONTANIER Guillaume</b>	Guillaume MONTANIER, [laboureur], de Ste-Colombe-de-Peyre, reconnaît devoir 60 livres et du seigle à Jacques DAUDE, de la Chaze. Modalités de remboursement. Hypothèque d'une terre (confronts).

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E20 (1) Me Jean Allo/068	1629/11/29	Achat	La Chaze-de-Peyre, Ste-Colombe-de-Peyre (Couffinet, Villerousset)	<b>DAUDE Jacques, MONTANIER Jean</b>	Jean MONTANIER, laboureur, de Villerousset (Ste-Colombe-de-Peyre), a vendu un champ (confronts) à Jacques DAUDE, de la Chaze, habitant à présent Couffinet (Ste-Colombe).
3E18 Me Jean Allo/1219	1617/12/21	Quittance	La Chaze, St-Chély	<b>DAUDÉ Jacques, VIGAN Jean</b>	Jean VIGAN, fils et donataire de Pierre, marchand de St-Chély, a reçu précédemment 40 livres et en reçoit 100, ce jour, de Jacques DAUDÉ, fils et héritier de feu Jean, de la Chaze. C'est suite à un accord verbal passé entre eux.
3E18 Me Jean Allo/864	1616/01/11	Testament	La Chaze	<b>DAUDÉ Jean</b>	Jean DAUDÉ, laboureur, de la Chaze, malade, dicte son testament. Sépulture, au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. Fait une pension en nature à Marguerite Cournut, sa femme. A Antoine DAUDÉ, son fils, 40 livres tournois, à commencer à payer quand il se mariera. A Jeanne DAUDÉ, sa fille, 200 livres, 3 robes dont 1 de couleur, 1 couverture, 2 draps, 5 brebis, 1 vache pleine ou avec son veau, à commencer à payer le jour de ses noces. 10 livres à Marie JULIAN, sa belle-fille. Héritier universel, Jacques DAUDÉ, son 1er fils, à qui, en cas de décès ab intestat, il substitue ladite Jeanne. En post-scriptum la déclaration habituelle sur les dettes.
3E14 Me Jean Allo/209	1596/12/27	Obligation	La Chaze, St-Chély	<b>DAUDÉ Jean, HERMET Etienne, GRAS Pierre</b>	Pierre GRAS, de la Chaze, reconnaît devoir à Jean DAUDÉ, dudit lieu, 28 écus au soleil que ce dernier avait payés en son nom à Etienne HERMET, fils de Jean, marchand de St-Chély.
3E14 Me Jean Allo/206	1596/12/26	Achat	La Chaze, St-Sauveur-de-P.	<b>DAUDÉ Jean, AVIGNON Jean</b>	Jean AVIGNON, hôte de St-Sauveur-de-Peyre, a vendu 2 friches (confronts) à Jean DAUDÉ, de la Chaze.
3E18 Me Jean Allo/1043	1616/11/08	Quittance	La Chaze, St-Sauveur-de-P.	<b>DAUDÉ Jean, CONSTAND Pierre</b>	Présent, Pierre CONSTAND dit LAROCHE, de St-Sauveur-de-Peyre, tant en son nom qu'en celui de Me Vidal MERLE, habitant de Marvejols, associé-rentier et ayant-droit des héritiers de feu monsieur de MERLE, seigneur de Lagorce, et des héritiers de feu Michel JOUR[DAN] ainsi que Guy SALESSES, de Marvejols, pour tout ce qui leur est dû en la baronnie de Marvejols et pour le droit de lodz des années où ledit feu MERLE était rentier général des rentes et de tous droits seigneuriaux de ladite baronnie. Ledit Pierre CONSTAND donne quittance à Jean DAUDÉ du droit de lodz pour toutes les acquisitions qu'il a faites durant les années où ledit défunt MERLE était rentier avec lesdits JOURDAN et SALESSES. ["JOURDAN" écrit "JOURDAIN"]

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E14 Me Jean Allo/116	1596/06/23	Achat	La Chaze, Aumont (les Utes)	<b>DAUDÉ Jean, TROUCEL Antoine</b>	Me Antoine TROUCEL, notaire royal des Utes (Aumont), a vendu à Jean DAUDÉ jeune, [laboureur], de la Chaze, un pré et un champ contigus (confronts). Modalités de paiement, parmi lesquelles une obligation de 20 écus contenant vente casuelle desdites terres consentie par ledit TROUCEL en faveur dudit DAUDÉ (acte reçu par Me Jean VALENTIN) et une autre reçue par feu Me Antoine RAMPAN.
3E15 Me Jean Allo/451	1598/09/13	Quittance	La Chaze, Aumont (les Utes)	<b>DAUDÉ Jean, TROUCEL Antoine</b>	Me Antoine TROUCEL, notaire royal des Utes (Aumont), donne quittance à Jean DAUDÉ de tout ce qu'il pourrait lui devoir et, réciproquement, ce dernier fait de même envers ledit TROUCEL.
3E16 Me Jean Allo/318	1602/08/29	Achat	La Chaze-de-P., Aumont	<b>DAUDÉ Jean, TROUCEL Antoine</b>	[Haut de page endommagé] Me Antoine TROUCEL, bachelier en droit, d'Aumont, vend à Jean DAUDÉ, de la Chaze, le pacte de rachat auquel ledit TROUCEL peut prétendre sur un champ et un pré.
3E21 Me Jean Allo/319	1609/01/24	Acte réciproque	La Chaze	<b>DAUDÉ Jean, VEYRES Guillaume</b>	La scène se passe chez Jean ALLO, hôte d'Aumont. S'est présenté, Jean DAUDÉ, de la Chaze. Il y trouve Guillaume VEYRES, de la Chaze, à qui il fait savoir qu'il est "formellement molesté" à cause de la taille de l'année 1604 dont ledit VEYRES était receveur. <b>[acte globalement non compris]</b>
3E17 Me Jean Allo/526	1613/11/06	Quittance	Javols	<b>DAUDÉ Philippe, BONNAUD Catherine, COMBETTES Guillaume, CROS Astruge</b>	Catherine BONNAL [écrit "BONNAULDE"], Guillaume COMBETTES, son gendre, et Astruge CROS, femme de ce dernier, habitants de Javols, cèdent à Me Philippe DAUDÉ, notaire royal dudit lieu, 600 livres qui lui ont été adjudgées par sentence des Officiers ordinaires de Peyre sur les biens de feu Etienne MOULIN, de Bessils [ibidem], 1er mari de ladite BONNAUD. La somme comprend la répétition de la dot de celle-ci et la liquidation foncière faite par elle et par son dit beau-fils.
3E17 Me Jean Allo/394	1613/01/08	Vente de fruits	Javols, Aumont (Aubugeirettes)	<b>DAUDÉ Philippe, BOULET Antoine</b>	Antoine BOULET, laboureur, d'Aubugeirettes (Aumont), cède pour 8 ans le revenu de sa métairie de Javols à Me Philippe DAUDÉ, notaire royal dudit lieu. Et ce, pour 90 livres dont 33 permettent d'effacer une dette du vendeur envers l'acheteur (obligation du 15/12/1608 devant le présent notaire) et une autre envers Philippe MAGNE, du moulin de Longuesagne (ibidem). Au terme, le revenu de la métairie reviendra à Jean BOULET, fils dudit Antoine.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1647	1620/10/21	Quittance		<b>DAUDE Philippe, OSTY Isaac</b>	Honorable homme Isaac OSTY dit La TERRILLE, habitant à présent Villeneuve-de-Berg-07, en Vivarais, a reçu de Me Philippe DAUDE, notaire royal, bachelier en droit et lieutenant de juge de la baronnie de Peyre et Marchastel, habitant Javols, 750 livres, savoir, 350 livres que ledit DAUDE a précédemment payées à Simon OSTY, ministre de la parole de Dieu, fils d'Isaac, par quittance du 02/06 dernier reçue par Me HUGONNET, notaire royal de St-Léger-de-Peyre, ainsi que par le contenu d'un contrat d'achat passé entre lesdits DAUDE et OSTY devant Me PLANCHON, notaire royal de Serverette. Parmi les témoins, un Jean OSTY, habitant du Grach [St-Sauveur-de-Peyre]. Ledit OSTY donne aussi quittance audit DAUDE de 75 livres reçues pour l'intérêt de la dot promise à Isabel du CHAYLAR, femme dudit OSTY.
3E16 Me Jean Allo/359	1602/11/00	Achat	Javols, Serverette	<b>DAUDÉ Philippe, TROUCELIER Sébastien, FRAYSSE Jacques</b>	<b>[Hauts de page endommagés]</b> Sébastien TROUCELIER, de Javols, et Jacques FRAYSSE, de Serverette, ont vendu à Me Philippe DAUDÉ, praticien, de Javols, un bien qu'ils ont en indivis audit lieu, consistant en une maison et plusieurs terres (confronts).
3E14 Me Jean Allo/187	1596/11/29	Droits (quittance)	Rimeize (le Rouchat), Aumont (le Crouzet)	<b>DAVID Jean et Jeanne, RAMADIER Jean</b>	Jean RAMADIER, laboureur, du Crouzet (Aumont), comme mari de Jeanne DAVID, pour 7 écus au soleil tient quitte Jean DAVID, fils de feu Guiguet, moulinier, du Rouchat (Rimeize), des droits de légitime de sa femme et de tout ce à quoi celle-ci pouvait prétendre sur les biens dudit feu Guiguet DAVID.
3E15 Me Jean Allo/352	1598/03/29	Ratification	Rimeize (le Rouchat), Aumont (le Crouzet)	<b>DAVID Jean et Jeanne, RAMADIER Jean+</b>	Jeanne DAVID, veuve de Jean RAMADIER, du Crouzet (Aumont), a reçu de Jean DAVID, son cousin, moulinier, du Rouchat (Rimeize), 2 écus d'or pour reste et entier paiement de 7 écus correspondant aux droits de ladite Jeanne sur les biens de feu Guiguet DAVID, père dudit Jean, tels qu'arrêtés par accord passé devant le présent notaire entre ledit feu RAMADIER et ledit Jean DAVID.
3E15 Me Jean Allo/665	1599/12/05	Dot (reconnaissance)	Rimeize (le Rouchat)	<b>DAVID Jean et Jeanne, TEISSIER Jean</b>	Jean TEISSIER, fils de feu Pierre, du Rouchat (Rimeize), mari de Jeanne DAVID, a reçu de Jean DAVID, son beau-frère, moulinier, du Rouchat, 23 écus d'or 1/3 en déduction de la dot faite lors du CM reçu par Me Jean VALENTIN, notaire de Rimeize.
3E16 Me Jean Allo/210	1601/11/11	Dot (reconnaissance)	Rimeize (le Rouchat)	<b>DAVID Jean et Jeanne, TEISSIER Jean</b>	Jean TEISSIER, fils de Pierre, du Rouchat (Rimeize), comme mari de Jeanne DAVID, a reçu de Jean DAVID, meunier ["moulinier"], dudit lieu, 41 livres, 1 génisse de 2 ans, 4 fêdes et 3 agneaux sur la dot promise par ledit DAVID au CM passé devant Me Jean VALENTIN, notaire de Rimeize.
3E14 Me Jean Allo/017	1595/09/27	Permutation	Rimeize (le Rouchat), Albaret-Ste-Marie	<b>DAVID Jean, BASSET Jean</b>	Jean DAVID, fils de feu Guiguet, du Rouchat (Rimeize), et Jean BASSET, dudit lieu, mais habitant Albaret-Ste-Marie, procèdent à un échange de biens (maison et jardin contre un chazal avec courtil). Voir confronts.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E16 Me Jean Allo/859	1600/10/09	Quittance	Rimeize (le Rouchat), Marvejols	<b>DAVID Jean, BOURCIER Catherine, PANOUSE (de la) Françoise, SARRAZIN Pierre+</b>	Damoiselle Françoise de la PANOUSE, veuve de Pierre SARRAZIN, de Marvejols, a, comme héritière de son mari, reçu de Jean DAVID, fils de feu Guiguet, meunier ["moulinier"], du Rouchat (Rimeize), 10 écus au soleil que Catherine BOURCIER, mère dudit DAVID, doit à ladite damoiselle, suite à un contrat de vente (acte reçu par Me Guillaume [patronyme non lu], notaire de St-Léger-de-Peyre). <b>[La fin de cet acte est en double à la photo 863, séparée du corps de l'acte par un autre acte]</b>
3E17 Me Jean Allo/785	1615/08/09	Ratification	Rimeize (le Rouchat), Aumont	<b>DAVID Jean, BRASSAC Jeanne, DALMAS Jean+</b>	Jeanne BRASSAC, veuve de Jean DALMAS, en son vivant habitant d'Aumont, ratifie la vente que son défunt mari avait faite devant le présent notaire à Jean DAVID, meunier ["moulinier"], du Rouchat (Rimeize).
3E14 Me Jean Allo/281	1597/05/15	Legs (quittance)	Rimeize (le Rouchat), la Chaze	<b>DAVID Jean, Marguerite, Guiguet+, GRAS Pierre</b>	Pierre GRAS, fils de feu Antoine, de la Chaze, comme mari de Marguerite DAVID, a reçu de Jean DAVID, moulinier, du Rouchat (Rimeize), 4 écus au soleil faisant l'entier paiement de 20 livres tournois léguées à ladite Marguerite par Guiguet DAVID, son père, en son testament reçu par feu Me Pierre CHALVET, notaire du Rouchat.
3E14 Me Jean Allo/296	1597/07/13	Quittance	Rimeize (le Rouchat), Aumont (le Crouzet)	<b>DAVID Jean, RAMADIER Jean</b>	Jean RAMADIER, du Crouzet (Aumont), a reçu de Jean DAVID, moulinier, du Rouchat (Rimeize), 5 sols en déduction du montant arrêté au contrat d'accord passé entre eux devant le présent notaire. Parmi les témoins, un Jean RAMADIER, fils de Claude.
3E14 Me Jean Allo/224	1597/02/01	Division et partage	St-Léger-de-P. (Arboussous, le bourg)	<b>DELAPORTE Antoine+, CHASTANG Jean, LAFON Marguerite, CHABERT Vidal, BASTIDE Isabelle, ROUSSET Pierre+</b>	Lorsque la métairie de feu Antoine DELAPORTE dit RATEL, du Grach (St-Sauveur-de-Peyre), fut mise en "discussion" par les Officiers de Peyre, Jean PIGNEDE, de Fréjoutes [Prinsuéjols], et Jean CHASTANG, consul en la terre de Peyre, prudhommes à ce commis, attribuèrent en paiement à Jean CHASTANG, au nom de Marguerite LAFON, sa nièce, d'Arboussous (St-Léger-de-Peyre), à Vidal CHABERT, dudit lieu, et à Isabelle BASTIDE, veuve de Pierre ROUSSET, de St-Léger-de-Peyre, plusieurs terres (voir détail et confronts) en indivis. Ceux-ci ayant souhaité récupérer leur part, un partage est fait ce jour.
3E15 Me Jean Allo/456	1598/09/29	Quittance	St-Sauveur-de-P. (le Grach), Mende	<b>DELAPORTE Isabelle, ESTEVENON Etienne</b>	Arnaud BOUSQUET, marchand, de Mende, comme héritier de feu Bertrand BOUSQUET dit LIBOUREL, dudit lieu, a reçu 20 écus d'Isabelle DELAPORTE, du Grach (St-Sauveur-de-Peyre), absente, représentée par Etienne ESTEVENON, son fils. Fait au foirail de Marvejols.
3E20 (2) Me Jean Allo/2083	1629/04/01	Rémission	Aumont (Buffeyrettes)	<b>DELAPORTE Pierre, GRAS Marie, ROUSSET Jean</b>	Pierre DELAPORTE, fils de feu Clément, de Buffeyrettes (Aumont), fait rémission à Marie GRAS, veuve de Jean ROUSSET, habitante de Buffeyrettes, de 37 livres 10 sols que Jean ROUSSET, son fils, dudit lieu, lui doit. Référence à un contrat de vente casuelle reçu par Me MOUSSIER, notaire de St-Chély-d'Apcher.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E16 Me Jean Allo/364	1602/11/24	CM	Javols (Bessils), Aumont	<b>DELMAS Jean, NEGRE Perrine</b>	[Hauts de page endommagés] Jean DELMAS, fils de feu Raymond DELMAS, de Bessils (Javols) et de Jeanne BOURCIER, avec Perrine NEGRE, fille de feu Raymond NEGRE, d'Aumont. Le fiancé est assisté de sa mère, et de Bertrand BOURCIER, son aïeul ; la fiancée est assistée d'André NEGRE, son frère, héritier de leurs défunts père et mère. Ce dernier lui promet 30 livres pour ses droits de légitime paternels et maternels. Outre cela, la fiancée se constitue en tous ses biens qui s'élèvent à huit-vingt-cinq livres, surtout en obligations (voir détail). Ledit André NEGRE sera tenu d'enseigner au fiancé le métier de tisserand. Me CHASTANG [prénom non lisible], praticien, cousin de la fiancée, promet à celle-ci une brebis de port pour les services qu'elle lui a rendus. Parmi les témoins, il y a un Jean NEGRE dit VESTIT, d'Aumont.
3E14 Me Jean Allo/094	1596/04/18	CM		<b>DELMAS Pierre, PELISSE Catherine</b>	Pierre DELMAS, fils de feu Raymond DELMAS, de Bessils (Javols), avec Catherine PELISSE, fille de Antoine PELISSE et Isabelle RIEUTORT, du Moulin de Longuesagne (ibidem). La fiancée est assistée de ses père et mère ; le fiancé, de Jeanne BOURCIER, sa mère, et de Bertrand BOURCIER, son aïeul. Les parents de la fiancée lui font une donation des 3/4 de leurs biens, prévoyant, sur le quart réservé, 10 écus au soleil pour les droits de légitime de Pierre PELISSE, leur fils, à lui payer quand il sera en âge de se gouverner. Ils conserveront l'usufruit de tous leurs biens et le jeune couple devra ne constituer qu'un seul foyer avec eux.
3E19 Me Jean Allo/1383	1619/01/14	Obligation	Chaliers-15, Aumont	<b>DELORT Guinet, VICTOR Etienne, LOMBARD Bernard et François, MEISSONNIER Gounet</b>	Etienne VICTOR, tisserand, d'Aumont, reconnaît devoir à Bernard et François LOMBARD, père et fils, Gounet MEISSONNIER, tous dudit lieu, Guinet DELORT, de Chaliers-15, 160 livres pour l'achat d'une maison avec jardin (acte passé le même jour devant le présent notaire). Modalités de paiement.
3E16 Me Jean Allo/049	1601/02/22	CM	Chaliers-15, Aumont	<b>DELORT Guy, LOMBARD Catherine</b>	Guy DELORT [écrit aussi "DELHORT" ou "de LHORT"], de Chaliers-15, diocèse de St-Flour, avec Catherine LOMBARD, fille de Jean LOMBARD, aveugle, et de Catherine REVERSAT, d'Aumont. La dot : 100 livres, le lit garni et de la laine.
3E21 Me Jean Allo/378	1622/04/26	Accord	St-Chély, Aumont (Nozières)	<b>DERBOUZE Jacques, ALLO Jean</b>	Jacques DERBOUZE, Me chirurgien, de St-Chély, voulait mettre à la porte de sa métairie Jean ALLO, son grangier, de Nozières (Aumont), pour défaut de paiement du prix de l'arrentement. Ce dernier disait ne vouloir payer, le bailleur ne lui ayant pas fourni les 3 vaches prévues au contrat. Finalement, ils se mettent d'accord. Ledit ALLO devra payer audit DERBOUZE 18 livres (le 1er mai, jour de la foire de St-Chély), et 3 setiers de seigle dans les 15 prochains jours, faute de quoi il se sortira de la métairie en payant tous dommages et intérêts.
3E15 Me Jean Allo/510	1599/03/05	Bail en paiement	Aumont (les Utes)	<b>DEVEZE Jean, TROUCEL Antoine</b>	Me Antoine TROUCEL, bachelier en droit, des Utes (Aumont), cède à Jean DEVEZE, dudit lieu, un champ qu'il avait acquis de Claude BESSE, devenue, depuis, sa femme. C'est en paiement de 5 rôles de taille.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1414	1619/04/02	Acquisition	Fau-de-Peyre (les Gouttes, le bourg)	<b>DIDES Jean, ASTRUC Antoine</b>	Messire Antoine ASTRUC, prêtre et curé de Fau-de-Peyre, a vendu à Jean DIDES, habitant des Gouttes (ibidem), une <b>frachive ou bournas</b> sise au terroir de Combe Croze, un bois et autres terres achetées par contrat reçu le 04/04/1607 par Me Barthélemy VALENTIN, notaire de Rimeize, à feu Jean DAUDE, qui, lui-même, les avait héritées de feue Jeanne SARRUT, son aïeule. Le prix de 30 livres est payé avec un "poulain cheval" [= mâle].
3E18 Me Jean Allo/972	1616/05/30	Quittance	Fau-de-P. (las Gouttes, Rimeizette)	<b>DIDES Jean, PAGÈS Pierre</b>	Pierre PAGÈS dit FAURE, de Rimeizette (Fau-de-Peyre), a reçu de Jean <b>DIDES</b> , habitant de las Gouttes (ibidem), 100 livres pour les donner à Guillaume MARTIN, de St-Chély, qui les a payées et avancées pour la paroisse de Fau à Me ROUX, receveur du diocèse pour la présente année.
3E19 Me Jean Allo/1716	1621/07/03	Achat	Fau-de-Peyre (Rimeizenc), Roussenac-12 (Bezanes)	<b>DOUSSE Pierre, Jeanne, autre Jeanne, ASTRUC Louis</b>	[acte écourté et biffé] Voir acte complet plus loin, même registre, même date, photo 1722.
3E19 Me Jean Allo/1722	1621/07/03	Achat	Fau-de-Peyre (Rimeizenc), Roussenac-12 (Bezanes)	<b>DOUSSE Pierre, Jeanne, autre Jeanne, ASTRUC Louis</b>	Pierre DOUSSE [écrit "DOULZ"], natif de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), habitant à présent Bezanes [Roussenac-12], en Rouergue, Jeanne DOUSSE [écrit "DOULSE"], sa sœur, femme de Jean CHARDAYRE, de Beauregard (Fau-de-Peyre), tant en leur nom qu'en celui de autre Jeanne DOUSSE, leur soeur, femme d'Antoine ROQUE [écrit "ROCQUE"] dit REVELLAT, de St-Chély-du-Rouergue, ont vendu à Louis ASTRUC, de Rimeizenc, un petit jardin ayant appartenu à feu Pierre DOUSSE, leur père.
3E16 Me Jean Allo/082	1601/04/24	Acquisition	Aumont (le Monteil)	<b>DUCROS Antoine, BRESCHET Mathieu</b>	Mathieu BRESCHET, fils de feu Privat, de Granigoules (Fau-de-Peyre), comme héritier de son père, lui-même héritier de feu Privat ACHARD, de Marvejols. a vendu à Antoine DUCROS, du Monteil (Aumont), une devèze et un pré (confronts) que ledit ACHARD avait acquis de Blaise GACHON, fils de feu Blaise, du Monteil (acte reçu par feu Me Jean DALMAS, notaire d'Aumont, le 04/03/1579). [Dans 3 E 19, même notaire, il y a comme témoin d'un CM du 28/06/1619 un Mathieu BRESCHET de Granigoules qui est dit fils de Martin]
3E14 Me Jean Allo/101	1596/05/03	Acquisition	Aumont (Monteil)	<b>DUCROS Antoine, CHALVET Agnès, ATTRAZIC Etienne, GACHON Jeanne</b>	Agnès CHALVET, Etienne ATTRAZIC et Jeanne GACHON, sa femme, de Monteil (Aumont), vendent à Antoine DUCROS, dudit lieu, un champ et une sagne (confronts).
3E16 Me Jean Allo/058	1601/03/20	Acquisition	Aumont (le Monteil, le bourg)	<b>DUCROS Antoine, GACHON Blaise</b>	Blaise GACHON, laboureur, habitant d'Aumont, a vendu à Antoine DUCROS dit FILHOT, du Monteil (ibidem), un petit pré (confronts). Parmi les confronts, un pré d'Etienne ATTRAZIC. Prix de 23 écus au soleil 1/3. Paiement en espèces pour 15 écus, plus 1 vache avec sa génisse.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E17 Me Jean Allo/676	1614/12/05	Testament	Marchastel (Malbouzon)	<b>DUCROS Guillaume</b>	Guillaume DUCROS [écrit "DEL CROS"], de Malbouzon (Marchastel), malade, désigne pour sa sépulture, au cimetière de Malbouzon, la tombe de ses prédécesseurs. Il charge de ses honneurs funèbres Catherine VAYSSADE, sa femme. Lègue à Jean, autre Jean et autre Jean DUCROS, ses enfants, 30 livres à chacun, à commencer à payer quand ils auront l'âge de se gouverner. Legs à Catherine DUCROS, sa fille, femme de Jean CORDESSE, dudit lieu. Legs de 36 livres à Catherine et à l'autre fille qui est au berceau et n'est pas encore baptisée. Héritière universelle, sa femme, en fidei-commis à remettre à la fin de ses jours à leur 1er fils, Jean DUCROS ou à tel autre de ses enfants qu'elle désignera.
3E14 Me Jean Allo/331	1597/12/24	Acquisition	Aumont (le Monteil)	<b>DUCROS, CHALVET Agnès, ATTRAZIC Etienne</b>	Etienne ATTRAZIC et Agnès CHALVET, belle-mère [lacune - page déchirée], du Monteil (Aumont), ont vendu un petit jardin (confronts) à un certain DUCROS, dudit lieu. [Agnès CHALVET est sans doute la belle-mère d'Etienne, celui-ci ayant épousé Jeanne GACHON, fille d'Agnès]
3E17 Me Jean Allo/432	1613/03/20	Achat	Ste-Colombe-de- P.	<b>DURAND Antoine et Pierre</b>	Pierre DURAND, de Villerousset (Ste-Colombe-de-Peyre), vend à Antoine DURAND dit BARRE, dudit lieu, un champ et une sagne (confronts).
3E17 Me Jean Allo/685	1614/12/14	Obligation	Ste-Colombe-de- Peyre (Villerousset)	<b>DURAND Antoine et Pierre</b>	Pierre DURAND, de Villerousset (Ste-Colombe-de-Peyre), reconnaît devoir à Antoine DURAND dit BARRE, dudit lieu, 35 livres que ce dernier a payées pour lui à Antoine BROS dit ROUQUAT, de las Bros. Modalités de remboursement et hypothèque d'un champ (confronts).
3E17 Me Jean Allo/495	1613/07/18	Achat	Ste-Colombe-de- P. (Villerousset)	<b>DURAND Antoine, MAUREL Jean</b>	Jean MAUREL, de Villerousset (Ste-Colombe-de-Peyre), vend un champ (confronts) à Antoine DURAND, dudit lieu.
3E19 Me Jean Allo/1461	1619/07/14	Achat	Ste-Colombe-de- Peyre (Villerousset)	<b>DURAND Jean et Antoine</b>	Antoine DURAND dit BARRE, laboureur, de Villerousset (Ste-Colombe-de-Peyre), a vendu à Jean DURAND, dudit lieu, un jeune bois (fonds et fruits) pour 15 livres payées en seigle et avec 3 brebis. Parmi les témoins, un Pierre DURAND, dudit lieu.
3E18 Me Jean Allo/1266	1618/04/21	Acquisition	Ste-Colombe-de- P. (Villerousset)	<b>DURAND Jean et Pierre</b>	Pierre DURAND, laboureur, de Villerousset (Ste-Colombe-de-Peyre), a vendu à Jean DURAND, son fils, laboureur, dudit lieu, un chazal de grange (confronts).
3E18 Me Jean Allo/1356	1618/12/10	Obligation	Ste-Colombe-de- P. (Villerousset)	<b>DURAND Jean et Pierre</b>	Pierre DURAND, laboureur, de Villerousset (Ste-Colombe-de-Peyre), emprunte 60 livres à Jean DURAND, son fils, laboureur, dudit lieu. Obligation contenant vente casuelle d'un champ (confronts).

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E18 Me Jean Allo/1163	1617/08/06	Achat	Ste-Colombe-de-P. (Villerosset), la Chaze (las Bros)	<b>DURAND Jean, FOURNIER Antoine</b>	Antoine FOURNIER, laboureur, de las Bros (la Chaze), a vendu à Jean DURAND, fils de Pierre, de Villerosset (Ste-Colombe-de-Peyre), une devèze et une partie de champ (confronts).
3E20 (1) Me Jean Allo/272	1631/05/05	Achat	Ste-Colombe-de-Peyre (Villerosset)	<b>DURAND Marguerite et Pierre</b>	Pierre DURAND, de Villerosset (Ste-Colombe-de-Peyre), a vendu pour 90 livres à Marguerite DURAND, sa fille, la moitié de la moitié, soit 1/4 de sa maison. Parmi les confronts, autre Pierre DURAND, fils du vendeur.
3E20 (1) Me Jean Allo/153	1630/04/29	Obligation	Ste-Colombe-de-Peyre (Villerosset, le Coutrandès)	<b>DURAND Marguerite, BARLET Guillaume</b>	Guillaume BARLET, laboureur, du Coutrandès (Ste-Colombe-de-Peyre), reconnaît devoir à Marguerite DURAND, fille de Pierre, de Villerosset (ibidem), 35 livres (obligation reçue par feu Me Philippe BRUGERON, notaire royal du Buisson, le 07/04/1605). Modalités de remboursement.
3E19 Me Jean Allo/1630	1620/09/29	Ratification de donation	Ste-Colombe-de-Peyre (Villerosset)	<b>DURAND Pierre et autre Pierre</b>	Le 23/02 dernier Pierre DURAND, laboureur, de Villerosset (Ste-Colombe-de-Peyre), avait fait donation de la moitié de ses biens à autre Pierre DURAND, son fils, dudit lieu, lors du CM de ce dernier passé devant le présent notaire avec Jeanne GRAS [même registre]. Il est obligé, ce jour, de la ratifier car elle n'a pas été insinuée dans les délais prescrits par l'ordonnance royale. Détail de la pension annuelle en nature que le donataire s'est engagé à verser à son père.
3E19 Me Jean Allo/1553	1620/02/23	CM	Ste-Colombe-de-Peyre (Villerosset, la Brugeyrette), Aumont	<b>DURAND Pierre, GRAS Jeanne</b>	Pierre DURAND, fils de Pierre DURAND et de Jeanne HERMET, de Villerosset (Ste-Colombe-de-Peyre), avec Jeanne GRAS, fille de Pierre GRAS et de Marie LOMBARD, d'Aumont, habitant à présent la Brugeyrette (Ste-Colombe). La dot : 240 livres, 1 robe, 1 couverture, 2 draps, 2 brebis de port. Pierre et Bernard GRAS, frères de la fiancée, lui promettent 2 brebis chacun. Le père du fiancé fait à son fils donation de la moitié de ses biens (maison, grange, étable, courtil, jardin, prés, champs, bois). Parmi les témoins, Bernard LOMBARD, cordonnier, d'Aumont
3E20 (1) Me Jean Allo/165	1630/07/29	Bail en paiement	St-Alban, Aumont	<b>ENJALVIN Jean, AMBERT Jacques</b>	Jacques AMBERT, d'Aumont, se trouve devoir 144 livres à Me Jean ENJALVIN, notaire de St-Alban. Il lui donne en paiement un champ (confronts).
3E16 Me Jean Allo/805	1600/07/30	Rémission (quittance)	St-Sauveur-de-P. (le Grach), la Chaze	<b>ESTEVENON Etienne, VEYRES Guillaume</b>	Guillaume VEYRES, de la Chaze, quitte Etienne ESTEVENON, du Grach (St-Sauveur-de-Peyre), de tout droit "de lésion, défaut" et autre qu'il pourrait avoir sur le pré qu'il a vendu, il y a peu, audit Estevenon. De quoi il le délivre pour 10 écus. Ledit ESTEVENON y ajoute 10 écus pour une dette envers ledit VEYRES (obligation reçue par Me Antoine RAMPAN).

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E16 Me Jean Allo/221	1602/01/00	Legs (quittance)	Non indiqué	<b>ESTIVAL +, TROUCELIER, POUDEROUX, ALLO</b>	<b>[Feuille très endommagée]</b> Il y est question d'un legs (testament reçu par Me RAMPAN) fait par un certain feu ESTIVAL, beau-père d'un certain TROUCELIER, à feu Astruge ESTIVAL, sa sœur, femme d'un certain POUDEROUX. Un certain ALLO est cité. Ces 2 derniers donnent quittance audit TROUCELIER du paiement du legs. Tout ceci en vertu d'un contrat de transaction passé entre lesdits feu ESTIVAL et POUDEROUX devant feu Me Aymar ENJALVIN.
3E14 Me Jean Allo/305	1597/09/10	Accord	Aumont	<b>FABRY Jean, BRUNET Guigou</b>	Devant les Ordinaires de Peyre, Jean FABRY, Me chapelier de la ville de St-Geniès-d'Olt-12 [écrit "St-Ginieys en Rive-d'Olt"], en Rouergue, a obtenu 2 sentences contre Guigou BRUNET, d'Aumont.
3E17 Me Jean Allo/762	1615/06/10	Obligation	St-Chély, Javols (Civeirac)	<b>FAIZANDIER Pierre, MEISSONNIER Etienne</b>	Etienne MEISSONNIER, de Civeyrac (Javols), reconnaît devoir à Pierre FAIZANDIER, marchand, de St-Chély, 80 livres contenues en l'accord passé entre eux ce jour [pas dans ce registre] pour compte final de ce que devait son défunt père [N.N.] et feu Marguerite BARLET, sa mère.
3E15 Me Jean Allo/452	1598/09/14	Acquisition	La Chaze (Londe), Fau-de- P. (Beauregard)	<b>FANGUIN François, GIRARD Claude, BARRANDON Isabelle</b>	Claude GIRARD, de Beauregard (Fau-de-Peyre), comme mari d'Isabelle BARRANDON par qui il s'engage à faire ratifier cette vente, vend à François FANGUIN, de Londe (la Chaze), 1 bois et 1 pastoral (confronts). [actuellement, Londe est rattaché à Fau-de-Peyre]
3E18 Me Jean Allo/1184	1617/10/04	Testament	La Chaze (Londe)	<b>FANGUIN Jean</b>	Jean FANGUIN, de Londe (la Chaze), malade, dicte son testament. Sépulture, le tombeau de ses prédécesseurs, au cimetière paroissial. Lègue 4 livres à Jeanne JULIAN [écrit "JULHANE"], son aïeule. Lègue au posthume du ventre de Delphine BONNET, sa femme, 150 livres, si c'est un mâle, 300 livres pour une fille. A sa femme, 15 livres outre ce qui était prévu lors de leur CM pour sa survivance. Héritière universelle, Jeanne CHASTANG, sa mère.
3E18 Me Jean Allo/888	1616/02/06	CM	La Chaze (Londe), Fau-de- Peyre (Rimeizenc)	<b>FANGUIN Jean, BONNET Delphine</b>	Jean FANGUIN, fils de feu François FANGUIN et de Jeanne CHASTANG, de Londe (la Chaze), avec Delphine BONNET, fille de feu Pierre BONNET, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre). Le fiancé est assisté de sa mère et de Jeanne JULIAN, son aïeule maternelle, mère de ladite CHASTANG, de Londe ; la fiancée, de Jean BONNET, son frère, et de Jean CHALQUET, son oncle maternel, de Rimeizenc. La dot est constituée par le frère de la fiancée : 200 livres, 2 robes, 2 gazènes, 2 draps. C'est exactement la même constitution de dot que celle faite par ledit Jean FANGUIN à Jacmée FANGUIN au CM de celle-ci avec ledit Jean BONNET reçu par le présent notaire [acte suivant dans le registre]. Il est convenu que si ladite Jacmée vient à mourir avant ladite Delphine et sans enfant légitime, ledit BONNET devra payer la dot auxdits fiancés FANGUIN et BONNET. La grand-mère et la mère du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens. [Voir ce jour, même registre, CM croisé Jean BONNET X Jacmée FANGUIN]

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1404	1619/03/14	Achat	La Chaze (Londe), Fau-de-Peyre (Beauregard)	<b>FANGUIN Jean, BOUT Durand</b>	Durand BOUT, laboureur, de Beauregard (Fau-de-Peyre), a vendu un champ (confronts) à Jean FANGUIN, laboureur, de Londe (la Chaze), au prix de 22 livres reçues par le vendeur aujourd'hui, un peu avant le présent contrat.
3E19 Me Jean Allo/1407	1619/03/14	Achat	La Chaze (Londe), Fau-de-Peyre (Beauregard)	<b>FANGUIN Jean, MURET Jean</b>	Jean MURET, couturier, de Beauregard (Fau-de-Peyre), a vendu un champ (confronts) à Jean FANGUIN, laboureur, de Londe (la Chaze).
3E16 Me Jean Allo/704	1600/01/02	Legs (quittance)	Ste-Colombe-de-P. (le Coutrandès), Prinsuéjols (Fréjoutes)	<b>FANGUIN Pierre, BESSIERE Pierre</b>	Pierre BESSIERE, laboureur, de Fréjoutes [écrit "Fregejottes"], paroisse de Prinsuéjols, reçoit de Pierre FANGUIN, du Coutrandès (Ste-Colombe-deP.), 57 livres pour sa part du legs fait par Jean FANGUIN à Antonie FANGUIN, belle-mère dudit BESSIERE, en son testament dicté à Me RAMPAN.
3E16 Me Jean Allo/699	1600/01/02	Obligation	Ste-Colombe-de-P. (le Coutrandès), Prinsuéjols (Souleyrols)	<b>FANGUIN Pierre, HERMABESSIERE Jean</b>	Jean HERMABESSIERE dit SEGUIN, de Souleyrols (Prinsuéjols), a emprunté 50 écus au soleil à Pierre FANGUIN, du Coutrandès (Ste-Colombe-deP.). Modalités de remboursement.
3E19 Me Jean Allo/1395	1619/01/30	Quittance (rémission)	Fau-de-Peyre (le Puech), les Bessons (la Rochette)	<b>FORESTIER Antoine et Marguerite</b>	[Acte reçu par 2 notaires à la fois, le présent notaire et Me Bertrand CHASTANG, aussi notaire d'Aumont] Marguerite FORESTIER, veuve en dernières noces de Etienne BOUCHARENC, de la Rochette (les Bessons), a reçu d'Antoine FORESTIER, du Puech (Fau-de-Peyre), son frère, absent mais représenté par Etienne FORESTIER, son fils, 30 livres sur les 100 qu'elle doit recevoir en vertu du contrat de rémission de ses droits fait en faveur de sondit frère le 03/12/1604 devant feu Me Pierre CHALVET, notaire du Rouchat.
3E19 Me Jean Allo/1618	1620/08/02	Transaction sur droits de légitime	Le Fau-de-Peyre	<b>FORESTIER Etienne et Marquèse</b>	Il y eut procès pendant devant la Cour de Nîmes intenté par Marquèse FORESTIER, veuve en dernières noces de feu Etienne BOUCHARENC, de la Rouchette (les Bessons), qui voulait faire casser par la chancellerie de Toulouse une quittance qu'elle fit lors de son mariage avec Antoine JOUGLARD, son 1er mari, en faveur d'Antoine FORESTIER, son frère. Il s'agissait de ses droits de légitime, soit 1/6ème des biens de feus Philippe FORESTIER et Antoinette PROUZET, du Puech (Fau-de-Peyre), ses père et mère. Motif avancé : elle n'avait pas l'âge compétent pour donner quittance et la somme qui lui fut allouée (100 livres) était insuffisante. Accord amiable ce jour avec Etienne FORESTIER, fils et donataire dudit Antoine.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E20 (1) Me Jean Allo/265	1631/03/27	Obligation	Fau-de-Peyre (le Puech)	<b>FORESTIER Etienne, GACHON Bertrand</b>	Bertrand GACHON, laboureur, du Puech (Fau-de-Peyre), a emprunté à Etienne FORESTIER, dudit lieu, 108 livres. Sans préjudice de la somme capitale, l'arrentement d'un pré et d'une devèze (confronts) à son créancier pour 4 cueillettes vaudra paiement des intérêts.
3E18 Me Jean Allo/934	1616/04/27	Lodz	La Chaze (las Bros)	<b>FOURNIER Antoine, MERLE Vidal, CONSTAND Pierre</b>	Me Vidal MERLE, praticien, habitant de Marvejols, tant en son nom qu'en celui de Pierre CONSTAND dit LA ROCHE, de St-Sauveur-de-Peyre, rémissionnaire de mademoiselle de BARRAU, veuve de messire JORDANY, et de Guy SALESSES, de Marvejols, rentiers des rentes et receveurs de la baronnie de Peyre, applique le droit de lodz à Antoine FOURNIER, de las Bros, pour l'acquisition qu'il a faite de Antoine BROS dit ROUQUAT.
3E19 Me Jean Allo/1600	1620/05/31	Dot (reconnaissance)	Fau-de-Peyre (Beauregard)	<b>FOURNIER Germo et Antoinette, VEYRES Pierre</b>	Pierre VEYRES, fils de feu Jean VEYRES, de Beauregard (Fau-de-Peyre), a reçu de Germo FOURNIER, dudit lieu, paiement de la 1ère échéance de la dot faite à Antoinette FOURNIER, fille dudit Germo, en son CM passé ce jour devant le présent notaire [même registre].
3E19 Me Jean Allo/1854	1622/03/03	Achat	Fau-de-Peyre (Beauregard)	<b>FOURNIER Germo, BOUT Durand</b>	Durand BOUT, laboureur, de Beauregard (Fau-de-Peyre), a vendu pour 83 livres à Germo FOURNIER, dudit lieu, 1 pré et 1 champ (confronts).
3E18 Me Jean Allo/1134	1617/06/08	Achat	Fau-de-P. (Beauregard), Marvejols	<b>FOURNIER Germo, BOYER Jean et autre Jean+, GERBAL Guirinion+</b>	Me Jean BOYER, praticien, fils d'Antoine, marchand de Marvejols, agissant au nom de son père comme fils et héritier de feu Jean BOYER dit MITARD, et au nom des héritiers de feu Guirinion GERBAL, sieur de la ROCHE, dudit lieu, vend à Germo FOURNIER, de Beauregard (Fau-de-Peyre), un chazal de maison avec courtilage au-devant (confronts) qui avait appartenu à feu Jean ALEXANDRE, dudit lieu.
3E19 Me Jean Allo/1835	1622/01/31	Biens (achat et rémission)	Fau-de-Peyre (Beauregard)	<b>FOURNIER Germo, FOURNIER Jean jeune, autre FOURNIER Jean dit NEGRON, CROUZET Blaise</b>	Jean FOURNIER dit NEGRON, en son nom, Blaise CROUZET et Jean FOURNIER jeune, beaux-frères, tant en leur nom qu'au nom de leurs frères et sœurs, enfants de feu Jean FOURNIER dit BONNEL, tous de Beauregard (Fau-de-Peyre), ont vendu à Germo FOURNIER, dudit lieu, un pré et 2 champs (confronts) représentant les 2/3 (ce dernier possédant l'autre tiers) de la succession de feu Guillaumette FOURNIER, soeur dudit NEGRON et tante des autres parties. Voir montage financier.
3E18 Me Jean Allo/1137	1617/04/24	Acquisition	Fau-de-P. (Beauregard)	<b>FOURNIER Germo, MURET Jean</b>	Jean MURET, de Beauregard (Fau-de-Peyre), a vendu à Germo FOURNIER, dudit lieu, un champ (confronts) qu'il avait acquis de Pierre ASTRUC dit PONCHAT.
3E18 Me Jean Allo/931	1616/04/27	Acquisition	Fau-de-P. (Beauregard), St-Chély	<b>FOURNIER Germo, PRIEUR Jean</b>	Jean PRIEUR, marchand de St-Chély, vend à Germo FOURNIER, de Beauregard (Fau-de-Peyre), un champ (confronts).

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1389	1619/01/20	Achat	Fau-de-Peyre (les Salhens, Beaugard)	<b>FOURNIER Guillaume, BOUT Durand</b>	Durand BOUT, laboureur, de Beaugard (Fau-de-Peyre), a vendu un champ (confronts) à Guillaume FOURNIER, laboureur, des Salhens (ibidem).
3E18 Me Jean Allo/1055	1617/01/25	Accord	Fau-de-P. (les Salhens)	<b>FOURNIER Guillaume, FAVY Guillaume</b>	Guillaume FOURNIER et Guillaume FAVY, des Salhens (Fau-de-Peyre), sont en procès devant la cour de Peyre. Ledit FOURNIER, demandeur, veut que ledit FAVY soit condamné à le laisser faire une rase comme elle était faite avant. Arguments du défendeur pour refuser cette autorisation. Finalement accord amiable.
3E18 Me Jean Allo/1255	1618/04/12	Quittance	Fau-de-P. (les Salhens)	<b>FOURNIER Guillaume, FAVY Guillaume, RIEUTORT Jeanne</b>	Guillaume FAVY et Jeanne RIEUTORT, mariés, de Salhens (Fau-de-Peyre), ont reçu de Guillaume FOURNIER, dudit lieu, 20 livres suite au contrat d'accord et d'échange passé entre eux devant le présent notaire.
3E14 Me Jean Allo/034	1595/10/18	Quittance	Fau-de-P. (les Salhens), St-Chély	<b>FOURNIER Guillaume, SINZELLES (de) Charlotte</b>	Damoiselle Charlotte de SINZELLES de la BAUME de BILLIERES, donne quittance à Guillaume FOURNIER, fils de feu Jean, des Salhens (Fau-de-Peyre), de toutes les affaires qu'ils ont eues ensemble, elle et lesdits FOURNIER (obligations ou précaires).
3E19 Me Jean Allo/1725	1621/07/18	Acquisition	Fau-de-Peyre (les Salhens), La Fage-Montivernoux (les Fours)	<b>FOURNIER Guillaume, VIDAL Guillaume</b>	Guillaume VIDAL, des Fours (la Fage-Montivernoux), a vendu pour 8 livres à Guillaume FOURNIER, des Salhens (Fau-de-Peyre), la permission de renouveler une rase pour faire passer le ruisseau venant des Fours dans la devèze dudit VIDAL.
3E16 Me Jean Allo/712	1600/01/09	Testament	Fau-de-Peyre (Beaugard)	<b>FOURNIER Jean</b>	Jean FOURNIER dit BONNET, laboureur, de Beaugard (Fau-de-Peyre), malade, gisant dans son lit, dicte son testament. Sépulture au cimetière paroissial, la tombe de ses prédécesseurs. Fait une pension à Cybelle EBLÉ, sa femme, du seigle, du lard salé, 2 robes tous les 5 ans, entre autres choses, dont 5 écus qui lui furent légués par Jean TEIL, de Rimeizenc (ibidem). Elle devra, à la fin de ses jours, restituer le tout à l'héritier du testateur. Legs à Jean, Pontus et autre Jean FOURNIER, ses fils, 10 écus à chacun. Legs à Isabel, Jeanne et Cybelle FOURNIER, ses filles, 40 écus et 2 robes à commencer à payer quand elles se marieront. Si l'un des enfants passe de vie à trépas sans enfant, son legs reviendra à l'héritier universel. Héritier universel, Jacques FOURNIER, son premier fils, né d'un premier lit. Il vit en bas-Languedoc et s'il n'était pas revenu avant le mois de mai prochain pour accepter l'héritage, ladite Isabel FOURNIER, 1ère fille du testateur, lui serait substituée et ledit Jacques devrait se contenter de 10 livres.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1882	1622/06/05	Testament	Fau-de-Peyre (Beauregard)	<b>FOURNIER Jean</b>	Jean FOURNIER dit NEGRON, laboureur, de Beauregard (Fau-de-Peyre), malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. 5 sols à ses filles (non nommées) en plus de la dot qu'il leur fit. Héritières universelles à parts égales, Isabel AMBERT, sa femme, et Sybille FOURNIER, sa fille, tant qu'elles vivront. En cas de décès de ladite AMBERT, le testateur lui substitue sa dite fille et précise que les autres enfants n'auront rien. Legs de 15 livres à Jean CAYLAR, son neveu et filleul. In fine, déclaration sur ses dettes. Parmi les personnes citées, Antoine BOUSSUGE, son beau-fils, du Bouschet (Prinsuéjols).
3E16 Me Jean Allo/356	1602/11/00	Quittance	Fau-de-P. (Beauregard, Salelles)	<b>FOURNIER Jean dit NEGRON et FOURNIER dit RICHARD</b>	N.N. [hauts de page endommagés ; le prénom n'est plus visible] FOURNIER dit RICHARD, de Salelles (Fau-de-Peyre), a reçu de Jean FOURNIER dit NEGRON, de Beauregard (ibidem), 38 livres sur le montant d'une obligation consentie en sa faveur par ce dernier devant Me SERRIERES, notaire royal de St-Chély. [SERRIERES ou SERVIERES mais pas de registre de ce notaire aux A.D.] Parmi les témoins, Jean HERMET dit PIGNOU [ou PIGOU?], couturier, de Beauregard.
3E18 Me Jean Allo/1252	1618/04/04	Acquisition	Fau-de-P. (Beauregard)	<b>FOURNIER Jean et autre Jean</b>	Jean FOURNIER dit NEGRON, de Beauregard (Fau-de-Peyre), vend à Jean FOURNIER, son neveu, fils de feu Jean FOURNIER dit BONEL, la moitié d'un champ acquis par ledit NEGRON en commun avec Antoine HERMET, de Beauregard, et Jean PRIEUR, marchand de St-Chély (contrat passé devant Me Jacques BARTHELEMY, notaire de St-Chély).
3E16 Me Jean Allo/353	1602/11/00	Achat	Fau-de-P. (Salelles, Beauregard)	<b>FOURNIER Jean et autre Jean, HERMET Jean</b>	Jean HERMET, couturier, de Beauregard (Fau-de-Peyre), a vendu à Jean FOURNIER, de Salelles (ibidem), 2 champs qu'il possède en indivis avec Pierre ALIXANDRE, de Rimeizenc (ibidem) et d'autres terres. Paiement des mains de Jean FOURNIER dit NEGRON, de Beauregard. [Pages endommagées]
3E19 Me Jean Allo/1831	1622/01/31	Achat	Fau-de-Peyre (Beauregard)	<b>FOURNIER Jean jeune, autre FOURNIER Jean dit NEGRON, FOURNIER Germo, CROUZET Blaise</b>	Jean FOURNIER dit NEGRON, Germo FOURNIER et Blaise CROUZET, laboureurs, habitants de Beauregard (Fau-de-Peyre), ont vendu un champ et un jardin (confronts) à Jean FOURNIER jeune, un des enfants de feu Jean FOURNIER dit BONNEL, dudit lieu. Lesdits NEGRON et Germo pour 1/3 chacun ; ledit CROUZET, pour 1/3 aussi mais au nom de sa femme pour ses beaux-frères et enfants dudit feu Jean FOURNIER dit BONNEL. Ces terres ont appartenu à feu Guillaumette FOURNIER à qui les 3 susdits héritiers ont succédé pour 1/3 chacun en tant que son plus proche lignage. Celle-ci a été ensevelie au cimetière paroissial de Fau.
3E14 Me Jean Allo/152	1596/09/26	Quittance	Fau-de-P. (Beauregard), St-Sauveur-de-P.	<b>FOURNIER Jean, CONSTAND Pierre</b>	Pierre CONSTAND dit LA ROCHE, de St-Sauveur-de-Peyre, atteste avoir été entièrement payé par Jean FOURNIER dit NEGRON, de Beauregard [Fau-de-Peyre], d'une dette de 10 écus (obligation reçue par feu Me Pierre CHALVET, notaire du Rouchat. Parmi les témoins, Jean CONSTAND, marchand, de St-Chély.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E18 Me Jean Allo/960	1616/07/28	CM	Fau-de-P. (Beauregard, les Salhens)	<b>FOURNIER Jean, FAVY Madeleine</b>	Jean FOURNIER jeune, fils de feu autre Jean FOURNIER, de Beauregard (Fau-de-Peyre) et de Sibelle [écrit "Cebelle"] EBLE, avec Madeleine FAVY, fille de Guillaume FAVY et Jeanne RIEUTORT, des Salhens (ibidem). Le fiancé est assisté de sa mère et de Jean FOURNIER dit NEGRON, son oncle, de Beauregard ; la fiancée, de ses père et mère. La dot : 300 livres tournois, 1 vache avec son veau, 3 brebis, 3 robes neuves, 1 flassade, 1 gazène, 2 draps, 1 quartier de porc salé.
3E18 Me Jean Allo/1146	1617/03/06	Donation	Fau-de-Peyre (les Salhens)	<b>FOURNIER Jean, FAVY Madeleine et Guillaume, RIEUTORT Jeanne</b>	Guillaume FAVY et Jeanne RIEUTORT, mariés, de Salhens (Fau-de-Peyre), voulant récompenser les services reçus de Madeleine FAVY, leur fille, et de Jean FOURNIER, son mari, ainsi qu'en faveur des enfants qui naîtront du jeune couple, font donation à leur fille, absente mais représentée par son mari, de la moitié de leurs biens. Donation faite aux conditions habituelles (en particulier, l'usufruit et que les 2 couples forment un seul foyer). En contrepartie, ledit FOURNIER leur apportera 300 livres dont 100 livres immédiatement.
3E19 Me Jean Allo/1417	1619/04/08	Achat	Fau-de-Peyre (Beauregard)	<b>FOURNIER Jean, HERMET Antoine</b>	Antoine HERMET, laboureur, de Beauregard (Fau-de-Peyre), a vendu pour 32 livres à Jean FOURNIER dit BRUNEL, dudit lieu, un champ qu'il avait acquis de Jean PRIEUR, de St-Chély. Parmi les confronts, un champ que ledit acheteur avait acquis de Jean FOURNIER dit NEGRON et ledit NEGRON l'avait acquis conjointement avec ledit HERMET dudit PRIEUR. Le prix est réglé en espèces et en seigle.
3E18 Me Jean Allo/1273	1618/05/06	Acquisition	Fau-de-P. (Beauregard)	<b>FOURNIER Jean, POUDEROUX Pierre</b>	Pierre POUDEROUX, de Beauregard (Fau-de-Peyre), a vendu à Jean FOURNIER jeune, fils de feu Jean FOURNIER dit BONEL, dudit lieu, une partie de grange de 2 étages (partage dans le sens vertical) pour 156 livres 10 sols. Mode de paiement : l'acheteur règlera plusieurs dettes à la place du vendeur. Parmi les créanciers, il y a Jean PRIEUR et Pierre VIGAN, marchands de St-Chély, et Guillaume BARLET, du Coutrandès [Ste-Colombe-de-Peyre], beau-fils dudit POUDEROUX.
3E18 Me Jean Allo/1276	1618/05/06	Quittance	Fau-de-P. (Beauregard), St-Chély	<b>FOURNIER Jean, PRIEUR Jean</b>	Jean PRIEUR, marchand de St-Chély, donne quittance à Jean FOURNIER dit BONEL, de Beauregard (Fau-de-Peyre), qui lui a réglé une dette à l'acquit de Pierre POUDEROUX, conformément à la promesse faite lors de l'achat fait ce jour audit PRIEUR par ledit FOURNIER [même registre].
3E16 Me Jean Allo/740	1600/04/26	Echanges	Ste-Colombe-de-Peyre (le Ventouzet,)	<b>FOURNIER Jean, VANEL Jean</b>	Jean VANEL, laboureur, du Ventouzet (Ste-Colombe-de-Peyre), et Jean FOURNIER, laboureur, dudit lieu, procèdent à un échange de champs (confronts).

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E18 Me Jean Allo/1104	1617/05/27	Testament	Fau-de-P. (Beauregard)	<b>FOURNIER Marguerite</b>	Marguerite FOURNIER, femme de Guillaume ROUGIER, moulinier du moulin de Beauregard (Fau-de-Peyre), malade, dicte son testament. Sépulture, la tombe de ses prédécesseurs, au cimetière paroissial. A Agnès ROUGIER, sa fille, 300 livres, robes et lit, la même dot que celle qu'il fit à autre Agnès ROUGIER, son autre fille, en son CM avec Antoine CHALVET, [charpentier], de Granigoules (Fau-de-Peyre). A Louis et Pierre ROUGIER, ses fils, 150 livres chacun, à commencer à payer lors de leur mariage. Dispositions en faveur de son mari. Héritier universel, Mathieu ROUGIER, son fils aîné. Parmi les témoins, Guillaume PELLEGRIN, du moulin de Beauregard, et Etienne, autre Etienne et Pierre PELLEGRIN, ses fils, Pierre, Guillaume et Antony PAGES, père et fils, de Rimeizette (Fau-de-Peyre).
3E18 Me Jean Allo/1313	1618/09/00	Accord	Ste-Colombe-de-P. (Villerosset)	<b>FOURNIER Marguerite, DURAND Antoine</b>	Accord entre Marguerite FOURNIER, veuve de Jean MONTANIER, de Villerosset [Ste-Colombe-de-Peyre], et Antoine DURAND dit BARRE, dudit lieu. Le différend portait sur un bois coupé par Pierre DURAND, fils de Pierre, dudit lieu. <b>[Détail difficile à saisir à cause de l'état de la photo et du fait qu'il doit manquer un feuillet à cet acte]</b>
3E14 Me Jean Allo/142	1596/09/04	Contrat de promesse	St-Sauveur-de-P., Ste-Colombe-de-P. (Villerosset)	<b>FOURNIER Pierre, MAUREL Jean</b>	Pierre FOURNIER, de St-Sauveur-de-Peyre, et Jean MAUREL, fils d'Antoine, de Villerosset (Ste-Colombe-de-Peyre), doivent 35 écus au soleil à noble Aymar de [LOUET] de CALVISSON, seigneur et baron de St-Alban (obligation reçue par Me ROUFFIAC, notaire de St-Alban). La part dudit FOURNIER est de 14 écus. Dès que ledit MAUREL lui aura fourni la preuve qu'il a payé audit seigneur la totalité des 35 écus, ledit FOURNIER devra donner audit MAUREL, pour paiement de sa part, un champ et l'étage inférieur d'une maison (confronts).
3E20 (1) Me Jean Allo/177	1630/06/17	Achat	Prinsuéjols (Tremouloux, la Combe)	<b>FOURNIER Vidal et Guillaume</b>	Guillaume FOURNIER, de la Combe (Prinsuéjols), a vendu à Vidal FOURNIER, de Tremouloux (ibidem), un petit pré (confronts).
3E16 Me Jean Allo/101	1601/05/09	Lodz	St-Sauveur-de-P.	<b>FOURNIER Vidal, PEYRE (de) Geoffroy</b>	Messire Geoffroy Astorg Aldebert de PEYRE, seigneur et baron dudit lieu et de plusieurs autres places et seigneuries, chevalier de l'Ordre du Roi, maître sire et capitaine de 50 hommes d'armes de son ordonnance, applique le droit de lodz à Vidal FOURNIER, de St-Sauveur-de-Peyre, pour l'achat d'une maison sise à Aubigeyres [ibidem] que ce dernier acquit de Pierre <b>PIGUET</b> , dudit lieu.
3E17 Me Jean Allo/727	1615/03/19	Dot (reconnaissance)	Albaret-le-comtal (Mortessagne), Ste-Colombe-de-P. (Villerosset)	<b>FRAISSE André, CHAUDESAIGUES Catherine et Jeanne, DURAND Antoine</b>	Antoine DURAND dit BARRE, de Villerosset (Ste-Colombe-de-Peyre), comme mari de Jeanne CHAUDESAIGUES, a reçu d'André FRAISSE et Catherine CHAUDESAIGUES, ses beau-frère et belle-sœur, de Mortessagne (Albaret-le-Comtal), 80 livres, 1 robe de couleur, 1 vache pleine, 5 brebis et 5 agneaux, 2 couvertures, 2 draps, en déduction de la dot faite au CM passé devant Me Jean CONNORT, notaire royal d'Albaret.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1508	1620/01/19	Dot (reconnaissance)	Albaret-le-Comtal (Mortesagne), Ste-Colombe-de-Peyre (Villerosset)	<b>FRAISSE André, DURAND Antoine dit BARRE, CHAUDESAIGUES Jeanne</b>	Antoine DURAND dit BARRE, [laboureur], de Villerosset (Ste-Colombe-de-Peyre), comme mari de Jeanne CHAUDESAIGUES, a reçu d'André FRAISSE, de Mortesagne [Albaret-le-Comtal], son beau-frère, 10 livres et une robe en drap blanc "de sa maison" sur la dot promise par ce dernier au CM reçu par Me Jean CONORT, notaire royal d'Albaret.
3E18 Me Jean Allo/1047	1616/11/12	Dot (reconnaissance)	Albaret-le-Comtal, Ste-Colombe-de-P. (Villerosset)	<b>FRAISSE André, DURAND Antoine, CHAUDESAIGUES Jeanne</b>	Antoine DURAND, de Villerosset (Ste-Colombe-de-Peyre), comme mari de Jeanne CHAUDESAIGUES, a reçu d'André FRAISSE, son beau-frère, d'Albaret-le-Comtal, 20 livres sur la dot promise au CM passé devant Me Jean CONNORT, notaire royal d'Albaret.
3E17 Me Jean Allo/714	1615/02/16	Testament	Fau-de-P. (le Puech)	<b>GACHON Antoine</b>	Antoine GACHON, laboureur, du Puech (Fau-de-Peyre), malade, dicte son testament. Sépulture, la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. 5 sols à chacun des enfants de feu Antoinette GACHON, sa fille, qui était femme de Jean CHALVET, cordonnier, d'Aumont. Aux enfants de feu Guyot GACHON, son frère, 5 sols aussi. Héritière universelle, Antoinette GACHON, sa fille, femme de Bertrand CHALVET, du Puech (Fau-de-Peyre), en fidei-commis à remettre à Etienne CHALVET (1er fils) ou à Isabel CHALVET, enfants desdits Bertrand et Antoinette (au plus obéissant des deux). Ce testament annule celui qu'elle fit devant le présent notaire le 27/09/1606. In fine, déclaration du testateur sur une dette que Jean CHALVET, son gendre, a envers lui.
3E16 Me Jean Allo/110	1601/05/12	Accord	Fau-de-P. (le Puech)	<b>GACHON Antoine et Guyot</b>	Il risquait d'y avoir procès entre Guyot GACHON, fils de feus Antoine GACHON et Antoinette CHAYLAR, du Puech (Fau-de-Peyre), demandeur, d'une part, Antoine GACHON, son frère, dudit lieu, défendeur, d'autre part. Le demandeur estimait avoir été lésé lors du partage des biens de leur mère. Elle lui avait fait donation de la moitié de ses biens, puis d'une terre produisant une charretée de foin. Il réclame aussi sa part de l'héritage de feu Jeanne CHASTANG, leur aïeule, et de feu Guillaume GACHON, leur frère. Accord amiable, in fine. Le partage fait devant feu Me Pierre ENGELVIN est validé. [écrit "CHAYLAR" mais "CAYLAR" ailleurs dans le registre. Même patronyme que "CHAYLA/CAYLA"?]
3E16 Me Jean Allo/294	1602/06/00	Achat	Fau-de-P. (le Puech), Aumont (le Monteil)	<b>GACHON Antoine et Jeanne, ATTRAZIC Etienne</b>	<b>[Feuilles très endommagées]</b> Etienne ATTRAZIC et Jeanne GACHON, mariés, du Monteil (Aumont), vendent à Antoine GACHON, du Puech (Fau-de-Peyre), un pastural (confronts).
3E16 Me Jean Allo/296	1602/06/17	Achat	Fau-de-P. (le Puech), Aumont (le Monteil)	<b>GACHON Antoine, CHALVET François</b>	<b>[Feuilles endommagées]</b> François CHALVET dit PARRELOU, du Monteil (Aumont), vend une terre à Antoine GACHON, du Puech (Fau-de-Peyre).

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E16 Me Jean Allo/795	1600/06/19	Lodz	Fau-de-P. (le Puech), Aumont (le Monteil), château de la Baume	<b>GACHON Antoine, CROS Antoine, PEYRE (de) Geoffroy</b>	Haut et puissant seigneur Geoffroy, Astorg, Aldebert de PEYRE, seigneur et baron de diverses places (voir détail), chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de son ordonnance, applique à Antoine GACHON, du Puech [Fau-de-Peyre], et Antoine CROS, du Monteil [Aumont], le droit de lodz pour l'échange de terres fait entre eux (acte reçu par feu Me CHASTANG).
3E15 Me Jean Allo/486	1599/01/24	Acquisition	Fau-de-P. (le Puech), Aumont	<b>GACHON Antoine, VEDRINES Gervais</b>	Gervais VEDRINES, tisserand, d'Aumont, vend un champ (confronts) à Antoine GACHON, du Puech (Fau-de-Peyre).
3E20 (1) Me Jean Allo/258	1631/03/27	Testament	Fau-de-Peyre (le Puech)	<b>GACHON Antoinette</b>	Antoinette GACHON, femme de Bertrand CHALVET, du Puech (Fau-de-Peyre), un peu malade, dicte son testament. Sépulture, le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs de 450 livres à Etienne et Bertrand CHALVET. Lègue aux 4 filles de feu Isabel CHALVET, sa fille, femme, en son vivant, de [non lu - page abîmée] FORESTIER, 5 livres à chacune. La testatrice fait une pension annuelle audit CHALVET, son mari, pour le cas où il ne pourrait cohabiter avec l'héritier. Héritier universel, Etienne CHALVET, son 1er fils.
3E21 Me Jean Allo/398	1628/07/31	Rémission	Aumont (le bourg, Nozières), Marsillargues-34	<b>GACHON Blaise, ROUGIER Pierre et Durand+</b>	Pierre ROUGIER, natif de Nozières (Aumont), habitant à présent Marsillargues-34, près de Lunel-34, diocèse de Nîmes, héritier de feu Durand ROUGIER, son frère, débiteur envers Blaise GACHON, d'Aumont, de 9 livres 10 sols, cède à ce dernier une créance sur Jean MARQUÈS, Me tailleur, de Nozières (obligation reçue par Me TREBUCHET, notaire du Malzieu, le 16/06/1624).
3E20 (1) Me Jean Allo/145	1630/03/26	Achat	Aumont	<b>GACHON François</b>	Pierre PORTE, fils de Durand, de Marvejols, comme mari d'Antoinette NEGRE, fille de feu André, tisserand, d'Aumont, a vendu un jardin (confronts) à François GACHON, d'Aumont.
3E17 Me Jean Allo/524	1613/11/06	Dot (reconnaissance)	Aumont (Chabanols), Estables (Froidviala)	<b>GACHON François et Jeanne, MALIGE André</b>	André MALIGE, fils de Jacques, de Froidviala (Estables), comme mari de Jeanne GACHON, reçoit de François GACHON, de Chabanols (Aumont), consul de la baronnie de Peyre, 90 livres sur ce qui fut promis au CM passé devant Me OUVRIER et le présent notaire.
3E17 Me Jean Allo/721	1615/03/17	Dot (reconnaissance)	Aumont (Chabanols), Estables (Froidviala)	<b>GACHON François et Jeanne, MALIGE André</b>	André MALIGE, fils de Jacques, de Froidviala (Estables), comme mari de Jeanne GACHON, reçoit de François GACHON, de Chabanols (Aumont), consul de la baronnie de Peyre, 40 livres sur ce qui fut promis au CM passé devant Me OUVRIER, notaire de Rieutort, et le présent notaire.
3E17 Me Jean Allo/801	1615/11/12	Dot (reconnaissance)	Aumont (Chabanols), Estables (Froidviala)	<b>GACHON François et Jeanne, MALIGE André</b>	André MALIGE, de Froidviala (Estables), comme mari de Jeanne GACHON, reçoit de François GACHON, son beau-père, consul de Peyre, habitant Chabanols (Aumont), 20 livres sur la dot promise au CM passé devant Me OUVRIER, notaire [de Rieutort], et le présent notaire. Rédigé au foirail de Marvejols.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E18 Me Jean Allo/1032	1616/10/20	Dot (reconnaissance)	Aumont (Chabanols), Estables (Froidviala)	<b>GACHON François et Jeanne, MALIGE André</b>	André MALIGE, de Froidviala [écrit "Frechvialla"] (Estables), comme mari de Jeanne GACHON, reçoit de François GACHON, son beau-père, consul de Peyre, habitant de Chabanols (Aumont), 21 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire [et devant Me OUVRIER, notaire de Rieutort - précision donnée dans une reconnaissance de dot antérieure - voir mon relevé de 3E17 Me Jean ALLO le 17/03/1615]
3E18 Me Jean Allo/1204	1617/11/17	Dot (reconnaissance)	Aumont (Chabanols), Estables (Froidviala)	<b>GACHON François et Jeanne, MALIGE André</b>	André MALIGE, de Froidviala (Estables), comme mari de Jeanne GACHON, reçoit de François GACHON, son beau-père, consul de Peyre, habitant de Chabanols (Aumont), 19 livres sur la dot faite au CM passé devant Me OUVRIER, notaire de Rieutort-de-Randon.
3E16 Me Jean Allo/211	1601/11/11	Dot (reconnaissance)	Aumont (Chabanols), les Bessons (Lisle)	<b>GACHON François et Perrine, MICHEL Antoine</b>	Antoine MICHEL, de Lisle (les Bessons), comme mari de Perrine GACHON, a reçu de François GACHON, son beau-frère, de Chabanols (Aumont), paiement d'une échéance sur la dot faite par ledit GACHON au CM reçu par feu Me Pierre CHALVET, notaire royal du Rouchat.
3E21 Me Jean Allo/382	1603/09/22	Dot (reconnaissance)	Aumont (Chabanols), Les Bessons (Lille)	<b>GACHON François et Perrine, MICHEL Antoine</b>	Antoine MICHEL, laboureur, de Lille (les Bessons), a, au nom de sa femme, Perrine GACHON, reçu de François GACHON, son beau-frère, de Chabanols (Aumont), six-vingts livres en bétail à cornes, seigle et espèces sur la dot faite lors de leur CM (acte passé devant feu Me Pierre CHALVET).
3E16 Me Jean Allo/765	1600/06/13	Quittance	Aumont (Chabanols), Marvejols	<b>GACHON François, COLRAT Jean, BOISS Barthélemy+</b>	Jean COLRAT, bourgeois, de Marvejols, reçoit de François GACHON, de Chabanols (Aumont), 13 écus au soleil 2/3 sur plus grande somme contenue en une ordonnance obtenue contre ledit GACHON comme débiteur de feu Barthélemy BOISS. Paiement en un bœuf de 4 ans à poil rouge.
3E15 Me Jean Allo/543	1599/05/05	Quittance	Aumont (Chabanols), Marvejols	<b>GACHON François, COLRAT Jean, CAYLAR (du) Julien, AUGIER (d') Suzanne, BOISSY Barthélemy+</b>	Jean COLRAT, bourgeois de Marvejols, a reçu de François GACHON, de Chabanols [Aumont], 15 écus, en 1 vache à poil roux et 1 pourceau, sur les 20 écus dus par ce dernier à Julien du CAYLAR, mari de Suzanne d'AUGIER, veuve et héritière de feu Barthélemy BOISSY.
3E18 Me Jean Allo/1045	1616/11/08	Quittance	Aumont (Chabanols), St-Sauveur-de-P.	<b>GACHON François, CONSTAND Pierre et Jean+</b>	Pierre CONSTAND dit LAROCHE, de St-Sauveur-de-Peyre, comme héritier de feu Jean CONSTAND dit GASCON, son frère, donne quittance de 10 livres à François GACHON, consul, de Chabanols (Aumont), en règlement d'une obligation qui a été perdue.
3E15 Me Jean Allo/545	1599/05/06	Droits (quittance)	Aumont (Chabanols, le bourg)	<b>GACHON François, GRASSET Guyot</b>	Guyot GRASSET, laboureur, d'Aumont, a reçu de François GACHON, de Chabanols (ibidem), 60 écus en bétail à cornes et à laine ainsi qu'en argent, en paiement d'une obligation consentie devant Me BENOL. Il s'agissait, avec cette obligation, du paiement des droits que ledit GRASSET avait à la maison dudit GACHON par le moyen de feu Jean GRASSET, son père. Référence à une autre quittance passée devant Me VALENTIN, notaire de Rimeize.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E15 Me Jean Allo/593	1599/08/29	Quittance	Aumont (Chabanols)	<b>GACHON François, GRASSET Jeanne</b>	Jeanne GRASSET, fille de feu Jean, de Chabanols (Aumont), demeurant à présent à St-Léger-de-Peyre, a reçu de François GACHON, de Chabanols, 5 écus en déduction du contenu d'un contrat d'accord passé entre les parties devant Me Jean VALENTIN, notaire royal de Rimeize.
3E19 Me Jean Allo/1935	1623/10/26	Acquisition	Aumont	<b>GACHON François, NEGRE Guiguet</b>	Guiguet NEGRE, fils de feu André, tisserand, d'Aumont, a vendu à François GACHON, dudit lieu, un jardin qu'il possède en contre-bas de l'église d'Aumont (confronts).
3E19 Me Jean Allo/1938	1623/11/05	Quittance	Aumont	<b>GACHON François, NEGRE Guiguet</b>	Guiguet NEGRE, fils de feu André, tisserand, d'Aumont, donne quittance à François GACHON, dudit lieu, du paiement de ce qu'il lui restait à payer pour l'achat d'un jardin [acte du 26/10 dernier même registre].
3E16 Me Jean Allo/340	1602/10/00	Lodz	Aumont (Chabanols), château de la Baume	<b>GACHON François, PEYRE (de) Geoffroy</b>	Haut et puissant seigneur Geoffroy, Astorg, Aldebert de PEYRE, seigneur de diverses places (voir détail), chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de son ordonnance, applique à François GACHON, [laboureur], de Chabanols (Aumont), le droit de lodz pour l'acquisition d'une métairie appartenant à noble Etienne de SEGUIN (même registre le 14/10 dernier). <b>[Haut de page endommagé ; date de l'acte non visible]</b>
3E16 Me Jean Allo/213	1601/11/00	Achat	Aumont (Chabanols, le bourg)	<b>GACHON François, RESSOUCHES Jean, SALGUES Jeanne</b>	Jean RESSOUCHES, laboureur, d'Aumont, comme mari de Jeanne SALGUES, héritière en partie de feu messire Jean BOULET, prêtre, a vendu une terre (confronts) à François GACHON, laboureur, de Chabanols (Aumont), pour 20 écus au soleil. Cette somme, ledit GACHON l'a donnée directement à Me Mathieu ASTRUC, procureur du mandement de Fau-de-Peyre, pour paiement du legs fait à celui-ci par feu Astruge BOULET, femme dudit ASTRUC et belle-mère dudit RESSOUCHES.
3E17 Me Jean Allo/672	1614/11/20	Quittance	Aumont (Chabanols, le bourg)	<b>GACHON François, SAINT- LEGER Guillaume</b>	Guillaume SAINT-LEGER, d'Aumont, atteste avoir été entièrement payé par François GACHON, consul, habitant de Chabanols [ibidem], pour tout ce qu'il pouvait lui devoir jusqu'à ce jour par obligations reçues par le présent notaire ou d'autres notaires.
3E18 Me Jean Allo/975	1616/00/00	Quittance	Aumont (Chabanols), Marvejols	<b>GACHON François, SEGUIN (de) Etienne</b>	Noble Etienne de SEGUIN, de Marvejols, a reçu de François GACHON, consul, de Chabanols (Aumont), 232 livres 14 sols sur ce qui lui est dû par contrat passé devant le présent notaire.
3E15 Me Jean Allo/461	1598/11/08	Achat	Aumont, Ste- Colombe-de-P. (le Cher)	<b>GACHON Grégoire, MEISSONNIER Jean</b>	Jean MEISSONNIER dit BIZE, natif d'Aumont, habitant à présent le Cher (Ste-Colombe-de-Peyre), a vendu à Grégoire GACHON, d'Aumont, une maison sise au faubourg "soleyra" [exposé au soleil ?] d'Aumont (confronts).
3E21 Me Jean Allo/355	1599/11/16	Quittance	Fau-de-P. (le Puech), Aumont	<b>GACHON Guyot, VEDRINES Gervais</b>	Gervais VEDRINES, d'Aumont, donne quittance à Guyot GACHON, du Puech, de 2 écus pour remboursement d'une dette.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E18 Me Jean Allo/1342	1618/11/09	Testament	Aumont (la Teule)	<b>GACHON Jean</b>	Jean GACHON, fils de Blaise, de la Teule (Aumont), malade de la picotte [provençal "picoto" = la petite vérole], "bien dangereuse", dicte son testament. Sépulture, le tombeau de ses prédécesseurs, au cimetière paroissial. Pour ses honneurs funèbres, il s'en remet à Claude TROUCELIER, sa femme. Lègue à Hélix et Jeanne GACHON, ses filles, à chacune, 200 livres, 2 robes, 1 vache pleine, 3 brebis, la moitié payable le jour de son mariage. Dispositions en faveur de son père. Héritière universelle en fidei-commis, ladite TROUCELIER, sa femme, qui devra restituer le tout à celle de ses 2 filles qu'elle désignera. Le contrat de mariage avait été reçu par le présent notaire [on ne le trouvera pas dans mes relevés car il se situe dans l'un des registres perdus]. L'acte se termine par une liste de dettes à régler par l'héritière.
3E19 Me Jean Allo/1976	1623/04/18	Rémission	Aumont	<b>GACHON Jean, MASSEBEAU Bertrand</b>	Bertrand MASBO, d'Aumont, a cédé à Jean GACHON, son cousin, dudit lieu, des hypothèques, sommes d'argent et blé qu'Antoine RAMADIER, du Cheylaret [Javols] lui doit.
3E19 Me Jean Allo/1980	1623/04/26	Achat	Aumont	<b>GACHON Jean, NEGRE Guiguet</b>	Guiguet NEGRE, tisserand, d'Aumont, a vendu à Jean GACHON, dudit lieu, un champ (confronts).
3E19 Me Jean Allo/1983	1623/07/30	Quittance	Aumont	<b>GACHON Jean, NEGRE Guiguet</b>	Guiguet NEGRE, tisserand, d'Aumont, donne quittance à Jean GACHON, dudit lieu, d'un paiement concernant la vente reçue par le présent notaire le 26/04 dernier [même registre].
3E17 Me Jean Allo/809	1615/11/06	CM	Aumont (Chabanols), St- Léger-de-P., (Recoules)	<b>GACHON Jean, PLANCHON Marguerite</b>	Jean GACHON, fils de François GACHON, consul de la baronnie de Peyre, habitant Chabanols (Aumont), et d'Isabeau BRAJON, avec Marguerite PLANCHON, fille de feu Vidal PLANCHON et de Marguerite ANTONY, de Recoules (St-Léger-de-Peyre). Le fiancé est assisté de son père ; la fiancée, de sa mère, de Guilhen PLANCHON, son frère, de Recoules, de Blaise ROUEL et Catherine ANTONY, mariés, ses oncle et tante, de la Randèche (St-Sauveur-de-Peyre). La dot : 700 livres, 1 paire de boeufs, 2 vaches pleines, 15 bêtes à laine, 4 robes, 2 couvertures, 2 draps, les habits menus. Répartition de la dot entre les 4 personnes qui assistent la fiancée. Dispositions pour le cas de défaillance de la mère et du frère de la fiancée. Le père du fiancé fait donation à son fils de la moitié de ses biens. Conditions de la donation. Présence de 3 notaires, Me Hilaire BRUGERON, Me Bertrand CHASTANG et le présent notaire.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E16 Me Jean Allo/327	1602/10/14	Achat	Aumont (Chabanols), Marvejols	<b>GACHON N.N., SEGUIN (de) Etienne, FABRY (de) Anne</b>	Noble Etienne de SEGUIN, seigneur de Pierrefiche, habitant Marvejols, comme mari de damoiselle Anne de FABRY par qui il promet de faire ratifier le présent contrat, vend à [François] GACHON, [laboureur, de Chabanols (Aumont)], une métairie sise audit lieu, comprenant une maison et de nombreuses terres pour 930 livres (voir détail et confronts). <b>[Hauts de page endommagés ; le prénom de l'acheteur n'est pas lisible ni son adresse mais d'autres actes du registre et de petits détails de l'acte permettent de les rétablir]</b>
3E16 Me Jean Allo/335	1602/10/14	Quittance	Aumont (Chabanols), Marvejols	<b>GACHON N.N., SEGUIN (de) Etienne, FABRY (de) Anne</b>	Noble Etienne de SEGUIN, seigneur de Pierrefiche, habitant Marvejols, comme mari de damoiselle Anne de FABRY par qui il promet de faire ratifier le présent contrat, donne quittance générale à François GACHON, [laboureur], de Chabanols (Aumont), de tout ce que ce dernier, ainsi que feu Guyot GACHON, son père, pouvait lui devoir.
3E14 Me Jean Allo/098	1596/04/20	CM	Lalbenque-46 (Cieurac), St- Léger-de-P., les Bessons (Combret)	<b>GAILLARD Antoine, CROUZET Claude</b>	Antoine GAILLARD, de Cieurac [Lalbenque-46], en Quercy, demeurant à présent à St-Léger-de-Peyre, avec Claude CROUZET, fille de feu Jean CROUZET, de Combret (les Bessons). La fiancée est assistée de Jeanne [non lu], sa tante, femme de Jean MAGNE, du Moulin de longuesagne (Javols). La fiancée se constitue en tous ses biens.
3E17 Me Jean Allo/457	1613/06/11	Achat	St-Chély	<b>GAILLARDON Jean, BARTHELEMY Jacques</b>	Me Jacques BARTHELEMY, notaire royal de St-Chély, vend à Jean GAILLARDON, tailleur, de St-Chély, un champ (confronts) qu'il avait acquis de lui lors d'un échange.
3E19 Me Jean Allo/1568	1620/03/25	Arrentement	Fau-de-Peyre (les Salhens)	<b>GAILLARDON Pierre, ALANCHE Vidal</b>	Vidal ALANCHE, des Salhens (Fau-de-Peyre), a arrenté un champ (confronts) à Pierre GAILLARDON, son beau-frère, dudit lieu. Location faite sans charges pour valoir sur la dot faite à Gabrielle ALANCHE en son CM avec ledit GAILLARDON par ledit ALANCHE et Jeanne GRAS, ses père et mère.
3E19 Me Jean Allo/1952	1623/11/19	Acquisition	Fau-de-Peyre (Salhens)	<b>GAILLARDON Pierre, ALANCHE Vidal</b>	Vidal ALANCHE, des Salhens (Fau-de-Peyre), a vendu un champ (confronts) à Pierre GAILLARDON, son beau-frère, dudit lieu, et à Gabrielle ALANCHE, sa fille, femme de ce dernier. Le prix, 33 livres, tiendra lieu de paiement sur les droits de légitime paternels et maternels de ladite Gabrielle. On évoque aussi le legs fait par Jeanne GRAS, mère de ladite Gabrielle, en son testament reçu par Me ASTRUC, notaire de Fau-de-Peyre.
3E18 Me Jean Allo/1351	1618/12/03	Acquisition	Fau-de-P. (les Salhens, Beauregard)	<b>GAILLARDON Pierre, FOURNIER Jean</b>	Jean FOURNIER dit NEGRON, laboureur, de Beauregard (Fau-de-Peyre), vend à Pierre GAILLARDON, laboureur, des Salhens (ibidem), un champ (confronts). Au milieu de l'acte sont insérés des papiers concernant le droit de lodz appliqué par le seigneur de Peyre à cette acquisition.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E17 Me Jean Allo/797	1615/10/07	Achat	Aumont (le Crouzet), Marvejols	<b>GALISSARD Etienne, CAYLAR (du) Jean</b>	Me Jean du CAYLAR, praticien, habitant Marvejols, a vendu à Etienne GALISSARD, du Crouzet (Aumont), un champ qui fut de la maison dudit GALISSARD au nom de sa femme, et qui est situé aux appartenances du Crouzet (confronts).
3E21 Me Jean Allo/419	1598/05/03	Quittance	St-Denis-en-M. (la Roche-Boirelac), Alleyras-43 (Pont-de-Vabres)	<b>GARREL Jean, GAY Jeanne, TESSEYRE Agnès</b>	Jeanne GAY, assistée d'Agnès TESSEYRE, sa mère, du Pont-de-Vabres [Alleyras-43], diocèse du Puy-en-Velay, reçoit de Jean GARREL dit CHARLES, de la Roche-Boirelac [St-Denis-en-Margeride], toute la somme d'argent (dommages et intérêts) à elle adjugée par sentence de la Cour ordinaire de Peyre contre ledit GARREL dont elle est enceinte.
3E20 (2) Me Jean Allo/2036	1629/01/10	Dot (reconnaissance)	Antrenas (la Tieulade)	<b>GAY Jean, TROUCELIER Philippe et Madeleine, HERMANTIER Antoine et Pierre</b>	Philippe TROUCELIER ainsi que Antoine HERMANTIER et Madeleine TROUCELIER, femme de ce dernier et fille dudit Philippe, ainsi que Pierre HERMANTIER, leur fils, petit-fils dudit Philippe, ont reçu de Jean GAY, de la Tieulade (Antrenas), 400 livres, 1 robe de couleur, 1 couverture, 2 draps, 10 brebis de port, sur la dot constituée à Hélise GAY en son CM passé avec ledit Pierre HERMANTIER devant le présent notaire. Cette reconnaissance est rédigée à Tiracols [Javols].
3E20 (2) Me Jean Allo/2064	1629/02/15	Testament	Javols (Orbaniac)	<b>GIBELIN Etienne</b>	Etienne GIBELIN, fils de feu Durand GIBELIN, laboureur, d'Orbaniac (Javols), un peu malade, dicte son testament. Sépulture au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. A Isabelle GIBELIN, sa fille, neuf-vingts livres, à payer quand elle en aura l'âge ou se mariera. Héritière universelle, Isabel MONTEIL, sa femme bien-aimée, en fidei-commis à remettre quand bon lui semblera à leur dite fille. Si celle-ci mourait en bas âge, il leur substitue Astruge et Claude (F) BEQUAT, ses fillâtres, qui habitent aussi Orbaniac. Parmi les témoins, un Etienne GIBELIN, fils d'Etienne, Pierre et Jean BECAT, frères, d'Orbaniac. Note marginale en fin d'acte : le testateur déclare avoir reçu d'Etienne GIBELIN paiement partiel d'une obligation que celui-ci lui a consentie devant Me ALARY ( <b>date non lue, à vérifier</b> ). [en titre, c'est "Etienne" GIBELIN mais il est écrit "Jean" GIBELIN dans le début de l'acte].
3E14 Me Jean Allo/197	1596/12/12	Achat	Prinsuéjols (le Py), Ste-Colombe-de-P. (Villerosset)	<b>GIBELIN Guillaume, DURAND Catherine et autre Catherine</b>	Catherine et autre Catherine DURAND, sœurs, de Villerosset (Ste-Colombe-de-Peyre), ont vendu à Guillaume GIBELIN, du Py (Prinsuéjols), un jardin et un champ (confronts).
3E14 Me Jean Allo/285	1597/05/21	Reçu	Prinsuéjols (Ferluc), Nasbinals (Rieutortet)	<b>GIBELIN Jacques, BOISSONNADE Jean</b>	Jean BOISSONNADE, de Rieutortet [Nasbinals, sans doute], a reçu de Jacques GIBELIN, de Ferluc (Prinsuéjols), 9 écus en paiement d'une obligation consentie devant Me Hilaire BRUGERON.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E14 Me Jean Allo/287	1597/05/21	Achat	Prinsuéjols (Ferluc, Prativiala)	<b>GIBELIN Jacques, RIGAL Jean</b>	Jean RIGAL [écrit "RIGUAILH"], de Prativiala (Prinsuéjols), a vendu des herbages à Jacques GIBELIN, de Ferluc (ibidem).
3E16 Me Jean Allo/719	1600/01/25	Echanges	Javols	<b>GIBELIN Jean, DAUDÉ Antoine</b>	Me Jean GIBELIN, notaire royal, habitant à présent sa métairie de Javols, et Antoine DAUDÉ, marchand et hôte de Javols, procèdent à un échange de terres (confronts).
3E19 Me Jean Allo/1812	1621/03/13	Ratification	Fau-de-Peyre (Beauregard)	<b>GIRARD Antoinette et Jeanne, FOURNIER Gerمو, BRESCHET Blaise</b>	Antoinette GIRARD, femme de Gerمو FOURNIER, et Jeanne GIRARD, femme de Blaise BRESCHET, de Beauregard (Fau-de-Peyre), ratifient le contrat d'accord passé entre leur mari et Marguerite SARRUT, veuve de Pierre GIRARD, leur frère, décédé ab intestat et qui, de son vivant, habitait Aigues-Mortes-30 (acte passé le 12/10/1620 devant Me LEOTARD, notaire d'Aigues-Mortes). Par ce contrat, les maris, au nom de leur femme, renonçaient à tout droit sur les biens de leur défunt beau-frère. <b>[Me Jean ALLO écrit "GIRARD" tandis que Me CHASTANG écrit "GIRALDE"]</b>
3E19 Me Jean Allo/1816	1621/03/13	Legs (reconnaissance)	Fau-de-Peyre (Beauregard)	<b>GIRARD Antoinette, FOURNIER Gerمو</b>	Gerمو FOURNIER, hôte, de Beauregard (Fau-de-Peyre), a reçu d'Antoinette GIRARD, sa femme, 42 livres provenant de la succession de feu Pierre GIRARD, frère d'Antoinette, qui était marié et vivait à Aigues-Mortes-30, décédé ab intestat. C'est la part de ladite Antoinette, co-héritière pour moitié avec Jeanne GIRARD, femme de Blaise BRESCHET, de Beauregard. <b>[Me Jean ALLO écrit "GIRARD" tandis que Me CHASTANG écrit "GIRAL"ou GIRALDE"]</b>
3E18 Me Jean Allo/1166	1617/08/10	Droits (quittance)	Fau-de-P. (Beauregard)	<b>GIRARD Pierre et Jean</b>	Jean GIRARD, fils de feu Jean, de Beauregard (Fau-de-Peyre), tant en son nom qu'en celui de Pierre GIRARD, son frère, qui habite au bas-pays de Languedoc, a reçu de Blaise BRESCHET, son beau-frère, de Beauregard, 50 livres sur le contenu de leur accord au sujet de leurs droits de légitime (acte reçu par Me BARRAU, notaire royal de Marvejols).
3E21 Me Jean Allo/323	1608/02/26	Quittance	Prinsuéjols (le Py)	<b>GIZARD Jean, CLAVEL Pierre, PELAMOURGUE (de) François et Guy+</b>	Noble François de PELAMOURGUE, seigneur de Malavieille, comme héritier de feu Guy de PELAMOURGUE, son oncle, en son vivant prieur de Prinsuéjols, a reçu de Jean GIZARD et Pierre CLAVEL, frères [utérins?], du Py (Prinsuéjols), 14 setiers de seigle que feu messire Jean REMISY, en son vivant prêtre dudit lieu, devait audit feu PELAMOURGUE par contrat d'arrentement de la levée de la dîme de Finieyrols [ibidem].
3E16 Me Jean Allo/255	1602/04/00	Achat	Grandvals (Bonnechare), Aumont	<b>GIZARD Jean, DELMAS Jacques</b>	<b>[Feuilles très endommagées]</b> Jacques DELMAS, d'Aumont, comme héritier de feu Jean BOLLINIER [lecture incertaine], son frère utérin, de la Brugeyre, vend un champ (confronts) à Jean GIZARD, de Bonnechare (Grandvals). [il y a un hameau du nom de la Brugeyre à Grandvals]

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1385	1619/01/19	CM	Fau-de-Peyre (Rimeizenc), Aumont	<b>GOTY Durand, VICTOR Jeanne</b>	Durand GOTY, fils de feu Jacques GOTY, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), avec Jeanne VICTOR, fille de Jean VICTOR, d'Aumont. Le fiancé est assisté de autre Durand GOTY, son oncle et parrain, de Fau-de-Peyre. Le père de la fiancée lui constitue en dot ses droits de légitime paternels et maternels : la moitié indivise de ses biens, soit une maison avec jardin, contre 30 livres que les nouveaux mariés devront lui verser le jour où il mariera son autre fille, Catherine VICTOR, à laquelle ledit VICTOR fera alors donation de l'autre moitié de ses biens. Le fiancé devra apporter 200 livres.
3E17 Me Jean Allo/733	1615/04/13	Achat	La Chaze	<b>GRAS Antoine, DAUDÉ Jean</b>	Jean DAUDÉ, de la Chaze, vend à Antoine GRAS, dudit lieu, un petit esconson de pré (confronts).
3E16 Me Jean Allo/103	1601/05/11	Accord	La Chaze, Ste- Colombe-de-P. (Villerosset)	<b>GRAS Antoine, RAMPAN Antoine</b>	Me Antoine RAMPAN, notaire royal, habitant de Villerosset (Ste-Colombe-de-P.), a droit et cause d'Antoinette MARTHORET, fille et héritière de feu Aldebert, à présent mariée avec Guyot ABRIOL [écrit "APVRIOL"], des Salhens (Fau-de-P.), (cf. contrat reçu par Me Bertrand ROUX, notaire royal de Serverette, le 09/05/1587). Il est aussi ayant-droit et cause de Pierre LAURENS, fils de feu Jean, du Tésuc (le Buisson) et de Béatrice LAURENS, veuve de <b>André [lacune, angle de page arraché]</b> , de Tarbes (Antrenas), comme il ressort du contrat de vente reçu le 04/06/1587 par feu Me Antoine TROUCEL, jadis notaire royal des Utes. C'est dans ce cadre que ledit RAMPAN donne quittance à Antoine GRAS, fils de feu Pierre, comme héritier de feu Blaise FAGE, fils de feu Guillaume FAGE, de la Chaze, de tout ce qui pouvait lui revenir suite au décès desdits FAGE père et fils. <b>[dans cette phrase très longue, il y a une Jeanne AMBERT dont on ne comprend pas si elle est femme d'un des FAGE et elle aussi décédée ou si elle est la femme d'Antoine GRAS]</b>
3E18 Me Jean Allo/882	1616/02/05	Acquisition	Javols (Civeirac, les Brunels)	<b>GRAS François, CHALVET Jean</b>	A Aumont, dans la maison de Antoine DALMAS, hôte, s'est présenté François GRAS, fils de feu Pierre, de Civeirac (Javols). Il y trouve Jean CHALVET, tailleur, des Brunels (Javols) et lui dit qu'il détient 2 terres qui ont appartenu à son défunt père. Ledit CHALVET explique qu'il les a obtenues par sentence de la Cour ordinaire mais que ceci a ensuite été avalisé sous forme de vente par ledit feu GRAS et que le tout lui est revenu à six-vingt-quatre livres, y compris quelques droits de constituion ou répétition de la dot de Jeanne ALLENC, comme résulte de l'acte passé devant Me DAUDÉ, notaire royal de Javols. Ledit François GRAS audit CHALVET de lui donner les 124 livres comme somme principale et de le tenir quitte du paiement des impôts sur la période depuis son acquisition jusqu'à ce jour. Ce que ledit CHALVET accepte, remettant en ses lieu et place ledit GRAS.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E16 Me Jean Allo/272	1602/06/00	CM	Rimeize (Masbéral-le-Vieux), Aumont	<b>GRAS Guillaume, SARRAZIN Jeanne</b>	<b>[Feuilles très endommagées]</b> Guillaume GRAS, charpentier, de Masbéral-Vieux (Rimeize), avec Jeanne SARRAZIN, fille de feu Mathieu SARRAZIN vieux, d'Aumont. La fiancée est assistée de Jean BONNET, du Pêcher [Aumont] et Pierre FOURNIER, de Beauregard [Fau-de-Peyre], ses cousins maternels, qui promettent l'un une velle, l'autre 2 brebis. La fiancée, dont ce sont les 1ères noces, se constitue en tous ses biens.
3E19 Me Jean Allo/1948	1623/11/17	Testament	La Chaze (Lasbros)	<b>GRAS Jean</b>	Jean BROS dit TROUCEL, laboureur, de Lasbros (la Chaze), un peu malade, dicte son testament. Sépulture, la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. 300 livres à Jean BROS, son fils (1er paiement, le jour de son mariage). 6 livres à Philippe BROS, son frère. 12 livres à Jean BROS, son filleul, fils d'Antoine BROS, son fils. A Isabel FANGUIN, sa femme, une pension en nature. Héritier universel, ledit Antoine BROS, qui avait déjà bénéficié d'une donation lors de son CM avec Claude CALSAT <b>[lacune sur le nom du notaire]</b> .
3E20 (1) Me Jean Allo/309	1631/11/24	Dot (reconnaissance)	La Chaze-de-Peyre (le Villeret)	<b>GRAS Jean, MARTIN Louise, PRADEL Jean</b>	Jean PRADEL, du Villeret (la Chaze-de-Peyre), n'avait pas payé jusqu'ici la somme que feu Noë PRADEL, son fils, lors de son CM avec Louise MARTIN, passé devant Me CHASTANG, notaire royal d'Aumont, avait promis d'apporter aux biens de sa future femme. Ce jour, ledit Jean PRADEL s'accorde avec Jean GRAS, nouveau mari de ladite MARTIN, pour l'exécution de cette promesse.
3E18 Me Jean Allo/1193	1617/11/05	Dot (reconnaissance)	Fau-de-P. (les Salhens), la Fage-Montivernoux	<b>GRAS Jeanne, ALANCHE Vidal et Jeanne, BRUNEL Antoine</b>	Antoine BRUNEL, de la Fage-Montivernoux, comme mari de Jeanne ALANCHE, a reçu de Jeanne GRAS, veuve de Pierre ALANCHE, et de Vidal ALANCHE, son fils, des Salhens (Fau-de-Peyre), ses belle-mère et beau-frère, 48 livres, 1 robe, la literie, une gazène, sur la dot promise au CM reçu par Me Jean MICHEL, notaire de St-Chély.
3E15 Me Jean Allo/531	1599/04/25	Dot (reconnaissance)	La Chaze (Grandviala, las Bros)	<b>GRAS Jeanne, GACHON François, RAMADIER Catherine + et Jeanne+</b>	François GACHON, laboureur, de las Bros (la Chaze), reconnaît avoir reçu l'entière dot de Catherine RAMADIER, sa belle-mère. Il en donne quittance à feu Jeanne RAMADIER, sœur de ladite Catherine, et à Jeanne GRAS, veuve de Pierre SARRUT, de Grandviala (ibidem), comme fille et héritière de ladite Jeanne RAMADIER.
3E15 Me Jean Allo/533	1599/04/25	Quittance	La Chaze (Grandviala, las Bros)	<b>GRAS Jeanne, SARRUT Pierre+ et Antoine, GACHON François</b>	François GACHON, laboureur, de las Bros (la Chaze), a reçu de Jeanne GRAS, veuve de Pierre SARRUT, et d'Antoine SARRUT, son filiâtre, fils dudit Pierre, de Grandviala (ibidem), des arranges de sive qu'il avait payés sur un pré à la place desdits GRAS et SARRUT.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E18 Me Jean Allo/1117	1617/06/06	Testament	Aumont	<b>GRAS Madeleine</b>	Madeleine GRAS, veuve de Blaise GACHON, d'Aumont, malade, couchée auprès de son feu, dicte son testament. Sépulture, au cimetière paroissial dans la tombe de son défunt mari. Pour payer ses honneurs funèbres Guillaume et Béatrice GRAS, ses frère et sœur, utiliseront le produit de la vente de ses greniers en bois de pin et de sa maison d'habitation. Personnes citées : Jean ROUSSET, de Buffeyrettes, son neveu ; Béatrice et Catherine GRAS, filles dudit Guillaume ; Marie GRAS, sa sœur ; Jeanne ROUSSET, sa nièce, des Estrets ; Antoine ASTRUC, son filleul, de Monteil, fils de Pierre ASTRUC. Héritière universelle, ladite Béatrice GRAS, sa sœur, femme de Jean MELLY [écrit aussi "MELLE"], habitante d'Aumont, à condition qu'elle ait des enfants ; à défaut, elle devra remettre cet héritage audit Guillaume GRAS ou à ses enfants. Une note marginale date du 10/12/1617 le paiement d'un legs.
3E18 Me Jean Allo/1165	1617/08/10	Codicille	Aumont	<b>GRAS Madeleine</b>	Madeleine GRAS, veuve de Blaise GACHON, d'Aumont, dans son testament du 06/06/1617, avait désigné comme son héritière universelle sa sœur, Béatrice GRAS, femme de Jean MELLE [écrit aussi "MELLY", ailleurs dans le registre], en fidei-commis à remettre à Guillaume GRAS, son frère, à la fin de ses jours. Elle supprime cette dernière obligation et fait de sa sœur son héritière pleine et entière.
3E20 (2) Me Jean Allo/2074	1629/03/09	Testament	Aumont (Buffeyrettes)	<b>GRAS Marie</b>	Marie GRAS, veuve de Jean ROUSSET, habitante de Buffeyrettes (Aumont), un peu malade, dicte son testament. Sépulture, le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs à Jean ROUSSET, de Rimeizenc [Fau-de-Peyre], et Pierre ROUSSET, des Fournets, ses fils. Ledit Jean aura aussi 5 setiers, quelque argent, du bétail, sa part sur la succession de feu autre Jean ROUSSET, son frère, détenue par leur mère. Legs à Jean ROUSSET, son petit-fils et filleul, fils dudit feu Jean. Legs à Jean GRAS, son neveu et filleul, fils de Guillaume GRAS, d'Aumont, son frère. Héritier universel, Jean ROUSSET, son fils aîné, de Buffeyrettes.
3E19 Me Jean Allo/1561	1620/02/23	Dot (reconnaissance)	Ste-Colombe-de- Peyre (la Brugeyrette, Villerosset)	<b>GRAS Pierre et Catherine, DURAND Jean</b>	Jean DURAND, fils de Pierre, de Villerosset (Ste-Colombe-de-Peyre), a reçu de Pierre GRAS, son beau-père, de la Brugeyrette, 30 livres sur la dot faite à Catherine GRAS lors de son CM passé avec ledit DURAND devant Me BOUCHARENC. Parmi les témoins, Antoine DURAND dit BARRE, de Villerosset.
3E15 Me Jean Allo/595	1599/08/31	Quittance	Aumont, Marvejols	<b>GRAS Pierre, CHALVET Jean</b>	Jean CHALVET jeune, cordonnier, natif d'Aumont, habitant Marvejols, a reçu de Pierre GRAS, habitant d'Aumont, 5 écus d'or suite à un contrat de vente passé devant Me BOET, notaire de Marvejols.
3E18 Me Jean Allo/1216	1617/12/21	Revente	La Chaze	<b>GRAS Pierre, DAUDÉ Jacques et Jean+</b>	Jacques DAUDÉ, fils et héritier de feu Jean, de la Chaze, vend pour 100 livres un pré (confronts) à Pierre GRAS, dudit lieu, lequel pré ledit GRAS avait vendu pour la même somme audit feu Jean DAUDÉ avec pacte de rachat (contrat reçu par Me Daniel BARRAU, notaire royal de Marvejols).

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1559	1620/02/23	Dot (reconnaissance)	Aumont, Ste-Colombe-de-Peyre (Villerosset)	<b>GRAS Pierre, DURAND Pierre et autre Pierre</b>	Pierre et autre Pierre DURAND, père et fils, de Villerosset (Ste-Colombe-de-Peyre), ont reçu de Pierre GRAS, d'Aumont, demeurant pour grangier à la métairie de messire SEGUIN de MARVEJOLS sise à la Brugeyrette (Ste-Colombe-de-Peyre), 90 livres en une paire de boeufs et 3 setiers de seigle promis en dot à Jeanne GRAS, sa fille, au CM passé ce jour devant le présent notaire [même registre].
3E20 (1) Me Jean Allo/064	1629/11/21	Achat	Ste-Colombe-de-Peyre (Villerosset)	<b>GRAS Pierre, MONTANIER Jean</b>	Jean MONTANIER, laboureur, de Villerosset (Ste-Colombe-de-Peyre), a vendu un champ (confronts) à Pierre GRAS, dudit lieu.
3E17 Me Jean Allo/459	1613/06/11	Quittance	Aumont, Marvejols	<b>GRAS Pierre, OLLIER (d') Guy, GACHON (de) Anne</b>	Guy d'OLLIER, docteur en droit de Marvejols, comme mari de damoiselle Anne de GACHON, atteste avoir été par Pierre GRAS, habitant d'Aumont, du 5ème paiement des arrentements de la métairie de feu Monsieur du BUISSON, son beau-père, d'Aumont. Parmi les témoins, Jean CHANSON, beau-frère dudit OLLIER.
3E16 Me Jean Allo/217	1601/11/28	Quittance	Javols (Civeirac)	<b>GRAS Pierre, RAMADIER Antoine</b>	Me Antoine RAMADIER, à présent grangier de la métairie du Vivier (Rimeize), atteste avoir été entièrement payé par Pierre GRAS, de Civeirac (Javols).
3E16 Me Jean Allo/830	1600/08/28	Rémission	Aumont (la Chazotte), St-Sauveur-de-P.	<b>GRAS Pierre, ROUX Guillaume</b>	Pierre GRAS, fils de feus Pierre GRAS et Marguerite ROCHER, de la Chazotte (Aumont), cède à Me Guillaume ROUX, praticien, de St-Sauveur-de-P., le droit qu'il peut avoir, paternel ou maternel, sur plusieurs biens, dont une maison, sis à la Chazotte. Rémission faite pour 10 écus au soleil.
3E16 Me Jean Allo/880	1600/10/27	Droits (quittance)	Aumont (Chabanols), St-Léger-de-P.	<b>GRASSET Guyot et Jeanne</b>	Jeanne GRASSET, fille de feu Jean, de Chabanols (Aumont), demeurant à présent à St-Léger-de-Peyre, donne quittance à Guyot GRASSET, d'Aumont, son frère, de ses droits de légitime paternels pour 150 livres, y compris 50 livres à elle léguées par son père en son testament reçu par Me Jean CHABANON, notaire du Rouchat.
3E19 Me Jean Allo/1707	1621/06/17	Transaction	Aumont, Marvejols	<b>GRASSET Guyot, ALLO Jean</b>	Procès en la Cour du sénéchal de Nîmes entre Guyot GRASSET, laboureur, d'Aumont, demandeur, et Jean ALLO, marchand, de Marvejols, son beau-frère, défendeur. Le 1er se réfère à un contrat d'accord reçu par Me BORRELY, notaire de Marvejols, portant obligation de 580 livres restées impayées, le défendeur considérant avoir été grandement circonvenu lors de cet accord qu'il voulut faire casser par la Cour du Parlement de Toulouse. Les parties furent renvoyées dos à dos quand la Cour de Nîmes condamna ledit GRASSET à payer audit ALLO 580 livres pour les droits de légitime de feu Gounette POUDEROUX, femme dudit ALLO établis lors d'un contrat reçu par le présent notaire. Allusion aussi par ledit GRASSET à l'héritage d'un tiers des biens de ladite feu POUDEROUX, sa belle-soeur, advenu à Antoinette POUDEROUX, sa femme, au legs de 15 livres fait par ladite feu POUDEROUX à Agnès GRASSET, sa fille, ainsi qu'à un legs fait à Catherine PEZON, sa mère. Finalement, accord amiable.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1928	1623/10/23	Acquisition	Aumont (Nozières, le bourg)	<b>GUIBERT Jean, NEGRE Guiguet</b>	Guiguet NEGRE, tisserand, d'Aumont, a vendu pour 10 livres à Jean GUIBERT, tisserand, de Nozières (ibidem), un pastoral (confronts).
3E17 Me Jean Allo/706	1615/01/28	Lodz	Les Bessons (Lisle), Aumont	<b>GUYONNET Jean, MERLE Vidal, CONSTAND Pierre</b>	Me Vidal MERLE, praticien, de Marvejols, et Pierre CONSTAND dit LAROCHE, habitant de St-Sauveur-de-Peyre, sous-rentiers pour lodz et censive des années 1579 et 1580, dont feu monsieur de MERLE était le rentier principal pour la baronnie de Peyre (référence à un acte reçu par Me SIMON, notaire de Marvejols), appliquent le droit de lodz à Jean GUYONNET dit BASSET, des Bessons. Ce dernier est imposé au nom de sa femme pour les acquisitions faites par feu Antoine SEGUIN, son beau-père, de la Chaze.
3E21 Me Jean Allo/381	1625/12/27	Quittance	Aumont (le Puech, le bourg)	<b>Habitants du Puech, SALGUES Antoine</b>	Antoine SALGUES, habitant d'Aumont, atteste avoir été payé entièrement par les habitants du village du Puech, principal et dépens auxquels ils ont été condamnés par sentence de la Cour ordinaire de la baronnie de Peyre.
3E19 Me Jean Allo/1970	1623/04/18	Dot (reconnaissance)	Prinsuéjols (Souleyrols), Aumont (Chancelades)	<b>HERMABESSIERE Antoine et Marguerite, SARRUT Vidal, VEYRES Catherine</b>	Vidal SARRUT et Catherine VEYRES, mariés, de Chancelades (Aumont), ont reçu d'Antoine HERMABESSIERE [écrit "HERBEBESSIERE"], de Souleyrols (Prinsuéjols), 60 livres sur la dot promise par ce dernier à Marguerite HERMABESSIERE, sa fille, en son CM passé avec feu Guilhen SARRUT devant Me CHASTANG, notaire d'Aumont.
3E16 Me Jean Allo/247	1602/04/08	Quittance	Prinsuéjols (Souleyrols), Ste- Colombe-de-P. (le Coutrandès)	<b>HERMABESSIERE Antoine, FANGUIN Pierre</b>	[Feuilles très endommagées] Pierre FANGUIN, du Coutrandès (Ste-Colombe-de-Peyre), reçoit d'Antoine HERMABESSIERE, de Souleyrols (Prinsuéjols), fils et héritier de feu Jean, paiement d'une dette. Référence à une obligation consentie au profit dudit FANGUIN par ledit feu Jean le 02/01/1600 devant le présent notaire.
3E16 Me Jean Allo/781	1600/07/09	CM	Prinsuéjols (Souleyrols), la Fage-St-Julien (le Puech-del-Mont)	<b>HERMABESSIERE Antoine, GONTIER Marguerite</b>	Antoine HERMABESSIERE, fils de Jean HERMABESSIERE, de Souleyrols (Prinsuéjols), avec Marguerite GONTIER, fille de feu Pierre GONTIER, du Puech-du-Mont (la Fage-St-Julien) et de Marguerite TEISSEDRE. La fiancée est assistée de Barthélemy PLANCHON, son parâtre, second mari de sa mère, et de sadite mère. Celle-ci constitue la dot : 200 livres, 3 robes nuptiales, les habits menus, 2 flassades (= couvertures de laine), 2 draps, 1 vache pleine, 3 brebis, 3 agneaux. Fait à Fau-de-Peyre dans la maison des héritiers de feu Aldebert ASTRUC. Parmi les témoins, Jean et Guillaume BONNEFOY dits CITRON, et Jean BONNEFOY, fils de Barthélemy, de Fau.
3E16 Me Jean Allo/785	1600/07/09	Donation	Prinsuéjols (Souleyrols)	<b>HERMABESSIERE Jean et Antoine</b>	Jean HERMABESSIERE dit de SEGUIN, laboureur, de Souleyrols (Prinsuéjols), sachant que, ce jour, Antoine HERMABESSIERE, son fils, a passé CM devant le présent notaire [même registre], avec Marguerite GONTIER, fille de feu Pierre GONTIER, du Puech-du-Mont (la Fage-St-Julien) et de Marguerite TEISSEDRE, lui fait donation de la moitié de ses biens aux conditions traditionnelles (voir détail).

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E16 Me Jean Allo/699	1600/01/02	Achat	Prinsuéjols (Souleyrols), Ste-Colombe-de-P. (le Coutrandès)	<b>HERMABESSIERE Jean, FANGUIN Pierre</b>	Pierre FANGUIN, du Contrandès (Ste-Colombe-deP.), a vendu un champ à Jean HERMABESSIERE dit SEGUIN, de Souleyrols (Prinsuéjols). Parmi les témoins, Jean DELMAS fils de feu Raymond, de Bessils (Javols).
3E19 Me Jean Allo/1858	1622/03/03	Achat	Fau-de-Peyre (Beauregard)	<b>HERMET Agnès, BOUT Durand</b>	Durand BOUT, de Beauregard (Fau-de-Peyre), a vendu à Agnès HERMET, dudit lieu, fille de Jean HERMET dit PIGNON, absente, représentée par son père, un champ (confronts). Paiement par l'annulation de 2 obligations dont l'une fut consentie par Raymond BUFFIER, oncle de ladite HERMET (acte reçu par Me RAMPAN).
3E18 Me Jean Allo/956	1616/07/26	Obligation	Fau-de-Peyre (Beauregard)	<b>HERMET Antoine, GIRARD Claude</b>	Claude GIRARD, laboureur, de Beauregard (Fau-de-Peyre), reconnaît devoir à Antoine HERMET, autre laboureur dudit lieu, 64 livres 10 sols tournois en remboursement de ce que ce dernier a payé au nom et à la demande dudit GIRARD à Etienne BARRANDON, de Ribennes. Sur cette somme il y a une obligation de 46 livres consentie le 08/09/1594 devant feu Me Antoine TROUCEL, notaire royal des Utes [Aumont], au profit dudit BARRANDON par Isabelle BARRANDON, sa tante, veuve de Jean VEYRES, de Beauregard, et dont ledit GIRARD est héritier. Rédigé à Beauregard dans la maison de Jacques CAILAR, hôte.
3E18 Me Jean Allo/1018	1616/09/26	Vente de fruits	Fau-de-P. (Beauregard)	<b>HERMET Antoine, GIRARD Claude</b>	Claude GIRARD, laboureur, de Beauregard (Fau-de-Peyre), vend à Antoine HERMET, autre laboureur dudit lieu, la récolte de l'année prochaine d'in pré et d'un pastoral. C'est pour rembourser audit HERMET la somme de 64 livres que celui-ci s'est chargé de payer, à la place dudit GIRARD, à Me Jean ALLO, le présent notaire qui est chargé de ce recouvrement par Etienne BARRANDON, de Ribennes.
3E19 Me Jean Allo/1885	1622/06/08	Achat	Fau-de-Peyre (Beauregard)	<b>HERMET Antoine, GIRARD Claude</b>	Claude GIRARD, laboureur, de Beauregard (Fau-de-Peyre), a vendu à Antoine HERMET, laboureur, dudit lieu, une terre (confronts). Paiement par effacement d'une obligation contenant vente casuelle reçue par le présent notaire le 26/07/1616. [Me Jean ALLO écrit "GIRARD" tandis que Me CHASTANG écrit "GIRAL"]
3E19 Me Jean Allo/1502	1620/01/16	Acquisition	Fau-de-Peyre (Beauregard), St-Chély	<b>HERMET Antoine, PRIEUR Jean</b>	Jean PRIEUR, bourgeois de St-Chély, a vendu pour 11 livres 10 sols à Antoine HERMET, laboureur, de Beauregard (Fau-de-Peyre), un champ (confronts). Paiement en 2 brebis et en espèces.
3E20 (1) Me Jean Allo/202	1630/10/08	Droits (rémission)	La Chaze (le Villeret, Lasbros)	<b>HERMET Pierre et autre Pierre</b>	Pierre HERMET, du Villeret (la Chaze), fait rémission à Pierre HERMET, son neveu, de Lasbros (ibidem), de tous ses biens et droits paternels, maternels et autres sis à Limagne (St-Alban).

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E16 Me Jean Allo/865	1600/10/20	CM	St-Laurent-de-Muret (le Mas), Prinsuéjols (Soulages)	<b>HERMET Pierre, BOUT Astruge</b>	Pierre HERMET, du Mas de Muret (St-Laurent-de-Muret), avec Astruge BOUT, veuve de Dimanche THEROND, de Soulages (Prinsuéjols). La fiancée se constitue en tous ses biens. Elle fait à Antoine PIGNEDE, son fils, une donation de 12 écus au soleil, 1 velle de 2 ans, 2 brebis de port correspondant aux droits de nature de celui-ci. Le fiancé a déjà apporté 60 écus à sa fiancée.
3E16 Me Jean Allo/192	1601/09/13	Acquisition	Les Bessons (Veyres)	<b>HERMET Pierre, GUYONNET Jean</b>	Jean GUYONNET, laboureur, de Veyres (les Bessons), vend à Pierre HERMET [écrit tantôt "HERMENT" tantôt "HERMET"], dudit lieu, un pré et un champ joignants (confronts). Parmi les témoins, Jean PLANES, beau-fils du vendeur.
3E18 Me Jean Allo/942	1616/05/18	Achat	Prinsuéjols (Soulages), Ste- Colombe-de-P. (las Fons)	<b>HERMET Pierre, VANEL Durand</b>	Durand VANEL, de las Fons (Ste-Colombe-de-Peyre), vend des terres (confronts) à Pierre HERMET, de Soulages (Prinsuéjols), pour 18 livres.
3E16 Me Jean Allo/768	1600/06/29	Droits (quittance)	Prinsuéjols (Souleyrols)	<b>HOSTALIER Guillaume et Blaise</b>	Blaise HOSTALIER, fils de feu Antoine, de Souleyrols (Prinsuéjols), fait, pour 15 écus au soleil, rémission à Guillaume HOSTALIER, son frère, de tous ses droits paternels. Le bénéficiaire commencera à les payer lorsque son frère se mariera.
3E16 Me Jean Allo/770	1600/07/06	CM	Prinsuéjols (Souleyrols), Fontans (Billères)	<b>HOSTALIER Guillaume, COMBETTES Isabel</b>	Guillaume HOSTALIER, fils de feu Antoine HOSTALIER, de Souleyrols (Prinsuéjols), et de Jeanne SIRVENT, avec Isabelle COMBETTES, fille de feu Etienne COMBETTES et d'Isabel TROUCELIER. Ce dernier, quand il vivait, habitait Souleyrols, mais, actuellement, la fiancée demeure à Billères [Fontans] avec sa mère et ses frères, Antoine et Guillaume COMBETTES, grangiers. La mère de la fiancée lui fait donation de tous ses biens et ses frères lui font rémission de tous leurs droits paternels. Ledit Antoine apporte en outre à sa soeur 10 écus au soleil, 2 brebis de port, du seigle. Ledit Guillaume offre 1 vache, 2 brebis et 2 agneaux. La mère du fiancé lui fait donation de la moitié de ses biens.
3E20 (1) Me Jean Allo/051	1629/11/02	Dot (reconnaissance)	St-Léger-de- Peyre (Recoules), Aumont (le Crouzet)	<b>HUGONNET Jeanne, CORNUT Jean, PLANCHON Jeanne</b>	Jean CORNUT, fils de feu Jean CORNUT, du Crouzet (Aumont), a reçu des héritiers de Guillaume PLANCHON, son défunt beau-frère, de Recoules (St-Léger-de-Peyre), des mains de Jeanne HUGONNET, sa veuve, 15 livres sur la dot promise à Jeanne PLANCHON en son CM avec ledit CORNUT passé devant le présent notaire.
3E19 Me Jean Allo/1845	1622/05/11	Rémission	Aumont (Chancelades), Fau-de-Peyre (Beauregard)	<b>JACME Jacques, PELISSE Pierre</b>	Pierre PELISSE, fils de feus Antoine PELISSE et Béatrice ASTRUC, de Beauregard (Fau-de-Peyre), a reçu en donation de sa mère un pré (confronts) lors de son CM passé avec Jeanne TEISSEDRE devant Me MOUSSIER, notaire de St-Chély. Cette donation a été faite à condition qu'il paie à sa tante, Philippe ASTRUC, de Chancelades (Aumont) 53 écus 1/3, 3 robes, dont 1 traitée par la teinture de Marvejols, 2 couvertures, 2 draps, 3 cannes de bure. Avatars judiciaires. Finalement, accord entre ledit Pierre et sa tante. Ladite feu Béatrice ASTRUC avait testé devant le présent notaire.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E21 Me Jean Allo/332	1607/11/06	Quittance	La Chaze (le bourg, las Bros)	<b>JACQUET (de) Jean, BROS Antoine, RAMADIER Jacques, SEGUIN Guillaume et Raymond</b>	Antoine BROS et Jacques RAMADIER, de las Bros [la Chaze], Guillaume et Raymond SEGUIN, de la Chaze, en tant que sequestres commis par Me MALINGRE [écrit aussi "MALINGRES"], receveur de la dîme de la Chaze, ont reçu de noble Jean de JACQUET, prieur de la Chaze, 61 livres 4 sols tournois que les sequestres ont payées pour ladite dîme.
3E21 Me Jean Allo/333	1601/08/08	Quittance	St-Sauveur-de-P. (Crueize), Ste- Combe-de-P. (Couffinet), St- Chély	<b>JACQUET (de) Jean, CHABERT Pierre, ROME Blaise, RAMPAN Etienne</b>	Me Etienne RAMPAN, docteur en droit, habitant de St-Chély, reconnaît avoir reçu de noble Jean de JACQUET, absent, par les mains et argent propre de Pierre CHABERT, de Crueize [St-Sauveur-de-Peyre], et de Blaise ROME, de Couffinet (Ste-Colombe-de-Peyre), ses rentiers, six-vingts-treize livres sur le prix-fait que ledit RAMPAN avait pris, pour la réparation de l'église de la Chaze, des habitants dudit lieu et dudit sieur prieur.
3E19 Me Jean Allo/1731	1621/09/06	CM	Villefort (Combret), Aumont	<b>JEAN Jean, SARRAZIN Claude</b>	Jean JEAN, fils de feu Pierre JEAN et de Marguerite TALON [écrit "TALLON"], de Combret (Villefort), avec Claude SARRAZIN, fille de feu Jean SARRAZIN et de Catherine VEDRINES, d'Aumont. La fiancée est assistée de sa mère, de Gervais SARRAZIN, son frère, et de Pierre MOURGUE [écrit "MORGUE"], de Buffeirettes [Aumont], son oncle et parrain. La fiancée se constitue en dot 17 setiers 1 quarte de seigle ; son frère promet 3 setiers, sans préjudice des droits de légitime de sa soeur ; sa mère apporte 15 livres ; son oncle, 5 setiers.
3E19 Me Jean Allo/1825	1621/03/29	Achat	St-Chély	<b>JOUGLARD Antoine et Pierre</b>	Pierre JOUGLARD [écrit "JUTGLAS"], fils de feu Antoine, de St-Chély-d'Apcher, habitant à présent la Rochette (les Bessons), a vendu pour 240 livres à Antoine JOUGLARD, son cousin, fils d'Astorg, dudit lieu, l'étage bas d'une maison sise dans un faubourg de la ville (confronts).
3E14 Me Jean Allo/316	1597/11/07	Acquisition contenant reconnaissance de dot	La Chaze (les Fons), Aumont (le Crouzet)	<b>JOULIÉ Etienne, CURNUT Jean et Marguerite</b>	Jean CURNUT, laboureur, du Crouzet (Aumont), vend à Etienne JOULIÉ, son beau-fils, des Fons (la Chaze), 2 esconsos de champ (confronts). Du prix de la vente est défalquée une échéance sur la dot faite à Marguerite CURNUT, femme dudit JOULIÉ, par ledit Jean, son père, au CM reçu par Me RAMPAN.
3E21 Me Jean Allo/423	1626/07/15	Procédures judiciaires	Marvejols, Aumont	<b>JOURDAN Michel+, RAMADIER Durand, Jean et Antoine</b>	<b>[Peu clair. Déclaration signée par un avocat ou un juge?]</b> Il s'agit de faire appel pour faire casser un décret obtenu par les hoirs de Michel JOURDAN, de Marvejols, contre les hoirs de Durand RAMADIER, son débiteur pour la somme de 37 écus, comme reste de plus grande somme sur un pré tenu par Me CHASTANG, autre pré tenu par Me Jean ALLO, notaire, et autre par Jean ALLO père. Jean RAMADIER, fils et donataire dudit Durand, a vendu lesdites pièces de terres et autres de la métairie à Antoine RAMADIER, et ledit Antoine, depuis, les a vendues aux susdits CHASTANG et ALLO, tenanciers, lequel Antoine était chargé par son contrat de vente de payer 112 écus audit JOURDAN, ce qui fut fait. [acte suivi d'un acte de 4 pages dans le cadre de la même affaire puis d'un autre de 6 pages. Ecriture pénible.]

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E15 Me Jean Allo/415	1598/07/06	Achat	Aumont, St-Alban, Ste-Eulalie, Javols	<b>JOUVE Balthazar, CLAUSON Jean, BAFFIE Jean et Etienne, TROUCÉLIER Sébastien, CHASSARIC Guillaume</b>	Jean CLAUSON et Jean BAFFIE, de Limagne (St-Alban), Etienne BAFFIE, de Ferluquet (Ste-Eulalie), Sébastien TROUCÉLIER, du Cros (Javols), Guillaume CHASSARIC, de Longuesagne (ibidem), vendent un pré et un champ (confronts) à Balthazar JOUVE, de Chancelades (Aumont).
3E16 Me Jean Allo/797	1600/06/27	Lodz	Aumont (Chancelades), château de la Baume	<b>JOUVE Balthazar, PEYRE (de) Geoffroy</b>	Haut et puissant seigneur Geoffroy, Astorg, Aldebert de PEYRE, seigneur et baron de diverses places (voir détail), chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de son ordonnance, applique à Balthazar JOUVE le droit de lodz pour son achat d'un pré à Jean CLAUSON, de Limouzes [Montrodât], et Jean BAFFIE, de Ferluquet [Ste-Eulalie], et Sébastien TROUCÉLIER, de Javols. Acte reçu par Me ALLO.
3E15 Me Jean Allo/480	1599/01/23	Droits (quittance)	Fau-de-P. (Vazeilles), Aumont (Chancelades)	<b>JOUVE Jean, Durand+, Etienne+ et Jean+, JACMÉ Claude, ASTRUC Philippe (F)</b>	Sont présents, Claude JACMÉ et Philippe ASTRUC, de Chancelades (Aumont). Ladite ASTRUC est veuve en 1ères nocés de Durand JOUVE, fils de feu Etienne JOUVE. Elle est héritière par l'intermédiaire de feu Jean JOUVE, son fils, desdits feus Etienne et Durand JOUVE, ce dernier étant décédé ab intestat. C'est pourquoi, ce jour, ladite ASTRUC et sondit mari paient sous forme de terres (confronts) ses droits de légitime à Jean JOUVE, de Vazeilles (Fau-de-Peyre), fils dudit feu Etienne et frère dudit feu Durand. Parmi les témoins, Mathieu ASTRUC, procureur, du Fau.
3E17 Me Jean Allo/660	1614/10/20	Dot (reconnaissance)	Aumont (Nozières), St-Amans	<b>JULIAN Jacques, MARQUÈS Jacques et Agnès, BONNAL Blaise</b>	Blaise BONNAL, de St-Amans, comme mari d'Agnès MARQUÈS, reçoit de Jacques MARQUÈS, son beau-père, qui est absent mais est représenté par Jacques JULLIEN, de Nozières (Aumont), son gendre, beau-frère dudit BONNAL, 24 livres et 1 robe blanche, en déduction de la dot promise au CM passé devant feu Me CROZAT, notaire royal de Serverette.
3E20 (2) Me Jean Allo/2144	1629/05/19	Dot (reconnaissance)	Aumont (Nozières), St-Amans	<b>JULLIEN Jacques et Agnès, CRUEIZE Etienne</b>	Etienne CRUEIZE, maréchal de St-Amans, comme mari d'Agnès JULLIEN, a reçu de Jacques JULLIEN, son beau-père, de Nozières (Aumont), 66 livres en une paire de bœufs de labour, en déduction de la dot faite au CM reçu par Me Jean OUVRIER, notaire de Rieutort.
3E18 Me Jean Allo/1358	1618/12/14	Dot (reconnaissance)	Aumont (Nozières), St-Amans	<b>JULLIEN Jacques, MARQUÈS Agnès et Jacques, BONNAL Blaise</b>	Blaise BONNAL, laboureur, de St-Amans, comme mari d'Agnès MARQUÈS, fille de Jacques MARQUÈS, a reçu de Jacques JULLIEN, son beau-frère, de Nozières (Aumont), 38 livres sur la dot faite à Agnès par son père au CM passé devant feu Me Michel JOURDAN, notaire royal de Serverette. [dans une précédente reconnaissance de dot - voir mon relevé de 3E17 - il est dit que le CM a été passé devant Me CROZAT, notaire de Serverette]

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E18 Me Jean Allo/1173	1617/09/08	CM	Pézenas-34, Peyre, Aumont	<b>LA VANYE Dimanche, VYE Béatrice</b>	Dimanche LA VANYE, de Pézenas-34, demeurant à présent comme soldat à Peyre, avec Béatrice VYE, fille de feus Jean VYE dit LA PIERRE et Antoinette BERTHOUY, d'Aumont. La fiancée est assistée de Philippe et Isabelle BERTHOUY, ses oncle et tante maternels, et de Guillaume VYE, son frère. L'oncle constitue la dot : 60 livres, 2 couvertures, 2 draps. Le fiancé apportera 120 livres. Parmi les témoins, Me DALLO, docteur, Jacques ALLO, praticien, son frère, André ROUX, sergent, François et Jean GACHON, frères, d'Aumont.
3E21 Me Jean Allo/325	1599/02/11	Accord	Non indiqué	<b>LAGET Jacques, CURNUT Guillaume</b>	Jacques LAGET et Guillaume CURNUT renoncent au procès qui est sur le point de les opposer devant la Cour ordinaire de Peyre. Rédigé à Fontanes [St-Sauveur-de-Peyre], chez Antoine CHASSARIC, consul en la baronnie de Peyre. Parmi les témoins, Antoine et Jean VALENTIN, père et fils, de Rouchadel [St-Sauveur].
3E19 Me Jean Allo/1570	1620/04/26	CM	Quézac (le Villaret), Fau-de-Peyre	<b>LAGET Jean, ITIER Jeanne</b>	Jean LAGET, fils de Pierre LAGET et Antoinette TEISSIER, du Villaret (Quézac), avec Jeanne ITIER, fille de feu Jean ITIER, de Fau-de-Peyre. La fiancée est assistée de Durand ITIER, son frère, qui constitue la dot : 57 livres. La fiancée apporte 30 livres qu'elle a constituées avec son salaire.
3E21 Me Jean Allo/413	1632/04/23	Quittance	Aumont	<b>LAGET Jeanne, ANTONY Pierre et autre Pierre</b>	Pierre et autre Pierre ANTONY, père et fils, maréchaux, d'Aumont, ont reçu de Jeanne LAGET, dudit lieu, sur le prix de la vente d'une maison (acte reçu par Me OSTY - notaire non connu). [Le fils ANTONY sait signer, le père, non]
3E19 Me Jean Allo/1636	1620/11/10	Compromis		<b>LAURIER Pierre, DALLO Jean, MORE Jean,</b>	Ont été présents "honorables et honnêtes" Pierre LAURIER, bourgeois, de <b>Chaudesaigues</b> , Jean DALLO, docteur en droit, d'Aumont, Jean MORE, fils de Jean, bourgeois, de Serverette, chargés de procéder au partage en 5 parts du bien qu'ils ont en commun au nom de leur femme, ont d'un commun accord désigné comme experts, lesdits LAURIER et MORE, pour ce qui les concerne ["en leur particulier"], Jean CLAUSON, de Limagne, et ledit DALLO, pour les 3 parts qui lui reviennent, Jean CHASSARIC, de Fontanes, que les parties devront faire venir à Aumont dans les 8 jours.
3E18 Me Jean Allo/1248	1618/03/21	Dot (reconnaissance)	Malbouzon, la Chaze (las Fons)	<b>LIMAGNE Antoine et Jeanne, MAUREL Vidal</b>	Vidal MAUREL, laboureur, de las Fons (la Chaze), comme mari de Jeanne LIMAGNE, reçoit d'Antoine LIMAGNE, son beau-frère, de Malbouzon, 20 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire [même registre le 15/01/1617].
3E17 Me Jean Allo/438	1613/05/03	Achat	Malbouzon, La Fage-Montivernoux (Luxal)	<b>LIMAGNE Jean, VIDAL N.N.</b>	[prénom non visible, page détériorée] N.N. VIDAL, de Luxal (la Fage-Montivernoux), vend à Jean LIMAGNE, de Malbouzon, vingt herbes [de quoi s'agit-il?] au nom de sa femme, que Pierre de la BOISSONNADE, son beau-père, avait acquises audit lieu, et un champ (confronts).

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E18 Me Jean Allo/1094	1617/01/23	Dot (reconnaissance)	Malbouzon, Ste-Colombe-de-Peyre (las Fons)	<b>LIMAGNE Jeanne, MAUREL Vidal</b>	Suite au mariage religieux de ce jour, Vidal MAUREL, fils de Pierre MAUREL, de las Fons (Ste-Colombe-de-Peyre), reçoit de sa femme, Jeanne LIMAGNE [écrit "LIMANHE"], fille de feu Pierre LIMAGNE et d'Agnès REVERSAT, de Malbouzon, 117 livres sur ce que, lors de leur CM, elle avait promis de lui apporter. [CM reçu par le présent notaire le 15/01 dernier, même registre]
3E20 (1) Me Jean Allo/168	1630/08/06	Vente de fruits	Aumont	<b>LOMBARD Bernard et François, AMBERT Jacques</b>	Jacques AMBERT, laboureur, d'Aumont, a vendu pour 3 ans à Bernard LOMBARD, absent, représenté par François LOMBARD, son fils, dudit lieu, la récolte d'un pré leur appartenant. Le prix est de 90 livres payées à la fois en espèces et par l'annulation de 2 obligations de 40 livres et 31 livres consenties par le vendeur, l'une en faveur dudit Bernard devant le présent notaire le 13/05 1624, l'autre en faveur dudit François le 26/04/1629. <b>[il manque la fin de l'acte - f° perdu ? l'acte complet se trouve plus loin photos 171 et 172 ]</b> On lit dans la fin de l'acte que ledit LOMBARD s'engage à faire la levade [= creuser et entretenir la rigole d'un pré] et à tenir la rase [= rigole] en bon père de famille.
3E18 Me Jean Allo/1306	1618/07/15	Acquisition	Aumont (la Chazotte, le bourg)	<b>LOMBARD Bernard, CHASSARIC Jacques, GRAS Catherine, DALMAS Delphine+</b>	Jacques CHASSARIC, de la Chazotte (Aumont), a obtenu une sentence en sa faveur sur un pré et un champ qui appartenaient à feu Pierre GRAS, de Civeirac (Javols), et sur lesquels Catherine GRAS, belle-fille dudit CHASSARIC, a des droits par le biais de la dot de feu Delphine DALMAS, mère de ladite Catherine. Or, ledit CHASSARIC n'en a pas encore été officiellement investi par le paiement du lodz. Bernard LOMBARD, cordonnier d'Aumont, propose de le rembourser de ses 41 livres pour le principal, de payer les dépens et de "surdire" de 5 livres [= "surenchérir"] pour le lodz au profit du couvent du Monastier.
3E15 Me Jean Allo/568	1599/06/05	Accord	Aumont	<b>LOMBARD Bernard, MEISSONNIER Jeanne et François</b>	Il y avait procès en la Cour de Peyre entre Bernard LOMBARD, comme mari de Jeanne MEISSONNIER, demandeur, et François MEISSONNIER, frère de Jeanne, défendeur. L'objet du différend est le paiement des droits de légitime de ladite Jeanne sur les biens de feus Antoine MEISSONNIER, leur père, et Antoinette RAMADIER, leur mère. Ils renoncent finalement au procès et s'accordent à l'amiable. Il est question aussi de la restitution de la dot de Jeanne qui fut mariée en 1ères nocés à Etienne SARRAZIN au moulin de la Ribeyre <b>[lieu non trouvé sur Cassini]</b> , lès-St-Chély.
3E19 Me Jean Allo/1580	1620/05/17	Dot (reconnaissance)	Aumont	<b>LOMBARD Bernard, SAINT-LEGER Guillaume</b>	Guillaume SAINT-LEGER, d'Aumont, a reçu de Bernard LOMBARD, cordonnier, dudit lieu, 260 livres sur la dot faite par ce dernier à Catherine LOMBARD, sa fille, lors du CM de celle-ci avec Jean SAINT-LEGER, fils dudit Guillaume, reçu par le présent notaire [même registre].
3E16 Me Jean Allo/874	1600/10/24	Acquisition	Aumont	<b>LOMBARD Jean</b>	Guyot YVERNAT, d'Aumont, vend à Jean LOMBARD, aveugle, son cousin, et à sa femme, Catherine REVERSAT, d'Aumont, un étage de maison (confronts).

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E14 Me Jean Allo/059	1596/03/04	Dot (reconnaissance)	Aumont, Javols (Civeirac)	<b>LOMBARD Jean, REVERSAT Catherine, GRAS Pierre</b>	Pierre GRAS jeune, de Civeirac (Javols), habitant d'Aumont, comme mari de Marie LOMBARD, a reçu de Jean LOMBARD et Catherine REVERSAT, d'Aumont, ses beaux-parents, 50 livres et autres choses sur la dot faite au CM passé devant Me Louis BOUCHARENC.
3E19 Me Jean Allo/1876	1622/05/27	Obligation	Javols (Longuesagne)	<b>MAGNE Guillaume, ANTONY Etienne</b>	Etienne ANTONY, habitant Longuesagne (Javols), a emprunté 60 livres (en espèces et en blé) à Guillaume MAGNE, dudit lieu. Modalités de remboursement. Hypothèque d'un pré (confronts) selon les règles de la vente casuelle.
3E18 Me Jean Allo/935	1616/05/03	Dot (reconnaissance)	Javols (Longuesagne), Aumont (la Teule)	<b>MAGNE Guillaume, GACHON Blaise et Jean, TROUCELIER Claude et Pierre+</b>	Blaise et Jean GACHON, père et fils, de la Teule (Aumont), ont reçu de Guillaume MAGNE, beau-frère dudit Jean, de Longuesagne (Javols), 10 livres et 1 robe pour reste et entier paiement de la dot faite à Claude TROUCELIER (F) lors de son CM avec ledit Jean GACHON par feu Pierre TROUCELIER, père de ladite Claude.
3E17 Me Jean Allo/521	1613/10/20	Dot (reconnaissance)	Javols (Longuesagne)	<b>MAGNE Guillaume, GACHON Blaise et Jean</b>	Blaise et Jean GACHON, père et fils, de la Teule (Aumont), reçoivent de Guillaume MAGNE, beau-frère dudit Jean, de Longuesagne (Javols), 10 livres sur la dot constituée à Claude TROUCELIER, femme dudit Jean, en leur CM reçu par le présent notaire. <b>[lacune sur le prénom de Claude, restitué grâce à Madeleine Delplanque - voir aussi acte du 06/12/1614 même registre]</b>
3E17 Me Jean Allo/681	1614/12/06	Dot (reconnaissance)	Javols (Longuesagne), Aumont (la Teule)	<b>MAGNE Guillaume, GACHON Jean, TROUCELIER Claude</b>	Jean GACHON, fils de Blaise, de la Teule (Aumont), comme mari de Claude TROUCELIER, reçoit de Guillaume MAGNE, son beau-frère, de Longuesagne [Javols], 10 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.
3E18 Me Jean Allo/1288	1618/06/03	Dot (reconnaissance)	Javols (Longuesagne), Aumont (la Teule)	<b>MAGNE Guillaume, GACHON Jean, TROUCELIER Claude et Pierre+</b>	Jean GACHON, fils de Blaise, de la Teule (Aumont), comme mari de Claude TROUCELIER, a reçu de Guillaume MAGNE, son beau-frère, de Longuesagne (Javols), complet paiement de la dot faite à sa femme par feu Pierre TROUCELIER, père de Claude, en leur CM passé devant le présent notaire. [Ce CM est dans les registres perdus du présent notaire. La plus ancienne quittance de dot que nous ayons date du 06/12/1614 - voir mon relevé de 3E17]
3E15 Me Jean Allo/400	1598/06/08	Acquisition	Alleuze-15 (Salez), Faverolles-15 (la Glève, paroisse de Mallet)	<b>MALET Antoine, IRLE N.N., CASAR Antoinette</b>	[page déchirée] IRLE et Antoinette CASAR, mariés, de la Glève (Mallet) [actuellement Faverolles-15], diocèse de St-Flour, vendent à messire Antoine MALET, prêtre, de Salez (Alleuze-15), à présent vicaire de St-Sauveur-de-P., 2 champs situés audit lieu de Salez (confronts, parmi lesquels une terre appartenant aux héritiers de feu Guillaume CASAR). Le prix de la vente n'ira pas au vendeur ; il sera versé, à la décharge de ceux-ci, à Antoine VALLAT, de Gros [Neuvéglise-15], et Jean RIEU, de Noux [Anglars-de-Salers-15], leurs créanciers.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E14 Me Jean Allo/139	1596/09/03	Rémission	St-Léger-de-P., St-Laurent-de-Muret (Toupinet)	<b>MALET Jacques, SINZELLIER Pierre, Guizonne et Jacques</b>	Pierre et Guizonne SINZELLIER, de Toupinet (St-Laurent-de-Muret), tant en leur nom qu'en celui de Jacques SINZELLIER, leur frère, qui leur a donné procuration devant Me Guillaume ARSAS, notaire de St-Denis, le 24/08/1596, font rémission à Jacques MALET, tisserand, de St-Léger-de-Peyre, de tout ce à quoi ils pourraient prétendre sur les biens de Marguerite DAUNIS, leur défunte mère.
3E20 (2) Me Jean Allo/2117	1629/06/25	Testament	Aumont	<b>MARQUES Agnès</b>	Agnès MARQUES, veuve d'Antoine VACHE, d'Aumont, un peu malade, dicte son testament. Sépulture, le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs de 10 livres à Jean VACHE, son fils aîné, sans préjudice des 8 livres qu'elle lui a empruntées. Legs à autre Jean VACHE, son second fils, de 10 livres aussi, sans oublier les 40 livres et la vache qu'elle a empruntées à ce dernier. Héritière universelle, Catherine VACHE, sa fille.
3E20 (2) Me Jean Allo/2115	1629/06/25	Obligation	Aumont	<b>MARQUES Agnès, ALLO Jacques</b>	Agnès MARQUES, veuve d'Antoine VACHE, d'Aumont, doit à Jacques ALLO, hôte, d'Aumont, 40 livres 10 sols qu'elle lui a empruntés ainsi qu'à feu Jean ALLO, père de celui-ci. Elle laisse en hypothèque un pré que son créancier pourra exploiter jusqu'à complet remboursement de la dette.
3E19 Me Jean Allo/1920	1623/06/26	Ratification de vente	Aumont (Chancelades)	<b>MARQUES Agnès, ASTRUC Philippe (F), JACME Jacques</b>	Philippe ASTRUC, veuve en dernières nocces de Claude JACME, de Chancelades (Aumont), et Jacques JACME, son fils et donataire, dudit lieu, ratifient la vente d'un pré faite devant le présent notaire par ledit feu JACME à feu Antoine VACHE et Agnès MARQUES, sa veuve.
3E15 Me Jean Allo/576	1599/06/14	Dot (reconnaissance)	Aumont	<b>MARQUÈS Agnès, VACHE Antoine</b>	Agnès MARQUÈS, fille de feu Philippe MARQUÈS et de Claude SARRAZIN, d'Aumont, atteste avoir reçu de son mari, Antoine VACHE, les 55 écus d'or qu'il lui a promises lors de leur CM reçu ce jour par le présent notaire (même registre). Paiement fait en 55 bêtes à laine, 1 vache pleine et un taureau. Parmi les témoins, Bernard LOMBARD, cordonnier d'Aumont.
3E15 Me Jean Allo/361	1598/04/08	Testament	Aumont (Nozières)	<b>MARQUÈS Jacques</b>	<b>[brouillon ou feuille volante en très mauvais état - quantième du mois non sûr]</b> Jacques MARQUÈS, de Nozières (Aumont), malade, dicte son testament. Sépulture dans son tombeau au cimetière paroissial. Legs de 10 livres à Jacques MARQUÈS, son fils du second lit, à payer quand il se mariera. Il fixe la dot (argent et trousseau) de Jeanne MARQUÈS, sa fille, pour quand elle se mariera. Autres enfants cités : Jean, autre Jacques et Agnès MARQUÈS, cette dernière, femme de Blaise BONNAL. Dispositions en faveur d'une ROUSSET, femme du testateur. Héritier universel, Bertrand MARQUÈS, son fils aîné.
3E15 Me Jean Allo/587	1599/07/12	Dot (reconnaissance)	Fau-de-P. (Beauregard)	<b>MARQUÈS Jacques, ALEXANDRE Isabelle</b>	Isabelle ALEXANDRE, veuve en dernières nocces de Jean BOUT, de Beauregard (Fau-de-Peyre), fait à Jacques MARQUÈS, dudit lieu, son fils d'un 1er lit, donation de la moitié de ses biens. Ledit Jacques est le demi-frère de Jeanne BOUT dont le présent notaire a reçu ce jour le CM avec Pierre ALLEGRE [même registre].

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E16 Me Jean Allo/779	1600/07/09	Dot (reconnaissance)	Fau-de-Peyre (Beauregard), Le Monastier	<b>MARQUES Jacques, ALLEGRE Pierre, BOUT Jeanne</b>	Pierre ALLEGRE, du Monastier, lès-Chirac, comme mari de Jeanne BOUT, reçoit de Jacques MARQUÈS, de Beauregard (Fau-de-Peyre), 23 écus au soleil 1/3, trois brebis, 1 couverture, 1 drap, sur la dot promise en leur CM reçu par le présent notaire.
3E15 Me Jean Allo/426	1598/07/19	Restitution de dot	Fau-de-P. (Beauregard)	<b>MARQUÈS Jacques, ASTRUC Pierre</b>	Pierre ASTRUC dit CROZAT, de Beauregard (Fau-de-Peyre), reçoit de Jacques MARQUÈS, dudit lieu, absent, représenté par sa mère, Isabelle ALEXANDRE, 15 livres tournois en déduction du contenu du contrat d'accord passé devant Me François CHASTANG, notaire d'Aumont, pour la restitution de la dot de Jeanne BOURCIER, à présent femme dudit ASTRUC .
3E15 Me Jean Allo/424	1598/07/19	Achat	Fau-de-P. (Beauregard)	<b>MARQUÈS Jacques, BONNET Catherine, MURET Jean</b>	Catherine BONNET, veuve de Pierre MURET, couturier, de Beauregard (Fau-de-Peyre), et Jean MURET, son fils, aussi couturier dudit lieu, vendent un pré (confronts) à Jacques MARQUÈS, dudit lieu, absent, représenté par Isabelle ALEXANDRE, sa mère.
3E17 Me Jean Allo/744	1615/05/03	Droits (quittance)	Aumont, Termes (Vigours)	<b>MARQUÈS Jean et Agnès, PLANCHON Pierre</b>	Agnès MARQUÈS, veuve de Jean MOURGUE dit <b>GRAVILHAT</b> , de Vigours (Termes), quitte son père, Jean MARQUÈS et Pierre PLANCHON, beau-fils de ce dernier, d'Aumont, de ses droits de légitime qui ont tous été payés, tels que promis lors du CM passé entre ladite Agnès et son défunt mari devant feu Me BOURCIER, notaire d'Aumont.
3E21 Me Jean Allo/397	1630/01/14	Quittance	Aumont (Nozières), la Fage-St-Julien (le Puech-du-Mont)	<b>MARQUÈS Jean, BALDRAN Catherine</b>	Catherine BALDRAN, veuve de Vidal PROUZET, du Puech-du-Mont [la Fage-St-Julien] a reçu de Jean MARQUÈS, de Nozières (ibidem), 12 livres en paiement d'une obligation.
3E21 Me Jean Allo/399	1628/08/25	Quittance	Aumont (Nozières, le bourg), Marchastel (Rieutort- d'Aubrac]	<b>MARQUÈS Jean, GACHON Blaise</b>	Blaise GACHON, natif d'Aumont, marié à Rieutort d'Aubrac [Marchastel], reconnaît avoir été pleinement payé par Jean MARQUÈS, Me tailleur, de Nozières, de 9 livres 10 sols contenus en la rémission que lui fit Pierre ROUGIER [le 11/07 dernier, même registre].
3E16 Me Jean Allo/767	1600/06/14	Lodz	Fau-de-P. (Beauregard), château de la Baume	<b>MARQUÈS Jean, PEYRE (de) Geoffroy</b>	Haut et puissant seigneur Geoffroy, Astorg, Aldebert de PEYRE, seigneur de diverses places (dont Beauregard), chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de son ordonnance, applique à Jean MARQUÈS, de Beauregard (Fau-de-Peyre), le droit de lodz pour l'acquisition d'un pré et d'un champ que ce dernier a achetées à Catherine BONNET et Jean MURET, mère et fils, dudit lieu.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E20 (1) Me Jean Allo/188	1630/07/21	Ratification	Aumont (Nozières), Massillargues-30	<b>MARQUES Jean, ROUGIER Pierre et Durand</b>	[Acte interrompu. La dernière page se trouve plus loin, photo 192] Pierre ROUGIER, natif de Nozières (Aumont), à présent marié à Massillargues-30, en Languedoc, ratifie la vente d'une maison faite par Durand ROUGIER, son défunt frère, à Jean MARQUÈS, couturier, de Nozières (contrat reçu par Me TREBUCHET, notaire royal du Malzieu). Montage financier à propos duquel sont cités Blaise GACHON, de Rieutort, et Catherine BALDRAN, veuve de André PROUZET, du Puech-del-Mont [la Fage-St-Julien].
3E21 Me Jean Allo/361	1607/08/01	Lodz	Aumont (Nozières)	<b>MARQUÈS Pierre</b>	Concerne le paiement du droit de lodz par Pierre MARQUÈS, de Nozières (Aumont), pour l'acquisition qu'il a faite d'un jardin appartenant à François BOULET, couturier, d'Aumont.
3E14 Me Jean Allo/266	1597/04/27	Acquisition	Aumont (Nozières, Chancelades)	<b>MARQUÈS Pierre et Jeanne, POUDEROUX Antoine</b>	Antoine POUDEROUX, de Chancelades (Aumont), comme mari de Jeanne MARQUÈS, a vendu pour 16 livres tournois à Pierre MARQUÈS, son neveu, de Nozières (Aumont), une partie de champ qui fut léguée à ladite MARQUÈS par Pierre MARQUÈS, son défunt père, aïeul dudit Pierre.
3E16 Me Jean Allo/145	1601/06/21	Acquisition	Aumont (le bourg, Nozières)	<b>MARQUÈS Pierre, BOULET François</b>	François BOULET, couturier, d'Aumont, a vendu à Pierre MARQUÈS, de Nozières (Aumont), un jardin (confronts) acquis de Jacmé LAGET, de St-Léger-de-Peyre (acte reçu par le présent notaire).
3E19 Me Jean Allo/2009	1623/09/05	Pacte de rachat	Ste-Colombe-de-Peyre (le bourg, le Cher)	<b>MARQUES Pierre, MAZEL (du) Guillaume</b>	Noble Guillaume du MAZEL, prieur de Ste-Colombe, accorde à Pierre MARQUES, fils d'Antoine, du Cher (ibidem) la possibilité de racheter le pré que ce dernier vient de lui vendre.
3E15 Me Jean Allo/408	1598/06/11	Achat	Fau-de-P. (Beauregard), les Bessons (Lille)	<b>MARTIN Antoine, PELISSE Antoine, ASTRUC Béatrice</b>	Antoine PELISSE et Béatrice ASTRUC, mariés, habitants Lille (les Bessons), vendent un champ (confronts) à Antoine MARTIN, de Beauregard (Fau-de-Peyre).
3E14 Me Jean Allo/302	1597/07/18	Rémission	Aumont (le Crouzet, le bourg)	<b>MARTIN Antonia, YVERNAT Guyot</b>	Guyot YVERNAT, sergent d'Aumont, comme héritier ayant-droit et cause de Claude et Jean MARTIN (contrat reçu par Me Jean GIBELIN, de Javols), fait à Antonia MARTIN, femme de Pierre PETIT, du Crouzet (Aumont), remise de ses droits sur un champ (confronts).
3E17 Me Jean Allo/696	1615/01/06	Droits (quittance)	Malbouzon, Fau-de-P. (Beauregard), Gabrias (Ventajou)	<b>MARTIN Etienne, Jeanne et Antoine</b>	Jeanne MARTIN, veuve de Jean BONNET, de Ventajoux [Gabrias], habitant Malbouzon, et Antoine MARTIN, son frère, de Beauregard (Fau-de-Peyre), reçoivent d'Etienne MARTIN, de Malbouzon, leur neveu, 60 livres pour dernier et entier paiement de leurs droits de légitime tels qu'arrêtés entre parties devant Me ALANCHE, notaire royal de St-Juéry [Fournels, avant la Révolution].

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E15 Me Jean Allo/435	1598/08/25	Accord	Aumont (le Bouschet), les Bessons	<b>MARTIN Jean, SOULIER Jean</b>	Il y avait procès en appel devant la Cour du comté et baillage de Gévaudan, après 1ère instance devant la Cour ordinaire de Peyre, entre Jean MARTIN, laboureur, du Bouschet (Aumont), et Jean SOULIER dit COULARET, des Bessons, sur l'exécution d'un contrat d'arrentement de la métairie dudit MARTIN, contrat que celui-ci jugeait trop avantageux et voulait faire casser. Arguments contraires puis accord amiable : moyennant une indemnisation en nature des dépenses qu'il a engagées, ledit SOULIER accepte l'annulation de l'arrentement.
3E14 Me Jean Allo/105	1596/06/04	Acquisition	Javols (Civeirac), Aumont (le Bouschet)	<b>MARTIN Laurent et Jean</b>	Jean MARTIN, laboureur, du Bouschet (Aumont), vend à Laurent MARTIN, de Civeirac (Javols), 2 terres contiguës (confronts). Entre autres modalités de paiement, il y a l'annulation d'une obligation consentie par le vendeur en faveur de Barthélemy LAURENS, de Javols (obligation passée devant Me ROUFFIAC, notaire de St-Alban, le 08/09/1587).
3E18 Me Jean Allo/924	1616/04/27	Achat	Fau-de-P. (Beauregard), St- Chély	<b>MARTIN Mathieu, PRIEUR Jean</b>	Jean PRIEUR, marchand de St-Chély, vend à Mathieu MARTIN, fils d'Antoine, de Beauregard (Fau-de-Peyre), un champ et un pré (confronts).
3E21 Me Jean Allo/334	1613/03/31	Accord	Aumont (le bourg, Nozières)	<b>MASBO Bertrand, CHASTANG François</b>	Bertrand MASBO, d'Aumont, comme rémissionnaire d'Etienne CHALQUET, demandeur, et François CHASTANG, de Nozières (ibidem), défendeur, sont en instance de procès devant la Cour du sénéchal de Beaucaire-Nîmes. Le demandeur réclame paiement d'une obligation consentie par feu Bertrand CHASTANG, père dudit François, à feu Claude CHALQUET, père dudit Etienne (acte reçu par feu Me Pierre BOURCIER, notaire royal d'Aumont). finalement, ledit CHASTANG s'exécute.
3E16 Me Jean Allo/323	1602/10/05	Achat	Aumont, Rimeize (le Vivier)	<b>MASBO Bertrand, RAMADIER Antoine</b>	Me Antoine RAMADIER, praticien, d'Aumont, demeurant à présent comme grangier au Vivier (Rimeize), vend 2 terres à Bertrand MASBO dit [lecture incertaine], d'Aumont, absent, représenté par Jean MASBO, son père.
3E14 Me Jean Allo/291	1597/06/24	Dot (reconnaissance)	Aumont (le Crouzet), Ste- Colombe-de-P. (le Cher)	<b>MASBO Isabelle et Marguerite, ROME Jean, CHARBONNIER Durand</b>	Durand CHARBONNIER, du Cher (Ste-Colombe-de-Peyre), comme mari de Marguerite MASBO, a reçu de Isabelle MASBO, femme de Jean ROME, du Crouzet [Aumont], 15 écus et demi sur la dot faite au CM reçu par Me Hilaire BRUGERON.
3E21 Me Jean Allo/356	1607/11/25	Quittance	Aumont (le Crouzet)	<b>MASBO Isabelle, SARRUT Jean</b>	Jean SARRUT, du Crouzet (Aumont), a reçu d'Isabelle MASBO, sa belle-mère, dudit lieu, 54 livres 13 sols 4 deniers et 7 setiers de seigle en déduction du contenu de l'accord passé entre parties devant Me Hilaire BRUGERON, notaire royal du Buisson.
3E21 Me Jean Allo/364	1622/04/21	Accord	St-Amans (Grenouilhac), Prinsuéjols (le Py)	<b>MATHIEU André, GIZARD Jean</b>	André MATHIEU, de Pratviala (Prinsuéjols), et Jean GIZARD, du Py (ibidem), avaient un différend au sujet d'un arrentement. Ils se mettent d'accord, ce jour.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E17 Me Jean Allo/706	1615/01/28	Obligation	St-Chély, la Chaze	<b>MATHIEU Jean, AMBERT Jean</b>	Jean AMBERT, de la Chaze, reconnaît devoir à Jean MATHIEU, cordonnier, de St-Chély, 24 livres pour compte final fait entre eux. Voir des références d'obligations (date et notaire).
3E14 Me Jean Allo/200	1596/12/19	Achat	Aumont (la Chazotte)	<b>MATHIEU Jean, POUDEROUX Jean, GRAS Antonia</b>	Antonia GRAS, femme de Denis THOULOUSE [écrit "THOLOZE"], de la Chazotte (Aumont), a vendu à Jean MATHIEU, dudit lieu, absent mais représenté par Jean POUDEROUX, son beau-frère, un pré (confronts). Cette vente permet d'effacer une dette consentie devant Me RAMPAN le 10/05/1587.
3E14 Me Jean Allo/148	1596/09/12	Quittance	St-Chély, Marvejols	<b>MATHIEU Jean+, SEGUIN (de) Etienne</b>	Noble Etienne de SEGUIN, habitant de Marvejols, atteste avoir été entièrement payé par les héritiers de feu Jean MATHIEU dit BLAU, de [hameau non lu] à St-Chély [lecture non sûre], grangier, en son vivant, de la métairie dudit noble sise à Chabanols [Aumont].
3E21 Me Jean Allo/331	1604/10/07	Quittance	La Chaze (Grandviala), Marvejols	<b>MAUREL André, BILLIERES Jacques</b>	Jacques BILLIERES, hôte, marchand, de Marvejols, atteste avoir reçu d'André MAUREL, de Granviala (la Chaze), tout ce que celui-ci pouvait lui devoir en diverses obligations.
3E16 Me Jean Allo/762	1600/05/28	Dot (reconnaissance)	Aumont (Crozes, Planes)	<b>MAUREL Jacques, BRUNET Antoine</b>	Antoine BRUNET, laboureur, de Planes (Aumont), a reçu de Jacques MAUREL, laboureur, ce dernier, comme mari de Jeanne MARQUÈS, de Crozes (Aumont), 1 écu au soleil pour un legs fait par feu Louise MARQUÈS à Jeanne SAINT-LEGER, femme dudit BRUNET, en son testament reçu par Me Jean VALENTIN, et 10 écus au soleil et autres choses pour entier paiement de la dot faite par Durand MARQUÈS et Astruge ATTRAZIC à ladite SAINT-LEGER en son CM avec ledit BRUNET. Acte passé devant feu Me Pierre CHALVET, [notaire du Rouchat (Rimeize)]
3E16 Me Jean Allo/276	1602/06/00	Achat	Aumont (Crozes, le bourg)	<b>MAUREL Jacques, COUDERC Jean, CROS Pierre</b>	[Feuilles très endommagées] Pierre CROS, hôte d'Aumont, comme mari de Catherine ROUSSET, vend une terre à Jacques MAUREL et Jean COUDERC, de Crozes (ibidem).
3E14 Me Jean Allo/146	1596/09/10	Quittance	Aumont (le Crouzet, Nozières), Beaucaire-30	<b>MAUREL Jacques, MARQUÈS Jean et Durand+</b>	Jean MARQUÈS, fils de feu Pierre, natif de Nozières (Aumont), habitant à présent Beaucaire-30, en Languedoc, a reçu de Jacques MAUREL, du Crouzet (Aumont), 20 écus au soleil pour entier paiement de tout ce que feu Durand MARQUÈS, beau-père dudit MAUREL, pouvait devoir audit Jean en obligations, legs ou droits.
3E14 Me Jean Allo/264	1597/04/27	Achat	Aumont (Crozes)	<b>MAUREL Jacques, MARQUÈS Jean et Durand+</b>	Pierre MARQUÈS, fils de Jean, héritier et bien-tenant des biens de son père, de Nozières (Aumont), vend à Jacques MAUREL, de Crozes (ibidem), tout défaut ou plus-value liés à un bois et un champ (confronts) que ledit Jean MARQUÈS avait vendus à Durand MARQUÈS, de Crozes, beau-père dudit MAUREL (acte de vente reçu par feu Me Jean DALMAS, notaire royal d'Aumont).

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E15 Me Jean Allo/592	1599/08/29	Legs (quittance)	Aumont (la Chazotte), Javols (Aubugeirettes)	<b>MAUREL Jean, BOULET Antoine</b>	Antoine BOULET, d'Aubugeirettes (Javols), a reçu de Jean MAUREL, de la Chazotte (Aumont), un écu d'or à lui légué par Jeanne ROUQUAT, femme dudit MAUREL, en son testament dicté au présent notaire [le 29/05/1598, même registre]. [Antoine BOULET est l'oncle de la testatrice]
3E15 Me Jean Allo/589	1599/07/13	Droits (quittance)	Aumont	<b>MAUREL Jean, CHALQUET Marguerite, et Barthélemy</b>	Barthélemy CHALQUET, couturier, fils de feus Pierre CHALQUET et Astruge AOUSTET, d'Aumont, demeurant à présent en bas pays de Languedoc, cède pour 12 écus d'or à Jean MAUREL et Marguerite CHALQUET, ses beau-frère et sœur, tous les droits qu'il pourrait avoir sur les biens de feus Pierre, Bertrand et Louise CHALQUET, ses frères et sœur, et annule la procuration qu'il avait faite à Pierre CHALQUET, son frère. [voir même registre, une 1ère quittance faite par ledit Pierre au nom dudit Barthélemy le 23/01 dernier]
3E15 Me Jean Allo/477	1599/01/23	Droits (quittance)	Aumont	<b>MAUREL Jean, CHALQUET Marguerite, Pierre et Barthélemy</b>	Pierre CHALQUET, fils de feus Pierre et Astruge AOUSTET, d'Aumont, tant en son nom qu'en celui de Barthélemy CHALQUET, son frère, demeurant à présent au bas pays de Languedoc, par qui il s'engage à faire ratifier le contrat dans les 6 mois, quitte Jean MAUREL et Marguerite CHALQUET, ses beau-frère et sœur, de tous les droits de légitime et autres que lui-même et ledit Barthélemy pourraient avoir sur les biens de leurs père et mère, biens possédés à présent par ledit MAUREL et sa femme. Quittance faite pour 20 écus d'or.
3E15 Me Jean Allo/605	1599/09/13	Acquisition	Ste-Colombe-de- P. (Villerosset), St-Laurent (Muret)	<b>MAUREL Jean, HERMET Pierre</b>	Par-devant Me RAMPAN, Pierre HERMET et Jeanne DELMAS, de Muret (St-Laurent), avaient, pour 25 livres tournois acquis de Pierre AMBERT, hôte, de la Chaze, un champ et un pré (confronts). Apprenant que le droit de lodz n'avait pas encore été appliqué et que l'acheteur n'avait pas été officiellement investi de son achat, Jean MAUREL, de Villerosset (Ste-Colombe-de-Peyre), renchérit de 5 sols tournois. Affaire faite.
3E15 Me Jean Allo/607	1599/09/13	Acquisition	Ste-Colombe-de- P. (Villerosset), St-Laurent (Muret)	<b>MAUREL Jean, HERMET Pierre</b>	Pierre HERMET jeune, du mas de Muret (St-Laurent), vend un champ (confronts) à Jean MAUREL, de Villerosset (Ste-Colombe-de-Peyre).
3E21 Me Jean Allo/337	1607/06/01	Quittance	Aumont (la Chazotte, le Bouschet, la Teule, Nozières)	<b>MAUREL Jean, VINCENS Jean, BOYER Etienne, BASTIDE Louis, MEISSONNIER Pierre, RAMADIER Jean, ASTRUC Jean, CHALVET Jean</b>	Louis BASTIDE, Pierre MEISSONNIER et Jean RAMADIER, du Bouschet (Aumont), Jean ASTRUC, de la Teule (ibidem), Jean CHALVET, cordonnier, habitant de Nozières (ibidem), comme sequestres, commis pour l'année 1606 par Me MALINGRE, receveur de la dîme, de tout le revenu et bénéfice du prieuré d'Aumont, ont reçu de Jean MAUREL, Jean VINCENS et Etienne BOYER, de la Chazotte, les 18 setiers de blé qu'ils leur devaient.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E20 (1) Me Jean Allo/224	1630/11/00	Achat ?	Aumont	<b>MAUREL N.N.</b>	[Fin d'acte ; page (s) précédente(s) perdue(s)] Peut-être un acte d'achat. Concerne un certain MAUREL.
3E16 Me Jean Allo/003	1600/11/10	Achat	Aumont	<b>MAUREL N.N., PETIT N.N.</b>	[2 dernières pages de l'acte seulement] Il s'agit vraisemblablement d'un achat. Le prix est de 13 écus au soleil, chacun valant 60 sols tournois [1 livre tournois vaut 20 sols tournois ; prix total ici, 39 livres], reçu par PETIT, le vendeur, de MAUREL, l'acheteur, en 1 pourceau gras et en espèces.
3E16 Me Jean Allo/790	1600/07/17	Echanges	Ste-Colombe-de-P. (las Fons)	<b>MAUREL Pierre, FANGUIN Guillaume</b>	Pierre MAUREL et Guillaume FANGUIN, laboureurs, de las Fons (Ste-Colombe-de-Peyre), procèdent à un échange de terres (confronts).
3E16 Me Jean Allo/894	1600/11/10	Acquisition	Aumont	<b>MAUREL Pierre, PETIT Guillaume</b>	Messire Guillaume PETIT, prêtre et curé d'Aumont, vend à Pierre MAUREL, habitant dudit lieu, une maison à 2 étages (confronts) acquise par le vendeur de feu Jean RAMADIER, du Crouzet.
3E16 Me Jean Allo/135	1601/06/10	Acquisition	Aumont (le bourg, les Utes)	<b>MAUREL Pierre, TROUCEL Antoine</b>	Antoine TROUCEL, bachelier en droit, des Utes (Aumont), a vendu à Pierre MAUREL, habitant d'Aumont, un petit jardin (confronts).
3E18 Me Jean Allo/1097	1617/01/23	Dot (reconnaissance)	Ste-Colombe-de-Peyre (las Fons), Prinsuéjols (Pratviala)	<b>MAUREL Pierre, Vidal et Marie, REVERSAT Etienne</b>	Etienne REVERSAT et Marie MAUREL, de Pratviala (Prinsuéjols), ont reçu de Pierre MAUREL et de Vidal MAUREL, son fils, de las Fons (Ste-Colombe-de-Peyre), 11 livres sur la dot faite par ledit Pierre MAUREL père en leur CM passé devant Me RAMPAN.
3E16 Me Jean Allo/195	1601/09/27	Dot (reconnaissance)	La Chaze (Grandviala), Aumont	<b>MAUREL Vidal et Jeanne, BOULET François</b>	François BOULET, couturier, d'Aumont, comme mari de Jeanne MAUREL, a reçu de Vidal MAUREL, son beau-frère, de Grandviala (la Chaze), 40 livres, 1 robe neuve et 2 draps en déduction de la dot faite à sa femme lors de leur CM.
3E18 Me Jean Allo/1033	1616/10/20	Dot (reconnaissance)	La Chaze (Grandviala), Aumont (Planes)	<b>MAUREL Vidal et Marguerite, BRUNEL Antoine</b>	Antoine BRUNET, de Planes (Aumont), comme mari de Marguerite MAUREL, a reçu de Vidal MAUREL, de Grandviala (la Chaze), 30 livres, 1 robe et 3 brebis sur la dot reçue par le présent notaire. [voir reconnaissance antérieure dans mon relevé de 3E17 Me Jean ALLO le 10/11/1613]
3E17 Me Jean Allo/530	1613/11/10	Dot (reconnaissance)	La Chaze (Grandviala), Aumont (Planes)	<b>MAUREL Vidal et Marguerite, BRUNET Antoine</b>	Antoine BRUNET, de Planes (Aumont), comme mari de Marguerite MAUREL, reçoit de Vidal MAUREL, son beau-père, de Grandviala (la Chaze), 45 livres 10 sols et une robe sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E18 Me Jean Allo/1079	1617/01/15	CM	Ste-Colombe-de-P. (las Fons), Malbouzon	<b>MAUREL Vidal, LIMAGNE Jeanne</b>	Vidal MAUREL, fils de Pierre MAUREL, de las Fons (Ste-Colombe-de-Peyre), avec Jeanne LIMAGNE [écrit "LIMANHE"], fille de feu Pierre LIMAGNE et d'Agnès REVERSAT, de Malbouzon. La fiancée est assistée de sa mère et d'Antoine et Jean LIMAGNE, ses frères. La fiancée se constitue en dot 120 livres qu'elle a gagnées de ses moissons et salaires. Ledit Antoine LIMAGNE, frère aîné de la fiancée, constitue en dot à sa soeur ses droits paternels et maternels, à savoir 86 livres, les robes et le lit légués à celle-ci par leur défunt père en son testament reçu par feu Me RAMPAN. Dispositions en faveur de la fiancée pour le cas où son mari mourrait avant elle. Le père du fiancé fait donation à son fils du quart de ses biens en plus de la donation qu'il lui avait faite de la moitié de ses biens lors de son précédent CM passé avec Hélix SALTEL devant Me BOUCHARENC. Rédigé à Malbouzon chez ledit Antoine LIMAGNE.
3E20 (2) Me Jean Allo/2148 et 3E20 (1) /003	1629/08/09	Testament	Ste-Colombe-de-Peyre	<b>MAZEL (du) Guillaume</b>	<b>Dans 3E20 (1) il manque le début de l'acte</b> mais un legs au frère du testateur permet d'établir qu'il s'agit d'un du MAZEL. Il est appelé "sieur prieur". Sépulture au cimetière de Ste-Colombe, tombeau de ses prédécesseurs. Legs à noble Guillaume du MAZEL, son frère, 75 livres. A dlle Jeanne du MAZEL, sa soeur, femme du présent notaire, 15 livres. Même legs à dlle Louise du MAZEL, son autre soeur, femme du sieur de la Veissière (St-Alban)]. A Marie du MAZEL, religieuse de l'abbaye de Mercoire. Legs à ses 2 chambrières. Legs à Antoine RAMPAN, son filleul et neveu. Legs à l'évêque de Mende. Héritier universel, noble Antoine du MAZEL, son autre frère. <b>[La page 1 de l'acte est dans 3E20 (2), avant-dernière photo numérotée 2148. Il confirme qu'il s'agit du testament de noble Guillaume du MAZEL, prieur de Ste-Colombe-de-Peyre, malade]</b>
3E19 Me Jean Allo/1434	1619/05/06	Acquisition	Ste-Colombe-de-Peyre, la Chaze	<b>MAZEL (du) Guillaume, AMBERT Pierre</b>	Pierre AMBERT, charpentier, fils de Pierre, de la Chaze, a vendu pour 100 livres à noble Guillaume du MAZEL, prieur de Ste-Colombe-de-Peyre, une devèze (confronts) qu'il avait acquise de Guillaume MONTANIER, de Ste-Colombe. Parmi les témoins, Pierre AMBERT dit COSTE, père du vendeur.
3E20 (1) Me Jean Allo/178	1630/06/18	Achat	Ste-Colombe-de-Peyre, Aumont	<b>MAZEL (du) Guillaume, BRUNET Guiguet</b>	François MEISSONNIER, fils de feu Gounet, d'Aumont, a vendu à noble Guillaume du MAZEL, sieur du Pivol et de Ressouches, bailli de Gévaudan, 2 terres acquises naguère de Guiguet BRUNET, d'Aumont (acte reçu par le présent notaire).

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E20 (1) Me Jean Allo/028	1629/10/09	Achat	Ste-Colombe-de-Peyre, La Chaze	<b>MAZEL (du) Guillaume, CAUSSE Germain</b>	Germain [écrit "Germe"] CAUSSE [lecture non sûre], de la Chaze, a vendu pour 370 livres (estimation faite par des prudhommes) une terre (confronts) à noble Guillaume du MAZEL, sieur du Pivol et Ressouches, baillif du Gévaudan. C'est, pour le vendeur, une façon de régler plusieurs obligations qu'il a consenties à l'acheteur (voir dates et nom du notaire). [Dictionnaire de l'Académie : "Le baillif est le chef de la Noblesse & de la Justice dans l'estenduë d'un certain ressort. Autrefois les Baillifs rendoient justice en personne."]
3E20 (1) Me Jean Allo/049	1629/10/29	Achat	Ste-Colombe-de-Peyre, Aumont	<b>MAZEL (du) Guillaume, DALLO Jean</b>	Jean DALLO, docteur en droit, d'Aumont, a vendu pour 45 livres à noble Guillaume du MAZEL, seigneur du Pivol et Ressouches, un champ (confronts) qu'il possède au terroir de la Chaze. Il avait acquis cette terre par le décès de feu Jean DAUDE en 1620.
3E19 Me Jean Allo/1650	1620/10/24	Acquisition	Ste-Colombe-de-Peyre, la Chaze	<b>MAZEL (du) Guillaume, DAUDE Jacques</b>	Jacques DAUDE, laboureur, de la Chaze, a vendu à noble Guillaume du MAZEL, écuyer, sieur du Pivol et de Rimeize, baillif de Gévaudan, une devèze (confronts), pour 160 livres qui couvrent une somme que ledit noble a payée à la place dudit DAUDE à Me ROUX, notaire royal de St-Sauveur-de-Peyre, pour régler un achat de seigle (obligation du 26/06 dernier reçue par Me MEYSSONNIER, notaire de St-Sauveur).
3E17 Me Jean Allo/749	1615/05/13	Quittance	Mende, la Chaze	<b>MAZEL (du) Guillaume, DAUDÉ Jacques</b>	Jacques DAUDÉ, fils de Jean DAUDÉ, de la Chaze, a reçu de noble Guillaume du MAZEL, sieur du Pivoul, co-seigneur de Rimeize, baillif et habitant de Mende, 38 livres et 10 sols sur le prix de la vente ou rémission de terres faite chez Me BODET, notaire de Mende.
3E19 Me Jean Allo/2006	1623/09/05	Acquisition	Ste-Colombe-de-Peyre (le Cher, le bourg)	<b>MAZEL (du) Guillaume, MARQUES Pierre</b>	Pierre MARQUES, fils d'Antoine, du Cher (Ste-Colombe-de-Peyre), a vendu pour neuf-vingt-dix livres à noble Guillaume du MAZEL, prieur de Ste-Colombe, un pré (confronts).
3E19 Me Jean Allo/1996	1623/06/13	Achat	Ste-Colombe-de-Peyre	<b>MAZEL (du) Guillaume, MONTANIER Guillaume</b>	Guillaume MONTANIER, laboureur, de Ste-Colombe-de-Peyre, a vendu pour 160 livres à noble Guillaume du MAZEL, prieur de Ste-Colombe-de-Peyre, la faculté de rachat et la plus-value qu'il a sur un pré (confronts) précédemment vendu pour sept-vingts livres par lui à noble Urbain de COUGOUSSAC, seigneur de Cougoussac et de Villeroussat (contrat reçu par Me VERDIER, notaire de Servières. <b>[acte non terminé - pages perdues?]</b> )
3E20 (1) Me Jean Allo/229	1631/02/00	Accord	N.N.	<b>MAZEL (du) Guillaume, SEGUIN (de) Aldebert</b>	Noble Guillaume du MAZEL, sieur du Pivol et de Ressouches, baillif de Gévaudan, et noble Aldebert de SEGUIN, sieur de Prades, avaient passé un contrat d'association sur un partage des revenus de l'impôt. Les choses avaient mal tourné. Ils mettent un terme amiable, ce jour, à leur différend. <b>[acte très long dont l'état des pages rend la lecture dans le détail pénible]</b>

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/2004	1623/07/23	Achat	Ste-Colombe-de-Peyre	<b>MAZEL (du) Guy, DURAND Jean</b>	Jean DURAND, de Ste-Colombe-de-Peyre, a vendu pour 8 livres à noble Guy du MAZEL, sieur de Ste-Colombe, un champ (confronts).
3E19 Me Jean Allo/1984	1623/04/28	Achat	Ste-Colombe-de-Peyre (le bourg, Villerousset)	<b>MAZEL (du) Guy, DURAND Pierre et autre Pierre</b>	Pierre et autre Pierre DURAND, père et fils, de Villerousset (Ste-Colombe-de-Peyre), le fils comme donataire de la moitié des biens de son père, ont vendu à noble Guy du MAZEL, seigneur de Ste-Colombe, un pré et un champ (confronts). Le prix est de 390 livres. Voir le montage financier et la référence à des obligations. Personne citée, Jeanne HERMET, femme dudit DURAND père.
3E20 (2) Me Jean Allo/2059	1629/02/15	CM	Aumont (le Crouzet, la Croix)	<b>MAZEL Jean, BOUT Isabelle</b>	Jean MAZEL, fils de feu Raymond MAZEL et de Marguerite COURNUT, du Crouzet (Aumont), avec Isabelle BOUT, fille de feu Antoine BOUT et de Catherine PASCON, de la Croix (ibidem). Le fiancé est assisté de sa mère et de Jean et Etienne COURNUT, ses oncles ; la fiancée, de sa mère et d'Etienne BOUT, son frère. Ces derniers promettent en dot à leur fille et soeur 400 livres, 2 robes avec tous les habits menus, 2 draps, 1 vache pleine, 1 velle de 2 ans. Cette dot tient compte de celle faite ce même jour par ladite Marguerite COURNUT et Jean MAZEL, mère et fils, à Isabelle MAZEL, leur fille et soeur, en son CM avec ledit Etienne BOUT. On évoque le testament fait par ledit feu Antoine BOUT, reçu par Me CHASTANG. La mère du fiancé fait à son fils donation de la moitié de ses biens. Parmi les témoins, Me Bertrand CHASTANG, notaire, et François CHASTANG, son fils.
3E19 Me Jean Allo/1634	1620/09/28	Droits (reconnaissance)	Aumont (le Crouzet), la Chaze (les Fons)	<b>MAZEL Raymond, COURNUT Etienne</b>	Etienne COURNUT, fils de feu Jean, du Crouzet (Aumont), habitant à présent aux Fons (la Chaze), a reçu de Raymond MAZEL, son beau-frère, du Crouzet, 68 livres sur ses droits de légitime tels qu'arrêtés entre les parties lors d'un contrat d'accord passé entre eux devant le présent notaire.
3E19 Me Jean Allo/1633	1620/09/28	Quittance	Aumont (le Crouzet)	<b>MAZEL Raymond, COURNUT Jean</b>	Jean COURNUT, fils et héritier de feu Jean, du Crouzet (Aumont), a reçu de Raymond MAZEL, son beau-frère, dudit lieu, 7 livres correspondant aux dépens auxquels ce dernier a été condamné pour retard de paiement des droits dudit COURNUT. [voir codicille dudit feu Jean COURNUT, même registre]
3E18 Me Jean Allo/1303	1618/07/09	Accord	Aumont (le Crouzet)	<b>MAZEL Raymond, COURNUT Marguerite, Isabelle, Jean et Etienne</b>	Accord, ce jour, entre Jean, Etienne et Isabelle COURNUT, demandeurs, d'une part, et Raymond MAZEL et Marguerite COURNUT, mariés, défendeurs, d'autre part, tous du Crouzet (Aumont). Suite à une décision de justice, ces derniers, comme tenanciers des biens de feu Delphine ALLO [écrit "ALANE" et "ALLANE"], mère desdits COURNUT, devront payer leur légitime sur les biens maternels (1/10ème des biens), soit, à Isabelle, neuf-vingts livres tournois et une robe à partir du jour où elle se mariera ainsi que 6 livres pour les dépens, et à Etienne, huit-vingts livres. <b>[Et Jean?]</b>

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1943	1623/09/05	Quittance	Ste-Colombe-de-Peyre (le Ventoux), le Buisson	<b>MAZET Jean, COUREJON Pierre</b>	Pierre COUREJON dit MALCAP, marchand, habitant du Buisson, a reçu de Jean MAZET, du Ventoux, absent, représenté par messire Guillaume du MAZEL, prieur, de Ste-Colombe, 45 livres et 9 setiers de blé pour 2 obligations consenties devant Me Philippe BRUGERON, notaire du Buisson.
3E19 Me Jean Allo/1533	1620/02/14	CM	Ste-Colombe-de-Peyre (le Ventoux), Fau-de-Peyre (Beauregard)	<b>MAZET Jean, VEYRES Hélène</b>	Jean MAZET, fils de feu Jean MAZET, du Ventoux (Ste-Colombe-de-Peyre), avec Hélène VEYRES, fille de feus Jean VEYRES et Marie BARDON, de Beauregard (Fau-de-Peyre). La fiancée est assistée de Pierre VEYRES, son frère, de Pierre DURAND, de Villerousset, son oncle maternel, et de Pierre HERMET, fils de Pierre, de Grandviala [la Chaze-de-Peyre], son cousin. La dot (constituée par le père de la fiancée) : 600 livres, 1 vache pleine, 4 brebis et 3 agneaux, 3 robes, du cadis de Languedoc, 1 setier de seigle, du lard salé, une couverture de laine et 2 draps.
3E16 Me Jean Allo/372	1602/11/00	Quittance	Javols (Civeirac)	<b>MEISSONNIER Etienne, BOULET Claude (F)</b>	Claude BOULET, de Civeyrac (Javols), veuve de Jean COURNUT, a reçu d'Etienne MEISSONNIER, habitant dudit lieu, 210 livres pour la part qui lui revient sur les terres qu'elle a vendues audit MEISSONNIER (contrat d'achat reçu par Me Jean VALENTIN, notaire de Rimeize).
3E16 Me Jean Allo/846	1600/09/17	CM	Javols (Civeirac), la Chaze (las Bros)	<b>MEISSONNIER Etienne, BROS Astruge</b>	Le mariage religieux vient d'être célébré dans la matinée. Etienne MEISSONNIER, de Civeirac (Javols), avec Astruge BROS, fille de feu Jean BROS, de Las Bros (la Chaze). L'épouse est assistée de Sybelle GIBERT, sa mère, et de Claude BROS, frère de ladite Astruge et héritier dudit feu Jean. La dot est constituée par ledit Claude : douze-vingt-dix livres, 2 brebis, 3 robes, 1 flassade, 2 draps. Parmi les témoins, Antoine BROS dit ROUCAT chez qui l'acte est rédigé à las Bros, et Jean BROS dit TROUCEL, aussi dudit lieu.
3E14 Me Jean Allo/108	1596/06/04	Obligation	Aumont (le Bouschet)	<b>MEISSONNIER Etienne, MARTIN Jean</b>	Jean MARTIN, labouréur, du Bouschet (Aumont), reconnaît une dette envers Etienne MEISSONNIER, dudit lieu, absent, représenté par Pierre MEISSONNIER, son frère (obligation consentie devant feu Me OUVRIER, [notaire de Rieutort]). Modalités de remboursement.
3E21 Me Jean Allo/358	1599/03/27	Quittance	Javols (le Cheilaret, Civeirac)	<b>MEISSONNIER Etienne, PIGNEDE Jean</b>	Jean PIGNEDE, fils de feu Astorg, du Cheilaret (Javols), a reçu de Etienne MEISSONNIER, dudit lieu, demeurant à présent à Civeirac (ibidem), comme tenancier des biens de feu Pierre YVERNAT, dudit lieu, pour une obligation consentie par ce dernier devant Me Jean DALMAS au profit dudit feu Astorg.
3E15 Me Jean Allo/579	1599/07/05	Partage	Aumont	<b>MEISSONNIER François et Jeanne, LOMBARD Bernard</b>	François MEISSONNIER, frère de Jeanne, femme de Bernard LOMBARD, exécute les promesses contenues au contrat d'accord reçu par le présent notaire le 05/06/1599 [même registre]. Ils sont aidés en ce partage par 2 prudhommes à qui ils ont fait appel, Jean ALLO, hôte, d'Aumont, et Jean CHASTANG, consul de la terre de Peyre.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E21 Me Jean Allo/350	1604/10/18	Quittance	Aumont (le Monteil)	<b>MEISSONNIER François, ATTRAZIC Etienne</b>	Etienne ATTRAZIC, du Monteil (Aumont), conformément au contrat de partage fait entre eux au nom de leur femme, a promis à François MEISSONNIER, son beau-frère, dudit lieu, de le tenir quitte de la taille et de la censive.
3E20 (1) Me Jean Allo/036	1629/10/09	Achat	Aumont	<b>MEISSONNIER François, BRUNET Guiguet</b>	Guiguet BRUNET, fils de feu Philippe, d'Aumont, vend à François MEISSONNIER, fils de feu Gounet, dudit lieu, un champ qu'il détient au nom de sa femme, Jeanne CROUZET, et un pastoral. Le prix est payé par l'annulation d'une obligation consentie par ledit BRUNET audit MEISSONNIER (acte reçu par Me Louis BOUCHARENC, notaire royal de Buffeirettes, le 08/11/1624). Au cas où ladite CROUZET ferait des difficultés, le vendeur remplacera le champ par un jardin (confronts). Parmi les témoins, un Gounet MEISSONNIER, fils de feu Antoine.
3E18 Me Jean Allo/1234	1618/01/29	CM	Aumont	<b>MEISSONNIER Gounet, CHASTANG Antoinette</b>	Gounet MEISSONNIER, fils de François MEISSONNIER et d'Isabelle PRIEUR, d'Aumont, avec Antoinette CHASTANG, fille de Me Bertrand CHASTANG, notaire royal dudit lieu, et de feu Marguerite POUDEROUX, d'Aumont. La dot (= les droits de légitime de la fiancée) : 300 livres + 140 livres et 3 robes dues audit CHASTANG ou à ladite Antoinette pour restes de la dot faite à la défunte Marguerite en son CM reçu par feu Me Jean VALENTIN, notaire de Rimeize + 2 "chazal" de maisons (confronts) ayant appartenu à feu André BOIGON + 2 couvertures, 2 draps + 1 paire de taureaux de 2 ans, 3 brebis. Le père du fiancé fait à son fils donation de la moitié de ses biens mais en garde l'usufruit. Le dit Gounet devra demeurer avec son père et faire un seul foyer avec lui. [la fiancée est appelée Antonia ou Antonie mais lors d'une reconnaissance de dot le même notaire l'appelle Antoinette]
3E16 Me Jean Allo/061	1601/03/27	Permutation	Ste-Colombe-de- P. (le Cher), Aumont (Crozes)	<b>MEISSONNIER Jean, MAUREL Jacques</b>	Jean MEISSONNIER dit BIZE, du Cher (Ste-Colombe-de-Peyre), et Jacques MAUREL, de Crozes (Aumont), ont procédé à un échange de terres (confronts).
3E21 Me Jean Allo/317	0000/10/15	Rapport de sergent	St-Chély	<b>MEISSONNIER Jean, PARET Pierre</b>	<b>[Plusieurs passages non lus]</b> Jean MEISSONNIER, sergent de Saint-Chély, certifie s'être transporté à la maison de Jean CONSTAND, hôte de ladite ville. Il y trouve Pierre PARET à qui il s'adresse et lui intime une décision, à quoi ce dernier répond qu'en cette affaire il ne reconnaît pas la compétence du juge et que c'est la compétence de la souveraine Cour de Toulouse. Cependant, pour faire gagner du temps, il est tout prêt à <b>[non lu]</b> son livre d'encaissements ("Livre de Recette"). <b>[Le présent notaire n'apparaît pas. A se demander si ce papier est bien à sa place dans ce registre]</b>

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E14 Me Jean Allo/163	1596/09/30	Quittance	Aumont (le Bouschet), St- Chély	<b>MEISSONNIER Pierre, BASTIDE Louis, MARTHOURET Jean</b>	Jean MARTHOURET, tisserand, de St-Chély, a reçu de Pierre MEISSONNIER, tisserand, du Bouschet (Aumont), remboursement d'une dette. C'était une obligation consentie devant Me VALENTIN par ledit MEISSONNIER et Louis BASTIDE, du Bouschet, au profit dudit MARTHOURET.
3E14 Me Jean Allo/167	1596/10/20	Acquisition	Aumont (le Bouschet)	<b>MEISSONNIER Pierre, MARTIN Jean</b>	Jean MARTIN, laboureur, du Bouschet (Aumont), a vendu un champ (confronts) à Pierre MEISSONNIER, dudit lieu.
3E21 Me Jean Allo/413	1613/05/16	Quittance	Aumont (le Bouschet), Serverette	<b>MEISSONNIER Pierre, PEPIN Simon</b>	Simon PEPIN, marchand, de Serverette, a reçu de Pierre MEISSONNIER, du Bouschet (Aumont), l'arrentement de foin pour les 3 années passées et la présente année
3E14 Me Jean Allo/035	1595/11/05	Quittance	Aumont (le Bouschet, la Chazotte)	<b>MEISSONNIER Pierre, POUDEROUX Jean</b>	Jean POUDEROUX, laboureur, de la Chazotte (Aumont), tant en son nom qu'en celui de Durand TONDUT, son oncle, a reçu de Pierre MEISSONNIER, du Bouschet (ibidem), 11 écus au soleil 2/3 que Jean RAMADIER, beau-père dudit MEISSONNIER, devait audit TONDUT et à Claude TONDUT (obligation reçue par feu Me Jean DALMAS). Autre personnage cité, Louis BASTIDE.
3E14 Me Jean Allo/199	1596/12/18	Lodz	Aumont (le Bouschet), château de la Baume	<b>MEISSONNIER Pierre, QUELENNEC (du) Marie</b>	Haute et puissante dame Marie du QUELENNEC, dame de Peyre, applique le droit de lodz à Pierre MEISSONNIER, du Bouschet (Aumont), pour son achat à Jean MARTIN, dudit lieu.
3E14 Me Jean Allo/200	1596/12/19	Reçu	Aumont (la Chazotte), la Chaze (les Fons)	<b>MERLE Antoine, BRESCHET Pierre</b>	Pierre BRESCHET, de la Védrine (le Buisson), a reçu d'Antoine MERLE, de la Chazotte (Aumont), absent mais représenté par Jean TARDIEU, des Fons (la Chaze), 3 écus au soleil en déduction d'une dette (obligation consentie devant Me RAMPAN).
3E14 Me Jean Allo/203	1596/12/26	Achat	Aumont (le bourg, la Chazotte)	<b>MERLE Vidal, GRAS Antonia</b>	Antonia GRAS, femme de Denis THOULOUSE [écrit "THOLOZE"], de la Chazotte (Aumont), a vendu à Me Vidal MERLE, praticien, habitant Aumont, une friche un peu buissonneuse (confronts).
3E14 Me Jean Allo/326	1597/12/05	Achat	Le Malzieu, Aumont (le Bouschet)	<b>MERLE Vidal, MARTIN Jean</b>	[hauts de page déchirés] Jean MARTIN, laboureur, du Bouschet (Aumont), a vendu à Me Vidal MERLE, praticien, habitant du Malzieu, des terres (confronts) pour 18 écus au soleil. On devine qu'il s'agit, pour le vendeur, d'effacer une obligation qu'il consentit en faveur de l'acheteur devant Me François CHASTANG le 03/03/1596.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E15 Me Jean Allo/471	1598/12/29	Dot (reconnaissance)	St-Sauveur-de-P. (Fontanes), Aumont/la Chaze, Prunières (Aubuisson-lès-Apcher)	<b>MONTANIER Antoine et Antoinette, AMOUROUX Antoine</b>	Antoine AMOUROUX, des Fons, paroisse d'Aumont, une année, de la Chaze, une autre année, demeurant à présent pour granger à Aubuisson lès-Apcher [Prunières], comme mari d'Antoinette MONTANIER, a reçu d'Antoine MONTANIER, son beau-père, de Fontanes (St-Sauveur-de-Peyre), 21 écus d'or et 4 brebis de port, en déduction de la dot promise au CM passé devant Me Antoine RAMPAN.
3E15 Me Jean Allo/669	1599/12/27	Dot (reconnaissance)	St-Sauveur-de-P. (Fontanes), la Chaze (les Fons)	<b>MONTANIER Antoine et Antoinette, AMOUROUX Antoine et autre Antoine</b>	[page très abîmée] [Antoine] AMOUROUX, laboureur, des [Fons] (la Chaze), comme mari d'Antoinette MONTANIER, a reçu d'Antoine MONTANIER, son beau-père, de Fontanes (St-Sauveur-de-Peyre), absent, représenté par autre Antoine MONTANIER, son fils, 2 écus d'or et 2 robes sur la dot promise au CM passé devant [Me Antoine RAMPAN]. [Voir précédente paie de la dot le 29/12/1598, même registre]
3E21 Me Jean Allo/415	1608/02/05	Accord	Javols (Longuesagne)	<b>MONTANIER Antoine, MAGNE Philippe, RIEUTORT Philippe+ et Jean+</b>	Antoine MONTANIER et Philippe MAGNE, de Longuesagne (Javols), sont sur le point de s'affronter en justice. Le différend porte sur la taille et la censive que ledit MONTANIER réclame audit MAGNE comme héritier et bien-tenant de feus Philippe et Jean RIEUTORT, père et fils, sur une partie de terroir. Finalement, accord amiable.
3E17 Me Jean Allo/664	1614/10/28	Acquisition	St-Sauveur-de-P. (Aubigeyres, le bourg)	<b>MONTANIER Antoine, ROUX Guillaume, BRUGERON Jeanne</b>	Me Guillaume ROUX, praticien, de St-Sauveur-de-Peyre, comme ayant-droit cédé de Jeanne BRUGERON, sa cousine, de St-Sauveur, vend à Antoine MONTANIER, d'Aubigeyres (St-Sauveur-de-Peyre), tout défaut ou supplément de prix à quoi celle-ci pourrait prétendre sur les terres qu'elle a vendues audit MONTANIER (acte passés devant Me GUY, notaire de St-Sauveur-de-Peyre, et Me CHASTANG, notaire d'Aumont. Renonciation faite pour 75 livres. Parmi les témoins un Antoine MONTANIER, de Fontanes [St-Sauveur].
3E19 Me Jean Allo/1678	1620/11/16	Dot (reconnaissance)	La Chaze (les Fons), Javols (Aubigeyrettes)	<b>MONTANIER Antoinette, BOULET Jean, AMOUROUX Marguerite</b>	Jean BOULET, fils de feu Antoine, d'Aubigeyrettes (Javols), comme mari de Marguerite AMOUROUX, a reçu d'Antoinette MONTANIER, sa belle-mère, des Fons (la Chaze), veuve de Antoine AMOUROUX, 51 livres sur la dot faite en leur CM passé devant Me DAUDE.
3E21 Me Jean Allo/393	1619/02/02	Quittance	La Chaze (les Fons), Combettes)	<b>MONTANIER Antoinette, PEYSAL Jean</b>	Jean PEYSAL dit de la VALETTE, des Combettes, a reçu d'Antoinette MONTANIER, veuve d'Antoine AMOUROUX, des Fons, neuf livres dues à son défunt mari par obligation consentie devant feu Me RAMPAN. [on trouve dans un autre registre du présent notaire un Jean PEYSAL qui est de Connac (Lissac-43), en Velay].

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E18 Me Jean Allo/1034	1616/10/21	Accord	Ste-Colombe-de-P.	<b>MONTANIER Guillaume, DURAND Jean</b>	Comme ainsi soit que Guillaume MONTANIER, de Ste-Colombe-de-Peyre, avait fait appel aux Royaux de la chancellerie de la Cour souveraine du Parlement de Toulouse contre plusieurs acquéreurs et tenanciers de ses biens pour les faire se désister ou payer le juste prix des pièces de terre qu'ils détiennent. Détail des personnes et des terres et référence des actes de vente. Parmi eux, Jean DURAND, de Ste-Colombe, avec qui ledit MONTANIER trouve un accord amiable ce jour.
3E19 Me Jean Allo/1643	1620/10/10	Rémission	La Chaze, Marvejols	<b>MONTEIL Durand, BERNARD Etienne</b>	Etienne BERNARD, Me tailleur, de Marvejols, comme héritier de feu Privat ACHARD, son aïeul, marchand, dudit lieu, avait fait saisir des terres au Moulin des Fons contre les héritiers et bien-tenants de feu Pierre GRAS en vertu d'une obligation, assortie d'une hypothèque, reçue par Me MEISSONNIER, notaire royal, le 20/11/1605. Durand MONTEIL, de la Chaze, héritier de Claude GRAS, son aïeule, soeur dudit GRAS, avait fait opposition. Référence à un contrat de partage entre lesdits GRAS devant feu Me François BOULET, notaire habitant Aumont. Finalement, ledit BERNARD renonce à la saisie.
3E19 Me Jean Allo/1526	1620/01/26	CM	Javols (Civeyrac), Aumont (le Bouschet)	<b>MONTEIL Raymond, BASTIDE Marguerite</b>	Raymond MONTEIL, fils de Philippe MONTEIL et de Claude MARTIN, de Civeyrac (Javols), avec Marguerite BASTIDE, fille de Louis BASTIDE et de feu Charlotte RAMADIER, du Bouschet (Aumont). La dot : 280 livres, 3 robes, dont une en couleur, les autres blanches, 1 couverture de laine, 2 draps, 6 bêtes à laine, 1 vache pleine. Jean BASTIDE, frère de la fiancée, promet 20 livres, 1 mouton, 1 brebis. La mère du fiancé fait donation à son fils de la moitié de ses biens dont elle réserve pour elle-même et son mari l'usufruit, leur vie durant. Parmi les témoins, Jean RAMADIER, maître-d'école, qui fait précéder sa signature de la mention "je suis été présent".
3E19 Me Jean Allo/1843	1622/04/30	Dot (reconnaissance)	Javols (Civeyrac), Aumont (la Chazotte)	<b>MONTEIL Raymond, MARTIN Claude (F), SAINT-LEGER François, MONTEIL Astruge</b>	François SAINT-LEGER, tisserand, de la Chazotte (Aumont), comme mari de Astruge MONTEIL, a reçu de Claude MARTIN, mère d'Astruge, de Civeyrac (Javols), 7 livres 10 sols des mains et argent propre de Raymond MONTEIL, fils de ladite Claude, en déduction de la dot faite à ladite Astruge.
3E14 Me Jean Allo/003	1597/09/26	Livre de raison (décès)	Aumont	<b>MORÉ Claude</b>	Le vendredi 26/09/1597, jour de la Saint Denis, avant le lever du soleil, l'épouse du présent notaire, Claude MORÉ, est morte en couches, en donnant naissance à une fille.
3E14 Me Jean Allo/003	0000/00/00	Livre de raison	Aumont	<b>MORÉ François</b>	<b>[Page déchirée]</b> François MORÉ, mon beau-frère, [lacune] par les gens de monsieur [lacune]. [victime de représailles par des catholiques?]

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E16 Me Jean Allo/124	1601/06/06	Testament	Aumont (les Utes)	<b>MORE Hélix</b>	Hélix MORE, femme de Me Antoine TROUCEL, bachelier en droit, des Utes (Aumont), malade, autorisée par son mari ici présent, dicte son testament. Sépulture au cimetière d'Aumont, dans la tombe des prédécesseurs de son mari. A Claude TROUCEL, sa fille, 200 écus au soleil valant chacun 60 sols tournois, à commencer à payer le jour où elle se mariera. Lègue 10 écus à son mari. Héritier universel, Jean TROUCEL, son fils. Substitutions en cas de décès : au bout de la chaîne, Jean MORE, de Serverette, frère de la testatrice.
3E14 Me Jean Allo/063	1596/03/11	Vente de fruits	Javols (Bessils)	<b>MOULIN Antoine, MONTANIER Guillaume</b>	Guillaume MONTANIER, de Bessils (Javols), vend à Antoine MOULIN, de Bessils, la récolte de foin de plusieurs prés et herbages pour la présente année.
3E16 Me Jean Allo/705	1600/01/06	Rémission (quittance)	Fau-de-P. (Rimeizenc), la Chaze (Grandviala)	<b>MOULIN Guillaume, RAMADIER Jean</b>	Jean RAMADIER, fils de feu Philippe, de Grandviala (la Chaze), donne quittance à Guillaume MOULIN, habitant de Rimeizenc (Fau-de-P.), sur tout droit ou toute prétention que lui, ledit RAMADIER, pourrait avoir sur les biens que ledit MOULIN a acquis de feus Pierre et Jean CHASTANG, père et fils, y compris pour la restitution de la dot faite par ledit feu Philippe à Gounette RAMADIER, sa fille, lors de son CM avec ledit feu Jean CHASTANG (CM et reconnaissance de dot reçus par feu Me Jean DALMAS, notaire d'Aumont).
3E19 Me Jean Allo/1684	1620/11/24	Testament	Fau-de-Peyre (Vazeilles)	<b>MOULIN Jeanne</b>	Jeanne MOULIN, femme de Pierre CHABANON, de Vazeilles (Fau-de-Peyre), un peu malade, dicte son testament. Sépulture au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. Legs à ses filles, Brenguière, Jeanne et Isabel CHABANON, 330 livres à chacune, 3 robes dont 1 de couleur, 1 vache pleine ou avec son veau, 3 brebis, 1 couverture 2 draps. Début des paiements, le jour de leur mariage. Legs à son autre fille, Jeanne CHABANON, impotente, pour qui elle prévoit, outre une habitation dans son domaine, une pension annuelle pour le cas où elle ne pourrait pas vivre avec son héritier. Dans ce même cas, elle prévoit aussi une pension pour son mari. Héritier universel, Pierre CHABANON, son fils.
3E14 Me Jean Allo/321	1597/11/20	Quittance	Aumont (Buffeirettes, le bourg)	<b>MOURGUE Pierre, CHASTANG Bertrand</b>	[hauts de page déchirés] Me Bertrand CHASTANG, praticien, d'Aumont, comme héritier et bien-tenant de feu Jean CHASTANG, son père, atteste avoir reçu de Pierre MOURGUE, laboureur, de Buffeirettes (Aumont), en espèces et en céréales paiement d'une dette de Bertrand et Jean BOULET, père et fils, de Buffeirettes, envers ledit feu CHASTANG (obligation chez feu Me Jean DALMAS, notaire d'Aumont).
3E17 Me Jean Allo/800	1615/10/27	Achat	Fau-de-P. (Beauregard)	<b>MURET Jacques, ASTRUC Antonia</b>	Antonie ASTRUC, veuve de Durand POUDEROUX, et Jean POUDEROUX, son fils, de Beauregard (Fau-de-Peyre), ont vendu un pré (confronts) à Jacques MURET, dudit lieu. Acte complété d'une note sur un pacte de rachat.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1823	1621/03/13	Acquisition	Fau-de-Peyre (Beauregard)	<b>MURET Jacques, FOURNIER Jean</b>	Jean FOURNIER dit NEGRON, laboureur, de Beauregard (Fau-de-Peyre), a vendu pour 15 livres à Jacques MURET, laboureur, dudit lieu, un champ (confronts). Paiement couvert par une obligation consentie en faveur dudit MURET chez Me SERRIERES, notaire de St-Chély.
3E17 Me Jean Allo/608	1614/07/17	Achat	Fau-de-P. (Beauregard)	<b>MURET Jean, FOURNIER Jean</b>	Jean FOURNIER dit NEGRON, de Beauregard (Fau-de-Peyre), vend à Jean MURET dit PONCHAT, couturier, dudit lieu, un esconson de jardin (confronts).
3E17 Me Jean Allo/427	1613/03/16	Achat	Fau-de-P. (Beauregard), St-Chély	<b>MURET Jean, PRIEUR Jean</b>	Jean PRIEUR, marchand, de St-Chély, vend un "bornas" (confronts) à Jean MURET, couturier, de Beauregard (Fau-de-Peyre).
3E20 (1) Me Jean Allo/162	1630/00/00	Prix-fait ?	Aumont (le bourg, Buffeirettes)	<b>N.N.</b>	[Fin d'acte. Le début manque à cause de la perte du f° 145] Peut-être un "prix-fait" entre un donneur d'ordres pour travaux et un artisan. Concerne sans doute un BOUCHARENC, de Buffeirettes. C'est le lieu de résidence du notaire Louis BOUCHARENC et de Me Claude BOUCHARENC, praticien, dudit lieu. Acte rédigé à Aumont chez un CHASTANG qui est peut-être le charpentier.
3E20 (1) Me Jean Allo/257	1631/03/13	Lettre	N.N.	<b>N.N.</b>	C'est le texte d'une lettre adressée à un archiprêtre. Il y est question de calices, de nappes et de "corporaliers". ["Corporalier" : "sorte de bourse dans laquelle on serre le corporal. On dit aujourd'hui bourse". Le "corporal" est "un terme de liturgie catholique : nom d'un linge consacré aux usages ecclésiastiques, qui se met sur l'autel pour y poser l'hostie pendant la messe". Définitions du Littré en ligne]
3E15 Me Jean Allo/431	1598/08/04	Acquisition	Aumont, Marvejols	<b>NEGRE André, CHALVET Jean</b>	Jean CHALVET jeune, cordonnier, natif d'Aumont, habitant Marvejols, vend un pré (confronts) à André NEGRE, tisserand, d'Aumont.
3E15 Me Jean Allo/649	1599/12/15	Ratification	Aumont (le bourg, le Crouzet)	<b>NEGRE André, DAVID Jeanne</b>	Jeanne DAVID, veuve de Jean RAMADIER, du Crouzet (Aumont), ratifie la vente d'une maison faite par son défunt mari à André NEGRE, d'Aumont, lors d'un échange devant le présent notaire. [le nom de "NEGRE" est oublié par le clerc mais on le retrouve dans la suite de l'acte et on peut le rétablir grâce à l'acte d'échange du 17/04/1596 à voir dans mon relevé de 3 E 14]
3E16 Me Jean Allo/055	1601/03/08	Acquisition	Aumont	<b>NEGRE André, GRASSET Guyot, POUDEROUX Antonia</b>	Guyot GRASSET, laboureur, d'Aumont, au nom d'Antonia POUDEROUX, sa femme, a vendu un pré (confronts) à André NEGRE, tisserand, dudit lieu.
3E16 Me Jean Allo/721	1600/03/06	Acquisition	Aumont	<b>NEGRE André, MASBO Jean</b>	Jean MASBO, tisserand, d'Aumont, vend un jardin (confronts) à André NEGRE, tisserand, dudit lieu.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E15 Me Jean Allo/389	1598/05/31	CM	Aumont (le bourg, le Bouschet)	<b>NEGRE André, RAMADIER Isabelle</b>	André NEGRE, tisserand, d'Aumont, avec Isabelle RAMADIER, fille de feu Jean RAMADIER et Marguerite MAZEL, du Bouschet (ibidem). La fiancée est assistée de sa mère et de Pierre MEISSONNIER et Louis BASTIDE, ses beaux-frères, dudit lieu. Elle se constitue elle-même en tous ses biens.
3E14 Me Jean Allo/088	1596/04/17	Permutation	Aumont (le bourg, le Crouzet)	<b>NEGRE André, RAMADIER Jean, DAVID Jeanne</b>	Echange de maisons (confronts) entre André NEGRE, tisserand, d'Aumont, et Jean RAMADIER comme mari de Jeanne DAVID [écrit "DAVYE"], du Crouzet (ibidem).
3E16 Me Jean Allo/724	1600/04/04	Acquisition	Aumont	<b>NEGRE André, YVERNAT Guyot</b>	Guyot YVERNAT, habitant d'Aumont, vend un jardin (confronts) à André NEGRE, tisserand, dudit lieu.
3E16 Me Jean Allo/052	1601/03/04	Acquisition	Rimeize (le Vestit), Aumont	<b>NEGRE Jacques, BOULET François</b>	François BOULET, couturier, d'Aumont, a vendu à Jacques NEGRE, fils de Jacques, du Vestit (Rimeize), une maison basse d'un étage avec petit courtilage au dernier, acquise il y a peu de Jean RAMADIER, de Chapginieys [St-Léger-de-Peyre], par acte reçu par le présent notaire. Confronts. [il y a sur le site "Geoportail" un "Chapchiniès" qui fait partie de la commune de St-Sauveur-de-Peyre]
3E16 Me Jean Allo/102	1601/05/09	Lodz	Rimeize (le Vestit), Aumont	<b>NEGRE Jacques, BOULET François</b>	Messire Geoffroy Astorg Aldebert de PEYRE, seigneur et baron dudit lieu et de plusieurs autres places et seigneuries, chevalier de l'Ordre du Roi, maître sire et capitaine de 50 hommes d'armes de son ordonnance, applique le droit de lodz à Jacques NEGRE, du Vestit (Rimeize), mais habitant à présent Aumont, pour l'achat d'une maison que ce dernier acquit de François BOULET, couturier, dudit lieu (acte devant le présent notaire [même registre]).
3E16 Me Jean Allo/172	1601/06/04	Echanges	Rimeize	<b>NEUVEGLISE (de) Pierre, VALENTIN Jean</b>	Messire Pierre de NEUVEGLISE [écrit "NEUFEGLISE"], prêtre et curé de Rimeize, et Me Jean VALENTIN, notaire royal dudit lieu, procèdent à un échange de terres (confronts). [Madeleine Delplanque : "En 1547, vivait noble Guillaume de Neuvéglise, originaire de Verdezun (Le Malzieu) (Lescure)."]
3E21 Me Jean Allo/317	0000/09/02	non lu	non lu	<b>non lu</b>	[petite note commençant par la date "an que dessus". Le reste, non lu]

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E15 Me Jean Allo/621	1599/10/10	Accord	Marvejols, St-Sauveur-de-Peyre	<b>NONE Etienne, BESSIERE Henri, ROUX Guillaume</b>	Etienne NONE [écrit "NONNE" ou "NOUNE"], Me maçon de Marvejols, et Henri BESSIERE, tisserand de ladite ville, au nom de Antoinette CRESPIEN [écrit "CHRESPINE"], veuve de Durand LACAS et fille de feus Etienne CRESPIEN et Marguerite ARNAL [écrit "ARNALDE"], s'étaient retournés vers la justice ordinaire de Peyre pour le recouvrement de 13 écus d'or 1/3 et 2 setiers de seigle dus en une obligation consentie par Jeanne RAOUL [écrit "RAONNE"], femme de Simon CHASSARIC, de la Chazotte (Aumont), au profit de feu Jean MICHEL, blanchier [= peaussier] de Marvejols, beau-père desdits BESSIERE et NONE, (référence de la procuration : Me BOET, notaire de Marvejols, le 20/06/1599). Cette somme découle d'un accord, reçu le 05/12/1583 par Me Hilaire BRUGERON, entre Astruge ARNAL, femme de Jean NICOLAU, et Marguerite ARNAL, femme d'Etienne CRESPIEN, de Marvejols, lequel accord contenait quittance au profit de philippe ARNAL, leur soeur, de la Chazotte. En vertu de la sentence obtenue, lesdits NONE et BESSIERE ont voulu saisir un pré ayant appartenu à ladite feu Philippe. A quoi Me Guillaume ROUX, praticien, de St-Sauveur-de-Peyre, s'était opposé en tant que bien-tenant de cette dernière. Finalement, accord amiable, ce jour, entre ledit ROUX et lesdits NONE et BESSIERE. Référence à une procuration reçue par Me BORRELLY, notaire de Marvejols, le 22/08/1599.
3E19 Me Jean Allo/1606	1620/06/01	Droits (quittance)	Prinsuéjols (Souleirols), Nasbinals (le Bolès)	<b>OSTALIER Guillaume et Blaise</b>	Blaise OSTALIER, fils de feu Antoine OSTALIER, de Souleirols (Prinsuéjols), résidant à présent au Bolès (Nasbinals), a vendu pour 103 livres ses droits de légitime à Guillaume OSTALIER, son frère, dudit lieu. Il est payé en 1 setier de seigle, 2 vaches et en espèces.
3E18 Me Jean Allo/1339	1618/10/24	Dot (reconnaissance)	La Chaze (Las Bros), Fau-de-P. (Rimeizenc)	<b>OSTALIER Jeanne, PELLEGRIN Pierre, CROUZAT Etienne et autre Etienne</b>	Etienne CROUZAT, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), a reçu de Jeanne OSTALIER, veuve de Jean ASTRUC dit LATE, et de Pierre PELLEGRIN, gendre de celle-ci, de las Bros (la Chaze), 21 livres sur la dot promise par ledit feu Jean ASTRUC, mari de ladite OSTALIER, à Marguerite ASTRUC, sa fille, en son CM avec Etienne CROUZAT, fils dudit Etienne (acte reçu par feu Me RAMPAN, notaire de Villeroussset).
3E17 Me Jean Allo/535	1614/01/05	CM	Raulhac-15, Aumont	<b>OUVRIER Jean, MEISSONNIER Jeanne</b>	Jean OUVRIER, fils de feu Pierre [sous réserve, page abîmée] OUVRIER, de Raulhac-15, diocèse de St-Flour, avec Jeanne MEISSONNIER, fille de feu Gounet MEISSONNIER et de Jeanne ASTIER, d'Aumont. La fiancée, assistée de sa mère, se constitue en tous ses biens. La mère de la fiancée lui fait donation de la moitié de ses biens, avec les réserves habituelles. Parmi les témoins, Gounet MEISSONNIER, fils de feu Antoine.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1588	1620/05/13	CM	Fau-de-Peyre (les Gouttes), la Fage-Montivernoux (la Védrine)	<b>PAGES Antoine, REVERSAT Hélix</b>	Antoine PAGES, fils de Béraud PAGES, des Gouttes (Fau-de-Peyre), avec Hélix REVERSAT, fille de Antoine REVERSAT et Jeanne COURTIOL, de la Védrine (la Fage-Montivernoux). La dot : 520 livres, 4 robes, couverture, draps, brebis, agneaux, vache, paire de taureaux, 1 setier de seigle, un quartier de lard. Le père du fiancé fait à son fils donation de la moitié de ses biens avec les réserves habituelles : garder l'usufruit sa vie durant, constituer un seul foyer ("un pain et un pot").
3E18 Me Jean Allo/1229	1618/01/30	Testament	Fau-de-P. (las Gouttes)	<b>PAGÈS Bérald</b>	Bérald PAGÈS, laboureur, de las Gouttes (Fau-de-Peyre), malade, dicte son testament. Sépulture, le tombeau de ses ancêtres, au cimetière paroissial. Lègue à Jeanne et autre Jeanne PAGÈS à chacune, 300 livres, 3 robes, 2 couvertures, 2 draps, 1 vache pleine ou avec son veau, 3 brebis avec leur agneau, à commencer à payer quand elles se marieront. Dispositions en leur faveur tant qu'elles seront en bas-âge. A Antoine PAGES jeune, son fils, 90 livres et 1 paire de taureaux à commencer à payer quand il se mariera. Dispositions en faveur de Catherine CHASTANG, sa femme. Héritier universel, Antoine PAGÈS, son 1er fils. En post-scriptum une quittance pour la veuve de Jean BRESCHET [lacune sur son patronyme et son lieu de résidence].
3E21 Me Jean Allo/391	1618/10/24	Quittance	Fau-de-Peyre (Rimeizette), St-Martin-de-Lenne-12 St-Geniès-d'Olt-12	<b>PAGÈS Guillaume, PANOUSE (de la) Jean</b>	Noble Jean de la PANOUSE, habitant St-Geniès-d'Olt-12 [écrit "St-Ginieys de Rive-d'Olt], en Rouergue, a été satisfait par Guillaume PAGÈS dit FAURE, de Rimeizette [Fau-de-Peyre], de la rémission par lui faite audit seigneur de 37 livres dues audit PAGÈS par Philippe BRO, marchand de St-Martin-de-Lenne-12, par obligation reçue par Me LAGRIFOUL, notaire de St-Geniès [ou St-Martin?].
3E14 Me Jean Allo/045	1595/12/17	Acquisition	Aumont (Crozes, Chabanols)	<b>PAGES Hélix, GACHON François</b>	François GACHON, de Chabanols (Aumont), a vendu à Hélix PAGÈS, veuve de Durand SAINT-LEGER, de Crozes (ibidem), un pré et un pastoral joignants (confronts).
3E19 Me Jean Allo/1797	1621/01/06	Achat	Fau-de-Peyre (Moulin de Beauregard, Beauregard)	<b>PAGES Jean, BOUT Durand</b>	Durand BOUT, laboureur, de Beauregard (Fau-de-Peyre), a vendu à Jean PAGES, du Moulin de Beauregard (ibidem), un champ (confronts) pour 28 livres. Paiement comptant.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E20 (1) Me Jean Allo/167	1630/08/01	Obligation	Fau-de-Peyre (Beauregard)	<b>PAGES Jean, BRESCHET Mathieu, GABRIAC Durand, FOURNIER Jean et autre Jean, MARTIN Mathieu</b>	Jean PAGES, Mathieu BRESCHET, Durand GABRIAC, Jean FOURNIER et Mathieu MARTIN, de Beauregard (Fau-de-Peyre), solidairement, ont promis à Guillaume BRUN, du Rouchat [Rimeize], de lui payer dans un mois les 25 livres qu'il leur reste à payer de l'amende à laquelle ils ont été condamnés par le Officiers de Peyre envers l'hôpital d'Aumont. Une note marginale ajoute peu après à la liste un autre Jean FOURNIER, fils de Jacques, de Beauregard, pour 5 livres comme les autres. [ville-étape sur le chemin de St-Jacques-de-Compostelle, Aumont devait avoir un hôpital. On sait qu'il y en avait un au Malzieu et à St-Chély et il y a la dômerie d'Aubrac dont les bâtiments existent toujours aujourd'hui - précisions de Madeleine Delplanque]
3E18 Me Jean Allo/1048	1616/11/29	Testament	Fau-de-P. (Rimeizette)	<b>PAGES Pierre</b>	Pierre PAGES, maréchal de Rimeizette (Fau-de-Peyre), malade, dicte son testament. Pour sa sépulture, il s'en remet à la "discipline" de son héritier. Legs à Antoine, Augustin, Guillaume jeune, autre Antoine jeune PAGES, ses fils, 150 livres à chacun, à commencer à payer quand ils se marieront. A Marguerite BOUCHARENC, il lègue la totalité du bien et la petite métairie qu'il acquit de Jean CORDESSE dit BUREL, de Beauregard (ibidem), par acte reçu par le présent notaire, + du bétail. Héritier universel, Guillaume PAGES, son 1er fils. [il n'est pas question de filles]
3E17 Me Jean Allo/658	1614/10/08	Acquisition	Fau-de-P. (Rimeizenc, Beauregard)	<b>PAGES Pierre, BARDON Raymond</b>	Raymond BARDON vieux, de Beauregard (Fau-de-Peyre), vend à Pierre PAGES dit FAURE, de Rimeizenc (ibidem), un petit champ (confronts).
3E18 Me Jean Allo/1023	1616/10/02	Lodz	Fau-de-P. (Rimeizette), Château de la Baume, Albi-81	<b>PAGÈS Pierre, BARRAU Pierre</b>	Honorable homme Pierre BARRAU, natif d'Albi-81, capitaine, à présent au château de la Baume, comme ayant charge de haut et puissant seigneur messire François de SOULAGES, sénéchal et gouverneur en la Comté de Rocles, père et administrateur de damoiselles Jeanne et Marguerite de SOULAGES, seigneusses des baronnies de Peyre et de Marchastel (procuration reçue par Me DAVID), applique le droit de lodz à Pierre PAGES dit FAURE, de Rimeizette (Fau-de-Peyre), pour son achat de la petite métairie de Jean CORDESSE dit BUREL, [fils de feu Durand, natif] de Beauregard (Fau-de-Peyre), [résidant à présent à St-Laurent-d'Aigouze-30, diocèse de Nîmes].
3E18 Me Jean Allo/1008	1616/09/26	Achat	Fau-de-P. (Rimeizette, Beauregard), St-Laurent d'Aigouze-30	<b>PAGÈS Pierre, CORDESSE Jean</b>	Jean CORDESSE [dit BUREL], fils de feu Durand, natif de Beauregard (Fau-de-Peyre), résidant à présent à St-Laurent-d'Aigouze-30, diocèse de Nîmes, a vendu pour 850 livres à Pierre PAGÈS dit FAURE, de Rimeizette (Fau-de-Peyre), la métairie qu'il a héritée de son défunt père et de feue Anne GABRIAC, sa mère. Voir détail des biens et confronts.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E15 Me Jean Allo/343	1598/01/25	Droits (quittance)	Vergezac-43 (Archaud, paroisse de St- Remy)	<b>PASCAL Etienne et Jean</b>	[page très abîmée - les lacunes ne permettent pas de comprendre pourquoi ceci se fait chez le présent notaire à Aumont] Jean PASCAL donne plusieurs terres (confronts) à Etienne PASCAL, son frère, tous deux d'Archaud, paroisse de St-Remy [Vergezac-43], diocèse du Puy-en-Velay, pour lui payer ses droits de légitime. Il lui permet aussi de demeurer avec lui. Seule condition, il devra participer pour 1/5ème au remboursement des dettes que pourrait avoir faites Jacques PASCAL, leur <b>[père ? page déchirée]</b> .
3E15 Me Jean Allo/500	1599/02/16	CM	Javols (le Cheylaret, l'Escurette)	<b>PELAGAL Antoine, ASTRUC Catherine</b>	CM rédigé après midi, à la suite du mariage religieux célébré le même jour. Antoine PELAGAL, fils de feu Jean PELAGAL et de Jeanne VALY, du Cheylaret (Javols), avec Catherine ASTRUC, fille de feu Jean ASTRUC, de l'Escurette (ibidem). La mariée se constitue en tous ses biens. La mère du marié fait donation à son fils de la moitié de ses biens, dans les conditions habituelles. Le marié reconnaît avoir reçu de sa femme 8 bêtes à laine et 3 agneaux.
3E16 Me Jean Allo/799	1600/06/25	Lodz	Javols (le Cheylaret), château de la Baume	<b>PELAGAL Antoine, ASTRUC Catherine, PEYRE (de) Geoffroy</b>	Haut et puissant seigneur Geoffroy, Astorg, Aldebert de PEYRE, seigneur et baron de diverses places (voir détail), chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de son ordonnance, applique le droit de Lodz pour le bail en paiement fait par Jean VALY, au nom de sa femme, Marguerite ASTRUC. Il s'agit de terres cédées à Antoine PELAGAL et Catherine ASTRUC, mariés (acte reçu par le présent notaire). Tous sont du Cheylaret (Javols).
3E19 Me Jean Allo/1867	1622/05/10	Rachat	Fau-de-Peyre (Beauregard)	<b>PELISSE Catherine, FOURNIER Germe</b>	Me Philippe DAUDE, notaire royal de Javols, avait acquis le 02/04/1603 de feu Antoine PELISSE un pré et pastoral appartenant à Béatrice ASTRUC, sa femme, de Beauregard, au prix de 60 livres, avec pacte de rachat (acte reçu par feu Me Antoine RAMPAN, notaire royal de Villerousset). Ledit Me DAUDE, quelque temps plus tard, le revendit à messire Antoine ASTRUC, prêtre et curé de Fau-de-Peyre, qui, lui-même le revendit à Germe FOURNIER, de Beauregard. Ce jour, Catherine PELISSE, fille et héritière de [feue] Béatrice ASTRUC, fait valoir à l'actuel propriétaire la possibilité de rachat, ce qu'il accepte.
3E20 (1) Me Jean Allo/131	1630/01/14	Legs (obligation et quittance)	Rimeize (Chassignolles)	<b>PELISSE Isabel et François</b>	François PELISSE, de Chassignolles (Rimeize), reconnaît devoir à Isabel PELISSE, sa sœur, dudit lieu, 52 livres 10 sols pour tout compte fait des obligations qu'il a consenties en sa faveur jusqu'à ce jour, ainsi que 22 livres 10 sols pour la moitié du legs à elle fait par feu Pierre PELISSE, leur père, en son testament reçu par Me MOUSSIER, notaire de St-Chély.
3E18 Me Jean Allo/909	1616/03/11	CM	Fau-de-P. (Beauregard)	<b>PELISSE Pierre, ASTRUC Catherine</b>	Pierre PELISSE, fils de feu Antoine PELISSE et de Béatrice ASTRUC, de Beauregard (Fau-de-Peyre), avec Catherine ASTRUC, fille de Jean ASTRUC dit CHARREYRE, et de Jeanne THOMAS, dudit lieu. La dot est constituée par le père de la fiancée, qui donne la moitié de sa maison et quelques terres (confronts), 7 brebis.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E14 Me Jean Allo/170	1596/10/21	Acquisition	Fontans (Malavielletes), Rimeize (Hauteville)	<b>PELISSIER Antoine, PEZON Durand</b>	Antoine PELISSIER, fils de feu Antoine, de Hauteville (Rimeize), a vendu à Durand PEZON, fils de Guillaume, de Malaviellette (Fontans), un pré (confronts) sis à Hauteville. Le prix est de 45 écus au soleil. Paiement en 2 vaches avec leur veau, 7 brebis et espèces. En post-scriptum, un pacte de rachat.
3E20 (2) Me Jean Allo/2133	1629/05/16	Rémission	Ste-Colombe-de-Peyre (Villerosset, le bourg), Aumont	<b>PELLEGRIN Barthélemy, DALMAS Antoine</b>	Antoine DALMAS, hôte, d'Aumont, comme ayant-droit de noble Guillaume du MAZEL, sieur du Pivol et de Ressouches, bailli de Gévaudan, en vertu de la procuration et rémission faite hier devant le présent notaire, fait rémission à Barthélemy PELLEGRIN, de Villerosset (Ste-Colombe-de-Peyre) de 2 obligations (voir références notariales et dates) que Antoine DURAND dit BARRE, dudit lieu, a consenties audit sieur du Pivol, et dans les mêmes conditions.
3E20 (2) Me Jean Allo/2108	1629/07/13	Obligation	Ste-Colombe-de-Peyre (Villerosset)	<b>PELLEGRIN Barthélemy, MAUREL Antoine</b>	Antoine MAUREL, laboureur, de Villerosset (Ste-Colombe-de-Peyre), doit 16 livres dix sols à Barthélemy PELLEGRIN, dudit lieu. Modalités de remboursement et hypothèque d'un petit pré (confronts).
3E20 (2) Me Jean Allo/2070	1629/02/26	CM	Fau-de-Peyre (Beauregard), Ste-Colombe-de-Peyre (Villerosset)	<b>PELLEGRIN Barthélemy, MAUREL Jeanne</b>	Barthélemy PELLEGRIN, fils d'Etienne PELLEGRIN et Jeanne FORESTIER du Moulin de Beauregard (Fau-de-Peyre), avec Jeanne MAUREL, veuve de Pierre POUDEROUX, de Villerosset (Ste-Colombe-de-Peyre). Le fiancé bénéficie du consentement de son père ; la fiancée, de M. l'Official de Mende ou de son lieutenant. La fiancée se constitue en tous ses biens, une petite métairie, du bétail, du seigle, et des créances sur Jean DURAND, Pierre DURAND, Antoine MAUREL, tous de Villerosset, qui avaient contracté ces dettes envers feu Durand MAUREL, frère de la fiancée. Le fiancé devra apporter 420 livres.
3E19 Me Jean Allo/1784	1622/01/06	Acquisition	Fau-de-Peyre (Moulin de Beauregard, Beauregard)	<b>PELLEGRIN Etienne et Guillaume, POUDEROUX Etienne</b>	Etienne POUDEROUX, laboureur, de Beauregard (Fau-de-Peyre), a vendu à Etienne et Guillaume PELLEGRIN, père et fils, du Moulin de Beauregard (ibidem), un pré (confronts) pour 96 livres payées en espèces et en 10 setiers de blé. Parmi les témoins, Pierre PAGES, fabre, et Guillaume PAGES, son fils
3E17 Me Jean Allo/751	1615/05/13	Dot (reconnaissance)	Fau-de-Peyre (moulin de Beauregard, Vazeilles, Rimeizenc)	<b>PELLEGRIN Etienne et Guillaume, ROUVIERE Marguerite, BASTIDE Pierre+, BONNET Raymond et Pierre</b>	Raymond BONNET, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), tant en son nom que de Pierre BONNET, son fils, mari de Marguerite BASTIDE, reçoit 75 livres et autres choses de Marguerite ROUVIERE, veuve de Pierre BASTIDE, et mère de Pierre BASTIDE, de Vazeilles (ibidem), comme paiement d'une échéance de la dot promise par ce dernier audit Pierre BONNET et à Marguerite BASTIDE en leur CM passé devant le présent notaire. Ils reçoivent cet argent des mains de Guillaume PELLEGRIN, du moulin de Beauregard, qui représente son père, Etienne PELLEGRIN, absent.
3E17 Me Jean Allo/683	1614/12/13	Dot (reconnaissance)	Fau-de-Peyre (moulin de Beauregard), la Chaze (las Bros)	<b>PELLEGRIN Etienne et Jeanne, BROS Claude</b>	Claude BROS, de las Bros (la Chaze), comme mari de Jeanne PELLEGRIN, reçoit d'Etienne PELLEGRIN, son beau-père, du moulin de Beauregard (Fau-de-Peyre), 50 livres et 1 robe de couleur sur la dot promise au CM passé devant Me Antoine RAMPAN.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1432	1619/05/03	Dot (reconnaissance)	Fau-de-Peyre (Moulin de Beauregard), la Chaze (Lasbros)	<b>PELLEGRIN Etienne, BROS Claude</b>	Claude BROS, laboureur, de Lasbros (la Chaze), a reçu d'Etienne PELLEGRIN, son beau-père, du Moulin de Beauregard (Fau-de-Peyre), 30 livres sur la dot que ce dernier fit à Jeanne PELLEGRIN, sa fille, lors de son CM passé devant feu Me RAMPAN.
3E18 Me Jean Allo/1335	1618/10/24	Droits (quittance)	Fau-de-P. (Beauregard), la Chaze (las Bros)	<b>PELLEGRIN Etienne, Guillaume et Pierre</b>	Pierre PELLEGRIN, de las Bros (la Chaze), a reçu d'Etienne et Guillaume PELLEGRIN, ses père et frère, du moulin de Beauregard (Fau-de-Peyre), 60 livres et 1 vache pleine sur les droits de légitime promis audit Pierre lors de son CM passé devant le présent notaire le 14/10 dernier [même registre].
3E19 Me Jean Allo/1603	1620/05/31	Droits (reconnaissance)	Fau-de-Peyre (Moulin de Beauregard), la Chaze (Lasbros)	<b>PELLEGRIN Etienne, Guillaume et Pierre, OSTALIER Jeanne</b>	Jeanne OSTALIER, veuve de Jean ASTRUC, et Pierre PELLEGRIN, son beau-fils, de Lasbros (la Chaze), ont reçu d'Etienne et Guillaume PELLEGRIN, père et fils, du moulin de Beauregard (Fau-de-Peyre), 30 livres sur les droits de légitime dudit Pierre PELLEGRIN tels que promis en son CM passé avec Antoinette ASTRUC devant le présent notaire.
3E18 Me Jean Allo/1053	1617/01/24	Acquisition	Fau-de-P. (Rimeizette), St-Chély	<b>PELLEGRIN Etienne, PRIEUR Jean</b>	Jean PRIEUR, marchand, de St-Chély, a vendu à Etienne PELLEGRIN, moulinier, de Rimeizette (Fau-de-Peyre), un champ acquis de Pierre POUDEROUX, dudit lieu (confronts).
3E17 Me Jean Allo/450	1613/06/00	Dot (reconnaissance)	Fau-de-P. (moulin de Beauregard, Vazeilles)	<b>PELLEGRIN Etienne, ROUVIERE Marguerite, PAGES Antoine+ et Jeanne+</b>	Marguerite ROUVIERE, veuve en dernières noces de Pierre BASTIDE, de Vazeilles (Fau-de-Peyre), atteste avoir reçu d'Etienne PELLEGRIN, son beau-fils, du moulin de Beauregard (ibidem), 60 livres et 2 robes pour la répétition de la dot à elle faite en son CM avec feu Pierre FOURNIER, son précédent mari (acte reçu par Me RAMPAN). En outre, elle lui donne quittance de 40 livres, prix de la rémission qu'elle lui a faite de tous ses droits sur les biens de celui-ci dans le cadre de la succession d'Antoine et Jeanne PAGES, ses enfants, décédés ab intestat.
3E18 Me Jean Allo/1331	1618/10/14	CM	Fau-de-P. (Beauregard), la Chaze (las Bros)	<b>PELLEGRIN Pierre, ASTRUC Antonie</b>	Pierre PELLEGRIN, fils d'Etienne PELLEGRIN et de Jeanne FORESTIER, de Beauregard (Fau-de-Peyre), avec Antonia ASTRUC, fille de feu Jean ASTRUC dit LATE et de Jeanne OSTALIER, de las Bros (la Chaze). Le fiancé est assisté de ses père et mère ; la fiancée, de sa mère, de Jacques ASTRUC, son oncle paternel, de la Pinède (ibidem). La mère de la fiancée fait donation à sa fille de la moitié de ses biens et lui remet le fidéi-commis que lui confia son défunt mari par son testament reçu par le présent notaire. Le fiancé apportera 140 livres gagnées par son travail et six-vingts livres + 1 vache pleine que son père paiera pour ses droits de légitime.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E18 Me Jean Allo/1337	1618/10/24	Dot (reconnaissance)	Fau-de-P. (Beauregard), la Chaze (las Bros)	<b>PELLEGRIN Pierre, OSTALIER Jeanne</b>	Jeanne OSTALIER, veuve de Jean ASTRUC dit LATE, a reçu de Pierre PELLEGRIN, son gendre, natif du moulin de Beauregard (Fau-de-Peyre), habitant à présent las Bros (la Chaze), 200 livres en moutons, blé et espèces + 1 vache pleine promis par ce dernier en son CM passé devant le présent notaire avec Antonie ASTRUC [même registre].
3E17 Me Jean Allo/557	1614/03/07	Obligation	Serverette, Aumont (la Croix)	<b>PEPIN Simon, BICHON François, CHASTANG Pierre</b>	François BICHON et Pierre CHASTANG, beau-père et gendre, de la Croix (Aumont), reconnaissent devoir à Simon PEPIN, marchand, de Serverette, 210 livres pour le reste à payer de l'achat d'un pré et d'un champ (acte ce jour devant le présent notaire). Les notes marginales font état des remboursements de la dette jusqu'à la dernière quittance du 22/06/1617.
3E14 Me Jean Allo/114	1596/06/16	Pension	Aumont	<b>PETIT Guillaume, APCHER (d') Antoine</b>	Noble Antoine d'APCHER, prieur de Saint Etienne d'Aumont, fait une pension annuelle à Guillaume PETIT, prêtre et curé dudit prieuré.
3E15 Me Jean Allo/646	1599/11/12	Transaction	Lissac-43 (Connac), la Chaze	<b>PEYSAL Jean, GRAS Pierre et Antoine+</b>	Le 04/06/1572, feu Antoine MAZET, du Ventoux (Ste-Colombe-de-Peyre), avait consenti en faveur d'Antoine GRAS, de la Chaze, une obligation portant vente casuelle d'un pré (confronts), obligation reçue par feu Me VERNY [lecture non sûre ; s'agit-il d'une abréviation de BARTHELEMY? Il y avait un notaire de ce nom à cette époque.] Ce jour, Pierre GRAS, fils et héritier dudit Antoine, de la Chaze, subroge en ses lieu et place à cette obligation Jean PEYSSAL, de Connac (Lissac-43), en Velay.
3E19 Me Jean Allo/1699	1620/12/30	Donation	Aumont, Rimeize (Hauteville)	<b>PEZON Catherine, CONSTAND Jeanne</b>	Jeanne CONSTAND [écrit "CONSTANDE"], veuve en dernières noces de Durand PEZON, de Hauteville (Rimeize), sans enfant de ce mariage, obéit ce jour à la volonté de son défunt mari. Lui ayant reconnu 600 livres (acte de reconnaissance reçu par le présent notaire), il demandait qu'elle remette cette somme à la fin de ses jours à Catherine PEZON, soeur dudit Durand, femme de Jean ALLO. Elle en fait donc donation à ladite Catherine et y ajoute 60 livres de son bien propre.
3E14 Me Jean Allo/176	1596/10/24	CM	Fontans (Malavieillette), Rimeize (Hauteville)	<b>PEZON Durand, CONSTAND Jeanne</b>	Durand PEZON, fils de Guillaume PEZON, de Malavieillette (Fontans), avec Jeanne CONSTAND, veuve de Jean du MAZEL dit NOBLESSE, de Hauteville (Rimeize). La fiancée est assistée de Jean CONSTAND, son frère, de Hauteville. La fiancée se constitue en tous ses biens. Le fiancé promet d'apporter 250 écus au soleil et 2 robes. Voir le détail du montage financier. Parmi les témoins, un Pierre CONSTAND dit REGORD, de Grazières-Mages (St-Alban).
3E17 Me Jean Allo/829	1615/12/26	Donation	Rimeize (Hauteville)	<b>PEZON Durand, CONSTAND Jeanne</b>	Durand PEZON et Jeanne CONSTAND, de Hauteville (Rimeize), mariés (CM devant le présent notaire) depuis 17 ans et n'ayant eu aucun enfant de leur union, se font une donation réciproque.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E14 Me Jean Allo/041	1595/12/12	Obligation	Fontans (Malavieillettes), Aumont (le Bouschet)	<b>PEZON Durand, MARTIN Jean</b>	Jean MARTIN, laboureur, du Bouschet (Aumont), reconnaît devoir à Durand PEZON, fils de Guillaume, de Malavieillettes (Fontans), 11 écus au soleil et demi pour compte final de toutes obligations ou précaires passés entre eux. Parmi les témoins, Pierre ANTONY, maréchal, d'Aumont.
3E16 Me Jean Allo/038	1601/02/07	Testament	Fontans (Malavieillette)	<b>PEZON Guillaume</b>	Guillaume PEZON, laboureur, de Malavieillette (Fontans), malade, dicte son testament. Sépulture, au cimetière paroissial, dans le tombeau de ses prédécesseurs. Legs à Durand PEZON, son fils, marié à Hauteville [Rimeize] mais présent ici, 250 livres. A Catherine PEZON, sa fille, femme de Jean ALLO, d'Aumont, 10 livres en plus de la dot qui lui fut faite. A Guillaume PEZON, son petit-fils et filleul, fils de autre Guillaume PEZON, son fils, 2 setiers de seigle. Héritier universel, ledit Guillaume PEZON, son 1er fils. Parmi les témoins, Pierre et autre Pierre BLANQUET, frères, fils de Jean, de Malavieillette, Jean et autre Jean BLANQUET, frères, du Marlet (St-Alban).
3E16 Me Jean Allo/820	1600/08/14	Dot (reconnaissance)	Fontans (Malavilhettes), Aumont	<b>PEZON Guillaume et Catherine, ALLO Jean</b>	Jean ALLO, d'Aumont, comme mari de Catherine PEZON, reçoit de Guillaume PEZON, son beau-père, de Malavilhettes (Fontans), 21 écus au soleil et 1 robe rouge en déduction de la dot faite au CM passé devant Me Jean VALENTIN.
3E20 (1) Me Jean Allo/134	1630/03/06	Achat	Ste-Colombe-de-Peyre (le Cher, la Brugeyrette)	<b>PIGNEDE Jean, HOURS Raymond</b>	Raymond HOURS, de la Brugeyrette (Ste-Colombe-de-Peyre), a vendu à Jean PIGNEDE dit BROS, du Cher (ibidem), absent, représenté par Jean ALLO, son beau-fils, un petit esconson de pré (confronts).
3E17 Me Jean Allo/719	1615/03/16	Quittance	La Chaze (las Bros, le bourg), Aumont	<b>PIGNOL Bernard</b>	François BOULET, couturier, d'Aumont, au nom de Jean BOULET, son fils, et Jean DAUDÉ, de la Chaze, au nom de Antoine DAUDÉ, son fils, chapelains de la chapellenie St Jacques et St Ferréol de la paroisse de la Chaze, reçoivent de Bernard PIGNOL, de las Bros (la Chaze), 4 livres 5 sols pour un champ et une devèze qu'il tient au nom de sa femme, Antoinette MARTHOURET. Ceci renvoie à un contrat reçu en 1555 par feu Me François BOULET, notaire d'Aumont.
3E17 Me Jean Allo/776	1615/08/06	Transaction	Ribennes (Fumas), St-Léger-de-Peyre (Recoules, Chapginyeis)	<b>PLANCHON Antoine, VALÈS Pierre</b>	Antoine PLANCHON, marchand, habitant Fumas (Ribennes), d'une part, et Pierre VALÈS, laboureur, de Recoules (St-Léger-de-Peyre), à présent à Chapginyeis (ibidem) comme mouladier [mouleur?] de Samuel GUYOT, marchand, de Marvejols, d'autre part, sont sur le point de s'affronter en justice. Arguments dudit PLANCHON. Par contrat de rémission du 24/11/1608 reçu par Me SALAVILLE, notaire royal de Ribennes, il avait cédé audit VALÈS le fonds du moulin bladier de Recoules et les terres attenantes contre une pension à vie de 2 setiers par an et le tenait quitte pendant 8 ans de la censive annuelle versée par le moulin au Chapitre de l'église de Mende. Voir suite ci-après.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E17 Me Jean Allo/776	1615/08/06	Transaction	Ribennes (Fumas), St-Léger-de-Peyre (Recoules, Chappinyeis)	<b>PLANCHON Antoine, VALÈS Pierre</b>	Suite de l'acte. Puis, nouveau contrat un 08/04 [année dans la pliure] chez Me SALAVILLE par lequel le précédent est ratifié mais ledit VALÈS promettait de payer la moitié de la censive des 8 années car ledit PLANCHON estimait avoir été circonvenu lors du 1er contrat, d'autant que moulin et terres confiées rapportaient le double, voire le triple du montant de la pension. Arguments dudit VALÈS (en particulier, il avait été obligé de faire de grosses réparations). Finalement, accord amiable : ledit VALÈS achète définitivement le moulin et les terres pour 200 livres. Autre personne associée à l'accord, Tristan PLANCHON, fils dudit Antoine.
3E17 Me Jean Allo/783	1615/08/06	Obligation	Ribennes (Fumas), St-Léger-de-Peyre (Recoules, Chappinyeis)	<b>PLANCHON Antoine, VALÈS Pierre</b>	Pierre VALÈS, de Recoules (St-Léger-de-Peyre), demeurant à présent pour grangier à la métairie de Samuel GUYOT, marchand de Marvejols, à Chappinyeis (St-Léger), reconnaît devoir à Antoine PLANCHON, de Fumas, 100 livres contenues au contrat d'accord passé entre eux ce jour devant le présent notaire pour la rémission du moulin bladier de Recoules et des terres attenantes. Modalités de paiement.
3E16 Me Jean Allo/792	1600/07/17	Dot (reconnaissance)	la Fage-St-Julien (le Puech-del-Mont), Prinsuéjols (Souleyrols)	<b>PLANCHON Barthélemy, TEISSEDRE Marguerite, HERMABESSIERE Jean et Antoine</b>	Jean et Antoine HERMABESSIERE, père et fils, de Souleyrols (Prinsuéjols), ce dernier comme mari de Marguerite GONTIER, fille de feu Pierre GONTIER, du Puech-du-Mont (la Fage-St-Julien) et de Marguerite TEISSEDRE, cette dernière, remariée avec Barthélemy PLANCHON, du Puech-del-Mont (la Fage-St-Julien), reçoivent de ce dernier 26 écus au soleil 2/3 et autres choses promises en dot lors du CM passé devant le présent notaire entre lesdits Antoine HERMABESSIERE et Marguerite GONTIER.
3E20 (2) Me Jean Allo/2112	1629/07/22	Dot (reconnaissance)	Rimeize (St-Prejet), Serverette	<b>PLANCHON Jacques et Philippe (F), VALENTIN Pierre</b>	Pierre VALENTIN, couturier, habitant Serverette, comme mari de Philippe PLANCHON, a reçu de Jacques PLANCHON, son beau-frère, de St-Prejet (Rimeize), 50 livres sur la dot que ce dernier promet à sa sœur au CM de celle-ci avec ledit VALENTIN passé devant Me Barthélemy VALENTIN, notaire royal de Rimeize. Rédigé à Aumont dans la "rue publique".
3E20 (1) Me Jean Allo/185	1630/07/13	Dot (reconnaissance)	Rimeize (St-Prejet), le Vestit	<b>PLANCHON Jacques et Philippe, VALENTIN Pierre</b>	Pierre VALENTIN, du Vestit (Rimeize), comme mari de Philippe PLANCHON, a reçu de Jacques PLANCHON, son beau-frère, de St-Prejet (ibidem), 45 livres sur la dot faite au CM passé devant Me VALENTIN, notaire royal de Rimeize.
3E20 (1) Me Jean Allo/277	1631/06/23	Dot (reconnaissance)	Rimeize (St-Prejet), le Vestit	<b>PLANCHON Jacques et Philippe, VALENTIN Pierre</b>	Pierre VALENTIN, du Vestit (Rimeize), comme mari de Philippe PLANCHON, a reçu de Jacques PLANCHON, son beau-frère, de St-Prejet (ibidem), 84 livres sur la dot faite au CM passé devant Me VALENTIN [notaire royal de Rimeize].

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E18 Me Jean Allo/1005	1616/09/15	Quittance	St-Sauveur-de-P. (Aubugeirettes), Serverette, la Chaze	<b>PLANCHON Jacques, CRUEIZE Bernard, AMBERT Pierre</b>	Me Jacques PLANCHON, praticien, comme rémissionnaire et ayant-droit et cause de Bernard CRUEIZE, de Serverette, a reçu de Pierre AMBERT, de la Chaze, 14 livres pour le précaire d'une vache que ledit AMBERT tenait à précaire dudit CRUEIZE par acte passé devant Me Jean ALARY, notaire de Serverette.
3E20 (1) Me Jean Allo/246	1631/01/06	Obligation	Aumont (Bouscas, la Tuile)	<b>PLANCHON Jean, GACHON Jean</b>	Jean GACHON, laboureur, de la Tuile (Aumont), reconnaît devoir 80 livres à Jean PLANCHON, de Bouscas (ibidem), pour l'effacement d'obligations consenties par ledit GACHON à feu Pierre PLANCHON, père dudit Jean. Modalités de remboursement ; hypothèque d'un pré et d'un jardin selon le principe de la vente casuelle. <b>[acte incomplet ; page(s) perdue(s) ; il manque la conclusion et les signatures]</b>
3E19 Me Jean Allo/1790	1622/01/13	Testament	Fau-de-Peyre (Granigoules)	<b>PLANCHON Jeanne</b>	[Ce sont des notes, sans signatures] Jeanne PLANCHON, femme d'Antoine BRESCHET, de Granigoules [Fau-de-Peyre], malade, dicte son testament. Sépulture, la tombe de son mari au cimetière paroissial. Legs à Pierre GONTIER, du Puech-del-Mont [la Fage-St-Julien], à Vidal GONTIER, de la Bastide, ses frères [frères utérins?], à Marguerite GONTIER, de Souleyrols, et autre Marguerite GONTIER, de Recoules. Legs à Jeanne PLANCHON, du Pêcher [Aumont], 12 livres et 1 vache. Legs à Antoine BRESCHET, son beau-père, à Marguerite MOULIN, sa belle-mère, et à Jeanne BRESCHET, sa belle-soeur. Lègue 60 livres à son mari en plus de l'augment prévu pour le cas de décès. A Jeanne GONTIER, sa filleule, une brebis de port, ainsi qu'à Hélix BASTIDE, sa nièce. Héritier universel, Guillaume GONTIER, du Puech-del-Mont.
3E16 Me Jean Allo/861	1600/10/11	Dot (reconnaissance)	Prinsuéjols (Fréjoutes)	<b>PLANCHON Marguerite, BESSIERE Pierre</b>	Pierre BESSIERE, laboureur, de Fréjoutes [écrit "Fregejottes"], paroisse de Prinsuéjols, reçoit de Marguerite PLANCHON, sa femme, 5 écus au soleil en déduction de sa dot. <b>[acte en double photos 864 et 865]</b>
3E16 Me Jean Allo/008	1600/11/13	Dot (reconnaissance)	Aumont (le Bouscas), St-Léger-de-P. (Fraissinet)	<b>PLANCHON Pierre, BLACHAS Pierre</b>	Pierre BLACHAS, de Fraissinet (St-Léger-de-P.), a reçu de Pierre PLANCHON, son beau-frère, du Bouscas (Aumont), 7 écus au soleil qu'il avait promis en dot à sa sœur lors de son CM passé avec ledit BLACHAS devant Me BARRAU, notaire royal de Marvejols. Rédigé au foirail de Marvejols.
3E19 Me Jean Allo/1905	1622/07/31	Lodz	Javols (la Besseyre), Ste-Colombe-de-Peyre	<b>PLANCHON Urbain, MAZEL (du) Guillaume</b>	Noble Guillaume du MAZEL, prieur de Ste-Colombe-de-Peyre, au nom de monsieur du Pivoul, son frère, applique à Urbain PLANCHON, de la Besseyre des Gachon (Javols), le droit de lodz pour l'achat d'une maison à Jean COMBETTES, dudit lieu.
3E17 Me Jean Allo/740	1615/05/01	Acquisition	Aumont, Farreyrolles	<b>PLANES Jean, RIGAL (de) Gabriel</b>	Noble Gabriel de RIGAL, sieur de Farreyrolles [en Auvergne], vend à Jean PLANES, habitant d'Aumont, un chazal de maison (confronts).

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E20 (1) Me Jean Allo/007	1629/08/08	CM	Aumont	<b>PLANES Jean, VACHE Catherine</b>	Jean PLANES, fils aîné d'autre Jean PLANES et de Catherine GUIONNET, d'Aumont, avec Catherine VACHE, fille de feus Antoine VACHE et Agnès MARQUES, dudit lieu. Le fiancé est assisté de son père ; la fiancée, de Catherine MARQUES, sa cousine, et d'Antoine DALMAS dit GACHON, d'Aumont, son parent. La fiancée, héritière de sa mère, se constitue en tous ses biens : une maison de 2 étages, un coffre, des ustensiles, 5 bêtes à laine, du blé. Le père du fiancé fait à son fils donation de la moitié de ses biens. Rédigé chez le notaire en présence de Me Jean DALMAS, procureur, Antoine DALMAS, hôte, Jean CAUSSE, sergent, François DALLO, praticien.
3E17 Me Jean Allo/436	1613/03/28	Achat	Rimeize (le Rouchat)	<b>PONSONNAILLES Antoine, TEISSIER Jean</b>	Jean TEISSIER, du Rouchat (Rimeize), vend à Antoine PONSONNAILLES, dudit lieu, un esconson de champ (confronts).
3E18 Me Jean Allo/1159	1617/07/05	Droits (quittance)	Ste-Colombe-de-P. (las Fons), Aumont	<b>PORTE Jean et Jeanne, DALMAS François</b>	François DALMAS jeune, habitant d'Aumont, comme mari de Jeanne PORTE, a reçu de Jean PORTE, son beau-frère, de las Fons (Ste-Colombe-de-Peyre), 80 livres et la robe nuptiale, sur les droits de légitime de sa femme.
3E19 Me Jean Allo/1751	1621/05/19	Droits (quittance)	Ste-Colombe-de-Peyre (Lasbros, la Brugeyrette)	<b>PORTE Jean et Jeanne, DALMAS François</b>	Me François DALMAS, praticien, habitant la Brugeyrette (Ste-Colombe-de-Peyre), mari de Jeanne PORTE, a reçu de Jean PORTE, son beau-frère, des Fons (ibidem), 43 livres sur les droits de légitime de sa femme.
3E16 Me Jean Allo/085	1601/05/01	Vente (quittance)	Ste-Colombe-de-P. (la Védrielle), la Fage-Montivernoux (Grandviala)	<b>PORTE Jean, BIRON Jean, VEYRES Jeanne</b>	Jean BIRON, de Granviala-le-Vieux (la Fage-Montivernoux), comme mari de Jeanne VEYRES (qui devra ratifier la vente), a vendu à Jean PORTE dit BESSEYRE, de la Védrielle (Ste-Colombe-de-Peyre), tous les biens qui appartenaient à feus Antoine VEYRES et Jeanne VEYRES, de la Védrielle. Acte rédigé dans la rue à St-Chély.
3E16 Me Jean Allo/345	1602/10/13	Achat	Aumont	<b>PORTEFAIX Jean, CHALVET Jean</b>	Jean CHALVET dit CHALVETON, cordonnier, d'Aumont, a vendu à Jean PORTEFAIX, natif dudit lieu mais demeurant à présent en Languedoc, un étage d'une maison (confronts)
3E17 Me Jean Allo/480	1613/06/29	CM	Aumont	<b>PORTEFAIX Jean, SARRAZIN Jeanne</b>	Jean PORTEFAIX, fils de feu André PORTEFAIX, habitant Aumont, avec Jeanne SARRAZIN, fille de Jean SARRAZIN, tisserand, et Catherine VEDRINES, dudit lieu. Le père de la fiancée lui fait donation de l'étage supérieur de sa maison couverte en tuiles, avec le galetas au-dessus mais le jeune ménage devra faire en sorte qu'il ne pleuve pas à l'intérieur. Il leur laisse un champ et aussi la jouissance pour 12 ans d'un tiers du jardin (confronts). Il donne les 2 setiers de blé légués à ladite Jeanne par feu Gaillarde RAMADIER, son aïeule. Ledit tisserand devra en outre enseigner à son gendre le métier de tisserand. Le futur devra apporter à sa femme 120 livres.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E15 Me Jean Allo/516	1599/04/20	Permutation	Prinsuéjols (Souleyrols)	<b>POUDEROUX Antoine, FANGUIN Pierre</b>	Antoine POUDEROUX, habitant de Souleyrols (Prinsuéjols), et Pierre FANGUIN, dudit lieu, procèdent à un échange de terres. Le premier donne la moitié d'une métairie qu'il possède en indivis avec ledit FANGUIN. Ce dernier donne audit POUDEROUX le quart d'une métairie qu'il possède en indivis avec ledit POUDEROUX. Voir comparaison de la valeur des biens donnés et compensation.
3E20 (1) Me Jean Allo/053	1629/11/04	Dot (reconnaissance)	Aumont Chancelades), Fau-de-Peyre (le Puech)	<b>POUDEROUX Astruge, ALLO Jean et Catherine, FORESTIER Etienne</b>	Etienne FORESTIER, laboureur, du Puech (Fau-de-Peyre), comme mari de Catherine ALLO, a reçu d'Astruge POUDEROUX, sa belle-mère, et de Jean ALLO, son beau-frère, de Chancelades (Aumont), 60 livres sur la dot faite au CM passé devant Me CHASTANG, notaire d'Aumont. Parmi les témoins, Etienne ATTRAZIC, du Rouchat [Rimeize].
3E20 (1) Me Jean Allo/248	1631/01/27	Dot (reconnaissance)	Aumont (Chancelades), Fau-de-Peyre (le Puech)	<b>POUDEROUX Astruge, ALLO Jean et Catherine, FORESTIER Etienne</b>	Etienne FORESTIER, laboureur, du Puech (Fau-de-Peyre), comme mari de Catherine ALLO, a reçu d'Astruge POUDEROUX, sa belle-mère, et de Jean ALLO, son beau-frère, de Chancelades (Aumont), paiement d'une échéance sur la dot. [La fin de l'acte se trouve après l'acte suivant, photos 252 et 253]
3E20 (1) Me Jean Allo/047	1629/10/21	Quittance	Aumont (Chancelades, le bourg)	<b>POUDEROUX Astruge, ALLO Jean, VEDRINES Jean</b>	Jean VEDRINES, fils de feu Gervais, d'Aumont, a reçu d'Astruge POUDEROUX et Jean ALLO, mère et fils, de Chancelades (ibidem), 60 livres dues par ces derniers pour l'achat qu'ils firent d'un pré à Jean RAMADIER, d'Aumont, beau-frère dudit VEDRINES (contrat chez Me MOUSSIER, notaire de St-Chély).
3E17 Me Jean Allo/444	1613/05/00	Quittance	Aumont (Chancelades)	<b>POUDEROUX Astruge, ASTIER Antoine</b>	Antoine ASTIER, de Chancelades (Aumont), atteste avoir été remboursé par Astruge POUDEROUX, veuve de Jacques ALLO, dudit lieu, d'arrérages de taille.
3E17 Me Jean Allo/730	1615/04/09	Acquisition	Aumont (Chancelades), Marvejols	<b>POUDEROUX Astruge, CAYLAR (du) Julien et Pierre</b>	Julien et Pierre du CAYLAR, père et fils, habitant à présent Marvejols, le fils, âgé de 21 ans et émancipé par son père, vendent à Astruge POUDEROUX, veuve de Jacques ALLO, de Chancelades (Aumont), un petit esconson de champ (confronts).
3E17 Me Jean Allo/747	1615/05/03	Acquisition	Aumont (Chancelades, le Monteil)	<b>POUDEROUX Astruge, DUCROS Antoine</b>	Antoine DUCROS, du Monteil (Aumont), vend à Astruge POUDEROUX, veuve de Jacques ALLO, de Chancelades (ibidem), un champ (confronts).
3E15 Me Jean Allo/444	1598/10/26	Permutation	Fau-de-P. (Beauregard)	<b>POUDEROUX Durand et Pierre</b>	Durand et Pierre POUDEROUX, père et fils, de Beauregard (Fau-de-Peyre), s'échangent des terres (confronts).
3E17 Me Jean Allo/421	1613/03/16	Achat	Fau-de-P. (Beauregard), St-Chély	<b>POUDEROUX Etienne, PRIEUR Jean</b>	Jean PRIEUR, bourgeois, de St-Chély, vend à Etienne POUDEROUX, de Beauregard (Fau-de-Peyre), 4 champs et une devèze (confronts).
3E15 Me Jean Allo/520	1599/04/20	Division et partage	Aumont (Chancelades), Prinsuéjols (Souleyrols)	<b>POUDEROUX Jean et Antoine, FANGUIN Guillaume et Pierre</b>	Jean et Antoine POUDEROUX, père et fils, de Chancelades (Aumont), ledit Antoine habitant Souleyrols (Prinsuéjols), d'une part, Guillaume et Pierre FANGUIN, frères, de Souleyrols, ont en commun un certain bien (référence à un acte reçu par Me Antoine RAMPAN, notaire de Villeroussel. Voir détails.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E14 Me Jean Allo/121	1596/06/23	Achat	Aumont (Chancelades), La Chaze (las Bros)	<b>POUDEROUX Jean, ALLO Jacques</b>	Pierre TROUCÉLIER et Isabelle ESTIVAL, mariés, de las Bros (la Chaze), ont reçu de Jean POUDEROUX et Jacques ALLO, aïeul et neveu [= petit-fils, sans doute], de Chancelades (Aumont), 6 écus au soleil 2/3 sur le contenu du contrat d'accord passé entre ledit Jean POUDEROUX, d'une part, et Antoine ESTIVAL et Jeanne POUDEROUX, père et mère de ladite Isabelle, d'autre (acte reçu par feu Me Aymar ENJALVIN, notaire d'Aumont).
3E16 Me Jean Allo/237	1602/00/00	Achat	Aumont (la Chazotte), Ste-Colombe-de-P. (le Cher)	<b>POUDEROUX Jean, ANGLES (d') Lionnet, MEISSONNIER</b>	<b>[Feuilles très endommagées]</b> Un certain MEISSONNIER dit BIZE, laboureur, du Cher (Ste-Colombe-de-P.), vend à Jean POUDEROUX et Lionnet d'ANGLÈS, de la Chazotte (Aumont), un esconson de pré (confronts).
3E16 Me Jean Allo/240	1602/03/25	Achat	Aumont (la Chazotte)	<b>POUDEROUX Jean, DANGLES Lionnet, MERLE Vidal</b>	<b>[Feuilles très endommagées]</b> Me Vidal MERLE, praticien, habitant la Chazotte (Aumont), vend à Jean POUDEROUX et Lionnet d'ANGLÈS, laboureurs, de la Chazotte (Aumont), 3 terres joignantes (confronts).
3E15 Me Jean Allo/441	1598/09/06	Ratification	Aumont (la Chazotte)	<b>POUDEROUX Jean, GRAS Pierre, autre Pierre+ et Antoinette, ROCHER Marguerite+</b>	Pierre GRAS, fils de feus Pierre GRAS et Marguerite ROCHER, de la Chazotte (Aumont), demeurant au bas pays de Languedoc, ratifie les acquisitions faites par feu Durand TONDUT et Jean POUDEROUX, de la Chazotte, de sadite défunte mère et d'Antoinette GRAS, sa soeur, de terres ayant appartenu à auxdits défunt père et mère. Ratification faite par ledit Pierre GRAS pour 10 livres tournois payées par ledit POUDEROUX.
3E15 Me Jean Allo/660	1599/11/24	Acquisition	Aumont (la Chazotte), Javols (Civeirac)	<b>POUDEROUX Jean, MONTANIER Antoine</b>	Antoine MONTANIER, de [Civeyrac] (Javols), habitant à présent au moulin de <b>[1 mot non lu]</b> , de Longuesagne (ibidem), vend pour 20 écus à Jean POUDEROUX, de [la Chazotte] (Aumont), un champ et une sagne sis à la Chazotte (confronts), qu'il avait acquis d'Antoinette GRAS par acte devant Me Jean GIBELIN, notaire de Javols.
3E16 Me Jean Allo/802	1600/06/25	Lodz	Aumont (la Chazotte), château de la Baume	<b>POUDEROUX Jean, PEYRE (de) Geoffroy</b>	Haut et puissant seigneur Geoffroy, Astorg, Aldebert de PEYRE, seigneur et baron de diverses places (voir détail), chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de son ordonnance, applique à Jean POUDEROUX, de la Chazotte (Aumont), le droit de lodz pour l'achat d'un champ acquis d'Antoine MONTANIER, de Civeyrac [Javols].
3E15 Me Jean Allo/642	1599/11/12	Lodz	Aumont (la Chazotte), Javols (Aubugeirettes)	<b>POUDEROUX Jean, SEGUIN (de) Etienne, CONSTAND Pierre</b>	Noble Etienne de SEGUIN, seigneur de Pierrefiche, habitant Marvejols, et Pierre CONSTAND dit LA ROCHE, de St-Sauveur-de-Peyre, comme rentiers principaux des prieurs de St-Sauveur, appliquent le droit de lodz à Jean POUDEROUX, de la Chazotte (Aumont), pour l'acquisition d'un jardin appartenant à Me Vidal MERLE.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E14 Me Jean Allo/103	1596/05/07	Quittance	Aumont, Albaret-le-Comtal (Treides), les Bessons	<b>POUDEROUX Jean+, VALENTIN Antoine, BOUCHARENC Guillaume, GUYONNET Jean</b>	Noble Etienne de SEGUIN, habitant de Marvejols, atteste avoir été payé de 40 écus au soleil correspondant aux obligations consenties devant Me Jean BOURRELLY, notaire royal de Marvejols, par feu Jean POUDEROUX, d'Aumont, Antoine VALENTIN, de Veyres [les Bessons], Guillaume BOUCHARENC, de Treides [Albaret-le-Comtal], Jean GUYONNET, des Bessons.
3E18 Me Jean Allo/1175	1617/09/09	Division	Fau-de-P. (Beauregard)	<b>POUDEROUX Pierre et Bernard</b>	Pierre POUDEROUX, de Beauregard (Fau-de-Peyre), a donné à Bernard POUDEROUX, son fils, lors de son CM passé avec Isabelle MARTHOURET devant feu Me Antoine RAMPAN, notaire de Villerosset, la moitié de ses biens en indivis. Mais les 2 couples ne réussissant pas à vivre ensemble, un partage est décidé. Ils s'en remettent à prudhommes, Etienne PELLEGRIN et Jacques MURET, de Beauregard, qui jurent sur les Evangiles avoir procédé à ce partage selon Dieu et leur conscience. Le fils devra aussi partager les dettes du père (voir le décompte de ces dettes en post-scriptum).
3E18 Me Jean Allo/1270	1618/05/06	Permutation	Fau-de-P. (Beauregard)	<b>POUDEROUX Pierre et Bernard</b>	Pierre et Bernard POUDEROUX, père et fils, de Beauregard (Fau-de-Peyre), échangent 2 maisons (confronts). Référence à un partage de biens antérieur, reçu par le présent notaire.
3E18 Me Jean Allo/1280	1618/05/20	Dot (reconnaissance)	Fau-de-P. (Beauregard), Ste-Colombe-de-P. (le Coutrandès)	<b>POUDEROUX Pierre, FOURNIER Jean, BARLET Guillaume</b>	Guillaume BARLET, du Coutrandès [Ste-Colombe-de-Peyre], reçoit de Pierre POUDEROUX, son beau-père, de Beauregard (Fau-de-Peyre), et des deniers de Jean FOURNIER jeune dit BONEL, dudit lieu, 20 livres sur la dot faite par ledit Pierre POUDEROUX à Jeanne POUDEROUX, sa fille, lors du CM de celle-ci passé avec ledit BARLET devant feu Me RAMPAN. Ledit FOURNIER, lors d'un achat reçu par le présent notaire [le 06/05/1618 même registre], s'était engagé à payer cette somme à la place dudit POUDEROUX.
3E16 Me Jean Allo/008	1600/11/13	Achat	Fau-de-P. (Beauregard)	<b>POUDEROUX Pierre, GIRARD Claude</b>	Pierre GIRARD, laboureur, de Beauregard (Fau-de-P.), a vendu à Pierre POUDEROUX, sergent, habitant dudit lieu, un esconson de pré (confronts), payé en 1 paire de boeufs et en espèces. Acte rédigé au foirail de Marvejols.
3E18 Me Jean Allo/1085	1617/01/21	Permutation	Fau-de-P. (Beauregard), St-Chély	<b>POUDEROUX Pierre, PRIEUR Jean</b>	Jean PRIEUR, bourgeois de St-Chély, et Pierre POUDEROUX, de Beauregard (Fau-de-Peyre), procèdent à un échange. Une maison couverte en tuiles avec grange couverte en paille, jardin et pré autour de la maison, + un grand pré et un champ contigus, le tout à Beauregard (confronts), contre une maison avec grange, courtilage et petit jardin + un champ. Le lot donné par PRIEUR valant davantage, ledit POUDEROUX devra lui verser 283 livres en compensation.
3E18 Me Jean Allo/996	1616/08/28	CM	Fau-de-P. (Beauregard, Aumont)	<b>POUDEROUX Pierre, SARRUT Jeanne</b>	Pierre POUDEROUX, de Beauregard (Fau-de-Peyre), avec Jeanne SARRUT, veuve de Gervais VEDRINES, d'Aumont. La fiancée se constitue en dot 96 livres en bétail et espèces. [entre photos 997 et 1005 est intercalée une 2ème version à peu près identique à la 1ère mais plus lisible du CM Jean ASTRUC x Françoise POUDEROUX]

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1865	1622/05/10	Echange	Fau-de-Peyre (Beauregard)	<b>POUDEROUX Pierre, VEYRES Pierre</b>	Pierre POUDEROUX et Pierre VEYRES, laboureur, de Beauregard (Fau-de-Peyre), ont procédé à un échange de terres (confronts).
3E19 Me Jean Allo/1454	1619/07/02	Partage	Fau-de-Peyre (Beauregard)	<b>POUDEROUX Raymond et Françoise, ASTRUC Jean</b>	Sont présents : Raymond POUDEROUX ainsi que Jean ASTRUC, son gendre, et Françoise POUDEROUX, sa fille, de Beauregard (Fau-de-Peyre). Ledit Raymond avait, avec sa défunte femme, Hélène CHARDAYRE, constitué la dot de sa dite fille lors de son CM reçu par le présent notaire : une donation de la moitié de leurs biens. Ne pouvant "demeurer ensemble ni compatir les uns avec les autres", ils conviennent de procéder au partage des biens. Voir détail avec les confronts.
3E19 Me Jean Allo/1494	1619/12/20	Acquisition	Fau-de-Peyre (Beauregard)	<b>POUDEROUX Raymond, FOURNIER Jean dit NEGRON</b>	Jean FOURNIER dit NEGRON, laboureur, de Beauregard (Fau-de-Peyre), a vendu pour 12 livres à Raymond POUDEROUX, laboureur, dudit lieu, un champ (confronts).
3E18 Me Jean Allo/929	1616/04/27	Achat	Fau-de-P. (Beauregard), St-Chély	<b>POUDEROUX Raymond, PRIEUR Jean</b>	Jean PRIEUR, marchand, bourgeois de St-Chély, vend à Raymond POUDEROUX, de Beauregard (Fau-de-Peyre), un pré (confronts) ayant appartenu à feu Jean ALEXANDRE.
3E18 Me Jean Allo/1091	1617/01/21	Achat	Fau-de-P. (Beauregard), St-Chély	<b>POUDEROUX Raymond, PRIEUR Jean</b>	Jean PRIEUR, bourgeois de St-Chély, vend un jardin (confronts) à Pierre POUDEROUX, de Beauregard (Fau-de-Peyre).
3E14 Me Jean Allo/039	1595/11/25	Rémission	La Vachellerie, Javols (l'Escurette)	<b>POUDEVIGNE Guillaumette, FILHON Jean</b>	Jean FILHON, habitant de l'Escurette (Javols), rend à Guillaumette POUDEVIGNE, de la Vachellerie [les Laubies], sa tante, la donation qu'elle lui fit par testament reçu par Me François DAUNIS. Il avait vraisemblablement dû s'engager à la servir et l'honorer dans ses vieux jours : ne pouvant remplir ces engagements, il renonce à cette donation. C'est à la condition que ladite POUDEVIGNE donne quittance de tous ses droits de légitime à autre Jean FILHON, de la Vachellerie, frère dudit, héritier et bien-tenant de Jean FILHON.
3E17 Me Jean Allo/404	1613/01/27	Echange	St-Chély, Fau-de-P. (Beauregard)	<b>PRIEUR Jean, FOURNIER Germe</b>	Jean PRIEUR, bourgeois, de St-Chély, et Germe FOURNIER, de Beauregard (Fau-de-Peyre), procèdent à un échange de terres (confronts). 42 livres de compensation à percevoir par ledit PRIEUR.
3E18 Me Jean Allo/927	1616/04/27	Obligation	St-Chély, Fau-de-P. (Beauregard)	<b>PRIEUR Jean, MARTIN Antoine et Mathieu</b>	Antoine et Mathieu MARTIN, père et fils, de Beauregard (Fau-de-Peyre), reconnaissent devoir 115 livres à Jean PRIEUR, marchand, bourgeois de St-Chély, correspondant à un prêt qu'il leur fit et à l'achat de 2 terres [voir acte précédent]. Modalités de remboursement.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E14 Me Jean Allo/127	1596/08/04	CM	Fau-de-P. (Le Puech, le bourg)	<b>PROUZET Durand, AMBERT Jeanne</b>	Durand PROUZET, du Puech (Fau-de-Peyre), avec Jeanne AMBERT, fille de feu Jean AMBERT et de Anne CHALVET, de Fau-de-Peyre. La fiancée est assistée de sadite mère et de Pierre CHALVET, son oncle. La dot est de 200 livres, plus 1 vache pleine, 5 brebis de port et 2 agneaux, 4 robes nuptiales, 2 couvertures, 2 draps. Parmi les témoins, messire Jean HERAL [écrit " <b>HERAIL</b> "], vicaire de la Chaze.
3E20 (1) Me Jean Allo/243	1631/05/01	CM	Prinsuéjols (Ferluc), St-Sauveur-de-Peyre (le Batifolier)	<b>RABEYROLLES Jean, BONNEFOY Astruge</b>	Jean RABEYROLLES, de Ferluc (Prinsuéjols), avec Astruge DELAPORTE, veuve de Guillaume BONNEFOY, de Batifolier (St-Sauveur-de-Peyre). La fiancée se constitue en tous ses biens. [Il s'agit vraisemblablement du remariage de Jean RABEYROLLES qui vient de marier sa fille avec un BONNEFOY, et du remariage d'Astruge DELAPORTE qui vient de marier son fils avec une RABEYROLLES . Même registre, même jour].
3E16 Me Jean Allo/817	1600/08/13	CM	La Panouse-de-Séverac-12 (les Inières), la Chaze (le Vimenet)	<b>RAFFIÉ Pierre, RAMADIER Jeanne</b>	Pierre RAFFIÉ, des Inières (la Panouse-de-Séverac-12), diocèse de Rodez, avec "sage fille" Jeanne RAMADIER, du Vimenet (la Chaze). La fiancée, assistée d'Etienne RAMADIER, son oncle, s'est constituée en tous ses biens. Le fiancé sera tenu de lui apporter 200 livres. <b>[fait rarissime, aucune ascendance n'est donnée]</b>
3E16 Me Jean Allo/253	1602/04/00	Achat	Aumont	<b>RAMADIER</b>	<b>[Feuilles très endommagées. Lecture difficile]</b> Il s'agit de la vente d'un bien par une certaine RAMADIER.
3E19 Me Jean Allo/1966	1623/03/20	Codicille	Aumont	<b>RAMADIER Agnès, DURAND Henri, GACHON Marguerite</b>	Agnès RAMADIER, femme de Henri DURAND, d'Aumont, malade depuis 3 mois pendant lesquels elle a reçu "plusieurs bons offices et services" de Marguerite GACHON, fille de feu Grégoire, dudit lieu, la récompense en faisant un codicille à son testament rédigé par Me BOUCHARENC, notaire de Buffeyrettes. Avec l'accord de son mari, elle lui fait donation de la moitié d'une maison, d'un châlit, de 2 coffres en pin. Parmi les conditions : elle devra demeurer avec ledit DURAND jusqu'au décès de celui-ci et lui blanchir son linge.
3E16 Me Jean Allo/234	1602/00/09	Quittance	Rimeize (le Vivier), Aumont, Serverette	<b>RAMADIER Antoine, ALLO Jean, BLANQUET Jean</b>	<b>[Feuilles très endommagées]</b> Me Jean BLANQUET, praticien, de Serverette, reçoit de Me Antoine RAMADIER, praticien, du Vivier (Rimeize), 29 écus au soleil et demi, dont une partie des mains de Jean ALLO, hôte, d'Aumont, qui est débiteur dudit RAMADIER depuis un échange de biens fait entre eux devant Me Jean VALENTIN, notaire de Rimeize. Autre personne citée, un Durand RAMADIER, qui avait consenti 2 obligations en faveur dudit BLANQUET devant Me Jean ALARY, notaire de Serverette, le 16/07/1594 et le 12/06/1595.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E14 Me Jean Allo/233	1597/03/18	Accord	Aumont, Javols (Civeirac)	<b>RAMADIER Antoine, GRAS Pierre et autre Pierre</b>	Il y a devant la justice un différend entre Pierre GRAS jeune, habitant Aumont, demandeur, et autre Pierre GRAS plus vieux, son frère, de Civeyrac (Javols), défendeur. Selon le demandeur, au décès de feus Vidal GRAS et Jeanne ALLINC [écrit "ALLENQUE], leurs père et mère, son frère s'était emparé de tous leurs biens et, en particulier, d'une belle et ample métairie au terroir de Civeyrac, sans se préoccuper des droits du demandeur sur les biens des père et mère et sur la succession de feue Isabelle GRAS, leur soeur. Citée aussi, leur autre soeur, Claude GRAS, des Salhens. Arguments du défendeur sur le peu de valeur de la métairie et sur l'existence d'un testament des parents. Accord amiable entre Me Antoine RAMADIER, praticien, rentier de la métairie du Vivier, comme ayant-droit du demandeur en vertu d'une rémission reçue par Me VALENTIN, et le défendeur. L'acte est complété par une note où Pierre GRAS jeune ratifie le contenu de l'accord.
3E20 (1) Me Jean Allo/123	1630/01/08	CM	Aumont (le Crouzet, la Croix)	<b>RAMADIER Antoine, RAMADIER Louise</b>	Antoine RAMADIER, fils de feu Etienne RAMADIER et de Jeanne MERLE, du Crouzet (Aumont), avec Louise RAMADIER, fille de Etienne RAMADIER et Isabel VALENTIN, de la Croix (Aumont). La dot : 300 livres, 3 robes, dont une de couleur, 1 vache pleine ou avec son veau, 3 brebis, 1 couverture, 2 draps.
3E19 Me Jean Allo/1849	1622/05/03	Achat	Javols (le Cheylaret)	<b>RAMADIER Antoine, VALY Guillaume</b>	Guillaume VALY, fils de feu Jean jeune, du Cheylaret (Javols), a vendu pour 15 livres à Antoine RAMADIER, habitant dudit lieu, un champ (confronts).
3E15 Me Jean Allo/626	1599/10/11	Rémission	Rimeize (le Vivier), Aumont	<b>RAMADIER Antoine, VALY Jean</b>	Jean VALY, charpentier, d'Aumont, a fait rémission à Me Antoine RAMADIER, praticien, habitant du Vivier [Rimeize), de 18 écus que autre Jean VALY, son frère, du Cheylaret (Javols), lui doit pour reste à payer sur le contenu d'un contrat d'accord passé entre eux sur ses droits de légitime (acte reçu devant Me Louis BOUCHARENC). C'est en raison du paiement que ledit Me Antoine RAMADIER a fait à la place dudit charpentier à Me Jean RAMADIER, praticien, de Serverette.
3E16 Me Jean Allo/089	1601/04/30	Testament	Javols (le Cheylaret)	<b>RAMADIER Catherine</b>	Catherine RAMADIER, femme de Jean HERMET, du Cheylaret (Javols), malade, dicte son testament. Sépulture, la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs à Marie, Jeanne, Isabel et Marguerite HERMET, à payer lorsqu'elles se marieront. A une autre fille [dont le prénom est perdu dans la pliure, femme de Guillaume VALY, 10 livres en plus de sa dot. Héritier universel, son mari, en fidei-commis à remettre à l'un des enfants. Parmi les témoins, Jean, Guillaume et autre Guillaume VALY, ces 2 derniers étant père et fils.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E17 Me Jean Allo/700	1615/01/10	Testament	Aumont (le Bouschet)	<b>RAMADIER Charlotte</b>	Charlotte RAMADIER, femme de Louis BASTIDE, du Bouschet (Aumont), malade, dicte son testament. Sépulture, la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Lègue à Jean, François, Louis, Jean et autre Jean BASTIDE, ses fils, 40 livres à chacun ; à Jeanne, Isabelle et Marguerite BASTIDE, ses filles, à chacune, 200 livres, 3 robes, 1 couverture, 2 draps (début des paiements quand ils se marieront). A Jeanne BASTIDE, son autre fille, femme de Jean NEGRE, du Vestit (Rimeize), outre sa dot, 5 sols. Héritier universel, le mari de la testatrice, en fidei-commis à remettre à celui des enfants qu'il désignera. Parmi les témoins, Me Barthélemy VALENTIN, notaire de Rimeize, et Jean VIE [écrit "VYE"], d'Aumont.
3E14 Me Jean Allo/141	1596/09/04	Quittance	Aumont (le Bouschet, la Croix)	<b>RAMADIER Claude et Jean, BOUT Antoine</b>	Antoine BOUT, fils de feu Jean BOUT, de la Croix (Aumont), a reçu de Claude et Jean RAMADIER, père et fils, du Bouschet (ibidem), 14 écus au soleil en déduction de la somme accordée au contrat de rémission passé entre eux devant Me MICHEL, notaire royal de St-Chély.
3E14 Me Jean Allo/260	1597/04/17	Transaction	Aumont (le Bouschet)	<b>RAMADIER Claude, Etienne et Jean, BOUT Marguerite</b>	Claude RAMADIER et Marguerite BOUT, mariés, du Bouschet (Aumont), à l'occasion du mariage d'Etienne RAMADIER, leur fils, avec Isabelle VALENTIN, lui ont fait donation du quart d'une métairie sise à la Croix et qu'ils avaient acquise de feu Jean BOUT, dudit lieu (CM reçu par le présent notaire le 10/01/1597, même registre ; contrat de rémission de la métairie à eux faite par Antoine BOUT, fils et héritier dudit feu Jean, reçu par Me MICHEL, notaire de St-Chély). Agés et ne pouvant plus travailler ni labourer convenablement, ils donnent ce jour audit Etienne la totalité de ce bien mais accompagnent cette donation de dispositions en faveur de Jean RAMADIER, frère d'Etienne.
3E14 Me Jean Allo/104	1596/05/12	Dot (reconnaissance)	Aumont (le Bouschet), la Chaze (Grandviala)	<b>RAMADIER Claude, Jean et Catherine, MARTHOURET Jean</b>	Jean MARTHOURET jeune, de Grandviala (la Chaze), a reçu de Claude (absent) et Jean RAMADIER, père et fils, du Bouschet (Aumont), 4 livres 10 sols tournois et autres choses en déduction de la dot faite à Catherine RAMADIER, fille et sœur desdits RAMADIER, en son CM passé devant Me BOURCIER avec ledit MARTHOURET.
3E21 Me Jean Allo/346	0000/00/00	Requête	Aumont (le Crouzet)	<b>RAMADIER Etienne</b>	C'est une requête d'Etienne RAMADIER devant les Officiers de la Cour ordinaire de Peyre à propos de l'arrentement de la métairie de Catherine FOURNIER. On y évoque le rapport fait par 2 prudhommes qu'on trouve 2 feuillets plus loin dans le registre. <b>[page découpée, incomplète]</b>
3E19 Me Jean Allo/1993	1623/05/23	Dot (reconnaissance)	Aumont (la Croix), Faverolles-15 (Pissarelle)	<b>RAMADIER Etienne et Jeanne, BERTRAND Durand et Pierre</b>	Durand et Pierre BERTRAND, père et fils, de Pissarelle (Faverolles-15), diocèse de St-Flour, le fils comme donataire de son père et mari de Jeanne RAMADIER, ont reçu d'Etienne RAMADIER, de la Croix, père de ladite Jeanne, neuf-vingt-dix livres, 1 vache pleine, 3 fêdes avec leur agneau, 1 flassade, 2 draps, sur la dot faite au CM reçu par le présent notaire. Parmi les témoins, Jean RAMADIER, maître-d'école.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E20 (2) Me Jean Allo/2091	1629/05/01	Dot (quittance)	Aumont (la Croix), Faverolles-15 (la Pissarelle)	<b>RAMADIER Etienne, BERTRAND Pierre</b>	Pierre BERTRAND, de la Pissarelle (Faverolles-15), en Auvergne, comme mari de Jeanne RAMADIER, a reçu d'Etienne RAMADIER, son beau-père, de la Croix (Aumont), 13 livres et une couverture pour reste et entier paiement de la dot constituée au CM passé devant le présent notaire. [actuellement, "Pissarelle", sans article]
3E20 (1) Me Jean Allo/155	1630/05/03	Dot (quittance)	Aumont (la Croix), Faverolles-15 (Pissarelle)	<b>RAMADIER Etienne, BERTRAND Pierre</b>	Pierre BERTRAND, de Pissarelle (Faverolles-15), diocèse de St-Flour, comme mari de Jeanne RAMADIER, a reçu d'Etienne RAMADIER, son beau-père, de la Croix (Aumont), entier paiement de la dot constituée au CM passé devant le présent notaire.
3E15 Me Jean Allo/614	1599/10/09	Quittance	Aumont (la Croix)	<b>RAMADIER Etienne, BOUT Antoine</b>	Antoine BOUT, fils de feu Jean, de la Croix (Aumont), reçoit d'Etienne RAMADIER, dudit lieu, 20 écus d'or sur la somme contenue en un contrat passé devant Me MICHEL, notaire de St-Chély, entre ledit BOUT et Claude et Jean RAMADIER, père et fils. Ceci fait référence à la rémission faite, aussi devant Me MICHEL, par ledit BOUT au profit desdits RAMADIER et de Marguerite BOUT, sa tante, femme dudit Claude et mère desdits RAMADIER.
3E15 Me Jean Allo/656	1599/11/16	Droits (quittance)	Aumont (le Crouzet)	<b>RAMADIER Etienne, DAVID Jeanne</b>	Jeanne DAVID, veuve de Jean RAMADIER, du Crouzet (Aumont), pour faire face aux charges de censive, y compris des arriérés, sur les biens que lui a laissés son mari en mourant, et pour pouvoir finir de payer à Etienne RAMADIER, son beau-frère, dudit lieu, ses droits de légitime [page abîmée, référence notariale non lisible], abandonne à ce dernier un pré et un champ (confronts).
3E16 Me Jean Allo/801	1600/06/25	Lodz	Aumont (le Crouzet), château de la Baume	<b>RAMADIER Etienne, PEYRE (de) Geoffroy</b>	Haut et puissant seigneur Geoffroy, Astorg, Aldebert de PEYRE, seigneur et baron de diverses places (voir détail), chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de son ordonnance, applique à Etienne RAMADIER, du Crouzet (Aumont), le droit de lodz pour l'achat d'un pré et d'un champ acquis de Jeanne DAVID, veuve de Jean RAMADIER, dudit lieu (acte reçu par le présent notaire).
3E14 Me Jean Allo/124	1596/07/13	Achat	La Chaze (les Fons), Aumont (le Crouzet)	<b>RAMADIER Etienne, TARDIEU Jean</b>	Etienne RAMADIER, du Crouzet (Aumont), a vendu à Jean TARDIEU, des Fons (la Chaze), 2 terres contigües (confronts). [incertitude sur 13 ou 30/07]
3E14 Me Jean Allo/213	1597/01/19	CM	Aumont (le Bouschet), les Bessons (Veyres)	<b>RAMADIER Etienne, VALENTIN Isabelle</b>	Etienne RAMADIER, fils de Claude RAMADIER et de Marguerite BOUT, du Bouschet (Aumont), avec Isabelle VALENTIN, fille d'Antoine VALENTIN, de Veyres (les Bessons). Le père de la fiancée constitue en dot 93 écus au soleil 1/3, 4 robes nuptiales, dont une en couleur, 2 couvertures et 2 draps. La fiancée est orpheline de mère. Les parents du fiancé lui font donation du quart d'une métairie sise à la Croix (Aumont) qui leur est revenue après avoir appartenu à feu Jean BOUT. Ils s'engagent à donner en héritage audit Etienne, à la fin de leurs jours, le reste de la métairie. Parmi les témoins, Pierre et Etienne MEISSONNIER, frères.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1999	1623/06/24	Bail en paiement pour répétition de dot	Aumont	<b>RAMADIER Isabel, NEGRE Guiguet</b>	Guiguet NEGRE, fils et héritier de feu André, tisserand, d'Aumont, a donné 2 terres (confronts) en paiement à Isabel RAMADIER, sa mère, pour la somme de quatorze-vingt-dix livres 13 sols correspondant à la répétition de sa dot.
3E15 Me Jean Allo/392	1598/05/31	Dot (reconnaissance)	Aumont (le Bouschet, le bourg)	<b>RAMADIER Isabelle, NEGRE André</b>	André NEGRE, tisserand, d'Aumont, reconnaît à Isabelle RAMADIER, fille de feu Jean RAMADIER et Marguerite MAZEL, du Bouschet (ibidem) les 40 écus qu'il vient de recevoir d'elle sur la dot qu'elle apporte à son mari à l'occasion de leur mariage (conséquence du CM reçu ce jour par le présent notaire).
3E17 Me Jean Allo/576	1614/04/26	Acquisition	La Chaze (las Bros), Ste-Colombe-de-P.	<b>RAMADIER Jacques, RAMPAN Antoine</b>	Me Antoine RAMPAN, notaire royal de Villerosset (Ste-Colombe-de-Peyre), vend à Jacques RAMADIER, de las Bros (la Chaze), un champ (confronts).
3E14 Me Jean Allo/336	1597/12/26	Testament	Aumont (le Crouzet)	<b>RAMADIER Jean</b>	Jean RAMADIER, du Crouzet (Aumont), malade, dicte son testament. Sépulture au tombeau de ses prédécesseurs, dans le cimetière paroissial. Legs à Etienne, Jean, autre Jean, autre Jean plus jeune, 10 livres à payer à leurs 20 ans. Héritière universelle, Jeanne DAVID, sa femme. <b>[page très abîmée ; il manque quelques infos]</b>
3E16 Me Jean Allo/075	1601/04/06	Testament	St-Léger-de-P. (Chapginieys)	<b>RAMADIER Jean</b>	Jean RAMADIER, laboureur, de Chapginieys (St-Léger-de-P.), malade, désigne pour sa sépulture le cimetière de St-Sauveur-de-P. [sic]. A Jean RAMADIER, son fils, 5 écus au soleil valant 60 sols chacun, à commencer à payer quand il se mariera. A autre Jean RAMADIER, son autre fils, qui est impotent, 25 écus à payer quand il aura l'âge de se gouverner ou apprendra un métier. A Jeanne RAMADIER, sa fille, 20 écus à commencer à payer quand elle se mariera. Dispositions en faveur d'un éventuel enfant posthume. Héritière universelle, Catherine BICHON, sa femme, en fidei-commis à restituer à l'un des enfants. Liste des substitutions en cas de décès, dont autre Catherine BICHON, sa nièce et filleule, fille de François BICHON, son beau-frère. Le testateur donne en outre quittance à Claude RAMADIER, son frère, du paiement de ses droits de légitime.
3E20 (1) Me Jean Allo/282	1631/09/18	Achat	Aumont	<b>RAMADIER Jean</b>	Jean VALY, fils de feu Guillaume, du Cheylaret (Javols), a vendu pour 37 livres à Me Jean RAMADIER, praticien, d'Aumont, un jardin (confronts). Parmi les témoins, Jean DALMAS, fils d'Antoine, d'Aumont.
3E18 Me Jean Allo/1076	1617/01/11	CM	Aumont (le Crouzet), St-Léger-de-Peyre	<b>RAMADIER Jean , VACHELA Marguerite</b>	Jean RAMADIER, second fils de feu Jean RAMADIER, du Crouzet (Aumont), avec Marguerite VACHELA [écrit "VACHELARE"], fille de feu Jean VACHELA, de St-Léger-de-Peyre. Le fiancé est assisté de Jeanne DAVID, sa mère, et de tous ses frères et sœurs ; la fiancée, de Anne PORTEFAIX, sa marâtre, et de Pierre FALGUEROLLES, tailleur, son cousin, de St-Léger. La fiancée se constitue en tous ses biens ; le fiancé apporte 54 livres.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E18 Me Jean Allo/1168	1617/08/15	CM	Aumont (le Crouzet, le bourg)	<b>RAMADIER Jean , VEDRINES Agnès</b>	Jean RAMADIER vieux, fils de feu Jean RAMADIER et de Jeanne DAVID, du Crouzet (Aumont), avec Agnès VEDRINES, fille de feu Gervais VEDRINES et de Jeanne SARRUT, d'Aumont. Les fiancés sont assistés de leur mère ; la fiancée, de Pierre POUDEROUX, son parâtre, de Beauregard (Fau-de-Peyre). La fiancée se constitue en tous ses biens dans lesquels le dit RAMADIER injectera 50 livres. La mère de la fiancée apporte 20 livres à prendre sur ce que son 1er mari, ledit feu Gervais VEDRINES, lui avait reconnu.
3E19 Me Jean Allo/1496	1619/12/26	Acquisition	Aumont (le Crouzet)	<b>RAMADIER Jean et autre Jean, GALISSARD Etienne</b>	Jean RAMADIER, second fils de feu Jean, du Crouzet (Aumont), a vendu à autre Jean RAMADIER, plus jeune, son frère, une portion de bois qui faisait partie de ses droits paternels (cf. partage fait entre eux et Etienne GALISSARD, comme mari de Jeanne RAMADIER, leur soeur, devant le présent notaire et Me CHASTANG). Présence dudit Etienne GALISSARD.
3E14 Me Jean Allo/065	1596/03/25	Reçu	Aumont (le Bouschet), Marvejols	<b>RAMADIER Jean et Claude, MOREAU Pierre</b>	Pierre MOREAU, Me apothicaire de Marvejols, atteste avoir reçu de Claude (absent) et Jean RAMADIER, père et fils, du Bouschet (Aumont), 15 écus au soleil en déduction d'une obligation consentie au profit de Jeanne MEISSONNIER, belle-mère dudit Jean (acte passé devant feu Me Pierre CHALVET).
3E16 Me Jean Allo/264	1602/00/00	Droits (quittance)	Les Bessons (Treides), Aumont (le Bouschet)	<b>RAMADIER Jean et Jeanne, CONSTAND Vidal</b>	Vidal CONSTAND, comme mari de Jeanne RAMADIER, de Treides (les Bessons), a reçu de Jean RAMADIER, fils de Claude, du Bouschet (Aumont), 9 livres 10 sols sur le contenu de leur contrat d'accord passé devant le présent notaire, même registre, le 13/06 dernier. <b>[Feuilles très endommagées mais texte facile à rétablir grâce aux actes précédents sur le même sujet]</b>
3E19 Me Jean Allo/1479	1619/11/10			<b>RAMADIER Jean, AMOUROUX Jean</b>	<b>[Acte non terminé : 1 page seulement]</b> Personnes citées [difficiles à lire] : Jean RAMADIER, Jean AMOUROUX, son beau-frère.
3E17 Me Jean Allo/764	1615/06/20	Droits (quittance)	Aumont (le Bouschet), St-Léger-de-P. (Chapginyeis)	<b>RAMADIER Jean, BICHON Catherine</b>	Catherine BICHON, veuve et héritière de Jean RAMADIER, de Chapginyeis (St-Léger-de-Peyre), a reçu de Jean RAMADIER, fils de feu Claude, son neveu, du Bouschet (Aumont), 20 livres dues à son défunt mari pour resté et entier paiement des droits de sondit défunt mari. Renvoie à la déclaration qu'il fit en son testament reçu par le présent notaire.
3E16 Me Jean Allo/164	1601/06/29	Droits (quittance)	Aumont (le Bouschet), les Bessons (Treides)	<b>RAMADIER Jean, CONSTAND Vidal</b>	Vidal CONSTAND, comme mari de Jeanne RAMADIER, de Treides (les Bessons), a reçu de Jean RAMADIER, fils de Claude, du Bouschet (Aumont), 25 livres sur le contenu du contrat de transaction passé entre eux devant le présent notaire [même registre, le 13/06 dernier]
3E14 Me Jean Allo/090	1596/05/09	Ratification	Aumont (le Crouzet)	<b>RAMADIER Jean, DAVID Jeanne</b>	Ratification par Jeanne DAVID [écrit "DAVYE"], femme de Jean RAMADIER, du Crouzet (Aumont), de l'échange de maison fait par ce dernier avec Jean NEGRE, tisserand, d'Aumont, le 17/04 dernier devant le présent notaire [même registre].

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1733	1621/04/22	Accord	Aumont (le Crouzet), la Chaze (les Fons)	<b>RAMADIER Jean, MONTANIER Antoinette, AMOUROUX Antoine</b>	Procès en instance entre Jean RAMADIER, fils d'Etienne, du Crouzet (Aumont), demandeur, au nom et comme mari de Marie AMOUROUX, d'une part ; Antoinette MONTANIER, sa belle-mère, veuve d'Antoine AMOUROUX, des Fons (la Chaze), défendeur, d'autre. Le 1er réclame le paiement de sept-vingt-trois livres pour la dot promise par ladite MONTANIER au CM passé devant Me Guy MEISSONNIER, notaire royal de St-Sauveur-de-Peyre. Personne citée, Antoine AMOUROUX, fils de ladite MONTANIER. Voir avatars judiciaires et montage financier de l'accord contenant bail de terres en paiement. L'acte est suivi d'une quittance pour lesdits MONTANIER et AMOUROUX.
3E16 Me Jean Allo/839	1600/09/13	Ratification	Aumont (le Bouschet), Fontans (Ponge)	<b>RAMADIER Jean, PROUHEZE Jean et Pierre</b>	Jean et Pierre PROUHEZE, natifs de Ponge (Fontans), demeurant à présent à St-Alban, l'un à Grazières, l'autre au bourg, ont reçu de Jean RAMADIER, fils de Claude, du Bouschet (Aumont), une vache et 20 bêtes à laine, faisant, le tout, 20 écus au soleil. C'est en déduction du contenu de la transaction passée entre les parties devant Me Pierre MENARD, notaire royal de la ville de Nîmes [supputation], le 24/06/1600. [Dans la pliure il n'y a que les deux 1ères lettres -NY - de la ville du notaire]
3E16 Me Jean Allo/080	1601/04/12	Ratification	St-Sauveur-de-P. (Combechave), St Léger-de-P. (Chapginieys)	<b>RAMADIER Jean, SOUCHON Catherine, LAURENS Jean</b>	Jean RAMADIER, laboureur, de Chapginieys (St-Léger-de-P.), ratifie la donation qu'il fit à Catherine SOUCHON, femme de Jean LAURENS, de Combechave (St-Sauveur-de-Peyre), devant Me Hilaire BRUGERON.
3E20 (1) Me Jean Allo/140	1630/03/14	Achat	Aumont	<b>RAMADIER Jean, VEDRINES Jean, CHASTANG Bertrand</b>	Jean RAMADIER et Jean VEDRINES, brassiers, d'Aumont, avaient, il y a environ 1 an, consenti en faveur de Me Bertrand CHASTANG, notaire dudit lieu, la vente d'un jardin (acte reçu par le présent notaire) pour 44 livres. Alors qu'ils étaient prêts à en découdre en justice avec leur acheteur, ils en viennent à un accord amiable.
3E18 Me Jean Allo/870	1616/01/26	Testament	Ste-Colombe-de-P. (Villerosset)	<b>RAMPAN Antoine</b>	Me Antoine RAMPAN, notaire de Villerosset (Ste-Colombe-de-Peyre), malade, dicte son testament. Sépulture au cimetière paroissial de la Chaze, dans la tombe de ses prédécesseurs. A Guillaume, Antoine, Marguerite et Gabrielle RAMPAN, ses enfants, 500 livres à chacun pour leur permettre de se marier, plus, à chaque fille, vêtements et literie. Jusque-là, ils seront nourris, vêtus et chaussés sur ses biens. Dispositions en faveur du posthume éventuel, si sa femme est enceinte. Héritière universelle, Jeanne du MAZEL, sa femme. Le testateur indique en outre l'ordre des substitutions.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E18 Me Jean Allo/874	1616/01/26	Echange	Ste-Colombe-de-P. (Villerosset), la Chaze (las Bros)	<b>RAMPAN Antoine, SEGUIN Pierre</b>	Me Antoine RAMPAN, notaire de Villerosset (Ste-Colombe-de-Peyre), procède à un échange de terres (confronts) avec Jeanne CHARREYRE [ <b>écrit ailleurs dans le registre "CHARRIERE" et "CHARRAIRE"</b> ], qui agit au nom de Pierre SEGUIN, son mari, de las Bros (la Chaze).
3E20 (1) Me Jean Allo/212	1630/10/28	Accord	La chaze-de-Peyre	<b>RAMPAN Guillaume, AMBERT Jean</b>	Me Guillaume RAMPAN, notaire royal, comme héritier de feu Me Etienne RAMPAN, docteur en droit, demandeur ; Jean AMBERT, héritier de feu Catherine AMBERT, sa femme, défendeur ; tous deux de la Chaze. Le premier demande au second de se désister d'une terre ("demandeur en desistat"). Arguments contradictoires puis accord amiable.
3E16 Me Jean Allo/208	1601/11/11	Droits (quittance)	Javols (l'Escurette), Aumont	<b>RESSOUCHES Jean et autre Jean</b>	Jean RESSOUCHES, d'Aumont, reçoit de autre Jean RESSOUCHES, son frère, de l'Escurette (Javols), 10 écus au soleil pour ses droits de légitime.
3E14 Me Jean Allo/323	1597/11/24	Droits (quittance)	Javols (l'Escurette), Aumont	<b>RESSOUCHES Jean et autre Jean</b>	Jean RESSOUCHES, habitant d'Aumont, fait rémission à Jean RESSOUCHES, son frère, de l'Escurette (Javols), de tous les droits de légitime, legs ou autres qu'il pourrait avoir sur les biens de sondit frère. Et ce, pour 23 écus 1/3, dont il a déjà été payé pour une partie et dont il ne reste à lui payer que 5 écus 1/3. [ <b>hauts de page déchirés ; on devine cependant que sont cités un autre frère dudit Jean, sans doute Etienne RESSOUCHES, et des beaux-parents de l'un ou de l'autre, le beau-père étant prénommé Mathieu, sans doute Mathieu ASTRUC, de Fau-de-Peyre, et la belle-mère étant Astruge BOULET</b> ].
3E15 Me Jean Allo/643	1599/11/14	Droits (quittance)	Javols (l'Escurette), Aumont	<b>RESSOUCHES Jean et autre Jean</b>	Jean RESSOUCHES, laboureur, d'Aumont, reçoit 10 écus de son frère, autre Jean RESSOUCHES, de l'Escurette (Javols), conformément au contrat d'accord passé entre eux devant le présent notaire. Voir aussi mon relevé de 3 E 14, même notaire, le 24/11/1597.
3E14 Me Jean Allo/151	1596/09/15	Quittance	Javols (l'Escurette), la Fage-St-Julien (le Puech-del-Mont)	<b>RESSOUCHES Jean et Etienne</b>	Etienne RESSOUCHES, du Puech-du-Mont (la Fage-St-Julien), a reçu de Jean RESSOUCHES, son frère, de l'Escurette (Javols), absent, représenté par Jean MONTEIL, son beau-fils, 5 écus au soleil en déduction du contenu du contrat passé entre parties devant Me Jean VALENTIN, notaire royal de Rimeize,
3E14 Me Jean Allo/313	1597/10/23	Quittance	Javols (l'Escurette), la Fage-St-Julien (le Puech-del-Mont)	<b>RESSOUCHES Jean et Etienne</b>	Etienne RESSOUCHES, laboureur, du Puech-du-Mont (la Fage-St-Julien), a reçu de Jean RESSOUCHES, son frère, de l'Escurette (Javols), une échéance de remboursement d'un prêt consenti devant Me Jean VALENTIN, notaire de Rimeize.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E16 Me Jean Allo/215	1601/11/27	Legs (quittance)	Aumont (Chabanols, le bourg), Fau-de-P.	<b>RESSOUCHES Jean, SALGUES Jeanne, GACHON François, ASTRUC Mathieu</b>	Me Mathieu ASTRUC, praticien, habitant Fau-de-Peyre, a reçu de Jean RESSOUCHES, comme mari de Jeanne SALGUES, sa fillâtre, d'Aumont, 20 écus au soleil, des mains de François GACHON, de Chabanols (ibidem). C'est pour paiement du legs fait par feu Astruge BOULET, femme dudit ASTRUC, en son testament reçu par feu Me Pierre CHALVET, notaire royal du Rouchat (Rimeize). Voir aussi, concernant les mêmes, un acte de vente du même mois de novembre.
3E16 Me Jean Allo/130	1601/06/06	Droits (rémission)	Aumont (le Pêcher)	<b>REVERSAT Guillaume et Antoine</b>	Antoine REVERSAT, fils de feus Jean REVERSAT et Jeanne CHARRIERE, du Pêcher (Aumont), demeurant à présent à <b>Pomas</b> , diocèse de Rodez en Rouergue, a cédé à Guillaume REVERSAT, son frère, tous ses droits paternels, maternels et fraternels.
3E16 Me Jean Allo/134	1601/06/10	Droits (quittance)	Aumont (le Pêcher)	<b>REVERSAT Guillaume et Antoine</b>	Antoine REVERSAT, du Pêcher (Aumont), donne quittance à Guillaume REVERSAT, son frère, de la 1ère échéance de paiement de ses droits de légitime tels qu'arrêtés devant le présent notaire le 06/06 dernier [même registre].
3E17 Me Jean Allo/497	1613/09/10	Droits (quittance)	Aumont (le Pêcher), Palmas	<b>REVERSAT Guillaume et Antoine</b>	Antoine REVERSAT, qui habite à présent à Palmas-12 [écrit "Pomas" ici et "Poumas" dans un acte ultérieur], diocèse de Rodez, [fils de feus Jean REVERSAT et Jeanne CHARRIERE] reçoit de Guillaume REVERSAT, son frère, du Pêcher (Aumont), 11 livres sur ses droits de légitime.
3E17 Me Jean Allo/770	1615/06/29	Droits (quittance de rémission des)	Aumont (le Pêcher), Palmas-12	<b>REVERSAT Guillaume et Antoine</b>	Antoine REVERSAT, [fils de feus Jean REVERSAT et Jeanne CHARRIERE], natif du Pêcher (Aumont), habitant à présent à Palmas-12 [écrit " <b>Poumas</b> " ici et " <b>Pomas</b> " dans un précédent acte], diocèse de Rodez, ratifie la quittance et rémission de ses droits de légitime faite en faveur de Guillaume REVERSAT, son frère, du Pêcher, héritier des biens de leurs défunts père et mère [même registre].
3E14 Me Jean Allo/055	1596/01/15	Quittance	Aumont (le Pêcher, le bourg)	<b>REVERSAT Guillaume, MEISSONNIER François</b>	François MEISSONNIER, d'Aumont, donne quittance du paiement des obligations ou précaires consentis en sa faveur ou en faveur d'Antoine MEISSONNIER, son père, par Guillaume REVERSAT ou son défunt père, du Pêcher (ibidem).
3E19 Me Jean Allo/1426	1619/04/14	Quittance	Aumont (le Pêcher)	<b>REVERSAT Guillaume, RIGAL (de) Gabriel</b>	Noble Gabriel de RIGAL, seigneur de Farreyrolles, en Auvergne, et Guillaume REVERSAT se donnent quittance réciproque dans le cadre de l'arrentement qui les liait au Pêcher (Aumont).
3E19 Me Jean Allo/1428	1619/04/27	Achat	Prinsuéjols (Pratviala)	<b>REVERSAT Jacques et Etienne</b>	Etienne REVERSAT, laboureur, de Pratviala (Prinsuéjols), a vendu 38 livres un pré (confronts) à Jacques REVERSAT dit THEROND, dudit lieu. Parmi les confronts, Antoine REVERSAT, frère du vendeur.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1504	1620/01/13	Accord	La Fage- Montivernoux, Fau-de-Peyre (Moulin de Beauregard, Rimeisenc)	<b>REVERSAT Jean, PAGES Guillaume</b>	Il y a eu procès devant la Cour ordinaire de Peyre et Marchastel entre Jean REVERSAT, fils de feu Mathieu, de la Fage-Montivernoux, demandeur en "desistat" de 2 terres tenues et possédées par Etienne PELLEGRIN, du Moulin de Beauregard, comme ayant droit et cause de Pierre PAGES, "fabre" [= forgeron], de Rimeizenc [ibidem], d'une part, et ledit PELLEGRIN, défendeur, avec Pierre PAGES, son garant, d'autre. Sentence favorable audit REVERSAT, comme donataire de feu Delphine CAUSSE, sa tante (contrat de donation reçu par Me FERRAND, notaire du Bleymard). Tenté de faire appel, ledit PAGES y renonce et accepte un règlement amiable auquel il est représenté par Guillaume PAGES, son fils. L'acte de vente de ces terres par ledit feu Mathieu REVERSAT audit PAGES a été reçu par feu Me RAMPAN, notaire de Villeroussat (Ste-Colombe-de-Peyre).
3E15 Me Jean Allo/473	1599/01/11	Legs (quittance)	Les Bessons, Marvejols, St- Pierre-le-Vieux (Mazeirac)	<b>REVERSAT Marguerite, Savy Jean, autre Jean, autre Jean+, Etienne+</b>	Jean SAVY, de Mazeirac (St-Pierre-le-Vieux), a reçu de Marguerite REVERSAT et Jean SAVY, mère et fils, ladite REVERSAT veuve de Jean SAVY, des Bessons, 5 écus en or dus par ce dernier au SAVY de Mazeirac pour un legs fait par feu Etienne SAVY, de Marvejols, leur frère, en son testament reçu par Me Pons BORRELY, notaire de Marvejols, duquel feu Etienne SAVY ledit feu Jean SAVY était héritier.
3E15 Me Jean Allo/474	1599/01/11	Dot (reconnaissance)	<b>Les Bessons, Fontans (Lestival)</b>	<b>REVERSAT Marguerite, Savy Jean, Gounette, autre Jean+, ROUSSET Jean</b>	Jean ROUSSET, laboureur, de Lestival (Fontans), comme mari de Gounette SAVY, a reçu de Marguerite REVERSAT et de Jean SAVY, ses belle-mère et beau-frère, des Bessons, 6 écus d'or 1/3 sur la dot faite par feu Jean SAVY, père de ladite Gounette, au CM de celle-ci passé devant Me Vidal BENOL, notaire royal de St-Chély.
3E18 Me Jean Allo/1074	1616/12/03	Quittance	Château de Peyre, St-Alban	<b>REYS (de) Isidore-Louis, TARDIEU Jean</b>	Jean TARDIEU, Me architecte, habitant de St-Alban, a reçu de Isidore-Louis de REYS, trésorier de l'Extraordinaire des Réparations de la Province de Languedoc, absent, représenté par le présent notaire, 600 livres sur les 5600 livres qui lui sont dues par le contrat de prix-fait qui lui fut confié pour la réparation et les fortifications du château de Peyre. [accord sur le prix-fait : 29/03/1616 Me Meissonnier, notaire de St Sauveur-de-Peyre 3E2179 - communication Madeleine Delplanque]

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E17 Me Jean Allo/723	1615/03/19	Testament	Gabriac-12, la Chaze	<b>RICARD Jean</b>	Pierre SAUVAGE et Pierre TARDIEU, des Fons (la Chaze), ont prié le présent notaire de venir recevoir les dernières volontés de Jean RICARD [écrit "RICQUARD"], de Gabriac-12, en Rouergue, demeurant pour berger aux Fons (la Chaze). Le notaire s'est donc transporté à l'aube chez Antoine GRAS, de la Chaze, chez qui ledit RICARD était malade. Echange de salutations : "Bonjour, Me ALLO, je vous prie d'écrire promptement mon testament comme et tout ainsi que j'ai dit [= je l'ai dit] à messire HERAIL, prêtre et curé de la Chaze, qui m'a ouï en confession, Jean JULLIEN, Antoine BOULET, Jean et Pierre TARDIEU, frères, et Pierre SAUVAGE, des Fons, et Pierre TEISSIER, de la Pignède", qui là étaient auprès du feu avec ledit malade. Ce que, à l'instant, me mis à écrire comme les susdits dirent." Sépulture au cimetière de la Chaze. Héritier universel, Antoine RICARD, son oncle, de Ceyrac [Gabriac-12]. A la fin : "Et autre parole n'a été possible avoir ni tirer dudit RICARD et aussitôt après est trépassé". Inventaire des bêtes appartenant audit berger.
3E17 Me Jean Allo/824	1615/11/08	Dot (reconnaissance)	St-Léger-de-P. (les Faux, Recoules)	<b>RICARD Noël et Claude, ALLANE Jeanne, ANTONY Marguerite, PLANCHON Guilhem</b>	Marguerite ANTONY et Guilhem PLANCHON, son fils et donataire, de Recoules (St-Léger-de-Peyre), ont reçu de Noël RICARD, beau-père dudit PLANCHON, des Faux (ibidem), 200 livres, 1 vache avec son veau, 6 brebis de port et 2 vassives, 1 couverture, 2 draps et les habits menus et autres choses sur la dot faite par ledit Noël ainsi que par Jeanne ALLANE, sa femme à Claude RICARD, leur fille, dont le CM a été passé devant Me SALAVILLE, notaire royal de Ribennes.
3E14 Me Jean Allo/154	1596/09/26	Division et partage	Fau-de-Peyre (Rimeizenc)	<b>RIEUTORT Gillibert, BROS Barthélemy, Jean et Marguerite</b>	Gillibert RIEUTORT, fils de feu Etienne, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), et Barthélemy, Jean et Marguerite BROS, frères et sœur et oncles maternels et tante maternelle dudit Gillibert, ont hérité en indivis de la métairie dudit feu Etienne. Ledit Gillibert procède du consentement de Me Hilaire BRÜGERON, notaire royal du Buisson, et d'Etienne MARTIN, de Grandviala, ses oncles paternels. Ils font procéder au partage par Pierre CONSTAND dit CROZAT et Jean FOURNIER dit NEGRON. Il est fait de la métairie 2 moitiés, l'une donnée audit Gillibert, l'autre aux BROS. Voir détail et confronts.
3E16 Me Jean Allo/225	1602/01/00	Obligation	Aumont (le Pêcher)	<b>RIGAL (de) Antoine, BRUNET N.N.</b>	[Feuille très endommagée] Un certain BRUNET, laboureur, du Pêcher (Aumont), reconnaît devoir à noble Antoine de RIGAL, seigneur de Farreyrolles [en Auvergne], 6 écus au soleil pour compte final des obligations, précaires et arrentements reçus par feu Me CHALVET, notaire du Rouchat.
3E16 Me Jean Allo/877	1600/10/26	Testament	Prinsuéjols (Pratviala)	<b>RIGAL Jean</b>	Jean RIGAL, de Pratviala (Prinsuéjols), malade, dicte son testament. Sépulture, cimetière paroissial, tombe de ses prédécesseurs. Héritier universel, Guillaume RIGAL, son fils unique.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E18 Me Jean Allo/1318	1618/09/07	CM	La Panouse (Espinouse-de-Fenestres), Rimeize (le Monteil), la Chaze	<b>ROCHE Jean, COURNUT Marguerite</b>	Jean ROCHE, d'Espinouze-de-Fenestres (la Panouse), résidant à présent au Monteil (Rimeize), avec Marguerite COURNUT, veuve en dernières noces de Jean DAUDÉ, de la Chaze. La fiancée se constitue en tous ses biens. Le fiancé apportera 400 livres.
3E19 Me Jean Allo/1874	1622/05/21	Testament	Rimeize (le Monteil)	<b>ROCHE Jeanne</b>	Jeanne ROCHE, fille de Jean ROCHE, du Monteil (Rimeize), âgée de 16 ans, habitant à présent aux Fons (la Chaze), est malade. Elle veut être inhumée dans la tombe de Marguerite COURNUT, sa marâtre. Elle confie ses honneurs funèbres à Marguerite JULIAN, femme d'Antoine TOURNEMIRE, de la Pignède, à qui elle lègue 30 livres et une robe que lui a léguée sa mère. Lègue 60 livres et une vache à sa marâtre. Legs à Antoinette MONTANIER, veuve d'Antoine AMOUROUX, des Fons, 12 livres pour les services qu'elle en a reçus et reçoit tous les jours. Legs à Denis ROCHE, son frère. Héritier universel, ledit Jean ROCHE, son père. Parmi les témoins, Antoine et Pierre AMOUROUX, frère.
3E16 Me Jean Allo/065	1601/03/30	Testament	Aumont (Nozières)	<b>ROCHER Antoine</b>	Antoine ROCHER, de Nozières (Aumont), habitant à présent la Croix (Aumont), malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs à Jeanne, Claude et Catherine ROCHER, ses filles, 25 livres à chacune à commencer à payer quand elles se marieront. A Jean, Bertrand et Antoine ROCHER, ses fils, 5 livres. Dispositions en faveur d'un posthume éventuel. Héritière universelle, Antoinette CROUZET, sa femme, en fidei-commis à restituer à l'un des enfants.
3E20 (1) Me Jean Allo/221	1630/11/03	Résignation	La Villedieu, Aumont, la Chaze	<b>ROLLAND Bertrand, BOULET Jean</b>	Messire Jean BOULET, clerc tonsuré, chapelain de la chapellenie St Jacques et St Ferréol de l'église de la Chaze, résigne sa chapellenie au profit de messire Bertrand ROLLAND, prêtre de la Villedieu, à présent vicaire d'Aumont.
3E20 (1) Me Jean Allo/223	1630/11/17	Prise de possession	La Chaze	<b>ROLLAND Bertrand, BOULET Jean</b>	Messire Bertrand ROLLAND, au cours d'une cérémonie devant l'église de la Chaze, prend possession de la chapellenie résignée par messire Jean BOULET. Voir acte de résignation le 03/11 dernier même registre.
3E18 Me Jean Allo/1364	1618/12/19	Obligation	Ste-Colombe-de-P. (Couffignet, le Ventoux)	<b>ROME Blaise, MAZET Jean</b>	Jean MAZET, laboureur, du Ventoux (Ste-Colombe-de-Peyre), a emprunté à Blaise ROME, de Couffignet (ibidem), 144 livres et 3 setiers de seigle. Cette reconnaissance de dette permet d'effacer une obligation reçue par Me COLRAT, notaire de Marvejols. Modalités de remboursement et prise de garantie.
3E18 Me Jean Allo/1364	1619/05/31	Obligation	Ste-Colombe-de-P. (Couffignet, le Ventoux)	<b>ROME Blaise, MAZET Jean</b>	Jean MAZET, laboureur, du Ventoux (Ste-Colombe-de-Peyre), a emprunté à Blaise ROME, de Couffignet (ibidem), 36 livres. Modalités de remboursement et prise de garantie.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1473	1619/10/10	Achat	Ste-Colombe-de-Peyre (Couffignet, le Ventoux)	<b>ROME Blaise, MAZET Jean</b>	Jean MAZET, du Ventoux (Ste-Colombe-de-Peyre), a vendu à Blaise ROME, de Couffignet (ibidem), un jeune bois (fonds et fruits) pour 60 livres payées en espèces et en seigle.
3E19 Me Jean Allo/1576	1620/05/06	Acquisition	Ste-Colombe-de-Peyre (Couffignet, le Ventoux)	<b>ROME Blaise, MAZET Jean</b>	Jean MAZET, du Ventoux (Ste-Colombe-de-Peyre), a vendu à Blaise ROME, hôte, de Couffignet (ibidem), 2 terres pour neuf-vingts-quinze livres.
3E19 Me Jean Allo/1695	1620/12/13	Achat	Ste-Colombe-de-Peyre (Couffignet, le Ventoux)	<b>ROME Blaise, MAZET Jean</b>	Jean MAZET, laboureur, du Ventoux (Ste-Colombe-de-Peyre), a vendu à Blaise ROME, hôte, de Couffignet (ibidem), 2 devèses indivises avec Jean REMISY (confronts). Montage financier incluant l'annulation d'une obligation consentie par le vendeur au profit de l'acheteur devant Me MEISSONNIER, notaire de St-Sauveur-de-Peyre.
3E18 Me Jean Allo/1294	1618/06/18	Donation	Ste-Colombe-de-P. (Couffignet), Aumont (la Croix)	<b>ROME Jean et autre Jean</b>	Jean ROME, laboureur, sachant que, ce jour, Jean ROME, son petit-fils et filleul, [fils de feu Jacques ROME et de Catherine BRASSAC], de Couffignet (Ste-Colombe-de-Peyre), a passé devant le présent notaire [même registre] contrat de mariage avec Jeanne BICHON, fille de François BICHON et d'Agnès MICHEL, de la Croix (Aumont), lui fait donation de la moitié de ses biens. Ladite BRASSAC, mère du fiancé, fait de même. Parmi les témoins, Etienne BRASSAC, des Utes (Aumont), Jean MICHEL, de Couffignet, et Blaise ROME, hôte, dudit lieu.
3E17 Me Jean Allo/827	1615/12/29	Obligation	Ste-Colombe-de-P. (Couffignet)	<b>ROME Jean et Blaise</b>	Jean ROME, de Couffignet (Ste-Colombe-de-Peyre), reconnaît devoir à Blaise ROME, son neveu, dudit lieu, 22 livres et 1 setier de céréales, surtout du seigle, qu'il lui a empruntées. Il donne en garantie de paiement une terre, selon le principe de la vente casuelle.
3E18 Me Jean Allo/1290	1618/06/18	CM	Ste-Colombe-de-P. (Couffignet), Aumont (la Croix)	<b>ROME Jean, BICHON Jeanne</b>	Jean ROME, fils de feu Jacques ROME et de Catherine BRASSAC, de Couffignet (Ste-Colombe-de-Peyre), avec Jeanne BICHON, fille de François BICHON et d'Agnès MICHEL, de la Croix (Aumont). Le fiancé est assisté de Jean ROME, son aïeul paternel, et de sa mère ; la fiancée, de ses père et mère. La dot est constituée par ledit François BICHON et par Pierre CHASTANG, beau-frère de la fiancée : 360 livres dont 75 livres qu'elle a gagnées en salaire et 30 livres payées de ses deniers par ledit beau-frère, le trousseau (robes et sous-vêtements), la literie, 1 vache pleine, 2 brebis, 1 agneau. Parmi les témoins, Blaise ROME, hôte, de Couffignet,
3E21 Me Jean Allo/330	1597/08/17	Quittance		<b>ROME Jean, CHALVET Durand</b>	Sire Durand CHALVET jeune, de Sinières [le Buisson], donne quittance à Jean ROME, de Couffignet [ste-Colombe-de-Peyre), de toutes affaires qu'ils ont eues ensemble.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E14 Me Jean Allo/292	1597/06/30	Dot (reconnaissance)	Aumont (le Crouzet), Javols (Chabannes)	<b>ROME Jean, MASBO Isabelle et Jeanne, CHARBONNIER N.N.</b>	[page abîmée] Un certain CHARBONNIER, de Chabannes (Javols), comme mari de Jeanne MASBO, a reçu de Jean ROME et Isabelle MASBO, mariés, du Crouzet (Aumont), 12 écus d'or au soleil sur la dot faite par ladite Isabelle à ladite Jeanne en son CM passé avec ledit CHARBONNIER devant Me Jean GIBELIN, notaire de Javols.
3E14 Me Jean Allo/335	1597/12/26	Dot (reconnaissance)	Aumont (le Crouzet), Ste-Colombe-de-P. (le Cher)	<b>ROME Jean, MASBO Isabelle et Marguerite, CHARBONNIER Durand</b>	Durand CHARBONNIER, du Cher (Ste-Colombe-de-Peyre), comme mari de Marguerite MASBO, a reçu de Jean ROME et Isabelle MASBO, mariés, du Crouzet (Aumont), ses beau-frère et belle-soeur, 3 écus 1/3 et 3 bêtes à laine sur la dot faite au CM reçu par Me Hilaire BRUGERON.
3E15 Me Jean Allo/469	1598/12/20	Dot (reconnaissance)	Aumont (le Crouzet), Ste-Colombe-de-P. (le Cher)	<b>ROME Jean, MASBO Isabelle et Marguerite+, SARRUT Jean, CHARBONNIER Durand</b>	Durand CHARBONNIER, du Cher (Ste-Colombe-de-Peyre), comme mari de feu Marguerite MASBO, a reçu de Jean ROME et Isabelle MASBO, mariés, ses beau-frère et belle-sœur, du Crouzet (Aumont), en espèces et nature, une échéance de paiement sur la dot faite à ladite Marguerite MASBO en son CM passé avec ledit CHARBONNIER devant Me Hilaire BRUGERON. C'est Isabelle MASBO qui est présente, accompagnée de Jean SARRUT, beau-fils des époux ROME/MASBO. Le paiement inclut le prix à payer auxdits SARRUT et MASBO qui nourriront une petite-fille dudit CHARBONNIER pendant les 7 prochains mois.
3E14 Me Jean Allo/311	1597/09/30	Achat	Aumont, Sigean-11	<b>ROME Jean, MASBO Jean</b>	Jean MASBO, tisserand, d'Aumont, comme ayant-droit de Jacques COURNU, ce dernier habitant Sigean-11, en Languedoc, a vendu à Jean ROME, sergent d'Aumont, un esconson de champ sis au Crouzet (confronts). Ledit MASBO présente la procuration qu'il a reçue devant Me Antoine TROUCEL le 15/08/1595 et celle donnée par Anne MAUREL, femme dudit COURNU, à son mari, le 29/07/1595 devant Me Arnaud GROS [lieu de l'étude perdu dans la pliure].
3E17 Me Jean Allo/821	1615/11/08	Dot (reconnaissance)	St-Sauveur-de-P. (la Randèche), St-Léger-de-P., (Recoules), Aumont (Chabanols)	<b>ROUEL Blaise, ANTONY Catherine et Marguerite, PLANCHON Guilhem et Marguerite, GACHON François et Jean</b>	François GACHON, consul de la baronnie de Peyre, habitant Chabanols (Aumont), et Jean GACHON, son fils, ont reçu de Blaise ROUEL et Catherine ANTONY, mariés, de la Randèche (St-Sauveur-de-Peyre), et de Marguerite ANTONY et Guilhem PLANCHON, mère et fils, de Recoules (St-Léger-de-Peyre) la 1ère échéance de la dot promise par les 4 derniers à Jean GACHON lors de son CM avec Marguerite PLANCHON, soeur dudit Guilhem [le 06/11/1615, même registre].
3E18 Me Jean Allo/974	1616/05/31	Dot (reconnaissance)	St-Sauveur-de-P. (la Randèche), Aumont (Chabanols)	<b>ROUEL Blaise, ANTONY Catherine, GACHON François et Jean, PLANCHON Marguerite</b>	François GACHON, consul de Peyre, habitant de Chabanols (Aumont), a reçu de Blaise ROUEL et Catherine ANTONY, mariés, de la Randèche (St-Sauveur-de-Peyre), oncle et tante de Marguerite PLANCHON, femme de Jean GACHON, fils dudit François, 340 livres en déduction de la dot faite à ladite Marguerite par ses oncle et tante en son CM avec ledit Jean GACHON [CM reçu par le présent notaire le 06/11/1615 - voir mon relevé de 3 E 17]

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E18 Me Jean Allo/959	1616/09/24	Quittance	Fau-de-Peyre (Beauregard)	<b>ROUGIER Guillaume, CORDESSE Jean</b>	Jean CORDESSE dit BUREL, natif de Beauregard (Fau-de-Peyre), résidant à présent à St-Laurent-d'Aigouze-30, a reçu de Guillaume ROUGIER, moulinier, des moulins de Beauregard, 54 livres qu'il lui devait par obligation consentie devant Me MENARD, notaire de St-Laurent, le 17/09/1610
3E15 Me Jean Allo/383	1598/05/29	Testament	Aumont (la Chazotte)	<b>ROUQUAT Jeanne</b>	[2 ou 3 versions successives de cet acte, incomplètes ou avec des lacunes, permettent de combler la plus grande partie des manques] Jeanne ROUQUAT [écrit "ROUCQUADE"], femme de Jean MAUREL, de la Chazotte (Aumont), malade, dicte son testament. Sépulture, le tombeau de ses ancêtres au cimetière paroissial. Legs à son oncle, Antoine [lacune - c'est "BOULET"], d'Aubugeyrettes (ibidem). Legs à sa tante, Marguerite [lacune - c'est "GAY"], de Marvejols. Legs à Jeanne [lacune - c'est "BOULET"], sa cousine maternelle, femme de Guillaume [lacune], du Monnet [Antrenas]. Héritier universel, l'enfant posthume qui est dans son ventre. S'il décédait en bas âge, elle lui substituerait ledit MAUREL, son mari.
3E18 Me Jean Allo/902	1616/03/01	Achat	Fau-de-P. (Rimeizenc)	<b>ROUSSET Jean, ASTRUC Antoine</b>	Antoine ASTRUC dit LATTE, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), vend pour 6 livres à Jean ROUSSET, habitant dudit lieu, la plus-value qu'il pourrait y avoir sur une petite maison, courtilage et chazal de grange joignants qu'il a vendus à ce dernier par contrat reçu par Me ALLIER, notaire de St-Chély.
3E18 Me Jean Allo/952	1616/03/01	Achat	Fau-de-Peyre (Rimeizenc)	<b>ROUSSET Jean, ASTRUC Antoine</b>	Antoine ASTRUC dit LATTE, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), vend pour 6 livres à Jean ROUSSET, habitant dudit lieu, "tout le défaut, lésion ou plus-value qu'il pourrait y avoir sur une maison, cazal et courtilage qu'il a vendus à ce dernier par contrat passé devant Me ALLIER, notaire royal de St-Chély. [acte en double, déjà rédigé photo 902]
3E18 Me Jean Allo/899	1616/03/01	Acquisition	Fau-de-Peyre (Rimeizenc)	<b>ROUSSET Jean, GOTTY Durand</b>	Durand GOTTY [écrit "GOTY"], fils de feu Jacmé [= Jacques], de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), a vendu pour 90 livres tournois à Jean ROUSSET, son beau-frère, habitant dudit lieu, sa quote-part de droits sur les biens dudit feu Jacmé, indivis avec Isabelle GOTTY, femme dudit ROUSSET, et Jeanne GOTTY, ses soeurs. En post-scriptum, une quittance du 09/10/1617 en déduction des 90 livres.
3E18 Me Jean Allo/950	1616/03/01	Achat	Fau-de-Peyre (Rimeizenc)	<b>ROUSSET Jean, GOTTY Durand</b>	Durand GOTTY [écrit "GOTY"], fils de feu Jacques, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), vend pour 90 livres à Jean ROUSSET, son beau-frère, dudit lieu, sa part de droits paternels. Il s'agit de biens fonds sis audit lieu et qu'il a en indivis avec Isabelle GOTTY, femme dudit ROUSSET, et Jeanne GOTTY, ses soeurs. Elles et lui sont en effet héritiers à parts égales, leur père étant décédé ab intestat. [acte en double, déjà rédigé photo 899]
3E17 Me Jean Allo/398	1613/01/00	CM	Fontans (les Estrets), Fau-de- P. (Rimeizenc)	<b>ROUSSET Jean, GOTTY Isabelle</b>	Jean ROUSSET jeune, fils de feu Jean, des Estrets (Fontans), avec Isabelle GOTTY, fille de feu Jacmé GOTTY, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre). La fiancée se constitue en tous ses biens.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E15 Me Jean Allo/406	1598/06/11	Quittance	Aumont, Farreyrolles	<b>ROUSSET Vidal et François+, RIGAL (de) Gabriel et Antoine</b>	Noble Gabriel de RIGAL, seigneur de Farreyrolles, en Auvergne, en son nom et celui de ses frères et sœurs, par qui il promet de faire ratifier le présent acte, donne quittance générale à Vidal ROUSSET, habitant d'Aumont, de tout ce que feu François ROUSSET, père dudit Vidal, et ledit Vidal lui-même, pouvaient devoir en arrentements, obligations, cédules et autres tant à feu Pierre de RIGAL, écuyer, seigneur de Farreyrolles, père dudit Gabriel, qu'à noble Antoine de RIGAL, son frère.
3E17 Me Jean Allo/453	1613/06/06	Obligation	Fau-de-Peyre (Vazeilles, moulin de Beaugard)	<b>ROUVIERE Marguerite, PELLEGRIN Etienne</b>	Etienne PELLEGRIN, moulinier [= meunier, dictionnaire de Mistral], du moulin de Beaugard (Fau-de-Peyre), reconnaît devoir à Marguerite ROUVIERE, sa belle-mère, veuve en dernières noces de Pierre BASTIDE, de Vazeilles (Fau-de-Peyre), 75 livres comme reste à payer du contenu de leur accord de ce mois-ci, reçu par le présent notaire.
3E21 Me Jean Allo/367	1621/12/06	Ratification	St-Sauveur-de-P., le Bacon	<b>ROUX Guillaume, RAOUL Jeanne, BOUDON Jean+, Mathieu et Pierre</b>	Présents, Jeanne RAOUL [écrit "RAONNE"], veuve de Jean BOUDON, et Mathieu et Pierre BOUDON, ses fils, du Bacon [appelée les Monts-Verts depuis 1972]. Du vivant dudit BOUDON le couple avait, avec Pierre VALÈS et Antoine CHASSARIC, ses beaux-frères, vendu une métairie sise à la Chazotte (Aumont), et qu'ils avaient en indivis, à Me Guillaume ROUX, praticien, de St-Sauveur-de-Peyre. Vente faite pour 1200 livres. Ce jour, lesdits RAOUL et BOUDON ratifient cette vente qui leur a permis, en particulier, d'effacer des dettes envers l'acheteur.
3E18 Me Jean Allo/1312	1618/09/03	Accord	St-Sauveur-de-P., Aumont	<b>ROUX Pierre et André</b>	C'est un accord entre Me Pierre ROUX, praticien, de St-Sauveur-de-Peyre, et André ROUX, d'Aumont, à propos de 2 terres, suite à un contrat de vente passé avec Jean AMBERT, de la Chaze.
3E19 Me Jean Allo/1482	1619/10/05	Achat d'un office de notaire	St-Sauveur-de-Peyre, Mende	<b>ROUX Pierre, BOYER Antoine</b>	Me Antoine BOYER, praticien, de Mende, a vendu pour 180 livres à Me Pierre ROUX, praticien, de St-Sauveur-de-Peyre, l'état et office de notaire royal "en hérédité duquel ledit BOYER avait été promu par un édit royal". Voir le détail des étapes de la procédure.
3E19 Me Jean Allo/1654	1620/10/24	Acquisition	St-Sauveur-de-Peyre, la Chaze	<b>ROUX Pierre, DAUDE Jacques</b>	Jacques DAUDE, laboureur, de la Chaze, a vendu à Me Pierre ROUX, notaire royal, habitant St-Sauveur-de-Peyre, un champ (confronts) 100 livres qui couvrent ce qu'il reste à payer de seigle par le vendeur audit ROUX (obligation du 26/06 dernier reçue par Me MEYSSONNIER, notaire de st-Sauveur).
3E19 Me Jean Allo/1657	1620/10/24	Acquisition	St-Sauveur-de-Peyre, la Chaze	<b>ROUX Pierre, DAUDE Jacques</b>	Jacques DAUDE, laboureur, de la Chaze, a vendu à Me Pierre ROUX, notaire royal, habitant St-Sauveur-de-Peyre, la plus-value d'une devèze vendue ce jour par ledit DAUDE à noble Guillaume du MAZEL [même registre].
3E20 (1) Me Jean Allo/250	1631/03/13	Achat	St-Sauveur-de-Peyre, Javols (Bessils)	<b>ROUX Pierre, MONTANIER Jean</b>	Jean MONTANIER, de Bessils (Javols), habitant Couffinet (Ste-Colombe-de-Peyre), vend à Me Pierre ROUX, notaire royal de St-Sauveur-de-Peyre, un pré et un pastoral joignants (confronts). <b>[La fin de l'acte se trouve après l'acte suivant, photos 254 et 255]</b>

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E20 (1) Me Jean Allo/255	1631/03/13	Pacte de rachat	St-Sauveur-de-Peyre, Javols (Bessils)	<b>ROUX Pierre, MONTANIER Jean</b>	Engagement de rachat possible des terres vendues par Jean MONTANIER [voir acte précédent, du même jour, même registre]
3E19 Me Jean Allo/1409	1619/03/29	Testament	Fau-de-Peyre (Beauregard)	<b>SAINT-LEGER Delphine</b>	Delphine SAINT-LEGER, veuve de Raymond BARDON, de Beauregard (Fau-de-Peyre), un peu malade, dicte son testament. Sépulture au tombeau de ses prédécesseurs dans le cimetière paroissial. Legs à Catherine, Astruge, Jeanne et Isabel PELISSE, ses nièces, filles de feu Antoine PELISSE et de Béatrice ASTRUC, de Beauregard. Legs à ses autres neveux, Jean, Pierre et Antoine PELISSE. Legs à Jeanne FOURNIER, veuve de Pierre ASTRUC dit CROUZET, et à ladite Béatrice ASTRUC. Héritiers universels, Guinet SAINT-LEGER, du Crouzet (Aumont), et Barthélemy BOUCHARENC, de la Védrine, ses autres neveux. En fin d'acte, liste de créanciers.
3E19 Me Jean Allo/1719	1621/10/01	Acquisition	Serverette, Marvejols	<b>SAINT-LEGER François, MERLE Vidal</b>	Me Vidal MERLE, praticien, habitant de Marvejols, a vendu à François SAINT-LEGER, fils de feu Jean, de Serverette, une petite maison de 2 étages très délabrée (confronts), pour 60 livres, prix estimé par 2 prudhommes, Louis BASTIDE, du Bouschet [Aumont], et Blaise BOULET, de Civeyrac [Javols].
3E19 Me Jean Allo/1582	1620/05/17	Dot (reconnaissance)	Aumont	<b>SAINT-LEGER Guillaume, Jean et Catherine, CHALVET François</b>	François CHALVET, fils de feu Jean CHALVET dit PARRELOU, d'Aumont, comme mari de Catherine SAINT-LEGER, a reconnu avoir reçu de Guillaume et Jean SAINT-LEGER, père et fils, ses beau-père et beau-frère, dudit lieu, 200 livres sur la dot faite en leur CM reçu par le présent notaire [même registre].
3E17 Me Jean Allo/686	1614/12/22	Acquisition	Aumont (Crozes)	<b>SAINT-LEGER Guyot, PROUZET Claude, MAUREL Jacques, VALENTIN Jean, COUDERC Jean+</b>	Jacques MAUREL et Jean VALENTIN, de Crozes (Aumont), vendent à Guyot SAINT-LEGER, dudit lieu, le tiers des pâtures de Crozes. Elles avaient appartenu aux prédécesseurs dudit SAINT-LEGER et furent achetées à Pierre CROS, mari de Catherine ROUX, par ledit MAUREL et par feu Jean COUDERC, beau-père dudit VALENTIN (acte d'achat devant le présent notaire). Personne citée, Claude PROUZET, femme dudit SAINT-LEGER, et feu Vidal PROUZET, son devancier.
3E19 Me Jean Allo/2012	1623/11/05	Dot (reconnaissance)	Aumont	<b>SAINT-LEGER Jean et Catherine, CHALVET François</b>	François CHALVET, fils de feu Jean, d'Aumont, a, comme mari de Catherine SAINT-LEGER, reçu de Jean SAINT-LEGER, son beau-frère, dudit lieu, 60 livres sur la dot promise au CM reçu par le présent notaire [le 19/01/1620, même registre].
3E19 Me Jean Allo/1745	1621/05/04	Dot (reconnaissance)	Aumont	<b>SAINT-LEGER Jean, CHALVET François</b>	François CHALVET, d'Aumont, comme mari de Catherine SAINT-LEGER, a reçu de Jean SAINT-LEGER, son beau-frère, dudit lieu, 60 livres sur la dot promise au CM passé devant le présent notaire.
3E20 (1) Me Jean Allo/017	1629/08/07	Achat	Aumont (le bourg, la Tuile)	<b>SAINT-LEGER Jean, GACHON Jean</b>	Jean GACHON, de la Tuile (Aumont), a vendu à Jean SAINT-LEGER, d'Aumont, une quarterade [mesure agraire] d'un champ sis au terroir de la Tuile.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1510	1620/01/17	CM	Aumont	<b>SAINT-LEGER Jean, LOMBARD Catherine</b>	Jean SAINT-LEGER, fils de Guillaume SAINT-LEGER et Jeanne VANEL, avec Catherine LOMBARD, fille de Bernard LOMBARD, cordonnier, et Jeanne MEISSONNIER, tous habitants d'Aumont. La dot : 320 livres, 1 couverture en laine, 2 draps, 1 robe et 1 cotillon, de la couleur que la fiancée voudra. Moyennant cette dot, la fiancée renonce à tous droits de légitime au profit de François LOMBARD, son frère. Le père du fiancé fait donation à son fils de la moitié de ses biens. Parmi les témoins, François et Gounet MEISSONNIER
3E19 Me Jean Allo/1801	1621/01/08	Achat	Aumont, Serverette	<b>SAINT-LEGER Jean, RAMADIER Claude</b>	Claude RAMADIER, marchand, de Serverette, comme fils et héritier de feu Me Jean RAMADIER, praticien, de Serverette, a vendu pour 15 livres à Jean SAINT-LEGER, fils de Guillaume, d'Aumont, le pacte de rachat que son défunt père s'était réservé lors de la vente de sa métairie d'Aumont à Antoine RAMADIER (acte reçu par feu Me Jean VALENTIN, notaire royal de Rimeize).
3E17 Me Jean Allo/673	1614/11/24	Acquisition	Les Bessons (Lisle), Aumont	<b>SALGUES Antoine, MASBO François, BUFFIERE Agnès</b>	François MASBO, couturier, d'Aumont, au nom d'Agnès BUFFIERE, sa femme, vend une maison avec courtil (confronts) à Antoine SALGUES, de Lisle (les Bessons).
3E19 Me Jean Allo/1646	1620/10/20	Dot (reconnaissance)		<b>SALGUES Jean, VALENTIN Antoine</b>	Antoine VALENTIN, fils de feu Guillaume, laboureur, de Rouchadel (St-Sauveur-de-Peyre), a reçu de Jean SALGUES, de Lisle (les Bessons), 25 livres et 1 robe sur la dot qu'il fit à Agnès SALGUES, sa sœur, au CM passé devant feu Me Pierre CHALVET, notaire du Rouchat.
3E17 Me Jean Allo/561	1614/03/08	Codicille	Aumont	<b>SARRAZIN Jean</b>	Jean SARRAZIN, tisserand, d'Aumont, en son testament reçu par le présent notaire le 10/01/1607, avait fait son héritière universelle, Catherine VEDRINES, sa femme, en fidei-commis à remettre à la fin de ses jours à Jeanne SARRAZIN, sa 1ère fille, et fixé leur légitime à ses autres enfants, Jeanne, Claude, Catherine et autre <b>[page déchirée]</b> SARRAZIN, ses autres filles, et à Gervais SARRAZIN, son fils. Or, à présent, ladite Jeanne, mariée avec Jean PORTEFAIX (CM le 29/06/1613 devant le présent notaire, même registre) devra se contenter de 5 sols en plus de sa dot. Quant à ladite VEDRINES, sa femme, héritière universelle, le codicillant lui substitue Gervais SARRAZIN, son fils.
3E19 Me Jean Allo/1485	1619/11/05	Lodz	Rimeize (le Vestit), Ste- Colombe-de- Peyre	<b>SARRAZIN Jean, BRASSAC Jacques, MAZEL (du) Guillaume</b>	Noble Guillaume du MAZEL, sieur du Pivol et de Rimeize, applique à Jean SARRAZIN et Jacques BRASSAC, du Vestit [Rimeize], le droit de lodz pour l'acquisition de terres achetées à Vidal RAMADIER, du Mazel (acte de vente reçu par Me Barthélemy VALENTIN, notaire de Rimeize).

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E17 Me Jean Allo/600	1614/06/16	Testament	Aumont	SARRAZIN Jeanne	Jeanne SARRAZIN, femme de Jean PORTEFAIX, d'Aumont, un peu malade, dicte son testament. Sépulture au tombeau de ses prédécesseurs [cimetière d'Aumont, on suppose]. Elle confirme à son mari la donation de 30 livres qu'elle lui a faite lors de leur CM [même registre le 29/06/1613] et celle de 5 sols faite à ses frère et soeur. Héritier universel, Jean PORTEFAIX, son fils. Si celui-ci venait à mourir en bas-âge ou ab intestat, elle lui substituerait son père.
3E19 Me Jean Allo/1888	1622/07/31	Rémission	St-Chély, Aumont	SARRAZIN Jeanne, MEISSONNIER François, Gounet, Jeanne, autre Gounet, LOMBARD Bernard et François	François et Gounet MEISSONNIER, père et fils, pour 1/3, Bernard LOMBARD et Jeanne MEISSONNIER, mariés, et François LOMBARD, leur fils et donataire, pour 1/3, et autre Gounet MEISSONNIER, pour 1/3, ont cédé à Jeanne SARRAZIN, belle-sœur de ladite MEISSONNIER et femme d'Etienne CHARBONNIER, de St-Chély, la partie de dot que ladite Jeanne MEISSONNIER avait reconnue à feu Pierre SARRAZIN (constitution faite par feus Etienne SARRAZIN et Françoise BOUDON, mariés, du Moulin de la Ribeyre [ <b>lieu-dit non trouvé</b> ], lès-St-Chély, au CM dudit Pierre avec ladite Jeanne reçu par Me VERNY, notaire de St-Chély). Lesdits François et Jeanne MEISSONNIER sont les enfants de feu Antoine MEISSONNIER, d'Aumont. [ <b>parentés pas claires</b> ]
3E18 Me Jean Allo/995	1616/08/28	Dot (reconnaissance)	Les Bessons, Aumont	SARRUT Jean et Jeanne, VEDRINES Gervais+	Jeanne SARRUT, veuve de Gervais VEDRINES, d'Aumont, a reçu de Jean SARRUT, son frère, des Bessons, 45 livres et 1 robe pour reste et entier paiement de la dot de 200 livres et autres choses faite par ce dernier à sa soeur en son CM passé devant feu Me Jean VALENTIN.
3E16 Me Jean Allo/004	1600/11/10	Dot (reconnaissance)	Aumont	SARRUT Jean et Jeanne, VEDRINES N.N.	[Gervais] VEDRINES, laboureur, d'Aumont, comme mari de Jeanne SARRUT, a reçu de Jean SARRUT, son beau-frère, paiement d'une échéance de la dot faite au CM (notaire non nommé). [ <b>Page floué pour le début de l'acte ; le prénom de VEDRINES n'est pas lisible mais un acte de 1602, même registre, permet de le rétablir</b> ]
3E14 Me Jean Allo/164	1596/10/17	Acquisition	Les Bessons, Aumont (les Utes)	SARRUT Jean, BRUN Antoine	Antoine BRUN, des Utes (Aumont), a vendu à Jean SARRUT jeune, fils de Guillaume, des Bessons, 2 terres (confronts). Modalités de paiement, dont, partiellement, l'effacement d'une obligation consentie par ledit BRUN audit SARRUT devant Me Antoine TROUCEL [notaire des Utes] le 20/09/1595.
3E16 Me Jean Allo/204	1601/11/00	Rémission	Aumont (le Crouzet, le bourg)	SARRUT Jean, NEGRE André	André NEGRE, tisserand, d'Aumont, obtient de Jean SARRUT, du Crouzet (ibidem), qu'il accepte de lui céder contre remboursement 2 terres que ledit SARRUT acheta pour 28 livres à Antoine BIRON, des Utes (ibidem), en 1596, devant le présent notaire.
3E18 Me Jean Allo/1090	1617/01/21	Dot (reconnaissance)	Fau-de-P. (Beauregard)	SARRUT Jeanne, POUDEROUX Pierre	Pierre POUDEROUX, de Beauregard (Fau-de-Peyre), a reçu de Jeanne SARRUT, sa femme, 111 livres sur la dot qu'elle a promis d'apporter à son mari [CM reçu par le présent notaire le 28/08/1616 - même registre]

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E16 Me Jean Allo/357	1602/11/10	Ratification	Aumont	<b>SARRUT Jeanne, TARDIEU Jeanne, YVERNAT Guyot+, VEDRINES Gervais+</b>	Jeanne TARDIEU, veuve de Guyot YVERNAT, habitant d'Aumont, ratifie la vente d'un champ (confronts) passée par son défunt mari au profit de feu Gervais VEDRINES, tisserand, d'Aumont. Ratification faite pour Jeanne SARRUT, veuve dudit VEDRINES.
3E19 Me Jean Allo/1972	1623/04/18	Testament	Aumont (Chancelades)	<b>SARRUT Vidal</b>	Vidal SARRUT, laboureur, de Chancelades (Aumont), malade, dicte son testament. Sépulture, la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Lègue 5 sols à ses frères, Jean SARRUT, des Bessons, et autre Jean SARRUT, du Crouzet, et à Jeanne SARRUT, sa sœur, femme de Pierre POUDEROUX, de Beauregard (Fau-de-Peyre). Héritière universelle, Catherine VEYRES, femme du testateur, en fidei-commis à restituer à l'un de ses parents, celui ou celle qu'elle désignera quand elle en décidera. Parmi les témoins, Etienne et Antoine HERMABESSIERE, frères.
3E15 Me Jean Allo/418	1598/07/05	Achat	Aumont, St- Alban, Ste- Eulalie, Javols	<b>SARRUT Vidal, CLAUSON Jean, BAFFIE Jean et Étienne, TROUCELIER Sébastien, CHASSARIC Guillaume</b>	Jean CLAUSON et Jean BAFFIE, de Limagne (St-Alban), Etienne BAFFIE, de Ferluquet (Ste-Eulalie), Sébastien TROUCELIER, du Cros (Javols), Guillaume CHASSARIC, de Longuesagne (ibidem), vendent plusieurs terres (confronts) à Vidal SARRUT, de Chancelades (Aumont), et Gervais VEDRINES, d'Aumont. L'acte est suivi d'une déclaration de noble Geoffroy, Astorg, Aldebert de PEYRE, seigneur et baron de diverses places (voir détail), chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de son ordonnance, qui applique le droit de lodz audit SARRUT pour cet achat. Cette déclaration est datée du 16/12/1598.
3E15 Me Jean Allo/370	1598/04/23	CM	Les Bessons, Aumont (Chancelades)	<b>SARRUT Vidal, VEYRES Catherine</b>	Vidal SARRUT, fils de feu Guillaume SARRUT, des Bessons, avec Catherine VEYRES, fille de Jean VEYRES, de Chancelades (Aumont). La fiancée se constitue en tous ses biens et son père lui fait donation de la moitié de ses biens, aux conditions habituelles de nourriture, d'entretien et d'habitation en commun. Le fiancé promet d'apporter aux VEYRES (ledit Jean, père de la fiancée, Barthélemy VEYRES, frère de celle-ci, et la fiancée elle-même) 106 écus d'or 2/3. Ledit Barthélemy cède en outre à sa soeur tous ses droits de légitime et autres pour 20 écus d'or que lui paie aussitôt le fiancé.
3E21 Me Jean Allo/315	1599/06/18	lacune	Marvejols	<b>SAUNIER (de) Pierre</b>	<b>[Non lu. Fin d'acte seulement]</b> Il s'agit peut-être d'une ordonnance de juge, suite à un épisode judiciaire. Celui qui rend cette ordonnance est Pierre de SAUNIER, docteur en droit, conseiller du Roi et juge ayant, entre autres lieux, Marvejols sous sa juridiction. Il y a 2 signatures, celle dudit SAUNIER et celle de BARRAU, notaire de Marvejols. Je ne suis pas sûr que cette feuille soit à sa place dans ce registre de Me ALLO.
3E16 Me Jean Allo/138	1601/06/13	Acquisition	La Chaze (les Fons), Aumont (la Chazotte)	<b>SAUVAGE Pierre, MERLE Vidal</b>	Me Vidal MERLE, praticien, habitant la Chazotte (Aumont), a vendu à Pierre SAUVAGE, des Fons (la Chaze), un pré (confronts). Parmi les confronts, un pré appartenant à Catherine FOURNIER, veuve de Philippe CHABANON.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E15 Me Jean Allo/394	1598/05/31	CM	Le Buisson (Sinières-Crozes), la Chaze (les Fons)	<b>SAUVAGE Pierre, TARDIEU Jeanne</b>	Pierre SAUVAGE, de Sinières-Crozes (le Buisson), avec Jeanne TARDIEU, fille de feu Etienne TARDIEU, des Fons (la Chaze). La fiancée, assistée de Jean TARDIEU, son oncle, se constitue en tous ses biens ; le fiancé promet d'apporter 200 écus d'or. [mariage religieux le 29/07/1598 - voir contenu reconnaissance de dot même registre]
3E15 Me Jean Allo/428	1598/07/29	Dot (reconnaissance)	Le Buisson (Sinières-Crozes), la Chaze (les Fons)	<b>SAUVAGE Pierre, TARDIEU Jeanne</b>	Jeanne TARDIEU, fille de feu Etienne, des Fons (la Chaze), reconnaît avoir reçu aujourd'hui, jour des noces, de Pierre SAUVAGE, de Sinières-Crozes (le Buisson), son époux, les 200 écus d'or promis en leur CM passé devant le présent notaire [le 31/05/1598, même registre]. Paiement en diverses monnaies d'or, bétail et 3 obligations dont une consentie devant Me BOET, notaire de Marvejols, en faveur dudit SAUVAGE par Catherine ALLENCHÉ, de Ressouches, au Buisson, et une autre par Guillaume BONNET, de la Brugeyrette [Ste-Colombe-de-Peyre], ou Antoine MARQUÈS, du Cher [ibidem].
3E19 Me Jean Allo/1804	1621/01/08	Achat	Aumont, Serverette	<b>SAVARIC Antoine, RAMADIER Claude</b>	Claude RAMADIER, marchand, de Serverette, comme fils et héritier de feu Me Jean RAMADIER, praticien, de Serverette, a vendu à Antoine SAVARIC, d'Aumont, absent, représenté par Jeanne CHALQUET, sa femme, ses droits sur 2 champs confrontés au contrat d'achat de ces terres par Antoine RAMADIER à Jeanne ROUSSET, belle-mère dudit SAVARIC (acte reçu par le présent notaire).
3E19 Me Jean Allo/1458	1619/07/18	Accord	Les Bessons, Ste- Eulalie (Ferluquet)	<b>SAVY Pierre, CHAZAL Antoine</b>	Antoine CHAZAL, de Ferluquet (Ste-Eulalie), agissant au nom de Marguerite SAVY, sa belle-fille, épouse de Jean CHAZAL, a reçu de Pierre SAVY, des Bessons, 46 livres 13 sols 6 deniers en exécution de la sentence obtenue devant le sénéchal de Nîmes par ladite SAVY contre Marguerite REVERSAT, mère dudit SAVY, sans préjudice du principal (600 livres). Ils s'accordent sur l'échéancier du paiement.
3E15 Me Jean Allo/363	1598/04/15	Bail en paiement (accord)	Marvejols, Aumont	<b>SEGUIN (de) Antoine, CAYLAR (de) Julien, AUGIER (d') Suzanne, BOISSY Barthélemy+</b>	Feu Barthélemy BOISSY, habitant de Marvejols, se trouvait devoir 20 écus au soleil à noble Antoine de SEGUIN, habitant dudit lieu, par une cédule hypothécaire du 12/05/1586. Référence à un acte reçu par Me BARRAU, notaire de Marvejols. Pour éviter un procès, Julien du CAYLAR et sa femme, Suzanne d'AUGIER, veuve et héritière dudit BOISSY, [habitant à présent Aumont], donnent en paiement audit de SEGUIN le pré et le champ hypothéqués sis à Nozières, paroisse d'Aumont (confronts).
3E14 Me Jean Allo/182	1596/11/23	Permutation	Marvejols, Aumont	<b>SEGUIN (de) Etienne, BOULET Jean</b>	Noble Etienne de SEGUIN, habitant de Marvejols, et Jean BOULET, cordonnier, d'Aumont, procèdent à un échange de biens (confronts). Ledit BOULET donne tous les biens ayant appartenu à ses père et mère, feus Me Jean BOULET, notaire royal de la Brugeyrette [Ste-Colombe-de-Peyre], et Marguerite PARIS. Pour cette dernière, il s'agit, outre les biens que lui avait reconnus son défunt mari, des successions à elle advenues par le décès de ses autres fils, sauf ceux de feu Jacques BOULET. En échange, ledit de SEGUIN donne 2 terres (confronts) et 200 écus au soleil.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E14 Me Jean Allo/070	1596/03/29	Vente de fruits	Marvejols, la Chaze	<b>SEGUIN (de) Etienne, GRAS Pierre</b>	Pierre GRAS, fils de feu Antoine, de la Chaze, vend à noble Etienne de SEGUIN, habitant de Marvejols, la récolte de sa métairie pour la présente année.
3E14 Me Jean Allo/271	1597/04/28	Permutation	Marvejols, Aumont (Chancelades)	<b>SEGUIN (de) Etienne, POUDEROUX Antoine</b>	Noble Etienne de SEGUIN, habitant de Marvejols, et Antoine POUDEROUX, de Chancelades (Aumont), échangent des terres (confronts).
3E18 Me Jean Allo/1190	1617/10/14	Testament	La Chaze (Grandviala)	<b>SEGUIN Agnès</b>	Agnès SEGUIN, femme de Vidal MAUREL, de Grandviala (la Chaze), malade, dicte son testament. Sépulture, le tombeau de ses prédécesseurs, au cimetière paroissial. A Marguerite MAUREL, sa fille, femme d'Antoine BRUNET, de Planes [Aumont], 30 livres en plus de sa dot. Même legs à Pierre MAUREL, son fils, et à son mari. Héritiers universels, Jean et Jeanne MAUREL, autres enfants de la testatrice, à parts égales.
3E14 Me Jean Allo/147	1596/09/11	Droits (quittance)	La Chaze	<b>SEGUIN Guillaume et Antoine</b>	Antoine SEGUIN, natif de la Chaze, a reçu de Guillaume SEGUIN, son frère, dudit lieu, 3 écus au soleil en déduction de ses droits de légitime.
3E16 Me Jean Allo/827	1600/08/28	Droits (quittance)	La Chaze	<b>SEGUIN Guillaume et Antoine</b>	Antoine SEGUIN, natif de la Chaze, reçoit de Guillaume SEGUIN, son frère, dudit lieu, 2 écus au soleil en déduction de ses droits de légitime.
3E19 Me Jean Allo/1565	1620/03/25	Ratification et quittance	La Chaze-de- Peyre	<b>SEGUIN Guillaume, BOISSONNADE Jean</b>	Jean BOISSONNADE, fabre, du Contrandès (Ste-Colombe-de-Peyre), comme mari d'Isabelle BACHALA, fille et héritière de feu Isabelle SEGUIN, a ratifié à l'intention de Guillaume SEGUIN la vente faite par autre SEGUIN, sa sœur, à feu Jean SEGUIN, son fils, d'un étage bas de maison (23/04/1607 chez le présent notaire). Il reçoit pour cela 12 livres dudit Guillaume SEGUIN.
3E17 Me Jean Allo/619	1614/08/03	Lodz	La Chaze, Marvejols, St- Sauveur-de-P.	<b>SEGUIN Guillaume, MERLE Vidal, CONSTAND Pierre</b>	Me Vidal MERLE, praticien, habitant Marvejols, et Pierre CONSTAND dit LAROCHE, habitant St-Sauveur-de-Peyre, sous-rentiers de feu monsieur de MERLE pour les années 1577 à 1580, et ayant procuration des héritiers de feu Michel JOURDAN et de Guy SALESSE, de Marvejols, pour exiger et percevoir le droit de lodz et autres impôts dus à ces derniers, appliquent le droit de lodz à Guillaume SEGUIN, de la Chaze, pour l'achat qu'il fit à Bertrand AMBERT de l'étage supérieur d'une maison (acte reçu par Me Hilaire BRUGERON). La procuration a été reçue par Me SIMON, notaire de Marvejols.
3E17 Me Jean Allo/595	1614/05/25	Droits (quittance)	La Chaze (las Bros), Mireval-34	<b>SEGUIN Jean et Antoine</b>	Antoine SEGUIN, natif de las Bros (la Chaze), habitant à présent Mireval-34, diocèse de Montpellier, reçoit de Jean SEGUIN, son frère, dudit lieu, 60 livres en déduction de ses droits de légitime tels qu'arrêtés au contrat d'accord passé entre parties devant Mr RAMPAN, notaire de Villeroussel.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1747	1621/05/16	Echange	La Chaze (Lasbros)	<b>SEGUIN Jean et Jacques, VANEL Etienne</b>	Jean SEGUIN, Etienne VANEL, et Jacques SEGUIN, laboureur, de Lasbros (la Chaze), ont échangé des terres (confronts).
3E20 (2) Me Jean Allo/2094	1629/05/03	Achat	La Chaze-de-Peyre (las Bros, la Pignède)	<b>SEGUIN Jean et Raymond</b>	Raymond SEGUIN, laboureur, de la Pignède (la Chaze-de-Peyre), avait vendu à Jean SEGUIN, de las Bros (ibidem), son neveu, par acte passé devant Me Bertrand CHASTANG, notaire d'Aumont, un champ et un petit pré. Après estimation, il reçoit aujourd'hui 33 livres de plus-value.
3E16 Me Jean Allo/024	1600/12/26	Dot (reconnaissance)	La Chaze (Lasbros)	<b>SEGUIN Jean, BROS Claude</b>	Claude BROS, de Lasbros (la Chaze), comme mari d'Agnès SEGUIN, a reçu de Jean SEGUIN, dudit lieu, son beau-frère, 100 livres sur la dot promise au CM reçu par le présent notaire. Parmi les témoins, un Antoine BROS.
3E14 Me Jean Allo/061	1596/03/10	Obligation	Fau-de-P. (le Chambon)	<b>SEGUIN Laurent, FONTUGNE Hélix, BONNET Antoine</b>	Hélix FONTUGNE, veuve de Antoine BONNET, du Chambon (Fau-de-Peyre), reconnaît devoir 50 écus au soleil à Laurent SEGUIN, dudit lieu, suite à un prêt fait par ce dernier tant à elle-même qu'à autre Antoine BONNET, son fils, au bas pays de Languedoc.
3E18 Me Jean Allo/1256	1618/04/13	Testament	Aumont, Noalhac (Genestuéjols)	<b>SEGUIN Marguerite</b>	Marguerite SEGUIN, femme d'Etienne VALY, travailleur habitant Aumont, malade, dicte son testament. Sépulture, le tombeau des prédécesseurs de son mari, au cimetière paroissial. A Gaspard et Barthélemy SEGUIN, ses père et frère, de Genestuéjols [Noalhac], à parts égales les droits paternels et maternels qui pourraient lui appartenir audit lieu. Legs à Jeanne SEGUIN, sa soeur, femme de Barthélemy BOURCIER, de Hauteville [Rimeize], tous ses droits sur les biens de POULALION [prénom omis], de Chaulhac [la Fage-St-Julien ou Chaulhac ?], et ses 2 meilleures robes à charge de porter son deuil. A Antonie SEGUIN, son autre soeur, femme de BRUN [prénom omis], des Utes [Aumont], sa robe blanche. Héritier universel, ledit VALY, son mari.
3E18 Me Jean Allo/1025	1616/10/10	Testament	La Chaze (las Bros)	<b>SEGUIN Pierre</b>	Pierre SEGUIN, laboureur, de las Bros (la Chaze), malade, dicte son testament. Sépulture, la tombe de ses prédécesseurs, au cimetière paroissial. A Agnès et Marguerite SEGUIN, ses filles, 300 livres, 3 robes, 1 flassade, 2 draps à commencer à payer quand elles se marieront. A Jeanne CHARREYRE [écrit ici "CHARRIERE", ailleurs dans le registre "CHARRAIRE"], sa femme, une pension annuelle à vie, en nature. Elle demeurera dans la maison et l'héritier devra lui faire une bonne cheminée. Héritier universel, Jacques SEGUIN, son fils.
3E18 Me Jean Allo/1021	1616/10/10	Dot (reconnaissance)	La Chaze (las Bros)	<b>SEGUIN Pierre et Jean</b>	Jean SEGUIN, laboureur, de las Bros (la Chaze), comme mari de Marguerite TEYSSÉDRE, a reçu de Pierre SEGUIN, son oncle, dudit lieu, 24 livres et la valeur d'une robe de couleur sous la forme d'un pré (confronts). Le tout, sur la dot que ce dernier leur fit en leur CM passé devant feu Me RAMPAN, notaire de Villerosset.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E16 Me Jean Allo/024	1600/12/26	Reconnaissance	La Chaze (Lasbros, le bourg)	<b>SEGUIN Pierre, VEYRES Jean</b>	Jean VEYRES, comme mari de Jeanne HOSTALIER, de la Chaze, a reçu de Pierre SEGUIN, de Lasbros (ibidem), 11 écus au soleil en vertu de l'accord passé entre eux devant Me RAMPAN, notaire de Villeroussel.
3E19 Me Jean Allo/1613	1620/07/07	Dot (reconnaissance)	La Chaze (le bourg, la Pignède)	<b>SEGUIN Raymond et Astruge, ASTRUC Jacques</b>	Jacques ASTRUC, laboureur, de la Pignède (la Chaze), a reçu de Raymond SEGUIN, fils de Guillaume, de la Chaze, 75 livres, 1 vache avec son veau, 1 robe de couleur sur la dot promise par ce dernier à Astruge SEGUIN, sa fille, en leur CM passé devant Me CHASTANG, notaire d'Aumont.
3E16 Me Jean Allo/028	1600/12/29	Acquisition	La Chaze (la Pignède, Lasbros)	<b>SEGUIN Raymond et Pierre</b>	Pierre SEGUIN, de Lasbros (la Chaze), a vendu un pré (confronts) à Raymond SEGUIN, son frère, de la Pignède (ibidem).
3E14 Me Jean Allo/286	1597/05/21	Quittance	Prinsuéjols (le Py), Nasbinals (Rieutortet)	<b>SIRVEN Guillaume, BOISSONNADE Jean</b>	Jean BOISSONNADE, de Rieutortet [Nasbinals, sans doute], a reçu de Guillaume SIRVEN, du Py (Prinsuéjols), 9 cartons de blé-seigle en paiement d'une obligation consentie devant Me François CHASTANG.
3E17 Me Jean Allo/514	1613/10/15	Dot (quittance en forme de vente de terre)	Noalhac (Bécus), Fournels (las Fons)	<b>SOULIER Jean, THOUZERY Guillaume</b>	Guillaume TOUZERY [écrit "THOZERY"], de las Fons (Fournels), vend à Jean SOULIER, son beau-frère, de Bécus (Noalhac), la moitié d'un pré (confronts) pour six-vingt-neuf livres. A la suite de cet acte, accord entre lesdits SOULIER et TOUZERY : ce dernier n'aura pas à payer la dot qu'il fit à Isabel TOUZERY, sa fille, lors de son CM passé avec ledit SOULIER devant feu Me Jean VALENTIN, notaire de Rimeize.
3E18 Me Jean Allo/904	1616/03/07	Testament	La Chaze (las Bros)	<b>TARDIEU Hélix</b>	Hélix TARDIEU, veuve de Pierre SEGUIN, de las Bros (la Chaze), "à cause de sa grande vieillesse" dicte son testament. Sépulture, au cimetière paroissial, la tombe de ses prédécesseurs. 20 livres à Antoine SEGUIN, son fils. A Pierre SEGUIN, son petit-fils [appelé "son neveu"], fils aîné de Jean SEGUIN, son fils, 20 livres pour le remercier des services qu'il lui a rendus. A Agnès et André SEGUIN, ses autres petits-enfants, aussi fils dudit Jean SEGUIN, 15 livres pour les mêmes raisons, ainsi qu'à Marguerite TEISSIER, belle-fille de la testatrice. Héritier universel, ledit Jean SEGUIN, son fils.
3E16 Me Jean Allo/069	1601/04/02	Permutations	La Chaze (les Fons)	<b>TARDIEU Jean, AMOUROUX Antoine</b>	Jean TARDIEU et Antoine AMOUROUX, des Fons (la Chaze), échangent des terres (confronts). Dispositions à propos d'une rase et du "capiol" (= pignon) d'un bâtiment que ledit AMOUROUX veut faire faire.
3E14 Me Jean Allo/188	1596/11/01	Acquisition	La Chaze (les Fons), St-Sauveur	<b>TARDIEU Jean, AVIGNON Jean</b>	Jean AVIGNON, habitant St-Sauveur, tant en son nom qu'au nom d'Isabelle ROUX, sa femme, vend à Jean TARDIEU, des Fons (la Chaze), 3 terres contiguës sises au Crouzet [Aumont], et ce, pour 20 écus.[le notaire date de novembre mais il s'agit peut-être de décembre]
3E14 Me Jean Allo/190	1596/11/01	Acquisition	La Chaze (les Fons), St-Sauveur de-P.	<b>TARDIEU Jean, AVIGNON Jean</b>	Autre vente, le même jour, par Jean AVIGNON, habitant St-Sauveur-de-Peyre, à Jean TARDIEU, des Fons (la Chaze). [le notaire date de novembre mais il s'agit peut-être de décembre]

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E21 Me Jean Allo/352	1604/06/27	Quittance	La Chaze (les Fons), Aumont (le Crouzet)	<b>TARDIEU Jean, COURNUT Jean</b>	Jean COURNUT, du Crouzet (Aumont), donne quittance à Jean TARDIEU, fils d'autre Jean, des Fons, d'arréages de censive sur un pré
3E16 Me Jean Allo/072	1601/04/06	Partage	La Chaze (les Fons), Aumont (la Chazotte)	<b>TARDIEU Jean, FOURNIER Catherine</b>	Jean TARDIEU, des Fons (la Chaze), et Catherine FOURNIER, veuve en 2des noces de Philippe CHABANON, de la Chazotte (Aumont), possèdent à la Chazotte un pré en indivis (confronts). Pour en faire le partage, ils ont fait appel à des "sages hommes", Jean CHASTANG, consul, et Jean ALLO, hôte.
3E16 Me Jean Allo/830	1600/08/28	Acquisition	La Chaze (les Fons), Aumont (la Chazotte)	<b>TARDIEU Jean, MERLE Vidal</b>	Me Vidal MERLE, praticien, habitant la Chazotte (Aumont), a vendu à Jean TARDIEU, des Fons (la Chaze), un chazal de moulin et une rase qui en fait partie (confronts).
3E16 Me Jean Allo/018	1600/12/11	Acquisition	La Chaze-de-P. (les Fons, le bourg)	<b>TARDIEU Jean, MONTEIL Pierre</b>	Pierre MONTEIL, laboureur, de la Chaze, a vendu à Jean TARDIEU, des Fons (ibidem), la part qu'il a dans un moulin (1/4) situé aux Fons, dont la moitié appartient à Jean N.N., et le dernier quart à Claude GRAS, sa mère. Il vend aussi les 3/4 du terroir autour du moulin. Parmi les confronts, les héritiers d'Etienne TARDIEU.
3E15 Me Jean Allo/544	1599/05/06	Lodz	La Chaze (les Fons), château de la Baume	<b>TARDIEU Jean, QUELENNEC (du) Marie</b>	Haute et puissante dame Marie du QUELENNEC, dame de Peyre, applique le droit de lodz à Jean TARDIEU, des Fons (la Chaze), pour 3 achats, l'un à Jean ROME et Isabelle MASBO, mariés, du Crouzet, l'autre d'Etienne RAMADIER, dudit lieu, la 3ème de Jean AVIGNON dit LA PLUME
3E14 Me Jean Allo/092	1596/04/17	Acquisition	La Chaze (les Fons)	<b>TARDIEU Jean, ROME Jean, MASBO Isabelle</b>	Jean ROME et Isabelle MASBO, mariés, du Crouzet (Aumont), vendent à Jean TARDIEU, des Fons (la Chaze), un esconson de pastoral (confronts).
3E14 Me Jean Allo/048	1595/12/18	Quittance	Ste-Colombe-deP. (Couffinet), Aumont (la Chazotte)	<b>TARDIEU Jean, ROUQUAT Jeanne, AIGOUY Guillaume</b>	Jeanne ROUQUAT [écrit "ROQUADE"], de la Chazotte (Aumont), et Guillaume AIGOUY, de Couffinet (Ste-Colombe-de-Peyre), comme tuteur et administrateur de la personne et des biens de ladite ROUQUAT, donnent quittance à Jean TARDIEU, des Fons, d'arréages de taille sur un pré qui appartenait à ladite ROUQUAT.
3E14 Me Jean Allo/192	1596/11/01	Permutation	La Chaze (les Fons), Aumont	<b>TARDIEU Jean, YVERNAT Guyot, TARDIEU Jeanne</b>	Jean TARDIEU, des Fons (la Chaze), d'une part, Guyot YVERNAT et Jeanne TARDIEU, d'Aumont, d'autre, ont échangé des terres (confronts). <b>[le notaire date de novembre mais il s'agit peut-être de décembre]</b>
3E15 Me Jean Allo/397	1598/05/31	Droits (quittance)	La Chaze (les Fons)	<b>TARDIEU Jeanne et Marguerite</b>	Marguerite TARDIEU, fille de feu Etienne TARDIEU, des Fons (la Chaze), cède à Jeanne TARDIEU, sa sœur, tous ses droits de légitime contre 100 écus, 1 velle, des brebis, le trousseau de ladite Marguerite en vue de son mariage.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1911	1623/04/05	Ratification	Arcomie (le Trémouloux)	<b>TEISSEDRE Jean et Vidal</b>	Jean TEISSEDRE, laboureur, du Trémouloux (Arcomie), a fait une donation à son fils, Vidal TEISSEDRE, lors du CM de celui-ci avec Jeanne BICHON, reçu le 09/10/1622 [même registre ; le notaire précise "ci-dessus écrit" ce qui indique que c'est bien l'ordre original de transcription des actes]. Il confirme par cet acte la donation (qu'il promet de faire insinuer) et les conditions - habituelles - de celle-ci.
3E19 Me Jean Allo/1906	1622/10/09	CM	Arcomie (le Trémouloux), Aumont (la Croix)	<b>TEISSEDRE Vidal, BICHON Jeanne</b>	Vidal TEISSEDRE, fils de Jean TEISSEDRE, du Trémouloux-l'Estrade (Arcomie) et de Jeanne RAOUL, avec Jeanne BICHON [écrit "BECHON"], fille de François BICHON et Agnès MICHEL, de la Croix (Aumont). La dot : 345 livres, 3 brebis, 1 agneau, 1 robe de couleur, 1 robe blanche, 1 couverture, 2 draps, y compris ce que la fiancée a gagné de son travail et industrie. Toutes choses que le fiancé et son père devront reconnaître audit François BICHON et à Pierre CHASTANG, son beau-fils, pour le cas de restitution. Les parents du fiancé font à leur fils donation de la moitié de leurs biens par avantage et préciput, quitte des droits de légitime des autres enfants. Parmi les témoins, un Pierre RAOUL, de Sarrus [St-Chély].
3E17 Me Jean Allo/488	1613/07/17	CM	Aumont (le Mazel), Fau-de- P. (Beauregard)	<b>TEISSIER Jean, POUDEROUX Jeanne</b>	Jean TEISSIER, fils de Privat TEISSIER, du Mazel (Aumont), avec Jeanne POUDEROUX, fille de feu Durand POUDEROUX, de Beauregard (Fau-de-Peyre). La fiancée est assistée de sa mère et de Jean POUDEROUX, son frère. Ce dernier constitue la dot : la moitié de sa maison et de son jardin, un bout de pré, une partie de champ. Le fiancé devra apporter 75 livres.
3E18 Me Jean Allo/976	1616/06/19	CM	Les Bessons (la Pinède), Aumont (les Utes)	<b>TEULON Jean, DEVEZE Jeanne</b>	Jean TEULON [écrit "TEULLON"], fils de feu Jacques TEULON, de la Pinède [écrit "Pignède"] (les Bessons), avec Jeanne DEVEZE, fille de Jean DEVEZE et de Claude BESSE, mariés, des Utes (Aumont). Les parents de la fiancée lui font donation de la moitié de leurs biens. En contrepartie, le fiancé sera tenu d'injecter 600 livres dans les biens de ses beaux-parents. Conditions habituelles de la donation : le couple donataire restera usufruitier de l'ensemble de ses biens et le jeune couple et eux ne feront qu'un seul "pain et table".
3E18 Me Jean Allo/1072	1617/01/23	CM	La Fage- Montivernoux (Grandviala), Fau-de-P. (Rimeizenc)	<b>TEYSSÉDRE Mathieu, BONNET Jeanne</b>	Mathieu TEYSSÉDRE, couturier, fils de Jean TEYSSÉDRE et de feu Anne FOURNIER, de Grandviala (la Fage-Montivernoux), avec Jeanne BONNET, fille de Raymond BONNET, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre). La dot : 80 livres, 1 robe blanche, la garniture du lit.
3E16 Me Jean Allo/317	1602/08/00	Achat	Javols (le Cros, le bourg), Mauguio- 34	<b>TICHIT André, GIRARD Philippe</b>	[Haut de page endommagé] Philippe GIRARD, natif de Javols, habitant à présent Mauguio-34, en Languedoc, [lecture du lieu incertaine], vend à André TICHIT, du Cros (ibidem), la moitié d'un petit jardin qu'il possède en indivis avec Antoinette GIZARD, sa sœur, dudit lieu.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E20 (2) Me Jean Allo/2038	1629/01/26	Testament	Javols (Longuesagne)	<b>TICHIT Marie</b>	Marie TICHIT, veuve de François BARRANDON, de Longuesagne (Javols), est malade. Sépulture, la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs à ses filles, Antoinette BARRANDON, femme de Jean ITIER, et Marguerite BARRANDON. Legs à Laurent BARRANDON, son fils. A chacun d'eux, 15 livres. Héritier universel, Guillaume BARRANDON, son fils aîné. Ce dernier s'engage à doter sa soeur, ladite Marguerite BARRANDON, de six-vingts livres quand elle se mariera.
3E19 Me Jean Allo/1714	1621/06/17	Quittance	Aumont (les Huttes), Marvejols	<b>TIEULON Jean, ALLO Jean</b>	Jean ALLO, marchand, de Marvejols, a reçu de Jean TIEULON, laboureur, des Huttes (Aumont), 105 livres que ce dernier est tenu de verser à la place de Guyot GRASSET, d'Aumont, pour le payer de l'achat fait par ledit TIEULON audit GRASSET d'un pastoral (contrat devant Me CHASTANG, notaire d'Aumont). Somme due par ledit GRASSET audit ALLO en vertu du contrat de transaction passé entre ces derniers devant le présent notaire.
3E16 Me Jean Allo/882	1600/10/27	CM	Blavignac (Orfeuille), Aumont (Chabanols), St-Léger-de-P.	<b>TINEL Pierre, GRASSET Jeanne</b>	Pierre TINEL, d'Orfeuille (Blavignac), avec Jeanne GRASSET, fille de feu Jean GRASSET, de Chabanols (Aumont) mais demeurant à présent à St-Léger-de-Peyre. La fiancée est assistée de Jean SALGUES, son parâtre, de Guyot GRASSET, son frère, et de François GACHON, son oncle. La fiancée se constitue en tous ses biens.
3E19 Me Jean Allo/1899	1622/05/01	CM	La Chaze (la Pignède, les Fons)	<b>TOURNEMIRE Antoine, JULIAN Marguerite</b>	Antoine TOURNEMIRE, fils de Jacques TOURNEMIRE et Jeanne MARTIN, de la Pignède (la Chaze), avec Marguerite JULIAN [écrit "JULHAN"], fille de feu Etienne JULIAN et de Marguerite Cournut, des Fons (la Chaze). Outre sa mère, la fiancée est assistée de ses oncles, Jean Cournut, du Crouzet (Aumont) et Etienne Cournut, des Fons, ainsi que de Jacques DAUDE, son beau-frère, de la Chaze. Ce dernier, mari de Marie JULIAN, fille et héritière dudit feu Etienne, apporte 105 livres à la fiancée, pour ses droits de légitime paternels, y compris le legs de 60 livres fait par son défunt père en son testament reçu par le présent notaire. Il y ajoute 1 vache pleine, 3 brebis avec leurs agneaux, 2 robes, 1 couverture, 2 draps. La mère de la fiancée apporte à sa fille 60 livres de droits maternels. Jean JULIAN, frère de la fiancée, apporte 12 livres ; Antoine JULIAN, oncle paternel, 3 livres et 1 brebis. Le fiancé reçoit de son père des terres (confronts), et de sa mère 1/3 de ses biens.
3E19 Me Jean Allo/1806	1621/01/11	Achat	La Chaze (la Pignède, le bourg)	<b>TOURNEMIRE Antoine, MONTEIL Durand</b>	Durand MONTEIL, laboureur, de la Chaze, a vendu un champ (confronts) à Antoine TOURNEMIRE, fils de Jacques, de la Pignède (ibidem), pour 30 livres payées avant la rédaction de l'acte. L'acte est suivi d'une promesse de pacte de rachat.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1879	1622/05/30	Acquisition	La Chaze (la Pignède, le bourg)	<b>TOURNEMIRE Antoine, MONTEIL Durand</b>	Durand MONTEIL, fils de Durand, de la Chaze, a vendu à Antoine TOURNEMIRE, fils de Jacques, de la Pignède (ibidem), un champ (confronts), pour 40 livres dont 24 livres permettent d'effacer une obligation consentie par le vendeur en faveur de l'acheteur le 14/12/1621 devant Me Louis BOUCHARENC, notaire royal de Buffeirettes.
3E20 (1) Me Jean Allo/084	1629/11/13	Dot (reconnaissance)	La Chaze-de-Peyre (la Pinède), Javols	<b>TOURNEMIRE Jacques et Anne, TROUCELLIER Jean</b>	Jean TROUCELLIER, tisserand, de Javols, a reçu de Jacques TOURNEMIRE, son beau-frère, de la Pinède (la Chaze-de-Peyre), sept-vingt-et-une livres sur la dot faite par ledit Jacques à Anne TOURNEMIRE en son CM avec ledit TROUCELLIER, passé devant Me DAUDE, notaire royal de Javols.
3E20 (2) Me Jean Allo/2079	1629/03/27	Obligation	La Chaze-de-Peyre (la Pignède), Ste-Colombe-de-Peyre (Villerosset)	<b>TOURNEMIRE Jacques, MAUREL Antoine</b>	Antoine MAUREL, laboureur, de Villerosset (Ste-Colombe-de-Peyre), doit 66 livres à Jacques TOURNEMIRE, de la Pignède (la Chaze-de-Peyre). Voir détail des obligations dont une au profit de feu Jeanne TOURNEMIRE, sœur dudit Jacques, reçue par Me ROUX, notaire de St-Sauveur-de-Peyre, le 29/10/1623. Hypothèque d'une terre (confronts) en garantie de paiement. Parmi les témoins, Jean HERMET, Me apothicaire de St-Chély.
3E16 Me Jean Allo/746	1600/04/29	Dot (reconnaissance)	Fournels (Bécus), la Fage-Montivernoux (les Alatieux)	<b>TOUZERY Jeanne, BOUTON Jacmé</b>	Jacmé BOUTON [écrit "BOUTHON"], habitant des Alatieux (la Fage-Montivernoux), comme mari de Jeanne TOUZERY (écrit aussi "THOUZERY"), de Bécus (Fournels), fille de feu Jean, reçoit 13 écus 10 sols sur la dot faite en leur CM passé ce jour devant le présent notaire.
3E16 Me Jean Allo/250	1602/04/14	CM	St-Just-15, St-Sauveur-de-P.	<b>TREMOLIERES Bernard, COUDERC Catherine</b>	<b>[Feuilles très endommagées]</b> Bernard TREMOLIERES, fils d'Etienne TREMOLIERES, de St-Just-15, diocèse de St-Flour, avec Catherine COUDERC, fille de feu Jean ou Jacques [lecture incertaine], de Fontanes (St-Sauveur-de-Peyre). Le père du fiancé et le fiancé promettent d'apporter et reconnaître sur les biens de la fiancée 80 livres.
3E17 Me Jean Allo/645	1614/09/07	CM	Laveyrune-07 (la Bastide), la Chaze (Grandviala)	<b>TRIAT Melchior, MARTHOURET Agnès</b>	Melchior TRIAT, muletier, fils de feu Jean TRIAT et de Catherine BRESSON, de la Bastide (Laveyrune-07), diocèse de Viviers, avec Agnès MARTHOURET, fille de feu Jean MARTHOURET et de Catherine RAMADIER, de Grandviala (la Chaze). La fiancée est assistée de sa mère et de Etienne RAMADIER, son oncle, de la Croix (Aumont). Elle se constitue elle-même en tous ses biens, sauf un jardin (confronts) qu'elle donne à sa soeur, Astruge MARTHOURET, femme de Philippe BROS, pour la rembourser de certaines fournitures faites à leur défunt père. Le fiancé promet d'injecter dans les biens de sa fiancée 250 livres. La mère de la fiancée lui fait donation de la moitié de ses biens.
3E15 Me Jean Allo/463	1598/11/15	Transaction	Aumont (les Utes), la Chaze (la Pignède)	<b>TROUCEL Antoine, ASTRUC Jean</b>	Me Antoine TROUCEL, bachelier en droit, des Utes (Aumont), a assigné devant le présidial de Nîmes Jean ASTRUC dit MOLHET, de la Pignède (la Chaze). Il demande la révision d'un contrat de vente, estimant qu'il le défavorisait. Finalement, accord amiable entre parties.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E14 Me Jean Allo/076	1596/03/15	Permutation	Aumont (les Utes), le bourg)	<b>TROUCEL Antoine, CHASTANG Bertrand</b>	Me Antoine TROUCEL, notaire royal des Utes (Aumont), et Me Bertrand CHASTANG, praticien, d'Aumont, échangent un esconson de pré contre un jardin (confronts).
3E14 Me Jean Allo/120	1596/06/23	Pacte de rachat	Aumont (les Utes), La Chaze	<b>TROUCEL Antoine, DAUDÉ Jean</b>	Jean DAUDÉ jeune, laboureur, de la Chaze, accorde à Me Antoine TROUCEL, notaire royal des Utes (Aumont), un pacte de rachat des 2 terres dont ce dernier a dû se séparer en faveur dudit DAUDÉ (même jour, même registre).
3E16 Me Jean Allo/775	1600/07/07	Accord	Aumont (les Utes, le bourg)	<b>TROUCEL Antoine, MEISSONNIER François et Gounet, LOMBARD Bernard</b>	Il y a procès en instance entre Antoine TROUCEL, des Utes [Aumont], demandeur, et les héritiers et bien-tenants de feu Antoine MEISSONNIER, d'Aumont. Le différend porte sur un pacte de rachat, donné audit TROUCEL par ledit feu MEISSONNIER, d'un esconson de pré (acte reçu par feu Me Pierre CHALVET, notaire du Rouchat). Il y a François MEISSONNIER, d'Aumont, qui agit en son nom et en celui de Gounet MEISSONNIER, son frère, et Bernard LOMBARD, mari de Jeanne MEISSONNIER. Les parties préfèrent, finalement, confier leur différent à 2 "sages hommes". Accord amiable.
3E15 Me Jean Allo/467	1598/12/02	Accord	Aumont (les Utes, Chancelades)	<b>TROUCEL Antoine, NOUZE (de) Jeanne, JOUVE Balthazar</b>	Me Antoine TROUCEL, bachelier en droit, des Utes (Aumont), a assigné devant le présidial de Nîmes Jeanne de <b>NOUZE</b> , femme de Balthazar JOUVE, de Chancelades (Aumont). Il demande la révision d'un contrat de vente, estimant qu'il le défavorisait. Finalement, accord amiable entre parties.
3E21 Me Jean Allo/384	1611/10/03	Accord	Javols (Tiracols), Aumont (les Utes)	<b>TROUCELIER Antoine, BRASSAC Etienne, BRUNET François</b>	Antoine TROUCELIER, fils de feu Jean, de Tiracols (Javols), demandeur, d'une part, et Etienne BRASSAC, tant en son nom qu'en celui de François BRUNET, son beau-père, des Utes (Aumont), défendeurs, d'autre. Ledit TROUCELIER est héritier de ses cousins germains, du Cheilaret (Javols), les enfants de feu Pierre TROUCELIER. Il veut récupérer une paire de boeufs que ledit BRUNET tenait à précaire dudit feu TROUCELIER. Voir autres détails et accord final. Au passage référence à un accord passé devant feu Me Jean BOURCIER, notaire d'Aumont, le 06/07/1583 entre Jean TROUCELIER, de St-Chély, co-tuteur de la personne et des biens des enfants dudit feu Pierre et ledit BRUNET.
3E14 Me Jean Allo/290	1597/05/22	Testament	Javols (Civeirac)	<b>TROUCELIER Jean</b>	Jean TROUCELIER, fils de feu Benoît, de Civeirac (Javols), malade, dicte son testament. <b>[Nous n'en saurons pas plus. La suite de l'acte n'est pas photographiée]</b>
3E20 (1) Me Jean Allo/149	1630/04/10	Quittance	Javols (Tiracols)	<b>TROUCELIER Jean, MORE Jean</b>	Jean MORE, fils de feu Jean, bourgeois de Serverette, atteste avoir été entièrement payé par Jean TROUCELIER, de Tiracols (Javols), fermier de la métairie qu'il lui a arrentée.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E16 Me Jean Allo/283	1602/06/00	Achat	Javols (Longuesagne)	<b>TROUCELIER Pierre, BOYER Aldebert, GRIMALD Marguerite et Jeanne</b>	<b>[Feuille très endommagée]</b> Marguerite et Jeanne GRIMALD, sœurs, filles de feu Guillaume GRIMALD, de Longuesagne (Javols), renoncent en faveur de Pierre TROUCELIER et à Aldebert BOYER, de Longuesagne, à toute possibilité de réclamation ["défiance et lésion"] en juste prix sur un pré (confronts). Elles reçoivent de l'argent pour cette renonciation. Note marginale du 14/06/1603 : Jean MALAVAL, mari de Marguerite GRIMALD, reçoit de Pierre TROUCELIER, de Longuesagne [Javols], 21 écus au soleil.
3E17 Me Jean Allo/653	1614/09/17	Lodz	La Chaze (las Bros), St-Sauveur- de-P., Marvejols	<b>TROUCELIER Pierre, ESTIVAL Antoine+, MERLE Vidal, CONSTAND Pierre</b>	Me Vidal MERLE, praticien, habitant Marvejols, tant en son nom qu'en celui de Pierre CONSTAND dit LAROCHE, de St-Sauveur-de-Peyre, comme ayant-droit des héritiers de feus Michel JOURDAN et de Guy SALESSE, de Marvejols, pour les années 1577 à 1580, applique le droit de lodz à Pierre TROUCELIER comme héritier et bien-tenant, au nom de sa femme, de [feu] Antoine ESTIVAL, de las Bros. L'achat fut passé le 04/03/1580 avec Jean FOURNIER et Jeanne <b>[non lu]</b> , mariés, de las Bros, devant Me [Hilaire] BRUGERON. L'acte leur attribuant le droit de percevoir cet impôt a été passé devant Me SIMON, notaire de Marvejols. <b>[patronyme de la femme de Jean FOURNIER à moitié caché dans la pliure]</b>
3E16 Me Jean Allo/286	1602/06/07	Acquisition	Javols (Longuesagne)	<b>TROUCELIER Pierre, GRIMALD Marguerite et Jeanne</b>	<b>[Feuilles très endommagées]</b> Marguerite et Jeanne GRIMALD, sœurs, filles de feu Guillaume GRIMALD, de Longuesagne (Javols), renoncent en faveur de Pierre TROUCELIER, de Longuesagne, à toute possibilité de réclamation ["défiance et lésion"] en juste prix sur une terre que leur défunt père avait vendue audit TROUCELIER le 19/03/1586 devant feu Me JOURDAN, notaire royal de Serverette. Elles reçoivent de l'argent pour cette renonciation.
3E16 Me Jean Allo/299	1602/06/24	Achat	Aumont	<b>VACHE Antoine, BOULET François</b>	François BOULET, couturier, d'Aumont, vend un pré (confronts) à Antoine VACHE, dudit lieu.
3E16 Me Jean Allo/757	1600/05/10	Acquisition	Aumont	<b>VACHE Antoine, CROUZET André</b>	André CROUZET, laboureur, d'Aumont, vend à Antoine VACHE, dudit lieu, un esconson de pré (confronts) dont le prix correspond à une dette du vendeur envers l'acheteur. Ceci annule donc cette obligation reçue par le présent notaire le 23/01 de la présente année. <b>[n'est pas dans le registre]</b>
3E15 Me Jean Allo/610	1599/09/19	Achat	Aumont (le bourg, Chancelades)	<b>VACHE Antoine, JACMÉ Claude, ASTRUC Philippe</b>	Claude JACME et Philippe ASTRUC, mariés, de Chancelades (Aumont), vendent un pré (confronts) à Antoine VACHE, d'Aumont.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E15 Me Jean Allo/572	1599/06/14	CM	Aumont	<b>VACHE Antoine, MARQUÈS Agnès</b>	Le mariage religieux vient d'avoir lieu. Antoine VACHE, habitant d'Aumont, avec Agnès MARQUÈS, fille de feu Philippe MARQUÈS et de Claude SARRAZIN, dudit lieu. L'épouse est assistée de sa mère et de Jean MARQUÈS, de Bouscas [Aumont], son oncle paternel. Elle se constitue en tous ses biens et droits paternels et maternels. Sa mère lui fait donation de la moitié de ses biens, dont elle conservera l'usufruit. Le marié promet d'apporter 55 écus d'or. L'oncle de la mariée lui donne pour droits de légitime paternels 40 livres, 1 velle d'un an et 3 terres. Une note marginale indique que l'oncle s'exécute le 16/10/1599. [Il faudrait affiner la lecture de cette note marginale dont la fin n'est pas facile à lire, pour les noms qui y sont cités]
3E15 Me Jean Allo/620	1599/10/05	Lodz	Aumont (Chancelades), château de la Baume	<b>VACHE Antoine, QUELENNEC (du) Marie</b>	Attestation de la dame de PEYRE en l'absence de Mgr de PEYRE, pour officialiser l'achat d'un pré fait par Antoine VACHE à Claude JACME et Philippe ASTRUC, mariés, de Chancelades (Aumont), et certifier que le droit de lodz y a été appliqué.
3E16 Me Jean Allo/185	1601/08/13	Acquisition	Aumont, Rimeize (le Vivier)	<b>VACHE Antoine, RAMADIER Antoine</b>	Me Antoine RAMADIER, praticien, [grangier] du Vivier (Rimeize), vend à Antoine VACHE, d'Aumont, la moitié d'un jardin sis au terroir d'Aumont et acquis de Jean Ramadier, de Serverette.
3E17 Me Jean Allo/593	1614/05/25	Droits (quittance)	Thoras-43 (Védrines), Aumont	<b>VACHER Claude et Pierre</b>	Pierre VACHER, habitant d'Aumont, reçoit de Claude VACHER, son frère, de Védrines (Thoras-43), 12 livres 12 sols en déduction de ses droits de légitime.
3E17 Me Jean Allo/590	1614/05/25	Droits (rémission)	Thoras-43 (Védrines), Javols (l'Escurette)	<b>VACHER Claude, Agnès et Hélix</b>	Agnès et Hélix VACHER, sœurs, de Védrines (Thoras-43), habitant à présent à l'Escurette (Javols), font rémission à Claude VACHER, leur frère, dudit lieu, de leurs droits pour 50 livres à chacune.
3E20 (1) Me Jean Allo/206	1630/10/09	Obligation	Aumont	<b>VACHER Louise et Pierre</b>	Pierre VACHER, travailleur, d'Aumont, a emprunté à Louise VACHER, sa fille, dudit lieu, 40 livres. Modalités de remboursement. Hypothèque d'une terre suivant le principe de la vente casuelle.
3E17 Me Jean Allo/552	1614/02/12	Lodz	Aumont, Boussac 12	<b>VACHER Pierre, MORLHON (de) Claude</b>	Noble Claude de MORLHON, seigneur de Boussac-12, en Rouergue, agissant en la baronnie de Peyre pour monseigneur de THOLET, père et légitime administrateur des damoiselles de THOLET, ses filles, héritières contractuelles de ladite baronnie, applique le droit de lodz à l'acquisition faite ce jour devant le présent notaire [même registre] par Pierre VACHER, habitant d'Aumont.
3E17 Me Jean Allo/548	1614/02/09	Acquisition	Aumont	<b>VACHER Pierre, RAMADIER Antoine</b>	Me Antoine RAMADIER, praticien, d'Aumont, vend à Pierre VACHER, habitant dudit lieu, l'étage bas de sa maison (confronts).

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E17 Me Jean Allo/551	1614/02/12	Quittance	Aumont	<b>VACHER Pierre, RAMADIER Antoine</b>	Me Antoine RAMADIER, praticien, d'Aumont, reçoit de Pierre VACHER, habitant dudit lieu, 6 livres sur le prix d'achat de l'étage bas de sa maison (confronts) ; achat effectué le 09/12 dernier devant le présent notaire [même registre]
3E18 Me Jean Allo/1187	1617/10/09	Achat	Aumont, Javols (le Cheilaret)	<b>VACHER Pierre, RAMADIER Antoine</b>	Me Antoine RAMADIER, praticien, habitant du Cheilaret (Javols), annule au profit de Pierre VACHER, habitant d'Aumont, tout le défaut, lésion et plus-value qu'il pourrait y avoir sur l'étage inférieur d'une maison qu'il a vendu audit VACHER. Il y renonce pour 48 livres.
3E20 (1) Me Jean Allo/285	1631/10/17	Partage	Prinsuéjols (Pratviala)	<b>VALAT Guillaume, SALLES Jean, VALAT Jeanne</b>	Guillaume VALAT, fils de feus Jean VALAT et Antoinette GIBELIN, d'une part, et Jean SALLES, mari de Jeanne VALAT, sœur dudit Guillaume, d'autre part, tous de Pratviala (Prinsuéjols), possèdent en indivis une ample métairie qui appartenait auxdits Jean VALAT et GIBELIN, leur père et mère. Ils veulent procéder à un partage de ces biens. Ils ont pour cela désigné à l'amiable 2 experts : Jean CHASSARIC, choisi par Guillaume, Nicolas LAURENS, de Javols, choisi par l'autre partie. Les 2 experts sont consultés en la terre de Peyre. On évoque le testament de feu Jean VALAT reçu par le présent notaire. Acte très long donnant le détail du partage.
3E20 (1) Me Jean Allo/102	1629/12/20	Testament	Prinsuéjols (Pratviala)	<b>VALAT Jean</b>	Jean VALAT, laboureur, de Pratviala (Prinsuéjols), dicte son testament. Sépulture au cimetière paroissial dans la tombe de ses prédécesseurs. Legs à chacun des enfants de Claude et Guillaume VALAT, ses fils, et aux enfants de Jeanne VALAT, sa fille, femme de Jean SALLES. Héritiers universels, lesdits Guillaume et Jeanne VALAT.
3E16 Me Jean Allo/162	1601/06/29	Quittance	Prinsuéjols (Pratviala, le Pin, Ferluc)	<b>VALAT Jean, SALLES Jacques, GIBERT Jacques, GIBELIN Guillaume</b>	Jacques SALLES et Jacques <b>GIBERT [lecture non sûre]</b> , de Ferluc, et Guillaume GIBELIN, du Pin, hameaux de Prinsuéjols, ont reçu de Jean VALAT, de Pratviala (ibidem), 12 écus au soleil dus suite à un échange de terres (acte reçu par Me Jean VALENTIN).
3E20 (1) Me Jean Allo/200	1630/08/17	Testament	Prinsuéjols (Pratviala)	<b>VALAT Jeanne</b>	Jeanne VALAT, de Pratviala [Prinsuéjols], femme de Jean SALLES, est malade. Sépulture au cimetière paroissial dans le tombeau de ses prédécesseurs. Legs de 30 livres à chacune de ses filles, Antoinette, Philippe, Catherine, Isabel et autre Isabel SALLES, plus, 3 robes dont une de couleur. Héritier universel, son mari, en fidei-commis à restituer à Antoine SALLES, leur fils. Parmi les témoins, Jacques SALLES, de Ferluc (ibidem), Antoine et Pierre THEROND, frères, de Pratviala.
3E16 Me Jean Allo/203	1601/10/30	Dot (reconnaissance)	St-Sauveur-de-P. (Rouchadel), Aumont (la Croix)	<b>VALENTIN Antoine, RAMADIER Etienne</b>	Etienne RAMADIER, laboureur, de la Croix (Aumont), comme mari d'Isabel VALENTIN, a reçu de Antoine VALENTIN, son beau-père, de Rouchadel (St-Sauveur-de-Peyre), 13 écus au soleil sur la dot faite au CM reçu par le présent notaire.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E21 Me Jean Allo/395	1619/08/06	Quittance	Rimeize (Pontarchat), Aumont (les Utes)	<b>VALENTIN Antoine, TEULON Jean</b>	Jean TEULON, des Utes [Aumont], reconnaît avoir été payé par Antoine VALENTIN, son grangier, habitant de Pontarchat [Rimeize], du prix de l'arrentement des biens qu'il possède à la Chaze.
3E15 Me Jean Allo/490	1599/02/11	Dot (reconnaissance)	Rimeize, St- Sauveur-de-P. (Fontanes)	<b>VALENTIN Jean et Jeanne, MONTANIER Antoine et autre Antoine</b>	Antoine et autre Antoine MONTANIER, père et fils, de Fontanes (St-Sauveur-de-Peyre), le fils comme mari de Jeanne VALENTIN, reconnaissent avoir reçu de Me Jean VALENTIN, notaire royal de Rimeize, 6 écus sur la dot faite au CM passé devant Me Guy MEISSONNIER, notaire royal de <b>Chinchasses [douteux ; il y a un Chinchazes lieu-dit de St-Alban, or, FranceGenWeb donne Guy MEISSONNIER comme notaire de St-Sauveur- de-Peyre]</b> .
3E14 Me Jean Allo/025	1595/10/08	Droits (quittance)	Rimeize	<b>VALENTIN Jean et Marie</b>	Suite au CM passé, ce même matin, devant le présent notaire, entre Jean CHASSARIC, fils d'Antoine CHASSARIC, de Fontanes (St-Sauveur-de-Peyre), et Marie VALENTIN, fille de Me Jean VALENTIN, notaire royal de Rimeize, cette dernière donne quittance à son père du paiement de ses droits de légitime sous la forme de sa dot. Cet acte est passé juste avant la cérémonie religieuse.
3E15 Me Jean Allo/488	1599/02/11	Dot (reconnaissance)	Rimeize, St- Sauveur-de-P. (Fontanes)	<b>VALENTIN Jean et Marie, CHASSARIC Antoine et Jean</b>	Antoine et Jean CHASSARIC, père et fils, de Fontanes (St-Sauveur-de-Peyre), reconnaissent avoir reçu de Me Jean VALENTIN, notaire royal et greffier de la baronnie de Peyre habitant Rimeize, beau-père dudit Jean, 15 écus sur la dot faite par ledit VALENTIN à Marie VALENTIN, sa fille, lors du CM reçu par le présent notaire [le 08/10/1595 dans 3 E 14]. Parmi les témoins, Antoine et Jean VALENTIN, de Rouchadel [St-Sauveur-de-Peyre].
3E18 Me Jean Allo/965	1616/05/05	Quittance	Rimeize (le Vestit), Marvejols	<b>VALENTIN Jean et Vidal, VIDAL Augustin, GUYOT Samuel</b>	Sire Augustin VIDAL, bourgeois de Marvejols, tant en son nom qu'en celui de Samuel GUYOT, aussi bourgeois de Marvejols, comme receveurs de Vidal VALENTIN, fermier de la baronnie de Peyre l'an dernier, a reçu de Jean VALENTIN, du Vestit (Rimeize), rentier de la métairie du Vivier, 90 setiers de seigle et 17 livres 10 sols pour un arrentement passé par le défunt sieur de PEYRE.
3E16 Me Jean Allo/022	1600/12/26	Quittance	Rimeize (le Vestit)	<b>VALENTIN Jean, BONNEFOI Raymond</b>	Raymond BONNEFOI [écrit "BONAFFÉ"], marchand, de St-Chély, atteste avoir été entièrement payé par Jean VALENTIN, Me couturier, du Vestit (Rimeize), d'une obligation consentie devant feu Me Pierre CHALVET, notaire du Rouchat.
3E14 Me Jean Allo/027	1595/10/14	CM	Rimeize	<b>VALENTIN Jean, MATHIEU Claude</b>	Me Jean VALENTIN, notaire royal et greffier en la terre et baronnie de Peyre, habitant Rimeize, avec Claude MATHIEU, fille de Pierre MATHIEU, de Sarrouillet (ibidem). Le père de la fiancée lui fait une dot de 100 écus au soleil (valant 60 sols pièce ou 1 livre et demie), plus 1 vache avec son veau, 10 bêtes à laine, 2 couvertures, 2 draps, 2 robes.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E17 Me Jean Allo/568	1614/04/13	CM	Ribennes (Valès), St-Léger-de-Peyre (Chapginyeis), Aumont (la Croix)	<b>VALÈS Jean, BICHON Catherine</b>	Jean VALÈS, fils de Pierre VALÈS et de Guillaumette RAOUL [écrit "RAHON"], de Valès (Ribennes), demeurant à présent pour grangier à Chappinieis (St-Léger-de-Peyre), avec Catherine BICHON, fille de François BICHON, de la Croix (Aumont). Le père de la fiancée et Pierre CHASTANG, beau-frère de celle-ci, constituent la dot : 240 livres, 1 robe, 1 couverture en laine, 2 draps, les habits menus. La fiancée apporte 60 livres et 1 robe neuve qu'elle a gagnées par son travail. Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens. [le lieu-dit de Ribennes est "le moulin de VALÈS" - portail géo - mais dans plusieurs autres actes le lieu-dit Valès est situé à St-Léger] [Madeleine Delplanque : "C'est le patronyme "RAOUL". Communication de A-M-Mourgues : "Me Jean BOLET Sainte-Colombe-de-P. 3E8854 quittance du 04/04/1574, Pierre et Pierre VALES père et fils x Guillaumette RAOUL, laboureurs, Moulin de VALÈS (Ribennes) reçu de Philippe ARNAL vve de Jean RAOUL, La Chazotte (Aumont), 60 L." Relevé de Roger Duranté : "Me Jean ALLO 3E17 le 07.10.1614, Pierre VALES, de Chaspiniès, vend un esconson de métairie sis à la Chazotte". Ce qui confirme que Guillaumette RAOUL est bien de La Chazotte et que le patronyme est bien RAOUL et non RAHON]
3E18 Me Jean Allo/1101	1617/05/16	Dot (reconnaissance)	Aumont (la Croix), St-Léger-de-P. (Recoules)	<b>VALÈS Pierre et Jean, BICHON François, CHASTANG Pierre</b>	Pierre et Jean VALÈS, père et fils, de Recoules (St-Léger-de-Peyre), ont reçu de François BICHON et de Pierre CHASTANG, son beau-fils, de la Croix (Aumont), 40 livres sur la dot faite à Catherine BICHON lors de son CM reçu par le présent notaire [voir mon relevé de 3E17 le 13/04/1614]. ["BICHON" écrit, comme partout ailleurs chez Me ALLO, "BECHON" et , ici, on trouve même "BESCHON"]
3E18 Me Jean Allo/1099	1617/05/16	Acquisition	St-Léger-de-P. (Recoules)	<b>VALÈS Pierre et Jean, BRESSOLLES (de) Jacques</b>	Noble Jacques de BRESSOLLES, seigneur de Villeneuve, co-seigneur de Recoules et Ribennes, vend à Pierre et à Jean VALÈS, père et fils, habitants de Recoules [St-Léger-de-Peyre], un chazal de maison avec jardin et courtilage et un champ sis à Recoules (confronts).
3E19 Me Jean Allo/1499	1620/01/15	Acquisition	Javols (Bessils), St-Sauveur-de-Peyre)	<b>VALLY Guilhen, ROUX Pierre</b>	Me Pierre ROUX, notaire royal de St-Sauveur-de-Peyre, ici présent, avait acquis des hoirs de feu Jean TARDIEU, des fonts, un pré sis à Bessils (contrat reçu par Me MEISSONNIER). Guilhen VALLY, fils de Jean, de Bessils (Javols), ratifie cette vente et, en plus, vend audit ROUX un esconson de pré qui jouxte l'autre (confronts).
3E14 Me Jean Allo/282	1597/05/21	Legs (quittance)	Aumont, Javols (Aubugeyrettes)	<b>VALY Etienne et Jeanne+, BOULET Antoine, MAGNE Marguerite</b>	Antoine BOULET, d'Aubugeyrettes (Javols), a bien reçu d'Etienne VALY, d'Aumont, 9 écus en paiement d'un legs fait par Jeanne VALY, sœur dudit Etienne, à Marguerite MAGNE, femme dudit BOULET (ceci renvoie à un accord passé devant Me BOUCHARENC).

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E21 Me Jean Allo/328	1598/09/20	Arrentement	Non indiqué	<b>VALY Etienne, DALMAS Louise</b>	Louise DALMAS, veuve de Jean BOULET, consent à l'annulation de l'arrentement de sa métairie fait par son défunt mari à Etienne VALY. Ils s'entendent sur le règlement des impôts dus par ce dernier et elle lui donne quittance pour le reste.
3E21 Me Jean Allo/389	0000/06/19	Quittance	Javols (le Cheilaret), Aumont	<b>VALY Guillaume, DALMAS François</b>	[page écornée, année non lisible ; c'est au moins 1600] Me François DALMAS jeune, praticien, d'Aumont, atteste avoir été payé par Guillaume VALY, du Cheilaret (Javols), de 4 setiers de blé, reste à payer de 6 setiers contenus en une obligation. Paiement fait des mains de Jean PIGNEDE et Antoine PELAGAL, sequestres de 8 moutons que ledit DALMAS avait fait saisir audit VALY.
3E20 (1) Me Jean Allo/055	1629/11/06	Achat	Javols (le cheylaret), St- Sauveur-de- Peyre	<b>VALY Guillaume, ROUX Pierre</b>	Me Pierre ROUX, notaire royal et lieutenant de juge en la baronnie de Peyre, habitant St-Sauveur-de-Peyre, a vendu des terres (confronts) à Guillaume VALY, fils de feu Jean, du Cheylaret (Javols).
3E15 Me Jean Allo/443	1598/10/01	Quittance	Aumont, Javols (le Chaylaret), Serverette	<b>VALY Jean et autre Jean, RAMADIER Jean</b>	Me Jean RAMADIER, praticien, de Serverette, quitte Jean VALY, charpentier, d'Aumont, de toutes dettes envers lui, et ce pour 18 écus à prendre à Jean VALY, son frère, du Chaylaret [Javols], conformément aux termes d'un accord entre les 2 frères reçu par Me BOUCHARENC, notaire de Buffeirettes [Aumont].
3E21 Me Jean Allo/373	1621/01/00	Arrentement	Javols (le Cheilaret)	<b>VALY Jean et Guillaume</b>	Guillaume VALY jeune, fils de feu Jean, du Cheilaret (Javols), reçoit de Jean VALY, son cousin, dudit lieu, 24 livres pour compte final et cessation d'un arrentement.
3E15 Me Jean Allo/538	1599/05/03	Accord	Javols (le Cheylaret)	<b>VALY Jean, ASTRUC Marguerite et Catherine, PELAGAL Antoine</b>	Antoine PELAGAL, du Cheylaret (Javols), comme mari de Catherine ASTRUC, qui devra ratifier, cède, contre plusieurs terres (confronts), à Jean VALY et Marguerite ASTRUC, sa femme, ses beau-père et belle-mère, tous les droits que ladite Catherine peut avoir sur les biens de ses défunts père et mère dont lesdits VALY et Marguerite ASTRUC sont héritiers.
3E21 Me Jean Allo/387	1624/04/11	Quittance	Javols (le Cheilaret), Aumont	<b>VALY Jean, GACHON Jean</b>	Jean GACHON, d'Aumont, a reçu de Jean VALY, fils de Guillaume, du Cheilaret (Javols), 5 setiers de céréales en paiement d'une obligation.
3E19 Me Jean Allo/1933	1623/10/25	Ratification	Javols (le Cheylaret)	<b>VALY Jean, HERMET Isabel</b>	Isabel HERMET, veuve de Guillaume VALY, du Cheylaret (Javols), ratifie la vente d'un champ faite par Jean VALY, son fils, dudit lieu, à François CHALVET (acte du 24/10/1623 même registre).
3E15 Me Jean Allo/625	1599/10/11	Quittance	Serverette, Aumont	<b>VALY Jean, RAMADIER Jean</b>	Me Jean RAMADIER, praticien, de Serverette, quitte Jean VALY, charpentier, d'Aumont, de toutes dettes envers lui pour reste à payer d'un arrentement.
3E16 Me Jean Allo/121	1601/05/29	Quittance	Aumont, Serverette	<b>VALY Jean, RAMADIER Jean</b>	Me Jean RAMADIER, praticien, de Serverette, a reçu de Jean VALY, charpentier, d'Aumont, 7 écus en remboursement d'une obligation reçue par le présent notaire.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E17 Me Jean Allo/803	1615/11/18	Quittance	Ste-Colombe-de-P. (las Fons), le Buisson (Combettes)	<b>VANEL Durand, PEYSAL Jean</b>	Jean PEYSAL dit La VALETTE, habitant de Combettes (le Buisson), a reçu de Durand VANEL, de las Fons (Ste-Colombe-de-Peyre), du seigle et 7 livres qui lui étaient dus par obligation consentie devant Me Hilaire BRUGERON.
3E16 Me Jean Allo/738	1600/04/26	Acquisition	Ste-Colombe-de-Peyre (le Ventouzet, las Fons)	<b>VANEL Jean, FANGUIN Jean</b>	Jean FANGUIN, laboureur, de las Fons (Ste-Colombe-de-Peyre), vend un champ (confronts) à Jean VANEL, du Ventouzet (ibidem).
3E21 Me Jean Allo/400	1604/09/02	Rapport	La Chalmette	<b>VANEL Pierre</b>	<b>[lecture incomplète à cause de la difficulté du texte]</b> Rapport d'enquête fait par Me Vidal VENEL, notaire royal de St-Chély, à l'attention de la Cour de Nîmes, et déposition des témoins. Pierre VANEL, laboureur, de la Chalmette, âgé de 70 ans environ, témoin produit, et qui, moyennant serment sur les articles ... reçus par Me Jacques BARTHELEMY, notaire, contre Antoine SAVY... .. dit avoir connu feu Me Antoine BARTHELEMY, père dudit, en son vivant notaire royal de St-Chély.
3E16 Me Jean Allo/122	1601/05/31	CM	Les Bessons (Combret), Ardoix-07	<b>VAREILLOU Barthélemy, CROUZET Isabeau</b>	Barthélemy VAREILLOU [écrit "VARELHOU"], d'Ardoix-07, en Vivarais, avec Isabeau CROUZET aînée, fille de feu Jean CROUZET, de Combret (les Bessons). La fiancée se constitue en tous ses biens. Rédigé à Aumont chez Jean MASBO, tisserand ; parmi les témoins, François et Bertrand MASBO, fils dudit Jean.
3E20 (2) Me Jean Allo/2087	1629/04/15	Testament	Aumont	<b>VEDRINES Catherine</b>	Catherine VEDRINES, veuve de Jean SARRAZIN, tisserand, d'Aumont, malade, dicte son testament. Sépulture, le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Lègue 15 livres à Gervais SARRAZIN, son fils, à payer quand il se mariera. A ses filles, Jeanne et Claude VEDRINES, 5 sols en plus de la dot qui leur fut faite lors de leur CM. A Catherine SARRAZIN, son autre fille, 30 livres, à payer quand elle se mariera. Héritière universelle, Agnès SARRAZIN, sa fille plus jeune.
3E14 Me Jean Allo/056	1596/02/10	Acquisition	Aumont	<b>VEDRINES Gervais, CHASTANG François</b>	Me François CHASTANG, notaire d'Aumont, vend à Gervais VEDRINES, tisserand, un pastoral et un champ contigus situés à Nozières (ibidem) - voir confronts. Ils avaient été acquis de François CHASTANG et Jean MARQUÈS, de Nozières, par feu Jean PRIEURET, beau-père dudit CHASTANG, dont ce dernier est héritier.
3E16 Me Jean Allo/798	1600/06/27	Lodz	Aumont, château de la Baume	<b>VEDRINES Gervais, PEYRE (de) Geoffroy</b>	Haut et puissant seigneur Geoffroy, Astorg, Aldebert de PEYRE, seigneur et baron de diverses places (voir détail), chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de son ordonnance, applique à Gervais VEDRINES, d'Aumont, le droit de lodz pour son achat d'un champ à François CHASTANG, de Nozières (ibidem). Acte reçu par Me ALLO.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E15 Me Jean Allo/535	1599/04/25	Division et partage	Aumont (le bourg, Chancelades)	<b>VEDRINES Gervais, SARRUT Vidal</b>	Gervais VEDRINES, tisserand, d'Aumont, et Vidal SARRUT, son beau-frère, de Chancelades (ibidem), avaient acquis en commun de feu Jean MEISSONNIER, de Chancelades, un esconson de métairie sis audit lieu (acte reçu par le présent notaire). Cette indivision entraînant des désagréments et des disputes, ils se mettent d'accord, ce jour, sur un partage.
3E16 Me Jean Allo/245	1602/03/29	Achat	Aumont	<b>VEDRINES Gervais, YVERNAT Guyot, TARDIEU Jeanne.</b>	[Feuille très endommagée. Le patronyme "YVERNAT" peut être rétabli grâce à un acte de 1602 dans le même registre. Idem pour le prénom de sa femme. Idem pour la date] Concerne Guyot [YVERNAT], marié à Jeanne TARDIEU. Lui et sa femme vendent un champ (confronts) à Gervais VEDRINES, d'Aumont.
3E19 Me Jean Allo/1957	1623/11/25	Pacte de rachat	St-Chély (Brassac, le bourg)	<b>VEDRINES Jean, Antoine BOULET</b>	Antoine BOULET, fils de feu Guillaume, marchand, de St-Chély, accorde pour une durée de 7 ans une faculté de rachat à Jean VEDRINES, de Brassac (ibidem), sur le pré que celui-ci lui a vendu. Ce sera à condition qu'il lui paie 540 livres augmentées de loyaux intérêts [voir acte du même jour, même registre].
3E19 Me Jean Allo/1959	1623/11/25	Arrentement	St-Chély (Brassac, le bourg)	<b>VEDRINES Jean, Antoine BOULET</b>	Antoine BOULET, fils de feu Guillaume, marchand, de St-Chély, a arrenté pour 45 livres par an sur 7 ans à Jean VEDRINES, de Brassac (ibidem), le pré que celui-ci lui a vendu ce jour [même registre]. Les impôts seront à la charge dudit VEDRINES.
3E19 Me Jean Allo/1777	1621/12/02	Testament	Fau-de-Peyre (les Salhens)	<b>VELAIC Louise</b>	Louise VELAIC, veuve de Barthélemy BROS, des Salhens (Fau-de-Peyre), malade, dicte son testament. Sépulture, la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs à Marguerite et Antoinette BROS, ses nièces, filles de Jean BROS, son beau-frère, 60 livres à chacune. Legs à Pierre BROS, son filleul et neveu, 1 paire de bourrels d'un an. A Louise BONNET, sa filleule, fille de feu Luquette [AMOUROUX], de Rimeisenc, 1 velle d'un an. Legs à Marguerite BLANQUET, sa nièce. Héritier universel, Barthélemy TALLON, son neveu, filleul de son mari, et Jeanne VELAIC, sa soeur, femme de Gabriel BLANQUET, du Rouget.
3E19 Me Jean Allo/1773	1621/11/22	Dot (reconnaissance)	Fau-de-Peyre (les Salhens)	<b>VELAIC Louise, BROS Barthélemy</b>	Barthélemy BROS, des Salhens (Fau-de-Peyre), a reçu de Louise VELAIC, sa femme, 360 livres en argent comptant, non compris autres biens meubles et immeubles, le tout constitué en leur CM.
3E18 Me Jean Allo/944	1616/05/24	Testament	La Chaze	<b>VEYRES Guillaume</b>	Guillaume VEYRES, laboureur, de la Chaze, dicte son testament. Sépulture, au cimetière paroissial, la tombe de ses prédécesseurs. C'est le tombeau le plus proche de la porte. Legs à Antoine VEYRES, son 2nd fils, et à Etienne, Jean et Guyot VEYRES, ses autres fils, 21 livres à commencer à payer quand ils se marieront. Legs à Antonia et Agnès VEYRES, ses filles, 100 livres pour les conduire au mariage. Héritier universel, Antoine VEYRES, son 1er fils. Rédigé chez le testateur, qui est assis dans la maison, près de la porte. [acte en double ; déjà rédigé photo]

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E17 Me Jean Allo/564	1614/04/03	Achat	La Chaze	<b>VEYRES Guillaume, DAUDÉ Jean et Jacques</b>	Jean et Jacques DAUDÉ, père et fils, de la Chaze, vendent à Guillaume VEYRES, dudit lieu, un esconson de pré (confronts).
3E20 (2) Me Jean Allo/2049	1629/02/13	CM	Fau-de-Peyre (le Puech), Prinsuéjols (la Combe)	<b>VEYRES Guillaume, FOURNIER Jeanne</b>	Guillaume VEYRES, fils de feu Jacques VEYRES et de Hélix REVERSAT, du Puech (Fau-de-Peyre), avec Jeanne FOURNIER, fille de Jean FOURNIER et de Marie ALANCHE, de la Combe (Prinsuéjols). Les parents de la fiancée lui font donation de la moitié de leurs biens par préciput et avantage sur les autres enfants. En contrepartie, le fiancé leur apportera 600 livres. Montage financier avec références notariales.
3E15 Me Jean Allo/354	1598/03/29	Acquisition	La Chaze	<b>VEYRES Guillaume, GRAS Pierre et Antoine</b>	Pierre GRAS, fils de feu Antoine, et Antoine GRAS, fils de feu Pierre, oncle et neveu, de la Chaze, vendent à Guillaume VEYRES, dudit lieu, une petite chambre qu'ils ont en indivis au-dessus de la maison d'habitation dudit Guillaume, jusqu'aux combles.
3E17 Me Jean Allo/627	1614/04/26	Lodz	La Chaze	<b>VEYRES Guillaume, SOULAGES (de) François, THOLET (de) N.N.</b>	Haut et puissant seigneur messire François de SOULAGES, seigneur et baron de Tholet, Castelnaud, Centres et autres places, sénéchal et gouverneur pour le Roi en la comté de Rocles, comme père et administrateur des damoiselles de THOLET, ses filles, héritières contractuelles de la baronnie de Peyre [acte reçu par Me Guy MEISSONNIER, notaire royal de St-Sauveur-de-Peyre, le 06/01 dernier], applique le droit de lodz à l'acquisition faite par Guillaume VEYRES, de la Chaze, de Jean DAUDÉ, dudit lieu.
3E18 Me Jean Allo/1113	1617/05/04	Héritage (rémission)	Fau-de-P. (lou Puech)	<b>VEYRES Jacques et Jean</b>	Présent, Jacques VEYRES, fils de feu Jacques, du Puech (Fau-de-Peyre), demeurant à présent à Prativiala [Prinsuéjols]. En son testament reçu par le présent notaire, son défunt père l'avait désigné comme héritier universel et chargé de payer les dettes et legs et, en particulier, les moissons et salaires dus pour les 12 dernières années à Jean VEYRES, son frère. A défaut, ledit Jacques devrait remettre l'héritage audit Jean. En plus, les voisins affirment qu'avant de mourir, le père avait réclamé la venue d'un notaire pour modifier son testament et désigner ledit Jean comme son héritier. Pour tenir compte de tout cela, ledit Jacques fait rémission, ce jour, de son héritage au profit de son frère, ne se réservant que le montant du legs fait par le défunt à chacun des autres frères.
3E20 (1) Me Jean Allo/197	1630/08/05	Testament	Fau-de-Peyre (le Puech)	<b>VEYRES Jean</b>	[Ce n'est pas la minute mise au propre mais le brouillon de l'acte, les notes prises au chevet du testateur] Jean VEYRES, du Puech (Fau-de-Peyre), malade. Legs à Astruge REVERSAT, sa femme ; une pension annuelle à Hélix REVERSAT, sa mère ; legs au posthume éventuel. Héritière universelle, Hélix REVERSAT, sa fille. En cas de décès de celle-ci ab intestat, il lui substitue Philippe REVERSAT, frère du testateur.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E14 Me Jean Allo/314	1597/11/00	Dot (reconnaissance)	La Chaze, Ste-Colombe-de-P.	<b>VEYRES Jean et Louise, DURAND Jean</b>	[hauts de page déchirés] Jean DURAND, de Ste-Colombe-de-P., comme mari de Louise VEYRES, a reçu de Jean VEYRES, de la Chaze, son beau-père, 13 écus au soleil 2/3, trois setiers de blé, une vache avec son veau, une couverture, sur la dot faite en leur CM passé devant Me Antoine RAMPAN.
3E20 (2) Me Jean Allo/2110	1629/07/16	Dot (reconnaissance)	Fau-de-Peyre (le Puech), Javols (Bessils)	<b>VEYRES Jean et Marie, DANIEL Jean</b>	Jean DANIEL, de Bessils (Javols), a reçu de Jean VEYRES, son beau-frère, du Puech (Fau-de-Peyre), une robe et une couverture sur la dot faite à feu Marie VEYRES, sa sœur, femme dudit DANIEL, lors du CM passé devant le présent notaire.
3E16 Me Jean Allo/006	1600/11/13	Achat	La Chaze-de-P.	<b>VEYRES Jean, AMBERT Jean</b>	Jean AMBERT, hôte, de la Chaze, a vendu à Jean VEYRES, dudit lieu, un chazal de maison (confronts).
3E16 Me Jean Allo/764	1600/05/28	Dot (reconnaissance)	La Chaze, Ste-Colombe-de-P.	<b>VEYRES Jean, DURAND Jean</b>	Jean DURAND, habitant de Ste-Colombe-de-Peyre, comme mari de Louise VEYRES, a reçu de Jean VEYRES, de la Chaze, son beau-père, 8 écus au soleil 1/3 et autres choses sur la dot faite en leur CM passé devant Me Antoine RAMPAN.
3E20 (2) Me Jean Allo/2098	1629/05/06	Dot (reconnaissance)	Fau-de-Peyre (le Puech), Javols (Bessils)	<b>VEYRES Jean, VEYRES Marie +, DANIEL Jean</b>	Jean DANIEL, de Bessils (Javols), comme mari de feu Marie VEYRES, a reçu de Jean VEYRES, son beau-frère, du Puech (Fau), 30 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.
3E20 (1) Me Jean Allo/275	1631/05/23	Dot (reconnaissance)	Fau-de-Peyre (le Puech), Javols (Bessils)	<b>VEYRES Jean, VEYRES Marie +, DANIEL Jean</b>	Jean DANIEL, de Bessils (Javols), comme mari de feu Marie VEYRES, a reçu de Jean VEYRES, son beau-frère, du Puech (Fau), 30 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire. Parmi les témoins, Gounet MEISSONNIER, fils de feu Antoine, d'Aumont.
3E20 (1) Me Jean Allo/170	1630/06/16	Dot (reconnaissance)	Fau-de-Peyre (le Puech), Javols (Bessils)	<b>VEYRES Jean, VEYRES Marie +, DAUDE Jean</b>	Jean DANIEL, laboureur, de Bessils (Javols), a reçu de Jean VEYRES, son beau-frère, du Puech (Fau-de-Peyre), 30 livres sur la dot de feu Marie VEYRES, sa femme. [il y a un double de cet acte photo 176]
3E19 Me Jean Allo/1596	1620/05/31	CM	Fau-de-Peyre (Beauregard)	<b>VEYRES Pierre, FOURNIER Antoinette</b>	Pierre VEYRES, fils de feu Jean VEYRES, de Beauregard (Fau-de-Peyre), avec Antoinette FOURNIER, fille de Germe FOURNIER et Antoinette GIRARD, dudit lieu. La dot : 450 livres, 4 robes, 1 couverture, 2 draps, 1 vaché avec son veau, 4 brebis, 4 agneaux. [Me Jean ALLO écrit "GIRARD" tandis que Me CHASTANG écrit "GIRALDE"]
3E19 Me Jean Allo/1563	1620/03/12	Dot (reconnaissance)	Fau-de-Peyre (Beauregard), Ste-Colombe-de-Peyre (le Ventoux)	<b>VEYRES Pierre, MAZET Jean</b>	Jean MAZET, fils de feu Jean MAZET, du Ventoux (Ste-Colombe-de-Peyre), comme mari de Hélène VEYRES, [fille de feus Jean VEYRES et Marie BARDON], a reçu de Pierre VEYRES, son beau-frère, de Beauregard (Fau-de-Peyre), 60 livres et autres choses promises au CM reçu par le présent notaire.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1839	1622/03/02	Dot (reconnaissance)	Fau-de-Peyre (Beauregard), Ste- Colombe-de- Peyre (le Ventoux)	<b>VEYRES Pierre, MAZET Jean</b>	Jean MAZET, du Ventoux (Ste-Colombe-de-Peyre), comme mari d'Hélène VEYRES, a reçu de Pierre VEYRES, son beau-frère, de Beauregard (Fau-de-Peyre), 100 livres sur la dot qu'il constitua à sa sœur en son CM passé avec ledit VEYRES devant le présent notaire.
3E19 Me Jean Allo/1539	1620/02/16	CM	Moissat-63, Fau- de-Peyre (Salhens)	<b>VIAL Jean, ALANCHE Marguerite</b>	Jean VIAL, fils d'Antoine VIAL, de Moissat-63, diocèse de Riom, avec Marguerite ALANCHE, fille de Vidal ALANCHE et Marie PELISSIER, des Salhens (Fau-de-Peyre). Le père de la fiancée fait à sa fille donation de la moitié de ses biens (maison, chazal, grange, et terres diverses), lui réservant l'autre moitié à la fin de sa vie mais restant usufruitier, sa vie durant. Les futurs époux devront garantir les droits de légitime des autres filles, Antoinette, Gabrielle, Astruge et Jeanne ALANCHE. Le fiancé devra apporter 400 livres. Présente aussi Jeanne GRAS, veuve de Pierre ALANCHE, aïeule de la fiancée.
3E15 Me Jean Allo/552	1599/05/19	Testament	Aumont	<b>VICTON Marguerite</b>	Marguerite BISTON [écrit "VISTONNE"], femme d'Etienne VALY, d'Aumont, malade, dicte son testament. Sépulture, la tombe de ses prédécesseurs, au cimetière paroissial. 15 sols à Jean BISTON, son frère. Héritier universel, son mari.
3E19 Me Jean Allo/1379	1619/01/14	Achat	Aumont, Chaliers-15	<b>VICTOR Etienne, LOMBARD Bernard et François, MEISSONNIER Gounet, DELORT Guinet</b>	Bernard LOMBARD, cordonnier, et François LOMBARD, son fils et donataire de la moitié de ses biens, Gounet MEISSONNIER, beau-frère dudit LOMBARD, tous d'Aumont, et Guinet DELORT, habitant de Chaliers-15, en Auvergne, héritiers pour 1/4 chacun, ont vendu pour huit-vingts livres à Etienne VICTOR, tisserand, d'Aumont, une petite maison avec jardin, située dans le faubourg d'Aumont (confronts). Parmi les témoins, Jean CHALQUET, couturier, dudit lieu.
3E19 Me Jean Allo/1742	1621/05/04	Quittance	Aumont, Chaliers-15	<b>VICTOR Etienne, LOMBARD Bernard, MEISSONNIER Gounet, DELORT Guy/Guinet</b>	Bernard LOMBARD, cordonnier, d'Aumont, et ses beaux-frères, Gounet MEISSONNIER, fils de feu Antoine, dudit lieu, et Guy [appelé "Guinet" ailleurs même registre] DELORT, habitant de Chaliers-15, en Auvergne, ledit LOMBARD pour la moitié, lesdits MEISSONNIER et DELORT, au nom de leur femme pour l'autre moitié, ont reçu d'Etienne VICTOR, tisserand, d'Aumont, 106 livres qu'il leur devait par obligation reçue par le présent notaire pour l'achat d'une maison. Ledit LOMBARD renonce à demander à ses beaux-frères paiement de la légitime de feu Antoinette LOMBARD, sa sœur. Il se contentera de la donation de la moitié de ses biens que lui fit feu Jean LOMBARD, son père, lors de son CM.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1690	1620/12/04	Testament	Aumont	<b>VICTOR Jean</b>	Jean VICTOR, d'Aumont, malade, dicte son testament. Sépulture au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. Legs à Etienne VICTOR, son fils aîné, à Guillaume et Pierre VICTOR, ses autres fils, 6 ou 7 livres payables en 2 fois. Legs de 6 livres à Catherine VICTOR, sa fille, outre les 30 livres qui lui furent accordées lors du mariage de Jeanne VICTOR, sa 1ère fille, avec Durand GAUZY [écrit "GOSY"], reçu par le présent notaire. Héritière universelle, ladite Jeanne VICTOR, femme dudit GAUZY.
3E17 Me Jean Allo/753	1615/05/20	Achat	St-Sauveur-de-P. (lou Prat), Aumont	<b>VIDAL Georges, BOULET François, MAUREL Jeanne</b>	François BOULET, couturier, d'Aumont, comme mari de Jeanne MAUREL, vend à Georges VIDAL, de lou Prat (St-Sauveur-de-Peyre), tout défaut, lésion ou plus value qu'il pourrait y avoir sur un étage inférieur de maison vendu par ledit BOULET audit VIDAL. Il y renonce contre la somme de 10 livres.
3E17 Me Jean Allo/753	1615/05/20	Quittance	St-Sauveur-de-P. (lou Prat, Crueize)	<b>VIDAL Georges, CHABERT Pierre</b>	Pierre CHABERT, du village de Crueize [St-Sauveur-de-Peyre], consul en la baronnie de Peyre, atteste avoir été entièrement payé par Georges VIDAL, du Prat (ibidem), des sommes d'argent et du blé qu'il lui devait par diverses obligations ou précaires reçus par le présent notaire.
3E14 Me Jean Allo/219	1597/02/01	Division et partage	St-Sauveur-de-P. (le Grach)	<b>VIDAL Georges, ESTEVENON Etienne</b>	Sont présents : Georges VIDAL et Jeanne DELAPORTE, mariés, du Grach (St-Sauveur-de-Peyre), d'une part, Etienne ESTEVENON, mari de Jeanne BOULET, fille de feu Jean BOULET, de Couffignet, habitant aussi le Grach, d'autre part. Feus Etienne et Mathieu DELAPORTE, frères, vivaient, étant mariés, dans une même maison. En mourant, ledit feu Etienne laissait 2 filles, Jeanne et Astruge DELAPORTE, et ledit Mathieu une fille naturelle. Et ledit Etienne était seigneur et maître de la moitié d'une métairie qu'ils possédaient au Grach. Sont décédées, d'abord, ladite fille dudit Mathieu, dont héritèrent Jeanne et Astruge, ses tantes maternelles, puis Astruge, soeur de Jeanne, qui en hérita ainsi que [prénom dans la pliure - peut-être Agnès] DELAPORTE, soeur dudit Mathieu et mère de ladite BOULET. Au nom de leur femme lesdits VIDAL et ESTEVENON étaient au bord d'un procès. Finalement, ils se mettent d'accord sur le partage de la métairie par l'entremise de Jean CHASTANG, consul, du Pêcher (Aumont), côté VIDAL, et Jean SAVY, des Bessons, côté ESTEVENON.
3E18 Me Jean Allo/913	1616/03/11	Acquisition	Fau-de-P. (las Gouttes, Rimeizenc)	<b>VIDAL Jean, ASTRUC Antoine</b>	Antoine ASTRUC dit LATTE, de Rimeizenc (Fau-de-Peyre), cède une terre pour 43 livres à Jean VIDAL, de las Gouttes (ibidem), ce qui lui permet d'obtenir l'effacement d'une dette.
3E15 Me Jean Allo/596	1599/08/31	Prix fait	Ste-Colombe-de- P. (le Cher)	<b>VIDAL Jean, BESSIERE Pierre</b>	Pierre BESSIERE, Me charpentier, du Cher (Ste-Colombe-de-Peyre), a accepté de se charger "à prix fait" de divers travaux (voir détail) sur un chazal de maison acquis par Jean VIDAL, son beau-frère, dudit lieu. Voir conditions.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E19 Me Jean Allo/1962	1622/10/26	Lodz	St-Chély	<b>VIGAN Jean</b>	M. de THOULOZE [ <b>lecture non sûre</b> ] applique le droit de lodz à Jean VIGAN, marchand, de St-Chély, pour l'acquisition qu'il fit de Jean MURET, de Beauregard (Fau-de-Peyre), par-dessus celle que fit ce dernier de Durand BOUT, dudit lieu (contrat reçu par Me ALBET, notaire de St-Chély).
3E21 Me Jean Allo/416	1598/10/13	Nomination	Aumont	<b>VIGNOLES (des) Pierre, ALLO Jean</b>	Pierre des VIGNOLES, docteur en droit, juge et conseiller du Roi en la Cour de Nîmes, nomme pour 3 ans Me Jean ALLO, praticien, habitant d'Aumont, dans une responsabilité pour la paroisse d'Aumont. Ses émoluments seront ceux accoutumés.
3E21 Me Jean Allo/343	1607/04/24	Quittance	Aumont (la Chazotte)	<b>VINCENS Jean, DANGLÈS Lyonnet, CHABANON Marie, FOURNIER Catherine</b>	Lyonnet DANGLÈS, de la Chazotte (Aumont), comme mari de Marie CHABANON, a reçu 6 livres de Jean VINCENS, grangier de la métairie de Catherine FOURNIER et de ladite CHABANON (acte d'arrentement reçu par Me BOUCHARENC).
3E21 Me Jean Allo/344	1606/12/17	Quittance	Aumont (la Chazotte)	<b>VINCENS Jean, FOURNIER Catherine</b>	Compte entre Jean VINCENS, grangier de la métairie de Catherine FOURNIER et de Marie CHABANON, [femme de Lyonnet DANGLÈS], de la Chazotte (Aumont), et Catherine FOURNIER (arrentement reçu par Me BOUCHARENC).
3E21 Me Jean Allo/345	1605/05/30	Compte et quittance	Aumont (la Chazotte)	<b>VINCENS Jean, FOURNIER Catherine</b>	Jean VINCENS et Catherine FOURNIER font le décompte de ce que le premier a payé à la seconde pour l'arrentement de sa métairie.
3E21 Me Jean Allo/345	1605/12/12	Compte et quittance	Aumont (la Chazotte)	<b>VINCENS Jean, FOURNIER Catherine</b>	Jean VINCENS et Catherine FOURNIER font le décompte de ce que le premier a payé à la seconde pour l'arrentement de sa métairie.
3E21 Me Jean Allo/347	1603/06/30	Quittance	Aumont (la Chazotte)	<b>VINCENS Jean, FOURNIER Catherine</b>	Catherine FOURNIER, veuve en dernières noces de Philippe CHABANON, de la Chazotte (Aumont), a reçu de Jean VINCENS, grangier de sa métairie, paiement d'une échéance de l'arrentement de sa métairie.
3E21 Me Jean Allo/335	1606/08/03	Sous-arrentement	Aumont (la Chazotte, le bourg)	<b>VINCENS Jean, MAUREL Jean, BOULET François et Jean</b>	François et Jean BOULET, frères, tailleurs, d'Aumont, ont sous-arrenté à Jean VINCENS et Jean MAUREL, de la Chazotte (ibidem), l'Aide dudit lieu.
3E16 Me Jean Allo/870	1600/10/24	Testament	Aumont	<b>YVERNAT Guyot</b>	Guyot YVERNAT, sergent, habitant d'Aumont, malade, dicte son testament. Sépulture, cimetièrre d'Aumont, tombe de ses prédécesseurs. Héritière universelle, Jeanne TARDIEU, sa femme. Si elle refuse l'héritage, il lui substitue Jean LOMBARD, aveugle, d'Aumont, son cousin. Si elle accepte, il lègue audit LOMBARD la maison où il habite et qui appartient au testateur.
3E16 Me Jean Allo/292	1602/06/00	Quittance			[ <b>Feuilles très endommagées</b> ] Concerne le compte final d'un arrentement.

cote	date	type d'acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte
3E17 Me Jean Allo/841	1616/01/13	Vente de fruits			[pages très abimées. Rien d'intéressant n'en ressort.]

Lozère Histoire et Généalogie